

# RAPPORTS PRODUITS DANS LE CADRE DE LA MISSION D'AMO POUR L'ETUDE DES USAGES DE L'EAU ET L'EMERGENCE DU SAGE DE LA DURANCE



**PRESTATAIRES : ASCA - ARTELIA**

**LIVRABLES OCTOBRE 2019**



## Rapports produits dans le cadre de la mission d'AMO pour l'Etude des usages de l'eau et l'émergence du SAGE de la Durance

NOTA : La plupart de ces productions sont des livrables de travail et n'ont pas vocation à être diffusés.

### 1. TRANCHE FERME : ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES

[Fiches acteurs \(confidentiel\)](#)

[Analyse des connaissances existantes et des attentes des acteurs](#)

[Objectifs de l'étude Usages et propositions méthodologiques](#)

[CCTP de l'étude Usages](#)

[Analyse des offres](#)

### 2. TC1 : SUIVI DE L'ETUDE USAGES

[Eléments de réflexion sur la vulnérabilité des usages](#)

[Propositions pour l'approche patrimoniale et l'identification des usages](#)

[Note explicative de la délimitation des différents espaces sécurisés](#)

[Expression de besoins complémentaires](#)

[Note d'orientation étude usages mai 2018 v2](#)

### 3. TC2 : EMERGENCE DU SAGE

[Eléments de synthèse de la journée du 19 janvier 2018](#)

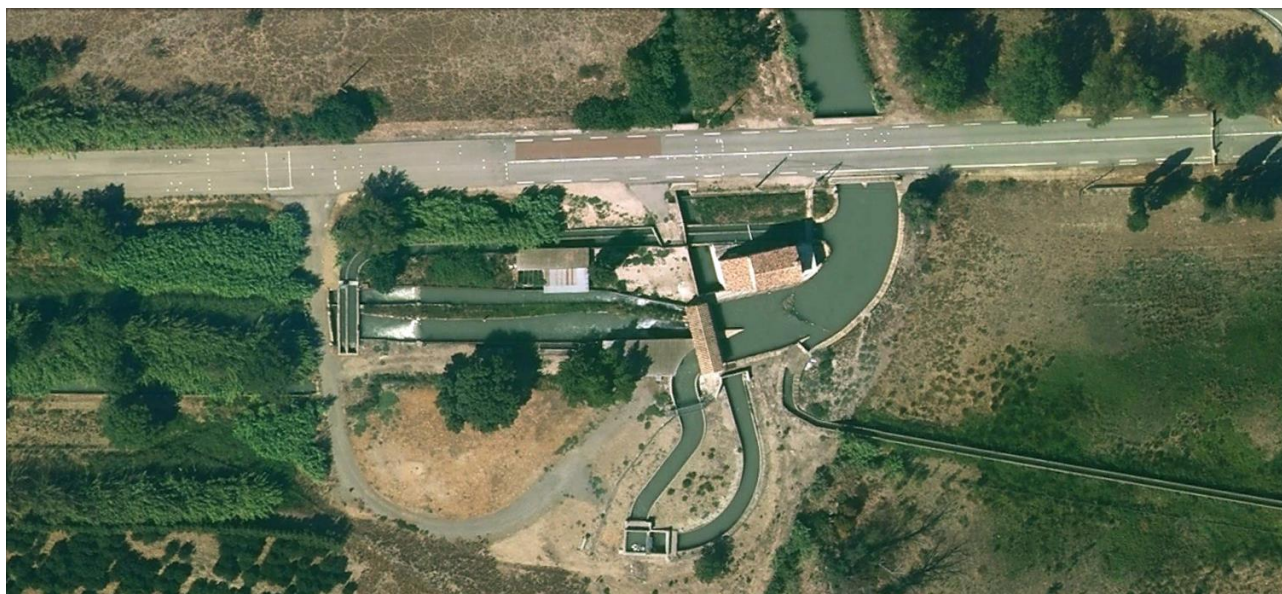
[Retour d'expériences sur les dispositifs de coopération intersage : note d'analyse transversale](#)

[Emergence du SAGE de la Durance : quel périmètre ? Résumé pour décideurs et note stratégique](#)

### 4. INSTANCES DE GOUVERNANCE

[Participation et contributions aux supports de tous les SECTEC et commission gouvernance et entre 2016 et 2019.](#)

Fiches acteurs (*confidentiel*)



# Etude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

ENTRETIENS

CONFIDENTIEL

Région Méditerranée  
**Agence de Marseille**

Le Condorcet  
18, rue Elie Pelas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74

SMAVD  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DE LA DURANCE



## CADRE

Ces entretiens ont été menés en avril et mai 2016 dans le cadre de l'étude des usages de l'eau du système Durance-Verdon et de l'émergence du SAGE de la Durance.

## TRAME DES ENTRETIENS

### INTRODUCTION

Cet entretien s'inscrit dans une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SMAVD pour l'accompagner dans le lancement et la conduite d'une étude sur les usages de l'eau du système Durance-Verdon afin d'en analyser les fragilités dans une perspective de long terme et d'envisager un cadre décisionnel pertinent. Notons qu'il s'agira également, en lien avec cette étude, d'animer la phase d'émergence d'un SAGE Durance, tel que prévu par le SDAGE. Cette campagne d'entretiens constitue la première étape de cette AMO : nous sommes donc dans une phase exploratoire visant à identifier ce qui est en jeu dans les choix à venir en matière de gestion quantitative, de façon à pouvoir ensuite rédiger un cahier des charges le plus pertinent possible.

### OBJECTIFS

L'objectif de cet entretien est donc de conduire cette réflexion avec vous. On s'attachera donc à cerner vos attentes vis-à-vis d'une telle étude ainsi que les enjeux devant être traités selon vous, compte-tenu de l'histoire du territoire mais aussi de ses perspectives d'avenir et de vos propres préoccupations. Ce faisant, on s'intéressera notamment aux échelles et informations nécessaires à prendre compte. Pour finir, on évoquera la perspective du SAGE.

### DEROULEMENT

- 1) **Quelles attentes formulez-vous concernant cette future étude ?** (*production de connaissances, lieu de concertation, construction d'un espace de gouvernance, de communication*)
- 2) **En quoi l'étude pourrait éclairer de futures décisions ou choix pour la Durance et ses affluents (ainsi que pour vos activités) ?**
- 3) **L'eau de la Durance est convoitée depuis toujours mais comment expliquez-vous la répartition des usages actuels et ses principaux déterminants ?**
- 4) **Quels sont notamment les derniers faits marquants en la matière ?**
- 5) **Quels sont les déterminants qui pèseront le plus sur l'évolution des usages de l'eau de la Durance à l'avenir ?**

*Pour chacun des déterminants cités (et ajouter éventuellement ceux non cités parmi : changement climatique, évolution du territoire de l'économie et de la démographie, agriculture, énergie, gouvernance et réglementation, mise en concurrence des concessions...)* :

5.1) **Quelles tensions cela pourrait susciter (en général et pour votre activité) ?**

5.2) **Quelles opportunités à saisir (en général et pour votre activité) ?**

**5.3) Quelles marges de manœuvre seraient envisageables pour mieux gérer l'eau de la Durance dans ce(s) contexte(s) (en général et pour votre activité) ?**

*Si l'interlocuteur a peu de temps, traiter 5.1 à 5.3 en même temps pour tous les thèmes. Dans le cas contraire, essayer vraiment d'être analytique.*

**6) Compte-tenu de l'ensemble de ces considérants, quelle échelle de réflexion pensez-vous intéressante pour l'étude usages ?**

**7) Quelles connaissances faudrait-il réunir et/ou produire pour éclairer ces diverses dimensions auxquelles on serait confronté ?**

**8) Comment envisageriez-vous de contribuer à cette étude ?** (quelles données pourriez-vous fournir ? quelle participation pourriez-vous assurer ?)

**9) Pensez-vous qu'une gouvernance spécifique soit nécessaire pour gérer ces aspects de partage de l'eau de la Durance ? Un SAGE vous semble-t-il une opportunité pour cela ?**

**10) Un SAGE aurait vocation à être multithématique, au-delà du seul thème de la gestion quantitative. Que voyez-vous comme autres sujets clés pouvant justifier l'existence d'un SAGE Durance ?** (*milieux, qualité, risques, ...*)

**11) Y aurait-il alors pour vous une plus-value à attendre d'un SAGE par rapport à ce qui existe déjà, notamment le Comité Plénier Durance, la Commission exécutive Durance, Contrat de rivière... ?**

**Si oui, laquelle ?** (*portée juridique, enceinte de concertation, d'orientation, de décision...*).

**Si non, pourquoi ?**

**12) Au total, quelle échelle vous semblerait pertinente pour ce SAGE ?**

## RETOUR DES ENTRETIENS

Agence de l'Eau : Gaëlle BERTHAUD, directrice délégation PACA .....	5
EDF : Ariane BEAUVILLAIN.....	7
DREAL : Laurent NEYER, Michel PERREL, Anne ALOTTE.....	9
DDT04 : Gabrielle FOURNIER, Pascaline COUSIN, Pierre GOTARDI .....	11
CD84 : Christian MOUNIER (VP agriculture, eau et environnement, Maire de Cheval Blanc).....	13
Chambre régionale d'agriculture PACA : Claude ROSSIGNOL, Noël PITON.....	14
CED : Jérôme GRANGIER, Jérôme HORS.....	16
SCP : Bruno VERGOBBI, François PREVOST .....	18
CLE Verdon : Jacques ESPITALIER.....	20
CLE Calavon : Didier PERELLO, Marjorie GRIMALDI (PNR Luberon).....	21
DLVA : Jacques ECHALON .....	22
SMADESEP : Victor BERENGUEL (président), Christophe PIANA (directeur).....	23
FNE PACA : Pierre APPLINCOURT, Anne-Lise MÜLLER .....	25
GIPREB : Raphaël GRISEL .....	27
CD05 : Marc VIOSSAT .....	28

## Agence de l'Eau : Gaelle BERTHAUD, directrice délégation PACA

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude usages : préparer le SAGE et non pas prendre sa place. Ne pas y mettre de politique, sinon, elle doit être au cœur d'une commission eau du futur SAGE, d'ores et déjà à préfigurer et qui compterait des élus, le monde agricole et économique, et pas seulement AE, EDF, DREAL, SMAVD.</li> <li>→ Besoins : changement climatique, approche économique des usages, retrouver l'eau comme bien public (aujourd'hui largement privatisée entre EDF et les droits d'eau).</li> <li>→ Vers un partage gagnant-gagnant</li> <li>→ Etude doit être hyper communicante : tout le monde doit comprendre les équilibres actuels, la régulation nécessaire, le système global. Appropriable par tous. Devenir un outil commun à tous les acteurs. Enjeux de solidarité aval/amont.</li> <li>→ Clarifier les intérêts des parties prenantes : AE a un discours clair, pas les autres, vision locale...</li> <li>→ Sortir les acteurs de leur approche très juridique des droits d'eau : montrer qu'il y a un intérêt à changer.</li> <li>→ Les milieux : usage longtemps oublié et le seul à être dans le négatif auj.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Des acteurs qui ont récemment pris conscience du chgt climatique, du gaspillage... (SCP) =&gt; discussion possible</li> <li>→ Contrats de canaux : ceux négociés il y a 4-5 ans prévoyaient que sur les économies d'eau réalisées, la moitié allait au milieu, l'autre moitié libre : effet pervers : ça a été revendu à EDF. Auj, on ne laisse plus la moitié aux COLT.</li> <li>→ Prélèvements dans canaux : que du déclaratif, y c sur économies d'eau... Incapacité à les mesurer précisément.</li> <li>→ Cour des comptes : notre rôle c'est de rendre de l'eau milieu pas à EDF. Protocole AE-EDF-DREAL pour la convaincre. (3M m3 économisés en aval = 1M m3 en amont).</li> <li>→ Seul acteur qui connaît bien la Durance : EDF. C'est lui qui délivre l'eau et qui connaît tout le système. Agence a données fiscales via redevances prélèvements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Eviter que la SCP ne réponde à l'appel d'offres de l'étude : les associer au COPIL. (idem BRL ?)</li> </ul>
Positionnement sur le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Aller vers un SAGE qui sorte rapidement avec des priorités claires.</li> <li>→ Pas obligé de traiter tous les enjeux : se concentrer sur la ressource en eau (quanti, quali, eaux sup, eaux sout) et la gestion de l'espace dédié à la rivière.</li> <li>→ Ne pas pinailler trop sur le réglementaire à cette échelle : l'enjeu, c'est que ça sorte vite, avec des préconisations générales (que DREAL ne soit pas tatillonne à vouloir tout inscrire dans le SAGE).</li> <li>→ Avec un SAGE, c'est le politique qui décide et non plus arbitrage par le Préfet et/ou EDF.</li> <li>→ pilotage doit être assuré par un élu au titre de la région (pb/chgt de majorité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Evolution de la redevance Durance en zone non déficitaire à condition qu'il y ait des économies d'eau par tous et qu'il y ait un SAGE (inscrit au SDAGE).</li> </ul>	

<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude usages : environ 80% de la région (cf. étude Sourse)</li> <li>→ CLE : inventer des choses, ne sait pas bien. Resserrer les acteurs au niveau de la CLE (BV) + avoir autre chose plus large (par ex Agora).</li> <li>→ Quid Haute-Durance : peu d'enjeu mais peu de structuration des acteurs, ça leur ferait du bien de voir ce qui se fait ailleurs.</li> </ul>		
-------------------------------	---	--	--

CONFIDENTIEL

## EDF : Ariane BEAUVILLAIN

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ R2D2 : méconnue et pourtant riche; sans doute parce manque de messages positifs : l'étude usage doit porter des messages positifs. A partager avec les élus et le public.</li> <li>→ 2015 : gestion de contrainte; mais crise passée inaperçue car gérée avec CED et SMADESEP</li> <li>→ EDF a réalisé une analyse de la valeur apportée par les aménagements. L'hydroélectricité = seulement 9%. Etude qu'ais disponible</li> <li>→ Dialogue performant avec CED, gestion plutôt maligne, gestion prévisionnelle partagée avec les acteurs</li> <li>→ Transparence: demande aussi une transparence sur la réalité des économies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cherchent à actualiser le rapport Balland: des usages émergents se sont statufiés tellement ils ont émergé.</li> <li>→ Ex-émergent: ne sont plus émergents mais installés ==&gt; relations différentes (en + : prise de responsabilité, cf SMADESEP; en -: plus revendicatifs, cf sports d'eau vive)</li> <li>→ Usages qu'on ne remettre plus jamais en question</li> <li>→ Nouvelles valeurs = enjeu de l'hydraulique dans la cohésion des vallées</li> <li>→ EDF = opérateur central de la gestion solidaire</li> <li>→ Situation économique compliquée: on fait tout pour maintenir la gestion de l'eau, mais on doit se faire entendre, et révéler les coûts</li> <li>→ Transition à gérer jusqu'à concession (2052, peut-être 2045 si notion de barycentre, Verdon 2023)</li> </ul>	
Positionnement sur le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Très désireux et contents de l'étude usage: tout ce qui permet de partager la connaissance des enjeux est bénéfique : rôle d'EDF pas bien compris, très méconnu (rôle d'intégrateur).</li> <li>→ L'étude Usages doit permettre d'inventer de nouveaux outils de gestion (compte épargne eau, modèle assurantiel, ...)</li> <li>→ Elus peu présents = très peu de crises jusqu'ici. Si crise, ils s'en emparent (cf 1990, 1999-2000, 2007).</li> <li>→ Il faut un travail collectif pour approcher les élus = raison d'être de l'AGORA.</li> <li>→ AGORA = outil nécessaire et complémentaire = parlement, pas pour légiférer mais pour débattre, anticiper, alerter = appui pour vision prospective. AGORA = lieu d'expression des solidarités.</li> <li>→ Alerte: si contraintes reposent trop sur un seul acteur, risque de blocage ==&gt; le château de cartes s'effondre</li> <li>→ Bilatéral: EDF est demandeur de sortir des relations bilatérales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Inventer des nouveaux "business model" : cf compte épargne eau avec Agence = protocole</li> <li>→ Modèle assurantiel = gestion contrainte mieux acceptée si compensations</li> <li>→ Dans le cadre des futures concessions, les enjeux tourisme et milieux seront intégrés, dans le respect de l'équilibre économique des concessions</li> <li>→ Réflexion sur débits souhaitables en basse Durance</li> </ul>	

<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Logiquement, périmètre étude et CLE jusqu'aux usages (Crau, etc.): obligé d'aller voir derrière SCP ou SEM (ou est-ce à ces acteurs de gérer les sous-usages ?)</li><li>→ Gouvernance trop large: à laisser à l'AGORA</li><li>→ EDF : enjeu de connecter SP à l'étang de Berre</li></ul>		
-------------------------------	--	--	--

CONFIDENTIEL

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude : Niveau de finesse suffisant pour réfléchir au SAGE + besoin de synthèse et de diffusion. Ne pas aller trop dans le détail pour limiter les contestations + études plus approfondies pour compléter par la suite.</li> <li>→ Volet prospective : mettre en évidence les conflits et les manques.</li> <li>→ Partager la complexité du système Durance-Verdon avec tous les acteurs, donner de la visibilité à la répartition de la ressource.</li> <li>→ Avoir des chiffres qui font consensus pour pouvoir discuter sur cette base de référence (BE externe neutre pour légitimer le processus)</li> <li>→ Quelle est la richesse ? comment elle est partagée ? Trouver indicateurs de valeur partagé (euros, attractivité, emplois)</li> <li>→ Etude multi-usages : intégrer tous les usages et pas seulement l'agriculture dont on parle beaucoup. Démarche de territoire (pas seulement eau) : prendre conscience de l'usage loisirs à l'amont et de son devenir</li> <li>→ Montrer les effets de la politique d'économie d'eau : à qui ça profite ? quels efforts encore à faire ?</li> <li>→ Quid de l'équité entre usages ? (taxation RMC, récupération des coûts) Quelle participation de chacun en cas de crise ?</li> <li>→ Etude pourrait aussi proposer une méthode d'évaluation des grands projets sur la rivière reconnue par les partenaires : quelles données nécessaires ? qu'est-ce qui peut être chiffré/pas chiffré ? (vs méthode pas transparente d'EDF ou méthode simpliste du GIPREB).</li> </ul>	<p><b>Déterminants historiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ irrigation agricole et ses droits d'eau ancestraux</li> <li>→ AEP : pas de remise en cause mais marges de manœuvre</li> <li>→ hydroélectricité : droit moins fort, SRCAE : région en déficit, engagement de stabiliser voire augmenter la production électrique</li> <li>→ tourisme Serre-Ponçon : qui peut se permettre de tuer cette activité éco ?</li> <li>→ =&gt; rendre les usages compatibles. jusqu'où peut-on faire des efforts ? quels leviers et quels effets des actions selon les territoires ?</li> </ul> <p><b>Economies d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les rendre acceptables et valorisables éthiquement (je rends service) pour pouvoir ensuite baisser les droits d'eau.</li> <li>→ Levier principal pour gérer les conflits depuis 10-20 ans mais largement décrié (impression que tout profite à EDF)</li> <li>→ Aller vers une solidarité entre usagers et entre amont/aval.</li> </ul> <p><b>Déterminants/avenir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ changement climatique : modification de la répartition de l'eau dans le temps et l'espace =&gt; bouleversement du cycle Durance, changer notre manière de faire</li> <li>→ attentes en termes de qualité de vie et d'environnement : meilleure prise en compte morpho, continuité, ripisylve = redonner un côté naturel à la Durance</li> <li>→ évolutions dans la gouvernance : métropole, GEMAPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Données : réfléchir aux questions posées, si nécessaire, l'Etat pourra faire pression pour en obtenir certaines.</li> </ul>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Positionnement sur le SAGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Intérêt très marqué de l'Etat pour la Durance depuis 2 ans environ : impulser qc de fort (1 personne dédiée)</li> <li>→ =&gt; aboutir à un SAGE d'ici 5 à 10 ans : vraie gouvernance, vision globale, équilibre amont/aval, RD/RG.</li> <li>→ Créer dynamique territoriale avec acteurs qui se prennent en main.</li> <li>→ Montrer qu'on est tous liés, malgré territoire étendu. Créer une communauté de vie.</li> <li>→ Préserver le dvt des territoires face au risque de déséquilibre urbain/rural.</li> <li>→ Nécessité de trouver le leadership : OK pour l'Etat depuis 2-3 ans, avec le Préfet comme figure unique et un seul discours pour représenter l'Etat dans son ensemble. Pour leadership politique : personne ne ressort pour l'instant. Portage doit venir d'un élu local et non au titre de la région.</li> <li>→ Etat doit laisser la liberté au territoire après avoir impulsé les choses.</li> <li>→ Autres thèmes pertinents pour le SAGE : inondations (approche intégrée), hydromorpho (sortir des opérations ponctuelles), ressources souterraines, puis optimisation chaine hydro-électrique, qualité eau</li> <li>→ Plus-value SAGE/existant : tous les acteurs autour de la même table, dépasser les petits territoires des contrats de milieu, AGORA trop large + existence réglementaire de la CLE : ce qui est décidé doit être mis en oeuvre : responsabilisation.</li> <li>→ Nombre limité de participants à la CLE pour être efficace (80-100 personnes) : identifier les relais pertinents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Elus doivent prendre conscience des changements : auj, absence de gestion globale (petit cycle pour collT, rivière-inondations pour SMAVD, volumes agri pour CED...)</li> <li>→ L'optimisation technique et technocratique serait le plus pertinent pour la DREAL mais pas pour le territoire : des élus qui prennent en main la complexité du système Durance.</li> <li>→ Idée de Comité de bassin Durance ou CLE ou macro-CLE. Copil Durance : configuration à géométrie variable de la CLE (SLGRI, CLIS) =&gt; créer le besoin que les gens se retrouvent dans cette instance. Créer du lien en imposant ce cadre.</li> <li>→ Amélioration relations avec SMAVD depuis 2 ans : c'est désormais un vrai partenaire et la cheville ouvrière pour le futur SAGE.</li> </ul>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><b>Périmètre géographique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude : BV + rejets EDF dans Etang de Berre + canaux/AEP</li> <li>→ SAGE : Durance/EB ce serait bien intellectuellement mais "soyons réaliste". Vu la taille du BV, on imagine mal en déborder : pragmatisme opérationnel</li> </ul>		

## DDT04 : Gabrielle FOURNIER, Pascaline COUSIN, Pierre GOTARDI

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'eau n'est pas une ressource &gt; terme à bannir.</li> <li>→ Etude : analyse historique des Usages et projections pour imaginer de nouveaux équilibres (poids relatif des différents usages) et prendre des décisions en connaissance ; besoin de bases sérieuses et partagées</li> <li>→ Quelle hiérarchie des droits d'eau actuels ?</li> <li>→ Les efforts d'économies d'eau constituent un poids économique pour les bénéficiaires. Hors aujourd'hui toute économie réalisée en Durance bénéficie à l'aval.</li> <li>→ Il faut mettre en place de nouveaux équilibres pour le tourisme</li> <li>→ Tout repose aujourd'hui sur les articles 12 et 50. Ravi que l'étude sur l'article 50 soit enfin en cours.</li> <li>→ Certitude qu'on arrive vers des problèmes liés au changement climatique et à l'augmentation de la population</li> <li>→ Marge de manœuvre : discussion et réglementation</li> <li>→ Périmètre étude Usages : BV + tous les usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Position différente de la DREAL (forme et fond)</li> <li>→ Mission Durance, PGRE, mal vécu</li> <li>→ Crainte du renouvellement de la concession EDF, jugé globalement très arrangeant</li> <li>→ "l'amont se fait toujours avoir"</li> <li>→ Les usages accordés à la basse Durance sont au-delà de ce qu'il devrait être</li> <li>→ Passage en ZRE, les collectivités n'ont rien dit !</li> </ul>	

<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Besoin d'un SAGE car actuellement, hormis la CED, peu d'instance où discuter à l'échelle du BV</li> <li>→ Besoin d'une instance décisionnelle</li> <li>→ Le SAGE permettrait d'élargir (auj les ZRE imposent des économies à l'amont du BV seulement) :</li> <li>→ production de connaissances (aquifères, etc.)</li> <li>→ mobilisation des acteurs</li> <li>→ réglementation (et proposition de réglementation futures, notamment dans la perspective du futur SDAGE)</li> <li>→ Autres thématiques du SAGE :</li> <li>→ continuités écologiques / milieux (analyse globale pour voir où intervenir)</li> <li>→ qualité</li> <li>→ inondation (mobilise plus les élus) et permet d'avoir la double entrée GEMA + PI (alors que la SLGRI ne traite que de PI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Tant que l'eau sera garantie aux collectivités, elles ne s'intéresseront pas au sujet</li> <li>→ Les économies (via les ZRE) sont imposées par le SDAGE qui ne dure que 6 ans &gt; on peut proposer autre chose dans le futur SDAGE (=ne pas raisonner à SDAGE constant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Conteste la légitimité des économies (toujours en amont)</li> </ul>
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ SAGE : BV Durance (hors Calavon et Verdon)</li> <li>→ Les usagers littoraux doivent être membre de la CLE</li> <li>→ Commission interSAGE</li> </ul>		

**CD84 : Christian MOUNIER (VP agriculture, eau et environnement, Maire de Cheval Blanc)**

	<b>Position officielle</b> <i>« ils disent »</i>	<b>Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte</b> <i>« on sait qu'ils pensent »</i>	<b>Idées et hypothèses, occasions de vérification</b> <i>« on pense qu'ils pensent »</i>
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Irrigation gravitaire : transformation d'un "désert"/garrigue en territoire fertile + incidence forte sur la recharge de la nappe de la Durance et les milieux, trame verte (+ rôle dans gestion eaux pluviales) =&gt; l'irrigation gravitaire c'est bien, pour l'agriculture, les milieux, l'AEP : la conserver au maximum. Plus efficace en termes de recharge que les bassins de réalimentation créés par EDF et colmatés par les limons</li> <li>→ Inquiétudes/ changement climatique =&gt; y aura-t-il assez d'eau pour continuer à irriguer ou faudra-t-il faire des retenues d'ici 30-50 ans ? Passage au goutte-à-goutte compliqué dans un territoire très morcelé avec de petites parcelles. Mener recherches sur cépages et variétés adaptés.</li> <li>→ Loisirs : gravières à Cheval-Blanc : à la fin de leur exploitation, super spot avec paysages magnifiques et potentiel de développement des sports d'eau.</li> <li>→ =&gt; y aura-t-il assez d'eau dans 50 ans ? Les aménagements actuels sont-ils suffisants pour les besoins de demain ou faut-il en créer de nouveaux ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réflexion du département sur le captage de l'eau du Rhône pour irriguer le nord du département (projet pharaonique pour irriguer 12000 ha, horizon 10-20 ans, 150 M€</li> <li>→ Compétences du département : clarification des évolutions en 2017. ENS conservées ? financement ARPE ? Suivi qualité eau et STEP : OK. Volonté de conserver la gestion des inondations.</li> </ul>	
<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ C'est compliqué ! beaucoup d'acteurs ! beaucoup de choses déjà existantes! Perdu dans la gouvernance actuelle (qu'il connaît assez peu).</li> <li>→ SMAVD fonctionne bien, avec une certaine proximité : pourquoi vouloir faire une "usine à gaz", dans laquelle le local ne sera pas entendu</li> <li>→ De grandes études apporteront-elles quelque chose de plus ?</li> </ul>		
<b>Périmètre géographique</b>			

	<b>Position officielle</b> <i>« ils disent »</i>	<b>Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte</b> <i>« on sait qu'ils pensent »</i>	<b>Idées et hypothèses, occasions de vérification</b> <i>« on pense qu'ils pensent »</i>
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Fragilité du partage de l'eau en Durance (constat posé par R2D2): impact du chgt clim et de la réglementation</li> <li>→ A court terme, vrai problème de partage de l'eau sur certains épisodes, mais qui reviennent + en + souvent</li> <li>→ Il ne sera pas possible de conserver les usages actuels car la ressource va diminuer (R2D2 a montré diminution du débit d'étiage)</li> <li>→ La révision des plans d'action sécheresse départementaux va forcément conduire à des tensions</li> <li>→ Il y a des années lumières entre les préoccupations des institutionnels et celles des gestionnaires locaux :</li> <li>→ pour les 85% des agri en secteurs sécurisés, leur préoccupation est de vendre leurs produits ;</li> <li>→ pour les autres en secteurs non sécurisés : sécurisation du système (vente) et prise de conscience progressive que les autorisations de prélèvements vont être réduites avec le classement en ZRE.</li> <li>→ Il existe de bonnes démarches locales</li> <li>→ Etude Usages = aide à la décision pour prioriser les usages et les territoires : Besoin de donner des éléments de choix au législateur</li> <li>→ Photo auj : poids économique des usages (yc par sous-BV) + poids socio, cad éléments d'attente de la société civile (par ex si besoin d'arbitrage entre usages émergents)</li> <li>→ coût des solutions techniques : est-ce qu'on a les financements ? / est-ce que les usages sont prêts à absorber ces coûts ? = capacité d'adaptation des différents usages / Donc quel choix de gestion ?</li> <li>→ Il manque un volet historique : chiffrage économique des pertes de terres agricoles liées aux autres usages + zoom sur des zones où sont menées des actions enviro (par ex suppression de seuil) : quel impact éco sur les autres usages ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Trop d'études ! Plus besoin de données ! Les locaux ne veulent plus de bureaux d'étude. Les gens concernés doivent trouver eux-même des solutions. Ras-le-bol.</li> <li>→ Les EVP ont été mal vécues ("et entachées d'imprécisions colossales")</li> <li>→ L'AGORA continue de vouloir améliorer la connaissance ... Elle aurait du porter cette étude !</li> <li>→ Présenter la Tragédie des communs aux institutionnels serait une bonne idée</li> <li>→ Le partage de l'eau ne fonctionne pas si ce sont les services de l'Etat qui le gère</li> </ul>	

<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le SAGE en pourra se construire qu'avec les PGRE (mais le problème de ces démarches est qu'elles "viennent d'en haut")</li> <li>→ Le partage ne pourra se construire qu'avec les locaux (c'est pour cela que la CED fonctionne bien par ex)</li> <li>→ Le SAGE pourra être un bon outil s'il n'est pas seulement géré à l'échelle macro : il faut d'abord des gouvernances locales</li> <li>→ Une piste pour initier les dynamiques locales pourrait être de profiter de la compétence GEMAPI pour construire le dialogue avec les élus</li> <li>→ inscrire au SAGE le principe de compensation économique (idem compensation environnementale) ? pas ex, qd une zone est urbanisée ou rendue inondable, quelle perte économique pour l'agriculture ?</li> <li>→ Autres sujets du SAGE : inondation et extension de la forêt (quelle extension ? quel impact sur la ressource en eau ?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Cela prendra du temps, mais le SAGE verra le jour</li> <li>→ L'Etat et l'AE RMC veulent un SAGE car c'est le seul outil à portée réglementaire</li> <li>→ L'Etat pense que la réglementation peu tout résoudre. Ils doivent au contraire se détacher pour donner une chance aux acteurs locaux</li> <li>→ Paradoxe : le milieu agricole fait tout pour ne pas s'organiser</li> <li>→ Un SAGE c'est lourd et contrôlé par l'administration ; les gens de terrain n'y sont pas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Assez réticents</li> </ul>
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude Usages : prendre tous les consommateurs &gt; analyse globale</li> <li>→ SAGE : BV Durance + territoires alimentés par les eaux Durance/Verdon, mais à travers les gestionnaires ? ou les collectivités ? pas simple</li> </ul>		

	<b>Position officielle</b> <i>« ils disent »</i>	<b>Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte</b> <i>« on sait qu'ils pensent »</i>	<b>Idées et hypothèses, occasions de vérification</b> <i>« on pense qu'ils pensent »</i>
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les canaux de basse Durance ont des droits d'eau fondés en titre (=loi)</li> <li>→ Fonctionnement robuste aujourd'hui (connaissance des conso en temps réel + partage des données avec EDF)</li> <li>→ Phase de contrôle des consos des rejets en fin de canal va démarrer (la phase de mesure de conso des canaux étant terminée)</li> <li>→ Dotation globale CED : 114m³/s, conso actuelle 87/90m³/s</li> <li>→ Crainte : avenir des canaux périurbains, agriculture en baisse et pression foncière &gt; met en péril l'équilibre financier des canaux (les coll. terr. ne veulent pas financer auj &gt; piste de créer des ASA communales)</li> <li>→ Etude Usages : mesure prospective d'évolutions (sur chaque canal), mesure des aménités, paramétriser les grands équilibres</li> <li>→ Les aménités pourraient permettre de mieux gérer les moments de tension en faisant participer (€) les usages émergents</li> <li>→ Quelle gouvernance pour répartir les usages ?</li> <li>→ Déterminants : AEP, industriels, conso agricole et changement climatique. Attention, si augmentation du débit réservé (demande des milieux), déstabilisation de l'ensemble du système</li> <li>→ Marges de manœuvre : régulation des canaux (cher), transfert à des saisonnalités précises, gravitaire &gt; pression, évolutions des assolements,</li> <li>→ Distinguer les zones sécurisées et les non sécurisées</li> <li>→ Il faudrait une analyse en temps réel de l'ensemble des consos &gt; analyse général pour la gestion. Mais en temps de crise, quelle structure décide auj ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Doute de la sincérité d'EDF pour le calcul du déstockage de la réserve agricole: outil de calcul (algorithme) = boîte noire. Mission d'audit en cours par le Ministère de l'agriculture sur l'algorithme-</li> <li>→ "Ca va être de plus en plus compliqué", et l'agriculture ne sera pas toujours prioritaire</li> <li>→ la CED veut garder sa place</li> </ul>	

<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Auj circuit court de fonctionnement, rapide et ayant fait ses preuves &gt; pas évident que ça fonctionne mieux avec une couche supplémentaire</li> <li>→ Outil SAGE intéressant sur les grandes lignes = multi usages, mais à articuler avec ce qui existe déjà</li> <li>→ Crainte : ne pas perdre cette expérience historique de gestion</li> <li>→ Besoin d'une meilleure visibilité sur le tronçon amont de la Durance (~CED moyenne Durance ?)</li> <li>→ Objectif : lisibilité d'optimum d'intérêt général</li> <li>→ Faire un REX sur l'American canal en Californie (Serre-Ponçon vide : comment ça se passe ?) : hiérarchisation des restrictions + gouvernance à étudier</li> <li>→ Autre thématique du SAGE : assainissement des territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Quel impact de l'amont sur la gestion de la Durance ? Qui fait des efforts ? Comment ?</li> <li>→ Il ne faut pas que la politique gouverne &gt; garder de l'opérationnalité</li> <li>→ Attention légitimité SMAVD en dehors du territoire de l'EPTB</li> <li>→ Ne ressentent pas en basse Durance la nécessité d'un SAGE</li> <li>→ "difficile aujourd'hui d'imaginer une volonté politique"</li> </ul>	
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude Usages : Approche technique : il faut regarder tous les Usages =&gt; BV + basse Durance</li> </ul>		

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les droits d'eau actuels sont de 660 000 m<sup>3</sup> : cela laisse une marge de manœuvre</li> <li>→ Système relativement simple et robuste pour la SCP aujourd'hui (peu d'interlocuteurs, essentiellement EDF)</li> <li>→ Conscient que le système global n'est aujourd'hui pas optimisé (exemple de l'alimentation de Marseille par une double source Durance et Verdon &gt; une plus grande coordination pourrait permettre de faire des économies)</li> <li>→ L'étude Usages pourrait permettre de mettre l'accent sur les incohérences de gestion actuelles &gt; montrer que le système est loin d'être optimisé</li> <li>→ Zone privilégiée en Europe + potentiel d'optimisation</li> <li>→ Potentiel d'économies d'eau (modernisation des ouvrages de transport, systèmes de régulation, etc.)</li> <li>→ Périmètre étude Usages :</li> <li>→ système Durance et système Verdon relativement dissociés</li> <li>→ prendre tous les usagers (yc Var et BdR), ce serait logique, mais attention à la légitimité de l'EPTB sur ces territoires</li> <li>→ Principaux enjeux aujourd'hui :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ enjeux métropolitains (rationalisation)</li> <li>○ régulation des grands ouvrages</li> <li>○ sécurisation des ouvrages (ASA &gt; aménités)</li> <li>○ répondre aux besoins des zones non desservies</li> </ul> </li> <li>→ Evolution : augmentation des besoins pour l'irrigation via le changement climatique (besoin sécurisation ou devient indispensable selon les cultures), mais ne représente pas un gros volume d'eau (&gt;40 Mm<sup>3</sup>)</li> <li>→ Les aménités pourraient être la clé de la stabilisation du système durancien ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Volonté de préserver la capacité à mener à bien les missions de la SCP</li> <li>→ Estiment que les missions de la SCP sont aujourd'hui conduites avec de faibles volumes d'eau (200 000 Mm<sup>3</sup> à comparer au volume total utilisé en Durance)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Quel besoin d'un AMO sur cet étude ?</li> <li>→ Ne se sont pas positionnés sur cet AMO afin de ne pas être juge et partie</li> </ul>

<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Attention à ce que le SAGE ne vienne pas déstabiliser l'équilibre qui a été trouvé (SAGE et CR Verdon)</li> <li>→ SAGE est un bel outil</li> <li>→ Attention à ne pas nier l'histoire de la région : Le système actuel possède une large culture de l'eau et la concertation, historiquement tourné vers la gestion collective de l'eau</li> <li>→ Pas de besoin de SAGE ressenti car aujourd'hui "les choses sont calées"</li> <li>→ Autre thématique à traiter : qualité de l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Crainte de cette intégration dans un système plus large</li> <li>→ Selon le périmètre, attention à la légitimité du SMAVD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Satisfait de ses droits d'eau, crainte qu'ils soient remis en cause</li> <li>→ Trop d'instances superposées</li> </ul>
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le plus large possible, mais attention à la légitimité</li> <li>→ Prudence : Durance et affluents</li> <li>→ Attention si ensemble des territoires desservis</li> </ul>		

CONFIDENTIEL

## CLE Verdon : Jacques ESPITALIER

	<b>Position officielle</b> « ils disent »	<b>Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte</b> « on sait qu'ils pensent »	<b>Idées et hypothèses, occasions de vérification</b> « on pense qu'ils pensent »
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Besoin de partage d'un état des lieux actuels du partage de la ressource, précisant l'historique des aménagements et des compensations perçues par les territoires (et mettre en évidence les absences de compensation)</li> <li>→ Besoin d'un cadre décisionnel, sur des bases partagées et reconnues</li> <li>→ Besoin de tendre vers un équilibre de gestion financier / économique / structurel / etc.</li> <li>→ Besoin d'une prise de conscience des utilisateurs littoraux qu'il y a un territoire entier qui gère l'eau ; ex : sur la bande côtière, faire une évaluation financière des bénéfices de l'eau en provenance de la Durance</li> <li>→ Besoin de requestionner les droits d'eau actuels (aujourd'hui quand le 04 est en vigilance, le 83 ne l'est pas ...)</li> <li>→ Le facteur du changement climatique sera déterminant à l'avenir (notamment via l'enneigement)</li> <li>→ Manque de connaissance sur les eaux souterraines et les marges de manœuvre que cela pourrait offrir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sentiment d'être exclu du jeu des décisions (SCP et EDF gèrent l'eau et ne demandent à personne)</li> <li>→ La SCP est aujourd'hui présidée par un élu varois &gt; crainte sur la solidarité future et persuadé de ce fait que la SCP prendra au maximum de ses droits</li> <li>→ Le département 04 ne possède par exemple aucun droit d'eau sur le Verdon, est-ce normal ?</li> </ul>	
<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Résolument pour : "la structuration géopolitique de l'eau est une bonne chose"</li> <li>→ Participation pleine et entière du SAGE Verdon à la construction du SAGE Durance</li> <li>→ Autres thématiques du SAGE : qualité de l'eau / conciliation des usages / milieux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le SAGE est un outil complexe et parfois lourd : la CLE n'est jamais complète du fait des désignations nominatives de ses membres (proposition en cours pour que ce ne soit plus le cas), la CLE doit rendre de nombreux avis (révision de PLU, etc.) et il n'est pas possible de réunir le bureau à chaque fois.</li> </ul>	
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ L'étude Usage doit aller "jusqu'au bout des tuyaux" ! Il est impératif d'inclure Marseille et Toulon</li> <li>→ Idem pour le périmètre du SAGE</li> <li>→ Il faut une relation entre les préleveurs et le BV ; il est donc essentiel d'intégrer "l'autre partie du faux-bassin versant"</li> <li>→ Pas de superposition avec le SAGE Verdon, ce n'est pas négociable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il faut trouver un juste milieu entre la région PACA quasi entière et le périmètre de l'EPTB Durance</li> </ul>	

## CLE Calavon : Didier PERELLO, Marjorie GRIMALDI (PNR Luberon)

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Vérifier que le SAGE est en cohérence avec les enjeux à l'échelle de la Durance =&gt; Besoin d'une vision claire et chiffrée de la répartition de l'eau de la Durance selon les usages et les territoires, savoir comment se situe le Calavon par rapport à d'autres territoires (degré de dépendance/ressources externes, part prélevée dans Durance). Se situer dans le système Durance/Verdon.</li> <li>→ Importance de l'information, de la communication et du partage autour de l'étude : éviter incompréhensions et désaccords sur les constats. Associer des acteurs différents.</li> <li>→ Volonté des élus d'urbaniser alors que marges de manœuvre limitées pour sécuriser l'AEP (coupures d'eau en 2014). Sécurisation via captages en nappe profonde (Apt) mais ressource chère pas vendue à son prix réel.</li> <li>→ Acteurs agricoles : bcp de jeunes ouverts à une réduction de l'usage de l'eau (goutte à goutte + modifs cultures). Retenues collinaires.</li> <li>→ Changement climatique : comment faire avec moins d'eau ? Conséquences éco sur agri + tourisme</li> <li>→ Etude s'intéressera-t-elle aussi à la ressource avec scénarios optimiste/pessimiste ?</li> <li>→ Données : voir avec PNR (liste d'études)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pour acteurs locaux, la Durance, comme réservoir inépuisable où chercher l'eau (percement canal SCP dans les années 1980 : DDA contre mais "révolte paysanne")</li> </ul>	
<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Besoin d'une gouvernance élargie avec pluralité des avis.</li> <li>→ OK pour SAGE global Durance : apport de la vue d'ensemble nécessaire + vision Durance</li> <li>→ mais garder le SAGE Calavon : proximité géographique + suivi/mise en œuvre des actions</li> </ul>		
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ SMAVD : seul acteur à pouvoir avoir un regard sur tout le territoire et accepté par tous. (ce qui ne semble pas être le cas de la région pour Perello : absence de pérennité du pilotage)</li> <li>→ Quels rôles pour grandes métropoles ?</li> </ul>		

## DLVA : Jacques ECHALON

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pas de problème quantitatifs aujourd'hui</li> <li>→ Pas d'inquiétude, l'AEP sera toujours prioritaire sur les autres usages et les gestionnaires sont globalement sensibles au partage de la ressource</li> <li>→ Par contre, véritable problème concernant la qualité de l'eau en Durance : pollution historique Arkema, puis pollutions agricoles (projet en cours d'adduction d'eau brute depuis le Verdon pour diversifier les ressources AEP de DLVA, SCP maître d'ouvrage, mise en route en 2019)</li> <li>→ Relation agriculture / qualité de l'eau à développer (problèmes de pollution agricole sur le plateau de Valensole)</li> <li>→ Manque de connaissance sur les débits réservés EDF en sortie d'ouvrage (vient d'une présentation faite au SMAVD, mais connaît mal et répète ce qu'il a entendu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il existe certes l'Article 50, mais DLVA prélèvera de l'eau au-delà de ses droits si elle en a besoin pour l'AEP !</li> <li>→ Paradoxe : dit qu'il faudrait plus de connaissances (mais ne sait pas précisément sur quoi) et regrette en même temps la multiplicité des études menées et l'absence d'étude globale de synthèse (idéalement une étude qui exprime clairement l'offre et la demande à venir)</li> <li>→ Celui qui paye commande (donc c'est essentiellement l'AE, mais regrette qu'elle soit tant orientée milieux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Gère l'AEP de l'agglomération, et s'intéresse essentiellement aux aspects de qualité</li> <li>→ Connaît mal la gestion quantitative &gt; tendance à répéter ce qu'il a entendu dire</li> <li>→ Semble faire confiance (et suivre l'avis) de Jacques Espitalier</li> </ul>
Positionnement sur le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il est souhaitable de coordonner les besoins respectifs des différents usages</li> <li>→ Autre thématique du SAGE : qualité de l'eau. Il n'est pas possible de cloisonner les réflexions</li> <li>→ L'eau est une affaire territoriale</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Positionnement difficile, connaît mal les autres outils</li> </ul>
Périmètre géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Entre la région et l'EPTB</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Positionnement difficile, connaît mal les autres outils</li> </ul>

**SMADESEP : Victor BERENGUEL (président), Christophe PIANA (directeur)**

	<b>Position officielle</b> <i>« ils disent »</i>	<b>Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte</b> <i>« on sait qu'ils pensent »</i>	<b>Idées et hypothèses, occasions de vérification</b> <i>« on pense qu'ils pensent »</i>
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Besoin de connaissance a évolué depuis 10 ans. Meilleure connaissance des autres usagers (EDF, CED, SMAVD...) et donc meilleure compréhension de leurs enjeux : efforts de chacun connus et appréciés.</li> <li>→ Contacts amont/aval auj plus faciles mais encore des tensions (ex : fédé irrigants 04 qui ne veut pas que ses prélèvements soient fiscalisés par l'AE).</li> <li>→ Transferts d'eau : économie marchande à l'aval qui doit être discutée avec l'amont. Mettre en valeur des indicateurs économiques/usages de l'eau dans les différents territoires.</li> <li>→ Usages "émergents" : terme qui nous insupporte, obsolète.</li> <li>→ Etude R2D2 : très complexe car nombreux déterminants. Incapacité à savoir comment va évoluer la demande (agri, tourisme, pop°...). A court terme, chgt climatique bon pour le tourisme : fonte des glaciers = hausse débits d'étiage, littoral maritime moins agréable si chaleur augmente = chance pour lac à 800m d'altitude. Adaptations en cours : équipements/marnage de 10m.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude imaginée il y a 10 ans et co-construite SMADESEP/SMAVD avant transmission à la région.</li> <li>→ SMADESEP : plus d'ampleur depuis 2008 : ensemble des interco autour du lac et sur l'amont (Haute-Durance) fédérées : projet commun. Futur contrat de milieux sur la Haute-Durance à signer fin 2016.</li> <li>→ 2008 : convention fondatrice avec EDF : EDF s'engage à respecter une cote d'exploitation touristique en juillet et août (5 m), engagement fort pour EDF qui change manière de gérer la retenue. Pour SMADESEP : adapter les équipements touristiques aux variations de marnage pour pouvoir travailler au printemps et à l'automne.</li> <li>→ 2016 : signature d'une version actualisée. DREAL-EDF-SMADESEP sur volet foncier : intégralité du domaine public hydroélectrique à disposition du SMADESEP qui peut faire des autorisations d'occupation temporaires (AOT) pour prestataires touristiques. Visibilité à plus long terme, amélioration qualité des prestations, cahier des charges SMADESEP...</li> <li>→ L'objectif de cote estivale n'est pas signé par l'Etat, qui renvoie au SAGE, pour ne pas avoir à rembourser EDF/Concession.</li> <li>→ Serre-Ponçon : 2ème puissance économique des Hautes-Alpes après le ski.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ SMADESEP : syndicat qui n'a pas les milieux au cœur de sa mission (développement t touristique).</li> </ul>

<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Valoriser la négociation et les initiatives territoriales : seule manière que le réglementaire soit accepté.</li> <li>→ Avis du territoire indispensable (on n'est plus à l'époque où l'Etat décidait de tout).</li> <li>→ SAGE sujet très complexe, peu connu des élus. Interventionnisme de l'Etat et/ou de l'Agence pas forcément bien accepté.</li> <li>→ Volonté des élus d'organiser une gouvernance qui parte du terrain : EPTB = ens des structures de gestion réunies. Source : plus lointain et on ne sait pas ce que va devenir la région.</li> <li>→ Rencontres bilatérales sont fondamentales.</li> <li>→ =&gt; SAGE doit s'appuyer sur ces initiatives.</li> <li>→ Apport SAGE : être associé aux grandes décisions (ex : arrêtés sécheresse), avoir l'info, y participer.</li> <li>→ SAGE : discuter des grands équilibres et des transferts d'eau mais les décisions douloureuses devront l'objet de discussion bi ou trilatérales</li> </ul>		
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude : BV + transferts d'eau</li> </ul>		

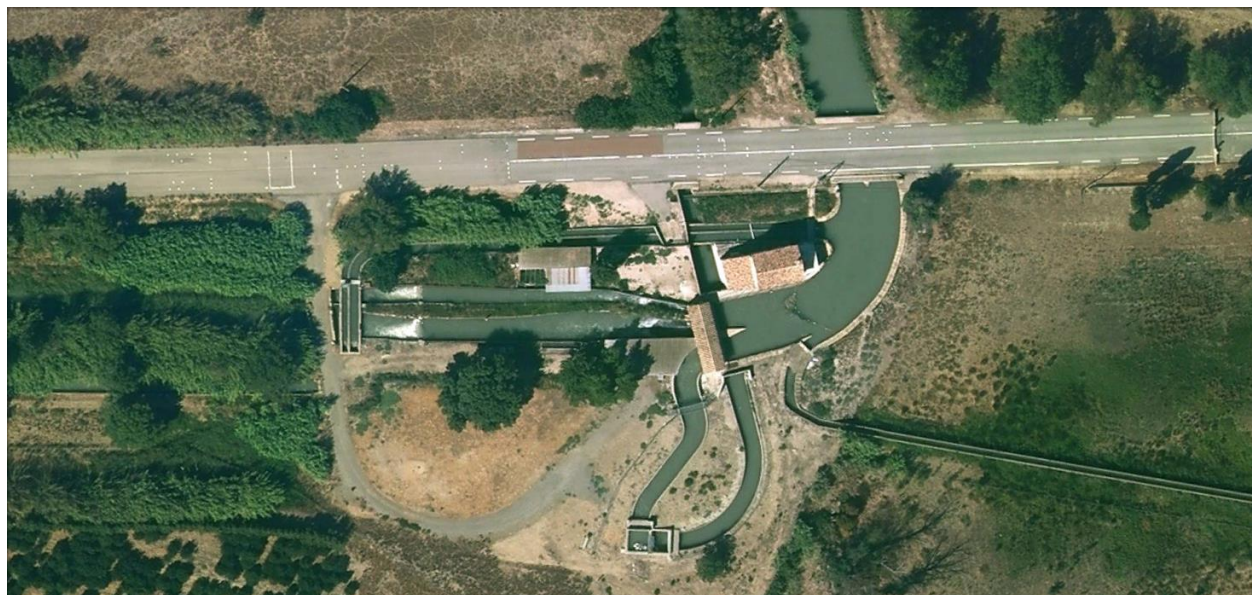
	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
<b>Gestion de la ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etude usages essentielle/évolutions chgt climatique</li> <li>→ Considérer l'ensemble des usages, yc milieux naturels, pêche, sports d'eau, extractions</li> <li>→ Intégrer dimensions biodiversité et morphologie : impacts sur la ressource, sur inondations, sur A du T</li> <li>→ Etat des lieux- diagnostic de la ressource (qui utilise quoi) / scénarios en lien avec CC / évolution des usages</li> <li>→ Les usages "émergents" comme clé pour débloquer et aller vers le changement : valorisation paysage, sports d'eau, revenus complémentaires pour agri, projet tourisme nature à porter par la région, valorisation patrimoine... (et ne pas voir que les conséquences négatives sur l'agri ou l'hydroélec) =&gt; Etude : un élément facilitateur du chgt pour les acteurs</li> <li>→ Approche socio-éco + animation, technique en 2è plan.</li> <li>→ Solidarité aval/amont : qui finance ? qui se restreint ? quelle ressource utilisée prioritairement (locale/Durance) ? priorité au coût ou à la préservation des milieux ? (ex : canal Verdon- St Catien à Fréjus)</li> <li>→ Quelle évolution des ASA ? (financées au volume, baisse agri et hausse usages domestiques, agri qui préfèrent pomper ds nappe)</li> <li>→ Etang de Berre : OK pour baisser apports dans l'étang mais connaître impacts (morpho et biodiv) sur la Durance à l'aval de Mallemort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Actions FNE sur l'eau :</li> <li>→ Propositions sur le SCoT d'Apt pour prise en compte de l'eau dans doc d'urba (en cours)</li> <li>→ Journée sur le Buech en avril 2015 avec représentants tous les acteurs</li> <li>→ Atelier territorial sur la Durance en 2012 avec 100 acteurs, animation en vue d'un futur SAGE</li> <li>→ Expo sur Durance (2006-08 avec MUCEM, en cours préparation d'une version allégée et transportable) : pop° s'est détournée de la Durance après grands aménagements, souvenirs douloureux =&gt; aller vers réappropriation.</li> <li>→ Observatoire Histoire d'hommes et de rivières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ STEP (pompage) sur le Verdon : y a-t-il vraiment un réel potentiel de ce système ?</li> <li>→ FNE contre la demande des chasseurs d'une autre gestion des lâchers EDF pour pouvoir chasser plus facilement dans le lit de la Durance, corridor écologique N2000.</li> </ul>

<b>Positionnement sur le SAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ FNE demande le SAGE depuis une dizaine d'années : on est très pressé</li> <li>→ SAGE ne doit pas être l'affaire des technos ou de qq élus : mobiliser tous les habitants, d'où les actions menées par FNE</li> <li>→ SAGE doit prendre en compte les évolutions des différents usages (non pas remettre en question le caractère stratégique de la chaîne hydroélectrique mais jeu de + en + subtil pour satisfaire tous les usagers)</li> <li>→ SAGE doit se positionner sur la question des économies d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Actions FNE =&gt; préparation à la dynamique du SAGE en apportant la composante sociologique et humaine qui manque souvent dans les démarches techniques.</li> <li>→ Eco d'eau : EDF joue la montre, ça dure depuis trop longtemps : passer à la phase opérationnelle sur tous les tronçons.+ Clarifier les choses sur les concessions, sortir du seul discours EDF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nouvelle équipe Région : discours démagogique : il faut donner de l'eau aux agriculteurs qui en ont besoin (vote FN)</li> <li>→ Agora : démarche très politique derrière l'aspect participatif, faire un "SDAGE bis" adapté aux spécificités de PACA</li> </ul>
<b>Périmètre géographique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Durance : "LA" problématique régionale, avec les transports =&gt; SAGE doit être entouré d'une dynamique d'animation régionale, à porter par l'EPTB (montée en puissance attendue).</li> <li>→ Ne pas croire à un seul outil de planification via l'EPTB, qui doit avoir la vision globale et intégrée, mais maintenir l'organisation actuelle (SAGE, contrats de rivière. ETPB ensemble).</li> <li>→ Distinguer secteurs influencés/pas influencés par les barrages :</li> <li>→ BV amont (hausse tensions liées au CC, gestion de la ressource comme sujet en soi, arrêts sécheresse vs "gabegie" ailleurs avec "leur" eau =&gt; quelle solidarité aval/amont ? Comment aider ces territoires à s'adapter ? Quel rôle de l'EPTB dans cette "pompe à fric" qui remonte l'argent vers l'amont ?</li> <li>→ SAGE doit-il incorporer les secteurs alimentés en eau par Durance ?</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rapport de la DREAL de Bassin au Comité de Bassin (vers 2009-2010) sur le fonctionnement de la Durance et ses différents outils. Essayer de le récupérer, auprès de JL Simoneau ou M. Vérot.</li> </ul>

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Enjeu quanti : Baisse des rejets EDF dans l'étang =&gt; quelles modalités acceptables pour la Durance ? Quelle gestion par EDF ?</li> <li>→ Enjeu quali : Eaux de la Durance qui arrivent dans l'étang sont chargées en azote (pb/eutrophisation) : quid du suivi écologique Durance et canaux ?</li> <li>→ Suivre l'évolution des usages et des besoins (ex : observatoire tous les 5 ans): avoir recul suffisant le jour où il faudra décider</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Pas de décision par l'Etat sur le projet de dérivation : ras-le-bol des élus : demande de réduction des débits rejetés dans l'EB. Demande envoyée à Ségolène Royal : en cours d'étude. Passage de 1200M m3 autorisés à 600 M (auj, utilisation de 900M car contraintes sur limons plus fortes)</li> <li>→ Après 10 ans d'expérimentations, des améliorations timides mais réelles, notamment en zone côtière. Seul levier véritable pour améliorer situation étang auj : rejets EDF.</li> </ul>	
Positionnement sur le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Capacité et culture de la concertation chez les acteurs de la Durance =&gt; SAGE doit s'appuyer sur la gouvernance en place pour définir des règles sur le territoire. CED + Comité de rivière : on est habitué à cette gouvernance.</li> <li>→ Création de l'EPTB renforce la possibilité d'une gestion cohérente à l'échelle de l'ensemble du BV.</li> <li>→ Plus-value SAGE : réglementaire si nécessaire. Question à clarifier par l'étude usages.</li> <li>→ S'il faut bcp d'énergie pour monter le SAGE, pas sûr que ça vaille le coup vu les instances déjà existantes.</li> </ul>		
Périmètre géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ BV, avec affluents + territoires desservis par canaux</li> </ul>		

	Position officielle « ils disent »	Position implicite, calendrier interne et éléments de contexte « on sait qu'ils pensent »	Idées et hypothèses, occasions de vérification « on pense qu'ils pensent »
Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Multi-activités (eau potable, agri, pêche, loisirs...) très importante, notamment sur l'Embrunnais, nécessaire à la bonne vie de l'éco locale</li> <li>→ Agriculteurs : restrictions (ZRE), impression que tout pèse sur eux alors que l'eau est utilisée dans le reste de la région. Peur de ne pas pouvoir prélever comme ils veulent. Grosse demande de retenues collinaires. Pas de changement des pratiques en vue.</li> <li>→ Entretien des canaux : bienfait pour le territoire avec paysage, réalimentation nappe, eaux pluviales =&gt; ne pas laisser tomber l'agriculture (élevage/prairies) dans un territoire touristique</li> <li>→ Besoin d'eau de qualité pour les usages loisirs</li> <li>→ Création SMADESEP : acteur incontournable, réclamé par EDF, pour négocier les niveaux d'eau sur Serre-Ponçon.</li> <li>→ Craintes/chgt climatique : éco touristique d'été et d'hiver (ski)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département : suivi qualité de l'eau + risque inondations. Garder ces compétences , d'autant plus que personne ne le fera à la place du dépt.</li> <li>→ Complexité du sujet (élu depuis 1 an), vocabulaire technique...</li> <li>→ Etude récente du département : comment mieux aider les ASA (ciblage, gouvernance...) ?</li> <li>→ Des projets portés par les grosses ASA : passer à l'aspersion sous pression + turbiner l'eau</li> <li>→ Peur importante des élus sur la hausse du prix de l'eau (investissements de moyen ou long terme pas budgétés)</li> </ul>	
Positionnement sur le SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Nécessité d'un organisateur pour éviter que chacun ne joue perso : rôle AE</li> <li>→ Besoin d'une gouvernance spécifique : interaction entre tous les niveaux administratifs.</li> <li>→ Plus-value : gestion globale et non vision rétrécie. ça manque surtout en Haute-Durance (plus de monde en Basse Durance)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Département 05 : petit département en pop°, difficulté à trouver de l'argent à l'échelon communal.</li> </ul>	
Périmètre géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Ne pas saucissonner à l'échelle communale ou interco =&gt; BV</li> <li>→ Durance alimente grandes villes du Sud : pb de laisser partir notre eau quand ça impacte notre économie locale.</li> </ul>		

**Analyse des connaissances existantes et des attentes des acteurs** (*Phase 1\_Existants et entretiens V0a*)



# Etude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

PHASE 1 : ANALYSE DES CONNAISSANCES EXISTANTES ET DES ATTENTES DES ACTEURS

Région Méditerranée  
**Agence de Marseille**  
Le Condorcet  
18, rue Elie Pelas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74

SMAVD  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DE LA DURANCE



## 1. CONNAISSANCES EXISTANTES

La présente mission s'inscrit dans une dynamique générale engagée dès les réflexions globales sur la Durance après les crues de 1994.

On peut reconstituer succinctement la filiation des démarches successives, portées par les collectivités locales (SMAVD en premier lieu), la Région ou l'Etat (et l'Agence de l'Eau), qui ont contribué à créer un cadre partenarial qui s'exprime aujourd'hui.

	SMAVD	REGION	ETAT
1994			<i>Plan de reconquête de l'étang de Berre, début des restitutions à Mallemort</i>
1997-2001	Etude globale de la moyenne et basse Durance		
2002			Mission interministérielle d'inspection sur la Durance (« mission Balland »)
2003	<i>Mise en place de la Commission Locale de l'Eau du Verdon</i>		
2005 – 2013	Contrat de rivière du Val de Durance		
2005 - 2015			Plan Durance Multi Usages
2005	Cahier des charges d'une étude usage. Démarche suspendue en attendant la réalisation du SOURCE par la Région.		
2009-2014		SOURCE	
2009-2016			Démarche contrats de canaux
2010	SMAVD labélisé EPTB de la Durance		
2011 - 2015			Etudes de volumes prélevables
2013		Charte Régionale de l'Eau	
2014	Etude exploratoire de la nappe alluviale de la Durance		

2014	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon		
2014		Stratégie Régionale d'Hydraulique agricole (portée par la CRA)	
2014		Mise en place de l'AGORA	

## 1.1. LES FONDEMENTS STRATEGIQUES

Depuis la construction des aménagements hydrauliques du système Durance – Verdon, il n'y a pas eu de réflexions globales avant la crise de 1994. La crue de 1976, le mauvais remplissage de Serre-Ponçon en 1989-1990, avaient simplement conduit à de premières mesures structurelles (renforcement de l'essartement du lit, premières dispositions de gestion de la cote touristique de Serre-Ponçon).

L'année 1994 a été une année charnière par la conjonction de quatre évènements a priori indépendants :

- le choc des crues de janvier et novembre, 1<sup>ères</sup> crues vraiment débordantes depuis la réalisation des aménagements ;
- l'interdiction des extractions en lit mineur, qui a remis en cause le modèle économique de gestion de la Durance qui prévalait jusque-là ;
- le 1<sup>er</sup> plan Barnier de reconquête de l'étang de Berre, avec les premières restrictions sur les rejets d'eau et de limon dans l'étang, qui questionnait le modèle de gestion de la chaîne hydroélectrique ;
- les débats sur la construction du TGV Méditerranée, qui avait exacerbé les tensions sur la gestion des crues et du lit de la Durance.

C'est dans ce contexte que le SMAVD a engagé une réflexion globale sur la moyenne et basse Durance, dont la dynamique a conduit successivement :

- à la fusion du SMAVD (13 et 84) et du SMPRD (04) ;
- à l'extension du périmètre du nouveau SMAVD jusqu'à Serre-Ponçon ;
- à la signature du 1<sup>er</sup> contrat de rivière du Val de Durance
- à la reconnaissance du SMAVD comme Etablissement Public Territorial de Bassin.

En parallèle, l'Etat a engagé sa propre réflexion avec le rapport Balland, qui explicitait l'émergence de nouveaux usages et invitait à réinterroger les équilibres du système actuel.

L'Etat a mis en place dans la foulée son propre outil d'intervention avec le Plan Durance Multi-Usages (2005-2015).

La Région, quant à elle, s'est interrogée sur son rôle (réflexion sur la gestion du Domaine Public Fluvial, finalement transféré au SMAVD ; etc.) : elle s'est positionnée dans un rôle fédérateur des bonnes volontés à l'échelle régionale, par l'élaboration d'un Schéma Global de la Ressource en Eau (SOURSE) et la mise en place d'une assemblée de gouvernance de l'eau (l'AGORA).

Ces démarches, parfois concurrentes, rarement antagonistes, le plus souvent convergentes, ont permis la construction d'un cadre stratégique bien partagé aujourd'hui.

En parallèle, le Verdon, à la suite de la crue de 1994 également, s'est engagé dans une démarche de SAGE qui a abouti en 2014.

Le SOURSE peut être considéré comme le socle d'orientations partagées qui fondent la démarche Usages sur la Durance.

## 1.2. L'ETUDE R2D2

L'étude R2D2 constituera un autre élément clé de l'étude Usages.

Initié par l'IRSTEA, EDF, SCP et différents organismes de recherche, soutenu par l'Etat et l'Agence de l'eau, ce programme de recherche a posé les bases des perspectives d'évolution de la ressource en eau dans le bassin de la Durance avec le changement climatique et les évolutions socio-économiques du territoire.

On en trouvera une synthèse en annexe.

Les conclusions scientifiques sur les perspectives liées aux évolutions climatiques seront prises comme donnée d'entrée des réflexions.

Les scénarios socio-économiques pourront en revanche être réinterrogés, mais les simulations qui ont été faites serviront de cadre de référence pour les analyses prospectives.

## 1.3. LA CONNAISSANCE AUX ECHELLES LOCALES ET SECTORIELLES

Sans chercher à la détailler, la connaissance locale et thématique est abondante et déjà bien structurée :

- études préalables aux démarches de bassin versant et de territoire (Verdon, Buëch, Bléone, Alpilles, Crau, etc.) ;
- études de volumes prélevables sur les bassins versant déficitaires qui fournissent une donnée technique relativement homogène à défaut d'être toujours partagée ;
- études préalables aux Contrat de Canaux ;
- études du Plan Durance Multi-Usages (études sur les prélèvements au titre des articles 12 et 50 de la concession EDF, bilan des prélèvements agricoles, etc.)
- Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole ;
- etc.

On peut considérer que la donnée de base sur les utilisations de l'eau est disponible.

## 2. ATTENTES DES ACTEURS

Pour cerner les attentes des acteurs, des entretiens ont été réalisés avec les responsables des structures les plus directement concernées, ainsi qu'avec des élus considérés comme représentatifs des différents échelons territoriaux.

L'interprétation de ces entretiens a pris en compte les connaissances acquises sur le contexte général de la mission, les retours des partenaires de la démarche sur les évolutions les plus récentes, ainsi que sur les évolutions constatées par rapport au positionnement des différents acteurs lors des démarches précédentes (SOURCE, SRHA, AGORA).

### 2.1. TRAME D'ENTRETIEN

Un guide d'entretien a été proposé et validé par les partenaires.

#### INTRODUCTION

*« Cet entretien s'inscrit dans une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du SMAVD pour l'accompagner dans le lancement et la conduite d'une étude sur les usages de l'eau du système Durance-Verdon afin d'en analyser les fragilités dans une perspective de long terme et d'envisager un cadre décisionnel pertinent. Notons qu'il s'agira également, en lien avec cette étude, d'animer la phase d'émergence d'un SAGE Durance, tel que prévu par le SDAGE. Cette campagne d'entretiens constitue la première étape de cette AMO : nous sommes donc dans une phase exploratoire visant à identifier ce qui est en jeu dans les choix à venir en matière de gestion quantitative, de façon à pouvoir ensuite rédiger un cahier des charges le plus pertinent possible. »*

#### OBJECTIFS

*« L'objectif de cet entretien est donc de conduire cette réflexion avec vous. On s'attachera donc à cerner vos attentes vis-à-vis d'une telle étude ainsi que les enjeux devant être traités selon vous, compte-tenu de l'histoire du territoire mais aussi de ses perspectives d'avenir et de vos propres préoccupations. Ce faisant, on s'intéressera notamment aux échelles et informations nécessaires à prendre compte. Pour finir, on évoquera la perspective du SAGE. »*

#### DETAIL DES QUESTIONS POSEES

- 1) Quelles attentes formulez-vous concernant cette future étude ? (*production de connaissances, lieu de concertation, construction d'un espace de gouvernance, de communication*)
- 2) En quoi l'étude pourrait éclairer de futures décisions ou choix pour la Durance et ses affluents (ainsi que pour vos activités) ?
- 3) L'eau de la Durance est convoitée depuis toujours mais comment expliquez-vous la répartition des usages actuels et ses principaux déterminants ?
- 4) Quels sont notamment les derniers faits marquants en la matière ?

5) Quels sont les déterminants qui pèseront le plus sur l'évolution des usages de l'eau de la Durance à l'avenir ?

*Pour chacun des déterminants cités (et ajouter éventuellement ceux non cités parmi : changement climatique, évolution du territoire de l'économie et de la démographie, agriculture, énergie, gouvernance et réglementation, mise en concurrence des concessions...):*

5.1) Quelles tensions cela pourrait susciter (en général et pour votre activité) ?

5.2) Quelles opportunités à saisir (en général et pour votre activité) ?

5.3) Quelles marges de manœuvre seraient envisageables pour mieux gérer l'eau de la Durance dans ce(s) contexte(s) (en général et pour votre activité) ?

*Si l'interlocuteur a peu de temps, traiter 5.1 à 5.3 en même temps pour tous les thèmes. Dans le cas contraire, essayer vraiment d'être analytique.*

6) Compte-tenu de l'ensemble de ces considérants, quelle échelle de réflexion pensez-vous intéressante pour l'étude usages ?

7) Quelles connaissances faudrait-il réunir et/ou produire pour éclairer ces diverses dimensions auxquelles on serait confronté ?

8) Comment envisageriez-vous de contribuer à cette étude ? (quelles données pourriez-vous fournir ? quelle participation pourriez-vous assurer ?)

9) Pensez-vous qu'une gouvernance spécifique soit nécessaire pour gérer ces aspects de partage de l'eau de la Durance ? Un SAGE vous semble-t-il une opportunité pour cela ?

10) Un SAGE aurait vocation à être multithématique, au-delà du seul thème de la gestion quantitative. Que voyez-vous comme autres sujets clés pouvant justifier l'existence d'un SAGE Durance ? (*milieux, qualité, risques, ...*)

11) Y aurait-il alors pour vous une plus-value à attendre d'un SAGE par rapport à ce qui existe déjà, notamment le Comité Plénier Durance, la Commission exécutive Durance, Contrat de rivière...?

Si oui, laquelle ? (*portée juridique, enceinte de concertation, d'orientation, de décision...*).

Si non, pourquoi ?

12) Au total, quelle échelle vous semblerait pertinente pour ce SAGE ?

## 2.2. ENTRETIENS REALISES

15 entretiens ont été réalisés. A noter qu'il n'a pas été possible de rencontrer le Conseil Régional au niveau politique, en raison de l'installation de la nouvelle majorité et de l'absence d'élu identifié sur le sujet au moment de la réalisation des entretiens.

Pour assurer la liberté de parole lors des entretiens, ils n'ont pas fait l'objet de comptes rendus formels et diffusés. Leur synthèse évite donc de rapporter des propos trop personnels.

Structure	Nom	Fonction
EDF	Ariane BEAUVILLAIN	direction
DDT04	Gabrielle FOURNIER	directrice
CLE Verdon	Jacques ESPITALIER	président
DLVA	Jacques ECHALON	VP
Chambre régionale agriculture	Claude ROSSIGNOL	président
SCP	Bruno VERGOBBI + François PREVOST	DG
CED	Jérôme GRANGIER + Jérôme HORS	directeur
Agence de l'eau	Gaëlle BERTHAUD	déléguée régionale
DREAL	Laurent NEYER	directeur adjoint
CLE Calavon	Didier PERELLO	président
SMADESEP	Victor BERENGUEL	président
FNE	Pierre APLINCOURT	président
Département 05	Marc VIOSSAT	élu
Département 84	Christian MOUNIER	VP
GIPREB	Serge ANDREONI	président

## 2.3. SYNTHÈSE DES ATTENTES RECUEILLIES

### LES ENJEUX DE LA GESTION DE LA RESSOURCE

- Il y a convergence des points de vue sur le sentiment que le changement climatique croisés avec la pression des usages conduira à un accroissement de la fréquence des crises. Le diagnostic posé par R2D2 n'est pas contesté.

- Le volet qualité des eaux est souvent mis en avant.
- Les évolutions administratives en cours doivent à mettre à profit : compétence GEMAPI, métropolisation (=potentiel de rationalisation)
- Des **enjeux sont** réaffirmés :
  - Régulation des grands ouvrages
  - Réponses à apporter aux zones non sécurisées
  - Sécurisation des ASA / reconnaissance des aménités
  - Besoins de clarification du système actuel : Qui finance ? Qui se restreint ?

## LES ACTEURS

- Les relations entre acteurs se sont améliorées au fil des ans, grâce à une meilleure connaissance réciproque et une meilleure reconnaissance des efforts de chacun.
- On relève toutefois quelques soupçons, ou tout au moins des incompréhensions : sur la réalité des économies d'eau, sur les conditions de la gestion de la réserve agricole de Serre-Ponçon, ...
- Une forte légitimité est reconnue au SMAVD en tant qu'EPTB pour porter la démarche « usages ». Des questions demeurent sur sa capacité à sortir de son territoire.
- Les usages définis comme émergents par le rapport Balland sont aujourd'hui pleinement entrés dans le système.
- Le rôle de l'Agence de l'Eau comme initiatrice d'évolutions positives est largement reconnu.
- Le rôle intégrateur d'EDF est peu contesté ou critiqué : il s'ensuit des appréhensions de nombreux acteurs sur le renouvellement annoncé des concessions qui pourrait compromettre cette fonction.
- La société du Canal de Provence est identifiée comme un cas particulier, sans que ce particularisme soit globalement perçu négativement.

## SUR LE SAGE

- Entre espoir et résignation..., les positions sont contrastées :
  - Le SAGE est attendu par les acteurs dont le champ d'intervention dépasse le bassin versant de la Durance (Etat, Agence de l'Eau, Région, ...).
  - Il inspire au contraire une méfiance des acteurs du territoire qui privilégient les SAGE locaux (Verdon etc.) proches du terrain. Ils réclament une gouvernance qui doit partir du terrain, en s'inquiétant d'un interventionnisme excessif de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

- Le besoin d'un SAGE n'est pas ressenti par les acteurs « installés » (« est-ce utile de mettre tant d'énergie par rapport aux instances existantes ? »), à l'exception d'EDF qui est demandeur de sortir des relations bilatérales.
- Les avis divergent sur la portée réglementaire : elle est nécessaire pour les uns, de façon à pouvoir requestionner les droits d'eau ; pour d'autres, il faut éviter de déstabiliser les équilibres trouvés, privilégier les compromis, conserver des décisions bi ou tri-latérales ; d'autres, enfin, ne croient pas à qu'un SAGE prescriptif puisse émerger.
- Des convergences, enfin : la mise en avant d'une culture de la concertation sur le bassin, la nécessité de s'appuyer sur l'existant, l'importance de ne pas nier l'histoire de la région.

## SUR LES PERIMETRES DE LA DEMARCHE « USAGES » ET DU SAGE

- Des positions hésitantes entre deux logiques :
  - Un périmètre étendu au bassin versant et à l'ensemble des territoires desservis serait logique (« aller jusqu'au bout des tuyaux »), mais complexe à mettre en œuvre :
    - Se pose alors la question de la légitimité du SMAVD hors du bassin versant hydrographique de la Durance.
    - Dans un souci d'efficacité, d'aucun préconise une CLE resserrée pour plus d'efficacité : mais vient immédiatement la réserve qu'un SAGE ne saurait s'imposer à des territoires qui n'auraient pas été pleinement associés à son élaboration.
  - Un périmètre limité au bassin versant strict pour plus d'efficacité. Mais comment alors intégrer les usages hors bassin (littoral, périmètre de la SCP, périmètre de la CED) ?
- Ce dilemme a priori insoluble conduit à des propositions alternatives, qui enrichissent la réflexion et peuvent constituer des pistes prometteuses :
  - Le constat que les systèmes Durance et Verdon sont relativement dissociés, le souhait de ne pas remettre en cause le SAGE du Verdon (d'autant qu'en toute rigueur, un SAGE ne peut pas a priori en inclure un autre), l'importance prise par la liaison Serre-Ponçon – Etang de Berre dans la gestion de la chaîne hydroélectrique, conduisent plusieurs acteurs à suggérer un SAGE Durance qui serait concentré sur l'axe Serre-Ponçon – Etang de Berre – Canaux de la Basse Vallée.
  - Les « opérateurs » qui gèrent une partie du système de transfert (Société du Canal de Provence, Commission Exécutive de la Durance, Société des Eaux de Marseille) pourraient être les « négociateurs » de leurs sous-usages.
  - Une « super SAGE » pourrait fédérer et articuler des SAGE locaux existants (Verdon, Gapeau) ou à mettre en place.

**Objectifs de l'étude Usages et propositions méthodologiques** (*Phase 2\_Objectifs\_methodo\_V4e 1<sup>er</sup> novembre 2016*)



# Etude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

PHASE 2 : OBJECTIFS DE L'ETUDE USAGES ET PROPOSITIONS METHODOLOGIQUES

VERSION 4D – 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016

Région Méditerranée  
Agence de Marseille

Le Condorcet  
18, rue Elie Pélas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74



## 1. CONTEXTE ET AMBITIONS

### 1.1. LE CONTEXTE

Depuis une cinquantaine d'années, la Durance a connu de profondes modifications de son régime hydrologique et de sa dynamique fluviale : aménagement agro-industriel Durance-Verdon, extractions de granulats alluvionnaires, réalisation de grandes infrastructures linéaires (autoroutes, TGV, etc.). À la suite notamment des crues de 1994 – les plus importantes depuis le début de cette période – l'ensemble des acteurs de la Durance a pris conscience des modifications fondamentales engendrées par ces aménagements.

Les dernières décennies ont également vu l'émergence d'usages toujours plus nombreux : prévention des inondations, tourisme notamment ; usages aujourd'hui bien établis aux côtés de l'hydroélectricité et de l'alimentation en eau agricole, industrielle et urbaine.

En parallèle, les besoins des milieux naturels ont été reconnus et affirmés progressivement (loi sur l'eau de 1992, Directive Cadre Européenne sur l'Eau) : cet enjeu est devenu aujourd'hui un facteur majeur de la gestion de la ressource en eau.

De nombreuses démarches de gestion et de concertation ont été progressivement engagées aux échelles locales pour associer les multiples opérateurs et les usages concernés : SAGE, contrats de rivière, contrats de canaux, etc.

La répartition de la ressource repose aujourd'hui sur des équilibres complexes, issus de droits d'usage (lois, décrets, droits fondés en titre, etc.), d'une concession hydroélectrique et de nombreux accords bi- ou multi-latéraux entre acteurs.

Jusqu'à présent les besoins locaux ont globalement pu être satisfaits mais les facteurs d'évolutions, voire de tension, de cet équilibre vont en s'exacerbant :

- La protection croissante des milieux aquatiques réduit les marges de manœuvres des différents usages de l'eau ;
- Le développement démographique et économique des territoires induit une nouvelle demande ;
- Le renouvellement de la concession hydroélectrique sera ouvert à la concurrence ;
- Des problèmes locaux de déficit quantitatifs sont avérés (zones de répartition des eaux, etc.) ;
- Le changement climatique modifiera la disponibilité de la ressource (étude R2D2) ;
- La transition énergétique et écologique engagée au niveau national fait peser de nouvelles attentes ;
- La réorganisation des compétences de l'eau (loi MAPTAM (GEMAPI), loi NOTRe) modifie le paysage des gestionnaires.

## 1.2. LES FONDEMENTS STRATEGIQUES

Depuis la construction des aménagements hydrauliques du système Durance – Verdon, il n’y a pas eu de réflexions globales avant la crise de 1994. La crue de 1976, le mauvais remplissage de Serre-Ponçon en 1989-1990, avaient simplement conduit à de premières mesures structurelles (renforcement de l’essartement du lit, premières dispositions de gestion de la cote touristique de Serre-Ponçon).

L’année 1994 a été une année charnière par la conjonction de quatre évènements a priori indépendants :

- Le choc des crues de janvier et novembre, premières crues vraiment débordantes depuis la réalisation des aménagements ;
- L’interdiction des extractions en lit mineur, qui a remis en cause le modèle économique de gestion de la Durance qui prévalait jusque-là ;
- Le 1<sup>er</sup> plan Barnier de reconquête de l’étang de Berre, avec les premières restrictions sur les rejets d’eau et de limon dans l’étang, qui questionnait le modèle de gestion de la chaîne hydroélectrique ;
- Les débats sur la construction du TGV Méditerranée, qui avait exacerbé les tensions sur la gestion des crues et du lit de la Durance.

C’est dans ce contexte que le SMAVD a engagé une réflexion globale sur la moyenne et basse Durance, dont la dynamique a conduit successivement :

- à la fusion du SMAVD (13 et 84) et du SMPRD (04) ;
- à l’extension du périmètre du nouveau SMAVD jusqu’à Serre-Ponçon ;
- à la signature du premier contrat de rivière du Val de Durance ;
- à la reconnaissance du SMAVD comme Etablissement Public Territorial de Bassin.

En parallèle, l’Etat a engagé sa propre réflexion avec le rapport Balland, qui explicitait l’émergence de nouveaux usages et invitait à réinterroger les équilibres du système actuel.

L’Etat a mis en place dans la foulée son propre outil d’intervention avec le Plan Durance Multi-Usages (2005-2015).

Dans ce cadre, l’expérimentation d’une modulation des débits réservés sur le site de Sainte-Tulle a débouché sur le relèvement des débits réservés au 01/01/2014, qui fait actuellement l’objet d’un suivi.

La Région, quant à elle, s’est interrogée sur son rôle (réflexion sur la gestion du Domaine Public Fluvial, finalement transféré au SMAVD sur la basse Durance, etc.) : elle s’est positionnée dans un rôle fédérateur des bonnes volontés à l’échelle régionale, par l’élaboration d’un Schéma Global de la Ressource en Eau (SOURCE) et la mise en place d’une assemblée de gouvernance de l’eau (l’AGORA).

Ces démarches, qui se recouvrent parfois, mais rarement antagonistes, le plus souvent convergentes, ont permis la construction d’un cadre stratégique bien partagé aujourd’hui.

En parallèle, le Verdon, à la suite de la crue de 1994 également, s'est engagé dans une démarche de SAGE qui a abouti en 2014.

Le SOURSE peut être considéré comme le socle d'orientations partagées qui fondent la démarche Usages sur la Durance.

### 1.3. L'AVANCEMENT DES REFLEXIONS

La présente mission s'inscrit ainsi dans une dynamique générale engagée dès les réflexions globales sur la Durance après les crues de 1994.

On peut reconstituer succinctement la filiation des démarches successives, portées par les collectivités locales (SMAVD en premier lieu), la Région ou l'Etat (et l'Agence de l'Eau), qui ont contribué à créer un cadre partenarial qui s'exprime aujourd'hui.

	Gestionnaires de milieux aquatiques	REGION	ETAT ou AGENCE DE L'EAU
1989-1990	<i>1<sup>ère</sup> sécheresse significative avec un défaut de remplissage du réservoir de Serre-Ponçon au début de l'été</i>		
1994	<i>1<sup>ères</sup> crues franchement débordantes de la Durance depuis les aménagements hydroélectriques</i>		
1994			<i>Plan de reconquête de l'étang de Berre, début des restitutions à Mallemort (Etat)</i>
1997-2001	Etude globale de la moyenne et basse Durance (SMAVD)		
2000		Mission Durance	
2002			Mission interministérielle d'inspection sur la Durance (« mission Balland »)
2002	<i>Nouvelles consignes de gestion de la retenue de Serre-Ponçon</i>		
2003	<i>Mise en place de la Commission Locale de l'Eau du Verdon (PNR Verdon)</i>		
2004		Adhésion au SMAVD	
2005 – 2013	Contrat de rivière du Val de Durance		
2005 - 2015			Plan Durance Multi Usages (Etat)
2005	<i>Cahier des charges d'une étude usage. Démarche suspendue en attendant la réalisation du SOURSE par la Région.</i>		
2005-2010	Contrat de rivière Méouge (Syndicat de la Méouge)		
2008-2015	Contrat de rivière du Buëch (SMIGIBA)		
2009-2014		SOURSE	
2009-2016	Démarche contrats de canaux		

	Gestionnaires de milieux aquatiques	REGION	ETAT ou AGENCE DE L'EAU
2010	SMAVD labélisé EPTB de la Durance		
2011	Etude ressource en eau Haute-Durance (SMADESEP)		
2011 - 2015	Etudes de volumes prélevables (Agence de l'eau + gestionnaires)		
2013		Charte Régionale de l'Eau	
2014	Etude exploratoire de la nappe alluviale de la Durance (SMAVD)		
2014	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon (PNR Verdon)		
2014		Stratégie Régionale d'Hydraulique agricole (portée par la CRA)	
2014		Mise en place de l'AGORA	
2015-20xx	Contrat de rivière Bléone et affluents (Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone)		
2015-2020	Contrat de rivière Calavon-Coulon (Syndicat intercommunal de rivière du Calavon-Coulon)		

Au terme de ces démarches, on peut dresser le bilan suivant.

Le territoire a su jusqu'ici assurer une gestion du système complexe des eaux de la Durance et du Verdon sans heurts majeurs : les acteurs directement impliqués par les « crises » ont su trouver des solutions spécifiques qui ont permis au système d'atteindre progressivement une certaine maturité.

**Le cadre « technique » est globalement établi et largement partagé** : les principaux termes des bilans quantitatifs, le poids des différents usages, les évolutions récentes, les marges de manœuvre techniques, les points de fragilité, .... Certes, des éléments de connaissance complémentaires seront sans doute nécessaires, mais là n'est pas le point bloquant aujourd'hui.

Ce cadre général, présenté dans le SOURCE, et décliné ensuite dans des démarches thématiques (Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole, ...) ou géographiques (études de volume prélevables, contrats de milieux ou de canaux, ...) a permis l'émergence d'un diagnostic partagé, issu d'une large concertation des acteurs du monde de l'eau, traduit dans la « Charte Régionale de l'Eau » largement adoptée, qui a permis la mobilisation de l'AGORA.

**Mais cette dynamique, précieuse, a eu un prix : les arbitrages nécessaires n'ont été menés jusqu'ici que dans le cadre de périmètres de concertation restreints et adaptés (sous l'angle géographique ou thématique).**

Chaque usage, chaque filière, chaque territoire, a **une idée assez précise des enjeux de la gestion de l'eau pour lui-même**, en considérant souvent sa part de la ressource comme

acquise (quand elle n'est pas considérée comme insuffisante), et sans paraître toujours prêt à d'éventuels ajustements de ce partage.

**Or l'ampleur des évolutions attendues et la nécessité de s'y adapter impliquent de faire émerger un cadre cohérent pour envisager des arbitrages à des échelles plus larges et être en mesure de faire évoluer la répartition de la ressource entre les territoires et les usages.**

#### 1.4. LES AMBITIONS DE LA DEMARCHE

---

Tant que les arbitrages ont été pris dans des cadres géographiques ou sectoriels restreints, une bonne articulation entre les élus locaux et les acteurs techniques du monde de l'eau a permis d'apporter les réponses nécessaires.

L'année 2016, très sèche, a montré qu'il existe un fort enjeu, dans une perspective de changement climatique, de solidarité entre les territoires sécurisés par la chaîne hydroélectrique et les autres.

**La nécessité d'envisager pour demain des arbitrages à des échelles plus larges, régionales et multi-usages, implique une réflexion sur les grands équilibres écologiques, économiques et territoriaux que seuls les élus du territoire sont légitimes à conduire.**

Cela suppose d'apporter aux élus du territoire une vision claire des enjeux de l'eau pour le territoire régional : la mesure du **degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés** est apparu comme un levier efficace de cette mobilisation.

Il faut aujourd'hui éclairer les enjeux de l'eau non pas qu'en termes de flux et de volumes d'eau, mais également en terme d'enjeux politiques : quel est le poids de la gestion de l'eau dans l'avenir de la Région ? Que représente-t-elle en termes d'attractivité du territoire (y compris à travers les enjeux de qualité des milieux aquatiques), de valeur ajoutée, d'emplois ? En quoi une anticipation des déséquilibres éventuels de cette gestion est-elle précieuse pour l'économie du territoire ? Pourquoi le politique doit-il réinvestir le domaine de la gestion de l'eau, assurée jusqu'ici par une sphère technique qui n'a pas à rougir de son bilan ?

C'est la condition pour permettre d'aborder les questions d'arbitrage face aux évolutions attendues : comment ont été partagés les efforts jusqu'ici ? Qui doit bénéficier d'une solidarité accrue du territoire ? Qui doit porter les nouveaux efforts nécessaires ? Comment partager les coûts de cette solidarité et de ces efforts ?

## 2. FORMULATION DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

### 2.1. AMBITION GENERALE

L'étude des usages de la ressource en eau du bassin versant de la Durance s'inscrit dans le besoin de comprendre et de partager **les équilibres actuels de répartition de la ressource** pour **éclairer les conditions de son évolution**. L'approche quantitative est aujourd'hui largement documentée ; il s'agit ici de considérer ces équilibres sous l'angle socio-économique, tels qu'ils sont aujourd'hui, en explicitant et en partageant les efforts déjà consentis, puis d'explicitier les mécanismes d'arbitrages actuellement à l'œuvre. Au regard des évolutions à venir, l'objectif de l'étude est de mettre en évidence les points de fragilité du système pour identifier les latitudes - ou nouveaux équilibres possibles - et les moyens de la gestion future.

L'étude « usages » s'inscrit dans une démarche plus large associant l'ensemble des acteurs du bassin, dont l'ambition est de constituer à terme un outil d'aide à la décision. Sa plus-value est d'apporter un regard nouveau sur la gestion actuelle, celui de l'approche socio-économique, afin d'alimenter le débat et d'ouvrir vers la gestion future. Son rôle sera en particulier de pointer l'ensemble des enjeux décisionnels se rapportant à l'évolution du partage de la ressource en eau et de les éclairer sur les plans techniques et économiques.

L'étude devra nécessairement dépasser les approches sectorielles (approches pour les milieux, pour l'agriculture, etc.) et susciter une vision générale du bassin durancien, en :

- Développant une approche itérative ;
- Mettant les usages en perspective les uns des autres ;
- Respectant les points de vue (exemple des économies d'eau : un sens différent pour chaque acteur).

Il s'agit d'inscrire la démarche dans la continuité des dynamiques initiées avec le rapport Balland et le Plan Durance poursuivies avec les réflexions du Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau (*SOURCE*), de la charte régionale de l'eau de 2013 et de l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères).

#### Pour rappel, les objectifs du SOURCE sont les suivants :

- Deux objectifs majeurs :
  - Garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en Provence-Alpes Côte d'Azur ;
  - Définir les conditions d'une gouvernance régionale de l'eau ;
- Les objectifs secondaires sont les suivants :
  - Préciser les connaissances sur la ressource et ses diverses exploitations, ses modalités de renouvellement en lien avec le fonctionnement des milieux aquatiques et l'évolution des activités qui y sont liées à l'horizon 2030 ;
  - Identifier de nouvelles propositions d'intervention à l'échelle du territoire

régional en matière de gestion durable de la ressource en eau ;

- Identifier les leviers pour orienter ou réorienter les modes de gestion si nécessaire ;
- Renforcer la prise de conscience et l'implication des acteurs locaux pour une nouvelle gouvernance partagée et mutualisée ;
- Mettre en perspective le cadre d'analyse ainsi dégagé avec les évolutions potentielles des secteurs d'activités et des territoires.

Ces objectifs appellent à déployer une **stratégie globale** s'appuyant sur les plus récents apports de connaissances obtenus notamment au sein du projet R2D2 2050 (Risque, ressource en eau et gestion durable de la Durance) et que la présente étude ambitionne de compléter.

De plus, cette stratégie demande une forte implication des acteurs que l'étude des usages de l'eau doit susciter et structurer autour des enjeux qui se profilent pour le développement du territoire et la préservation des milieux.

Les résultats du projet R2D2 2050 montrent en effet que « *les modifications du climat engendrent une baisse notable de la ressource naturelle à l'horizon 2050. Les évolutions du territoire induisent des demandes en eau très contrastées* ». En questionnant la durabilité du système Durance Verdon, le projet R2D2 conduit à s'interroger plus finement sur les enjeux socio-économiques des divers usages de l'eau et les marges de manœuvre envisageables en matière de gestion de la ressource.

## 2.2. LIMITES DE L'ETUDE

La réflexion sur les usages de l'eau de la Durance interfère nécessairement avec d'autres sujets connexes :

- la gestion du lit de la Durance et des usages du lit majeur, à travers l'influence des modifications du régime hydrologique sur le fonctionnement morphologique de la rivière, à travers les mesures prises ou souhaitées sur la gestion de la chaîne hydroélectrique (chasses de décolmatage, transparence en crue des retenues, restitution à Mallemort, ...)
- la gestion des crues, à travers les latitudes offertes par les grands réservoirs sur la gestion des crues ;
- la qualité des eaux, en lien direct avec les usages.

Sans nier ou sous-estimer ces interférences il n'est pas envisageable d'étendre l'étude à ces autres thématiques.

L'étude pourra en revanche mettre en lumière l'importance éventuelle de ces interférences, et alerter le cas échéant sur la nécessité de mettre en cohérence les différents volets de la gestion globale du bassin versant.

## 2.3. OBJECTIFS DÉTAILLÉS DE L'ÉTUDE « USAGES »

Les objectifs ciblés de l'étude des usages de l'eau peuvent se décliner comme suit.

### FAVORISER UNE APPROPRIATION POLITIQUE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Il existe aujourd'hui sur le bassin versant de la Durance de nombreuses réflexions sur la gestion de la ressource en eau engagées à l'échelle locale. L'étude usages devra **illustrer les opportunités et les risques qui doivent inciter les élus du territoire à s'emparer des questions de la gestion de l'eau** à l'échelle du bassin versant. Au travers des productions, mais aussi de l'animation des réunions avec les acteurs, il s'agira de :

- Montrer la faisabilité et l'importance d'une implication des différents acteurs dans les arbitrages sur la répartition de la ressource ;
- Expliciter les enjeux et les fonctions attendues de la solidarité entre les usages et les territoires ;
- Mettre en évidence les enjeux sociaux et culturels de la gestion de l'eau ;
- Préciser l'articulation avec les missions « GEMAPI », exercées à un niveau plus local.

### CLARIFIER LES ÉQUILIBRES SOCIO-ECONOMIQUES ACTUELS

Les acteurs du bassin de la Durance s'accordent sur le besoin de clarifier le fonctionnement du système actuel sur le plan des grands équilibres économiques, que ce soit au niveau des usages (consommations, utilisation, restrictions, etc.) ou des financements (contractualisation, subventions, transferts, etc.). En d'autres termes, **il s'agit de préciser la valeur inhérente à la ressource en eau sur chacun des territoires et sur chacun des aspects.**

L'objectif sera ainsi d'**expliquer les grands flux économiques du cycle de l'eau** du bassin versant de la Durance pour favoriser une prise de conscience collective, à savoir :

- Les termes majeurs du bilan socio-économique, c'est-à-dire le chiffre d'affaires et les emplois créés par chacun des usages de la ressource (gains et coûts induits, contributeurs et bénéficiaires) ;
- Les flux financiers liés à la ressource entre les territoires et entre les usages ;
- Les créations de valeurs non monétaires de la ressource (cadre de vie, milieux, ...) ;
- Les mécanismes de solidarité déjà à l'œuvre (compensation financière pour préjudice ou non utilisation de la ressource par exemple) ;
- Le degré de satisfaction / insatisfaction des demandes ;
- La relation entre la valeur ajoutée créée par l'accès à la ressource et les volumes consommés, ainsi que les marges d'économie sans remise en cause de l'équilibre socio-économique ;
- Le gain de valeur ajoutée si les usages aujourd'hui contraints étaient satisfaits.

## PARTAGER LES ÉVOLUTIONS DÉJÀ OBTENUES

Du point de vue de la gouvernance et de la gestion, de nombreuses évolutions ont été engagées cette dernière décennie et sont reconnues par les acteurs de la Durance. L'étude usages s'attachera à **mettre en évidence ces évolutions sous l'angle économique** :

- Économies d'eau réalisées : la plupart des démarches réalisées sur le bassin l'ont été en faveur de réalisation de projets d'économies d'eau. Il s'agit de les caractériser, les quantifier et les objectiver (toujours en terme de gains et coûts, de contributeurs et de bénéficiaires) ;
- Diminution des rejets dans l'étang de Berre et relèvement des débits réservés ;
- Evolution de la gouvernance : SOURCE, AGORA ;
- Contrats de milieux ;
- Accords bilatéraux ;
- Protocole de gestion de crise ;
- Projet de protocole de transfert virtuel de l'eau (notion de compte épargne « eau »).

Les **secteurs ayant déjà consentis des efforts** d'économie impactant leurs activités (croisement d'un territoire et d'un usage) devront également être identifiés.

## EXPLICITER LES MÉCANISMES D'ARBITRAGE À L'ŒUVRE

Les précédentes crises ont été gérées en l'absence de gouvernance globale à l'échelle du bassin versant de la Durance. L'étude usages aura ainsi pour objectif **de décortiquer ces situations vécues pour comprendre les mécanismes d'arbitrage**. Les événements suivants devront ainsi être analysés d'une part en matière de mécanismes décisionnels et d'autre part en étudiant les incidences financières et économiques :

- La crise de 2007 telle qu'elle s'est déroulée (intervention de l'Etat, ajustements entre les différents réservoirs, évaluation des pertes agricoles potentielles et mécanismes de prise en charge, financement du dépassement de la réserve agricole, etc.) ;
- Les gestions contraintes de 2005, 2015 et 2016 ;
- La crise de 1989-1990 dans le remplissage de Serre-Ponçon et le maintien de la cote touristique, avec une prise de recul sur ce qui a changé depuis dans le mode de gestion de la retenue et la structuration de la filière touristique (notamment depuis 2008) pour mieux gérer des situations dégradées ;
- Ces crises passées avec les mécanismes actuels de gestion et d'arbitrage : analyse des conséquences sur les usages et des incidences économiques.

L'étude pourra proposer d'autres situations à analyser.

L'étude précisera pour les différentes filières les mécanismes de gestion et d'arbitrage et les évolutions enregistrées au cours des années :

- répartition des réductions de prélèvement entre les structures d'irrigation (par exemple au sein de la CED) ;
- mobilisation différenciée des réservoirs de Serre-Ponçon et du Verdon ;
- mécanismes de décision sur la gestion de la chaîne hydroélectrique ;
- etc.

## METTRE EN EVIDENCE LES POINTS DE FRAGILITE DU SYSTEME ACTUEL

L'étude usages devra permettre de partager le diagnostic des situations de tension, c'est-à-dire construire des indicateurs communs d'appréciation de l'état de tension de la ressource. En d'autres termes, il s'agira de **mettre en exergue les points de fragilité** du système actuel à la lumière des événements récents et de montrer les **tensions** qui apparaîtront :

- Avec l'évolution « exogène » attendue du système (changement climatique, réglementation, marchés d'électricité, ouverture à la concurrence, rentabilité de la concession, etc.) ;
- Avec l'évolution des usages (des demandes, des besoins, etc.) en intégrant les leviers d'économie identifiés ;

Pour ce faire, l'étude exploitera divers éléments prospectifs disponibles, notamment R2D2, pour mieux identifier les enjeux socio-économiques, les points de basculement et d'alerte, les invariants, etc. Cette visée prospective nécessite de dépasser les enjeux de court terme pour construire une perspective commune susceptible d'orienter réellement la gestion à venir.

L'évaluation de la résilience du système, c'est-à-dire les possibilités et modalités de retour à la normale après une crise, permettra également d'**identifier les volumes nécessaires pour réduire ces points de fragilité.**

## FAIRE EMERGER DE NOUVEAUX « OUTILS » DE GESTION

Le partage des équilibres actuels, des points de fragilité et des mécanismes d'arbitrage actuels permettra à l'étude de **préciser les latitudes d'optimisation et d'amélioration des dispositifs en vigueur** et leur capacité à répondre aux enjeux (financier et critères).

L'étude usages doit ainsi permettre de faire émerger progressivement le diagnostic de la gestion effective et l'éventuelle nécessité d'une meilleure gestion. Elle pourra ainsi esquisser un nouveau système organisationnel.

Au-delà des aspects de gouvernance, il s'agira de proposer des améliorations de la complémentarité et de l'incitativité des différentes **aides à la réalisation des économies** :

- Nettes, destinées à soulager les milieux aquatiques ;
- Réaffectables, au service du développement durable des territoires.

Après le premier moyen de prévention des conflits d'usage que sont la réalisation des économies d'eau, les moyens alternatifs suivants devront être regardés :

- Envisager de nouveaux modes de production pour les différents usages conditionnés par l'accès à la ressource en eau ;
- Evaluer la pertinence d'un recours accru à la ressource souterraine ;
- Elaborer des dispositifs pour évaluer et partager l'opportunité de transferts hors du bassin de la Durance.

Ainsi de nouvelles pistes d'**outils de gestion, de mesures d'accompagnement technique et de besoins financiers** pour leur réalisation et en mesurer la capacité à répondre aux enjeux pourront émerger.

## 2.4. LES TROIS TEMPS DE L'ETUDE « USAGES »

Premier temps de l'étude : clarifier les équilibres socio-économiques qui reposent sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Durance de la source aux divers prolongements des canaux qui distribuent l'eau dans toute la région PACA.

Abordant les diverses dimensions de la production de richesses et de valeurs grâce à l'utilisation de l'eau, ce bilan devra être partagé avec les acteurs du bassin au sein des instances de pilotage de l'étude. Il devra mettre en évidence les dynamiques récentes de ce bilan et les modalités de gestion et de gouvernance qui structurent la relation entre ces productions de richesses et valeurs et la disponibilité de la ressource. Ce premier temps repose donc sur la mise en évidence d'un triptyque : la valeur socio-économique, la disponibilité en eau, les règles de gestion et la gouvernance qui fondent cette répartition.

Le deuxième temps consiste à questionner la robustesse de cette situation au regard des possibles évolutions simulées dans le cadre du projet R2D2 2050 afin de mettre en évidence les conséquences envisageables et les points de fragilité du système de gestion et de gouvernance actuel. Cet objectif nécessitera de compléter la démarche prospective initiée par R2D2 pour mieux illustrer les enjeux socio-économiques.

Enfin, le dernier temps vise à identifier les besoins présents et à venir en matière de gestion et de gouvernance pour renforcer la robustesse du système : où faut-il améliorer la coordination entre les acteurs ? Quels outils économiques au service d'une meilleure gestion de l'eau (dispositifs assurantiels, compte épargne eau, taxes et prélèvements, etc.) peut-on proposer à la future CLE ? Ce dernier temps de la démarche devra permettre de proposer des adaptations et d'éventuels nouveaux outils de gestion ou leviers de coordination économique.

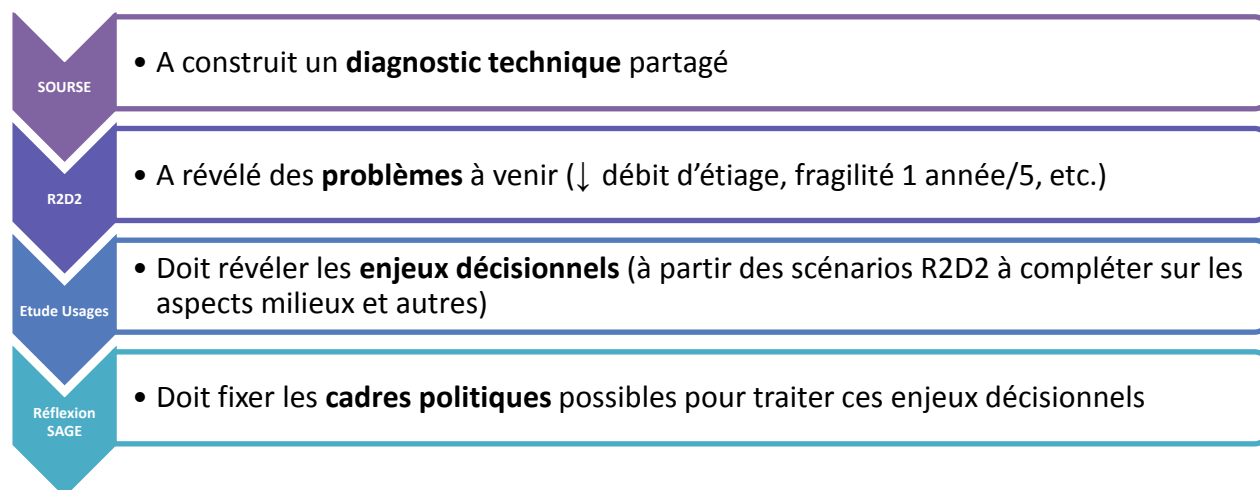
## 3. CADRAGE METHODOLOGIQUE

L'ensemble de la démarche sera structuré à partir d'une **analyse des enjeux socio-économiques** actuels attachés aux usages de la ressource en eau et aux politiques et règlements qui les encadrent.

La robustesse du système sera étudiée à partir de retours d'expériences de la gestion de la crise de 2007 et 2015 et conséquences.

Cette étude devra reposer sur les travaux existants : l'étude R2D2 sera particulièrement intéressante pour simuler les impacts possibles sur les usages des évolutions du contexte.

L'étude « usages » est destinée à alimenter la réflexion sur l'émergence d'un SAGE.



### 3.1. LA PLACE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA DEMARCHE

Le passé proche a montré à quel point la manifestation d'exigences environnementales pouvait impacter l'équilibre de la gestion de la ressource : diminution des rejets dans Berre et relèvement des débits réservés notamment.

La politique de l'eau garantit la non-dégradation, voire la restauration des milieux pour atteindre le bon état/potentiel. La loi sur l'eau a consacré la priorité des besoins des milieux sur l'ensemble des usages économiques de la ressource. Le législateur consent une marge d'appréciation locale dans l'application réglementaire des exigences environnementales mais celles-ci s'inscrivent dans une tendance de long terme jusqu'ici continue depuis 30 ans.

Les milieux ne seront pas « monétarisés » comme les autres usages : l'objectif n'est pas de les mettre en balance avec les différents usages socio-économiques pour en faire une variable d'ajustement parmi d'autres.

L'étude doit intégrer les milieux naturels sous deux angles :

- envisager une évolution des exigences environnementales pour éclairer les choix qui devront localement être faits pour concilier besoins des milieux et usages. Les scénarios prospectifs devront envisager plusieurs perspectives d'évolution de ces exigences, en tenant compte de la tendance à long terme d'accroissement des exigences environnementales (mais faut-il exclure un scénario de rupture sur ce point, par exemple avec des arbitrages différents entre restauration des milieux et développement des énergies renouvelables ?) ;
- éclairer la sensibilité des usages socioéconomiques à l'interprétation des marges d'appréciation laissées par le législateur dans la mise en œuvre des exigences environnementales.

Pour assurer cette prise en compte des milieux, une première entrée est de caractériser leur résilience aux crises sur le même modèle que celle envisagée pour les usages économiques, en distinguant :

- les effets rapidement réversibles (restauration rapide du milieu dès le retour à une situation normale) ;

- les effets à moyen terme, avec une période de restauration plus ou moins longue (reconquête différée mais possible du milieu, par exemple) ;
- les effets à long terme, avec une perte irrémédiable ou difficilement récupérable sur les milieux.

Dans ce but, une analyse de situations type, issues des études de volumes prélevables, devra éclairer les enjeux milieux à l'échelle du bassin Durance – Verdon.

On notera que cette entrée est pertinente sur des milieux sujets à crise (les affluents très déficitaires et quelques zones humides). Sur les cours d'eau en régime réservé, cela a peu de sens : la Durance, le Verdon et le Buech en aval de St Sauveur bénéficient d'un régime réservé garanti.

Une seconde entrée sera un ciblage sur des situations reconnues comme potentiellement préjudiciables aux milieux ou des questionnements liés aux milieux :

- le débit réservé (et régime réservé) en Durance et sur les affluents aménagés ;
- les restitutions en basse Durance en regard des objectifs de reconquête de l'étang de Berre ;
- les chasses de décolmatage ;
- les déficits et assecs sur les bassins versants intermédiaires ;
- les nappes de Basse Durance et de Crau ;
- les milieux humides inféodés aux canaux agricoles ;
- la répartition des économies d'eau entre milieux locaux et Durance ;
- la transparence en crue.

Pour chaque situation, l'étude apportera des éclairages sur :

- les « coûts évités » qu'engendrerait une restauration ultérieure en l'absence de mesures de préservation ou de correction ;
- les coûts directs lorsqu'ils sont quantifiables ;
- les coûts des mesures alternatives qui auraient pu être prises ;
- les bénéfices induits (attractivité touristique, autoépuration, ..) ;
- le consentement à payer (cf. les interventions de l'Agence de l'Eau).

Il ne s'agit pas d'établir un bilan comptable de chaque situation, mais de mettre en perspective les enjeux socio-économiques en balance et les mécanismes prédominants.

### 3.2. UNE ENTREE PAR LE BILAN SOCIO-ECONOMIQUE RENOUVELANT LA MISE EN PERSPECTIVE DES ENJEUX DE L'EAU

---

Nous proposons un choix méthodologique fort : amorcer l'étude Usages par le bilan socio-économique lié à l'eau du bassin versant de la Durance.

D'autres études ont d'ores et déjà abordé la dimension socio-économique des usages de l'eau de la Durance. Il s'agit ici de renverser la perspective et d'analyser en quoi l'usage de l'eau de la Durance est structurant pour les activités socio-économiques des territoires de la Région.

**L'objectif est de qualifier et de quantifier le degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.**

L'étude doit donc s'intéresser aux secteurs socio-économiques utilisateurs de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour eux-mêmes en rendant compte de leurs conditions de fonctionnement, de leur organisation économique et de leur participation à la richesse des territoires qu'ils irriguent. Il est ainsi souhaité que le prestataire mette ainsi en évidence les logiques de filière, les liens commerciaux et d'approvisionnement qui structurent ces activités.

Ces secteurs socio-économiques qui donneront lieu à une analyse spécifique seront identifiés dans un premier temps en pointant les activités qui sont particulièrement dépendantes de la disponibilité en eau et en milieux aquatiques de qualité.

L'approche territoriale de cette production de richesse est souhaitée afin de mettre en évidence les logiques économiques et sociales sous-jacentes aux services écosystémiques retirés de l'eau de la Durance et de ses milieux aquatiques associés. Par exemple, on s'intéressera aux filières agricoles irrigantes et à leurs conditions d'exercice, aux territoires touristiques bénéficiaires de la présence des milieux aquatiques et à leur contexte socio-économique, ...

La réalisation du bilan devra mobiliser à la fois des éléments chiffrés monétaires pour rendre compte du poids relatif des activités marchandes, mais également présenter des éléments concernant les emplois, ou même des éléments plus qualitatifs rendant compte des enjeux sous-jacents à l'usage de l'eau ou des milieux associés.

L'idée est de mettre à plat les principaux éléments de ce bilan sans partir a priori de la structuration des usages et des territoires issues des réflexions conduites jusqu'ici, partagée par les acteurs de l'eau. **L'approche socio-économique doit au contraire interpeller le monde de l'eau, en mettant éventuellement en évidence des catégories d'acteur peu valorisés jusqu'ici, des nœuds structurants passés sous silence, des flux sous-estimés, etc.**

Cette étude de panorama régional permettra d'identifier les périmètres socio-économiques pertinents pour la suite de l'étude.

### 3.3. LES MAILLES D'ANALYSE

---

Il sera important de cadrer le niveau de précision attendu, que ce soit en termes de mailles territoriales ou en termes de catégories d'usages et/ou d'acteurs.

Pour fixer les idées, nous proposons de viser une structuration en quelque 6 ou 7 grands territoires, et 6 ou 7 grandes catégories d'usages.

Territoires suggérés :

- les hauts bassins (à l'amont des grands réservoirs ; bassins non sécurisés)
- le corridor Durance de Serre-Ponçon à Avignon
- le corridor Verdon de Castillon à Vinon
- les territoires desservis par les canaux de la CED (en distinguant peut-être rive droite – Vaucluse – et rive gauche – Bouches-du-Rhône, incluant l'étang de Berre)
- la zone de desserte de la SEM (croisée avec une partie du périmètre SCP : Aix-Marseille)
- la zone de desserte de SCP (hors précédent)

Voir les grands territoires du SOURCE (ci-dessous), globalement comparables si ce n'est le rattachement de Toulon ou la séparation Verdon / Durance.



*Territoires du SOURCE*

Usages :

- milieux naturels
- agriculture
- énergie
- industriels
- tourisme
- eau potable – usages urbains (des populations permanentes ?)
- autres

- gestion des risques (cf. rôle écrêtement des grands réservoirs, évacuation pluvial des canaux, ...)
- fonctions sociales....

Dans le cahier des charges, deux approches sont possibles :

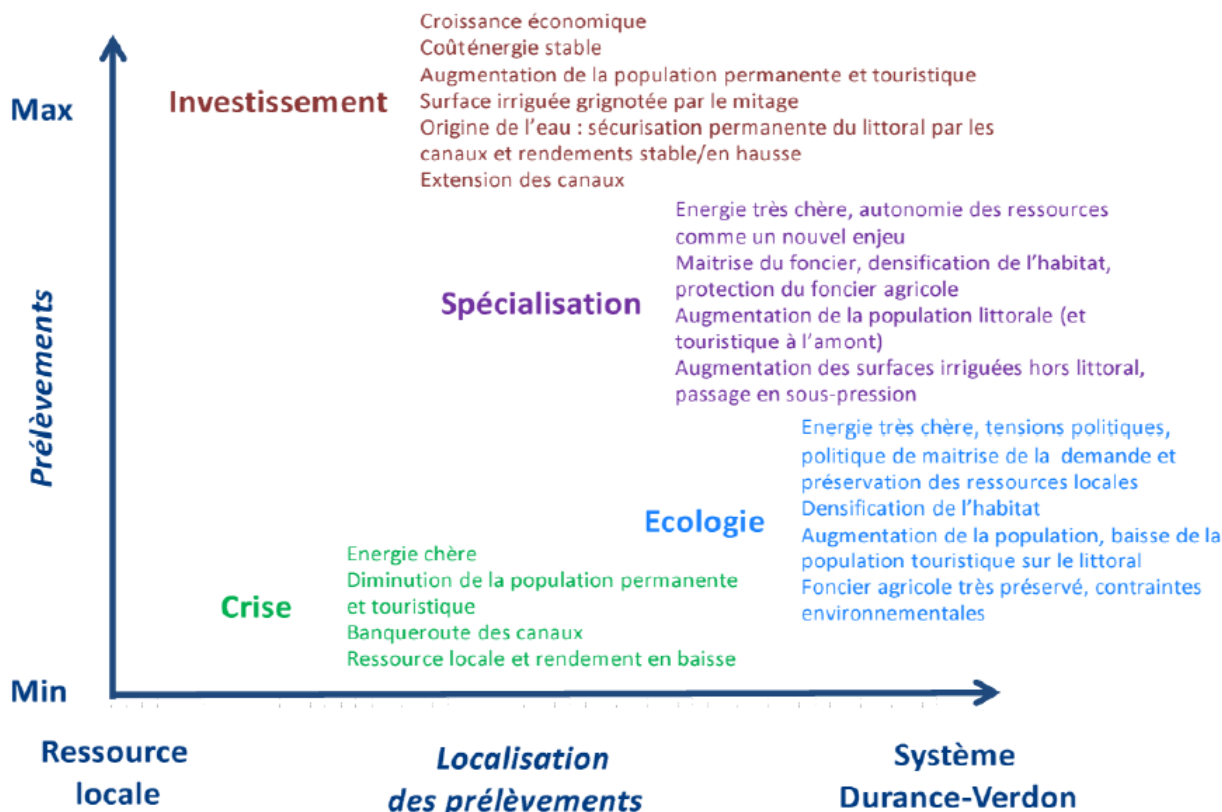
- Préciser le nombre de mailles attendues sans les lister, pour permettre aux bureaux d'étude de cadrer leur méthodologie ;
- Proposer une liste, étant entendu qu'elle sera révisable en fonction des conclusions de l'analyse socio-économique.

### 3.4. QUELLE PLACE A LA PROSPECTIVE ?

---

Une approche relevant de la prospective stratégique à portée décisionnelle, c'est-à-dire visant à la structuration des choix politiques possibles pour réagir aux risques qui se profilent, relève du rôle fondamental de la future CLE (phase « tendances et scénarios » de l'élaboration d'un SAGE). Il paraît délicat de s'y lancer dès maintenant, sans la légitimité requise. Pour autant, la prospective constitue un mode d'exploration indispensable pour saisir et formuler les enjeux et risques qu'il s'agit de révéler par cette étude. Il s'agit donc dans cette étude de conduire un effort d'**analyse prospective purement heuristique**, en explorant des hypothèses contrastées quant à la structuration du système analysé, mais ne préjugant pas des choix politiques futurs.

Une telle posture prospective se situe dans le prolongement de celle adoptée lors de la démarche R2D2, qui a produit notamment 4 scénarios territoriaux contrastés (sur la base de combinaisons cohérentes d'évolution socio-économique du territoire induisant un certain niveau de prélèvement et de modèle technique de gestion de ces prélèvements) afin de les mettre à l'épreuve de modélisations hydro-climatiques, de façon à révéler des enjeux de robustesses (risques et impasses éventuelles en termes d'équilibre offre-demande).



### Les scénarios de l'étude R2D2

L'effort à conduire dans cette étude consiste à approfondir cette exploration en qualifiant davantage les scénarios territoriaux testés, sous l'angle socio-économique.

En s'appuyant sur le bilan socioéconomique lié à l'eau sur le bassin versant de la Durance établi par ailleurs, il s'agit ici de conduire une analyse critique des 4 scénarios territoriaux de R2D2 : les couplages proposés entre évolution des activités sur le territoire et systèmes techniques de gestion de l'eau sont-ils bien cohérents, compte tenu des dynamiques de filières existantes, de leurs propres modes de régulation économique et de leurs éventuelles capacités à réguler elles-mêmes leur utilisation de l'eau ? Quelles sont les hypothèses implicites en la matière des couplages fondant ces quatre scénarios ? Certaines hypothèses doivent-elles être remises à plat (par exemple, l'hypothèse commune à tous les scénarios que la modernisation des canaux agricoles sera conduite à son terme, alors que d'aucuns doutent de la capacité de la profession agricole à la financer) ? Les traductions de ces scénarios en termes de demande en eau, et par conséquent les risques révélés par croisement de cette demande avec des simulations hydro-climatiques, ont-ils alors été sous-estimés ou surévalués ? Quels lieux et mécanismes de régulation pourraient plausiblement être investis pour réguler ces risques soulignés par R2D2 ?

### 3.5. SITUATIONS ORDINAIRES ET SITUATIONS DE CRISE

La question se pose du type de situation à prendre en référence pour les bilans socio-économiques.

Les situations de crise (associées à une probabilité d'occurrence, elle-même susceptible d'évoluer à l'avenir avec le changement climatique) sont celles qui retiennent évidemment l'attention.

Pourtant, le fonctionnement ordinaire du système est celui qui assoit les grandes valeurs socio-économiques.

En pratique, il faudra donc analyser le système en situation moyenne, puis évaluer les crises en tenant compte de la réponse des différents usages :

- pertes limitées à la période de crise, en pointant les mécanismes de compensation (fonds de compensation des calamités agricoles, ...) ou d'amortissement (par exemple, le déficit de remplissage des grands lacs ne se fait pas ressentir immédiatement - les réservations sont prises -, mais par une désaffectation les saisons suivantes) ;
- pertes se répercutant durablement (marché à reconquérir, dégradation de l'image, etc.) : typiquement, filière agricole déstabilisée par une chute de production qui a laissé la place à d'autres régions de production, image touristique écornée par un remplissage insuffisant d'un plan d'eau, etc.) ;
- destruction de l'usage (pertes d'arbres fruitiers, par exemple).

L'étude devra évaluer l'effet propre des crises par rapport à des évolutions structurelles plus lourdes (par exemple dans le domaine agricole sur le recul des surfaces irrigables, le différentiel entre surfaces irrigables et surfaces effectivement irriguées ; dans le domaine touristique, les évolutions lourdes de la demande par rapport aux crises conjoncturelles de l'offre ; ...).

Il s'agira de préciser dans quelle mesure les difficultés liées à la disponibilité de la ressource en eau constituent des facteurs limitants du développement (ou de la pérennité) économique de chaque usage.

### 3.6. DONNEES EXPLOITEES

Le principe de base de l'étude est d'exploiter prioritairement les données publiques disponibles.

La question reste ouverte de l'utilisation de données privées. Un dialogue doit s'engager avec chaque détenteur (EDF, SCP, CED, etc.) pour définir les modalités d'utilisation (convention, clause de confidentialité, etc.) de façon à éviter plusieurs écueils :

- la remise en cause des résultats de l'étude par un acteur mobilisant des informations qui n'étaient pas accessibles par le bureau d'étude ;
- le conditionnement de la mise à disposition de données à des choix méthodologiques ;
- la mise en disposition de données déjà prétraitées qui pourraient créer de la suspicion chez d'autres acteurs.

L'approche proposée d'entrer par le fonctionnement en situation moyenne peut permettre de dépassionner la question en évitant le recours à des données sensibles (gestion en heure de pointe, par exemple).

## 4. ELEMENTS POUR LE CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE USAGES

Pour l'atteinte des objectifs, il est demandé de suivre les phases d'études suivantes.

### 4.1. LA MISE EN EVIDENCE D'UN BILAN SOCIO-ECONOMIQUE LIE A L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA DURANCE

Cette première phase devra permettre de dépasser les analyses sectorielles pour exprimer ce que l'on pourrait appeler en référence au Produit Intérieur Brut de la comptabilité nationale, un Produit Provençal Brut lié à l'eau du bassin versant de la Durance et les conditions actuelles de sa production. Quelles sont les valeurs environnementales, sociales et économiques qui sont attachées aux usages de l'eau du bassin versant de la Durance ?

Cette première phase d'étude est essentiellement rétrospective, visant à réaliser un bilan sur la base d'un travail rétrospectif des usages et des modalités de gestion afin de proposer un bilan dynamique sur les 10 à 15 dernières années.

#### PREMIERE ETAPE : LES GRANDEURS ECONOMIQUES

Ce travail devra définir une nomenclature des différents secteurs d'activités et types de valeur concernés ainsi que délimiter géographiquement les territoires concernés. Il devra également borner le niveau d'investigation des retombées socio-économiques induites par les activités directement liées à l'eau disponible.

Il conviendra de chiffrer le poids de ces diverses valeurs socio-économiques pour en mesurer l'importance relative :

- L'étude devra ainsi identifier les grands flux du circuit économique du cycle de l'eau (chiffres d'affaires liés aux usages de l'eau et aussi solidarité fiscale) ;
- Les flux de richesses, de valeurs, qu'elles concernent des secteurs économiques ou des dimensions du cadre de vie ou des milieux, devront être mesurés ;
- Enfin les flux financiers, entre usages et entre territoires, liés à l'eau seront également estimés.

L'approche régionale initiale devra permettre les mailles et les points nodaux usage par usage. La mise en commun devra faire émerger une proposition de maillage global qui sera utilisé dans la suite de l'étude.

Le choix des méthodes d'investigation est laissé à l'appréciation du prestataire pour fournir une quantification économique généralisée et distribuée par secteur et territoire. Des zooms territoriaux et/ou sectoriels pourront être proposés pour combler les insuffisances de données éventuelles (voir annexe sur les données disponibles mises à disposition du prestataire).

Livrables :

- bilan global (donc en année moyenne) des créations de valeur, monétarisables ou non, liées à l'eau dans la zone d'influence du bassin versant de Durance

- bilan des flux entre territoires et entre usages (à raison de 6 ou 7 territoires et 6 ou 7 usages) : flux de richesse et de valeur (à expliciter si qualitatif), flux financier
  - bilan en situation moyenne interannuelle
  - degré de satisfaction des usages
  - impacts socio-économiques des situations de crise (pertes directes à court terme, indirectes à court et moyen terme, perturbation à long terme de l'usage)
  - marges d'économies possibles
  - degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés
- une monographie pour chacune des 6 ou 7 grands territoires retenus
- une monographie à l'échelle de l'ensemble de la zone d'influence du système Durance - Verdon

## DEUXIEME ETAPE : ANALYSE DU BILAN ET DE SA GOUVERNANCE

Ce bilan devra donner lieu à une analyse mettant en évidence la gouvernance économique sous-jacente au circuit économique décrit en première étape. Quel est le système organisationnel sous-jacent à la répartition de la ressource en eau ? Quelle répartition peut-on faire entre le secteur marchand de l'eau et le secteur soumis aux diverses réglementations ?

L'analyse devra également interroger la satisfaction des différents usages de l'eau. Les demandes sont-elles toutes satisfaites ? En toutes périodes ? Quelles sont les demandes qui sont aujourd'hui retraits ? A quel point ?

L'étude devra mettre également en évidence les dimensions sociales et culturelles de l'accès à l'eau : l'analyse ne doit pas se limiter à un bilan comptable, mais doit intégrer le poids de l'histoire et des représentations pour expliquer les décalages éventuels entre le bilan « comptable » et la perception effective par les acteurs.

Pour répondre à ces questions, la principale entrée proposée est l'analyse rétrospective de crises passées :

- analyse des mécanismes d'arbitrage qui ont été mis en œuvre explicitement ou implicitement ;
- identification des « perdants », des « gagnants » ;
- distinction entre choix subis et choix volontaires ;
- mise en évidence des arbitrages alternatifs qui auraient été possibles ;
- représentation et discours portés par les acteurs sur ces crises ;
- etc.

L'analyse sera conduite sur la crise de 2007 (avec un éclairage sur la manière dont cette crise serait gérée avec les mécanismes adoptés depuis) et la situation de tension des années 2015-2016.

Le bilan mettra en évidence les effets de crise sur le système socio-économique, en mettant en évidence :

- les pertes immédiates, à court terme, réversibles ;
- les pertes à court et moyen terme liées aux perturbations du système ;
- les pertes quasi-définitives liées à la « destruction » de l'usage.

En confrontant ces deux dimensions d'analyse précédentes, l'étude identifiera **les nœuds structurants du système** où se font les arbitrages pour la répartition de la ressource et l'élaboration de la valeur produite par le système Durance Verdon.

Il s'agit lors de cette deuxième étape de l'étude d'identifier les marges de manœuvre et de progrès envisageables.

Livrables :

- bilan du passé
  - bilan détaillé pour chaque crise analysée (bilan par usage à court, moyen et long terme)
  - analyse des mécanismes d'arbitrage en jeu
  - identification des alternatives possibles dans les arbitrages
  - identification des nœuds structurants où se font les arbitrages
- présentation par territoires et globale

## 4.2. RETOMBÉES SOCIO-ECONOMIQUES DU SYSTEME DURANCE - VERDON ET RISQUES A L'HORIZON 2050

Cette deuxième phase demande à s'imprégner des travaux du projet R2D2 2050 et des simulations qu'il présente au regard notamment des évolutions climatiques simulées et de leurs impacts sur la ressource en eau. L'objet est ici de poursuivre le travail par une lecture socio-économique des scénarios présentés par R2D2.

Ce travail nécessite dans un premier temps de compléter les études prospectives réalisées dans le cadre de R2D2 par un travail spécifique sur les usages de la ressource et les réactions des milieux aquatiques.

Sur ces bases, cette phase doit permettre d'explicitier de nouvelles conclusions concernant les gagnants et les perdants des scénarios R2D2 enrichis. Quelles sont les modifications socio-économiques auxquelles on peut s'attendre ? Comment les équilibres actuels peuvent-ils être fragilisés ? Comment les leviers d'action de la gestion et de la gouvernance socio-économique du système durancien pourraient-ils être mobilisés pour rééquilibrer ces gains et ces pertes ?

## TROISIEME ETAPE : PROSPECTIVE DES USAGES ET MILIEUX EN COMPLEMENT DU PROJET R2D2

Cette étape doit permettre de lier les travaux de R2D2 aux éléments de retombées socio-économiques conçus lors de deux précédentes étapes de la première phase.

Si R2D2 simule des modifications de ressources disponibles à partir d'hypothèses de changement climatique, de grandes tendances de développement de la région PACA et de modalités différentes de gestion, le projet n'en déduit pas les modifications envisageables en retour sur les activités et usages de l'eau dans leurs enjeux socio-économiques. Ce travail nécessitera de s'interroger sur les caractéristiques à venir de ces usages pour en tirer à l'étape suivante des hypothèses d'évolution (adaptation aisée, mutation, crise, ...).

Ces éléments de prospectifs devront être conçus avec les acteurs concernés par les usages en question afin d'assurer la plus grande crédibilité possible aux hypothèses qui seront retenues.

Les scénarios seront réinterrogés avec les partenaires de l'étude pour identifier les hypothèses prises dans R2D2 qui apparaissent discutables ou simplificatrices.

Les scénarios de R2D2 seront enrichis (à dire d'expert ou sur la base de modélisations complémentaires, non comprises dans la présente étude) en tenant compte de ces variations d'hypothèses.

Ils seront en outre complétés d'une analyse de leurs conséquences en termes de milieux aquatiques.

La démarche envisagée comprendra :

- l'explicitation des hypothèses sous-jacentes à chaque scénario (les rapports disponibles ne semblent pas fournir le détail de toutes les hypothèses) par mobilisation ciblée de personnes ressources de l'étude R2D2 et la mise à disposition d'éléments complémentaires sur les hypothèses prises en compte ;
- la discussion avec les partenaires de l'étude « usages » de ces hypothèses ;
- la mise en évidence des modifications de ces hypothèses à intégrer pour plus de réalisme ;
- l'évaluation des conséquences de ces variations dans les hypothèses sur les fragilités du système.

Sur ce dernier point, il ne paraît pas réaliste d'envisager de faire tourner les modélisations R2D2 sur ces nouvelles hypothèses :

- R2D2 reposent sur plusieurs modules qui étaient gérés par des équipes différentes : il paraît difficile de remobiliser toute la chaîne de production ;
- les délais de la démarche (18 mois) laissent peu de place pour une telle ambition ;
- l'énergie correspondante sera plus valablement mise à profit au terme de l'étude Usages, lorsque la réflexion aura mûri et permettra d'envisager des simulations plus adaptées aux besoins de la décision politique. En particulier, l'étude R2D2 a considéré que les règles de gestion de la chaîne hydroélectrique resteraient inchangées. Cette hypothèse centrale pourrait elle-même être requestionnée.

Pour évaluer les nouvelles hypothèses, il est proposé de mobiliser les « experts » de R2D2 lors de séminaires avec le secrétariat technique plus ou moins élargi, pour apprécier les conséquences de nouvelles hypothèses à partir de la sensibilité des modèles ressentie par les modélisateurs eux-mêmes.

Livrables :

- description et caractérisation de scénarios prospectifs enrichis (scénarios R2D2 consolidés ou enrichis avec des hypothèses alternatives)
- explicitation des conséquences des scénarios sur les milieux naturels et les espaces associés, sur les usages et sur les volumes nécessaires pour réduire les points de fragilité.

→ présentation par territoires et globale

#### **QUATRIEME ETAPE : ANALYSE DES CONSEQUENCES DES RISQUES « RESSOURCES » SUR LES VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES DEPENDANTES DU SYSTEME DURANCE-VERDON**

Cette étape permettra de souligner les enjeux à venir des scénarios prospectifs sur les valeurs économiques produites autour de l'eau de la Durance et du Verdon.

Elle mobilisera à la fois les retombées estimées en première phase, les tendances d'évolution des usages concernés imaginées au cours de la troisième étape ainsi que les résultats du projet R2D2 sur les futures contraintes et les risques simulés.

Afin de nourrir la réflexion par des éléments plus concrets, il est proposé au prestataire de développer une analyse rétrospective des crises passées d'étiage sévère pour référencer la réflexion sur les conséquences à venir de crises potentiellement plus grave.

Cette analyse aura notamment pour but de montrer la pertinence et l'efficacité des leviers d'action actuels mais aussi les limites éventuelles du système de gestion au regard des crises envisagées. Il s'agira notamment d'analyser les conditions futures d'arbitrage sous-jacentes aux scénarios de crise développés par R2D2

Les produits de cette étape seront conçus afin de permettre la mobilisation politique autour de la question des points de fragilité du système qui doivent engager à son amélioration.

Livrables :

- évolutions de fond du bilan socio-économique aux horizons 2027 et 2050, selon les scénarios
- explicitation du coût « immédiat » de crises plus rapprochées pour les usages
- explicitation des conséquences à terme de ces crises sur l'équilibre des usages
- identification des points de fragilité du système
- analyse critique des leviers d'action actuels

- analyse exploratoire des conditions futures d'arbitrage
- ➔ présentation par territoires et globale

### 4.3. PRECONISATION POUR AMELIORER LES OUTILS DE GESTION

Cette dernière étape de la démarche d'étude devra mettre en débat les éléments conçus au regard tout particulièrement des besoins en matière d'amélioration de la gestion, d'adaptation ou de création de nouveaux systèmes de gestion et de gouvernance pour envisager sereinement les futurs arbitrages.

Ces débats devront aborder tant les questions spatiales attachées à ces arbitrages que celles de la répartition entre les différents usages impactés par les crises éventuelles. Les nœuds hydrologiques, lieux privilégiés des arbitrages futurs structureront les débats autour des modalités futures de l'action publique.

Livrables :

- boîte à outils socio-économique pouvant répondre aux nouveaux besoins d'arbitrage et de rééquilibrage socio-économique

### 4.4. COMPLEMENTS A CONCEVOIR

Annexe des données et études disponibles (publiques, diffusables pour l'occasion)

Gouvernance de l'étude et groupes de travail envisagés éventuellement

Livrables attendus

Calendrier

Lieux de présentation et de mise en discussion des résultats

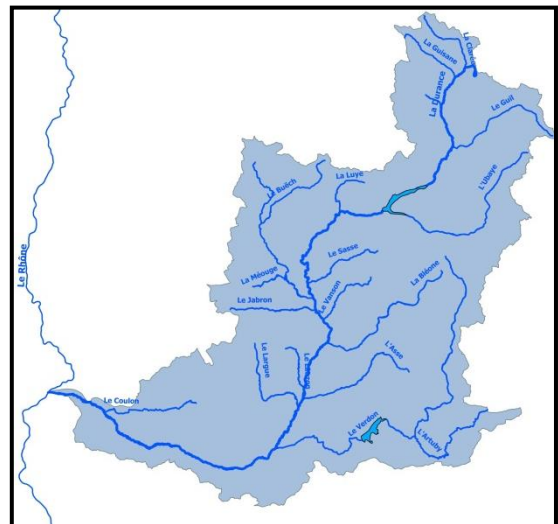
Articulation avec l'AMO (étude, appropriation collective, etc.)

**CCTP de l'étude Usages (05\_CCTP)**

**B3**

**Analyse macroéconomique et prospective des usages de l'eau du système Durance - Verdon**

**B3-001**



**B3-001**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

<b>N° Version</b>	<b>8</b>	<b>Rédaction :</b>	<b>BC/SS/CB</b>
<b>Date</b>	<b>août 2017</b>	<b>Validation :</b>	<b>PP</b>





## Table des matières

1. Généralités .....	4
1.1. Contexte de la démarche.....	4
1.2. Formulation des objectifs de l'étude.....	8
1.3. Les trois temps de l'étude « usages ».....	9
2. Gouvernance et organisation de l'étude.....	9
2.1. Gouvernance et pilotage de l'étude .....	9
2.2. La démarche d'animation .....	11
2.3. Le positionnement du prestataire.....	11
2.4. Le calendrier.....	11
3. Cadrage méthodologique.....	14
3.1. Périmètre et limites de l'étude.....	14
3.2. Une entrée par le bilan socio-économique renouvelant la mise en perspective des enjeux de l'eau .....	15
3.3. La place des milieux aquatiques dans la démarche.....	16
3.4. Les dimensions sociales et culturelles de l'accès à l'eau .....	17
3.5. Données à exploiter.....	17
4. Description détaillée des prestations.....	18
4.1. Phase 1 : Mise en évidence du bilan socio-économique lié à l'eau du bassin versant de la Durance .....	18
4.2. Phase 2 : Retombées socio-économiques du système Durance - Verdon et risques à l'horizon 2050.....	22
4.3. Phase 3 : Préconisation pour améliorer les outils de gestion .....	25
4.4. Zooms géographiques et thématiques.....	26
5. Compétences attendues .....	30
6. données et études nécessaires.....	30

## 1. GENERALITES

### 1.1. CONTEXTE DE LA DEMARCHE

#### ELEMENTS DE CONTEXTE ET FONDEMENTS STRATEGIQUES DE LA GESTION DE LA DURANCE

Depuis une cinquantaine d'années, la Durance a connu de profondes modifications de son régime hydrologique et de sa dynamique fluviale : aménagement agro-industriel Durance-Verdon, extractions de granulats alluvionnaires, réalisation de grandes infrastructures linéaires (autoroutes, TGV, etc.). Depuis la construction des aménagements hydrauliques du système Durance – Verdon, il n'y a pas eu de réflexions globales avant la crise de 1994. La crue de 1976 ou le mauvais remplissage de Serre-Ponçon en 1989-1990 avaient simplement conduit à de premières mesures structurelles (renforcement de l'essartement du lit, premières dispositions de gestion de la cote touristique de Serre-Ponçon).

L'année 1994 a été une année charnière par la conjonction de quatre évènements a priori indépendants :

- Le choc des crues de janvier et novembre, premières crues vraiment débordantes depuis la réalisation des aménagements ;
- L'interdiction des extractions en lit mineur, qui a remis en cause le modèle économique de gestion de la Durance qui prévalait jusque-là ;
- Le 1<sup>er</sup> plan Barnier de reconquête de l'étang de Berre, avec les premières restrictions sur les rejets d'eau et de limon dans l'étang, qui questionnait le modèle de gestion de la chaîne hydroélectrique ;
- Les débats sur la construction du TGV Méditerranée, qui avait exacerbé les tensions sur la gestion des crues et du lit de la Durance.

À la suite de ces événements, l'ensemble des acteurs de la Durance a pris conscience des modifications fondamentales engendrées par ces aménagements. C'est dans ce contexte que le SMAVD a engagé une réflexion globale sur la moyenne et basse Durance, dont la dynamique a conduit successivement :

- à la fusion du SMAVD (13 et 84) et du SMPRD (04) ;
- à l'extension du périmètre du nouveau SMAVD jusqu'à Serre-Ponçon ;
- à la signature du premier contrat de rivière du Val de Durance ;
- à la reconnaissance du SMAVD comme Etablissement Public Territorial de Bassin.

Les dernières décennies ont également vu l'émergence d'usages toujours plus nombreux : prévention des inondations, tourisme notamment ; usages aujourd'hui bien établis aux côtés de l'hydroélectricité et de l'alimentation en eau agricole, industrielle et urbaine.

En parallèle, les besoins des milieux naturels ont été reconnus et affirmés progressivement (loi sur l'eau de 1992, Directive Cadre Européenne sur l'Eau) : cet enjeu est devenu aujourd'hui un facteur majeur de la gestion de la ressource en eau.

L'Etat a engagé sa propre réflexion avec le rapport Balland, qui explicitait l'émergence de nouveaux usages et invitait à réinterroger les équilibres du système actuel.

L'Etat a mis en place dans la foulée son propre outil d'intervention avec le Plan Durance Multi-Usages (2005-2015).

Dans ce cadre, l'expérimentation d'une modulation des débits réservés sur le site de Sainte-Tulle a débouché sur le relèvement des débits réservés au 01/01/2014, qui fait actuellement l'objet d'un suivi.

La Région, quant à elle, s'est interrogée sur son rôle (réflexion sur la gestion du Domaine Public Fluvial, finalement transféré au SMAVD sur la basse Durance, etc.) : elle s'est positionnée dans un rôle fédérateur des bonnes volontés à l'échelle régionale, par l'élaboration d'un Schéma Global de la Ressource en Eau (SOURCE) et la mise en place d'une assemblée de gouvernance de l'eau (l'AGORA).

Le SOURCE peut être considéré comme le socle d'orientations partagées qui fondent la démarche Usages sur la Durance.

En parallèle, le Verdon, à la suite de la crue de 1994 également, s'est engagé dans une démarche de SAGE qui a abouti en 2014.

## L'AVANCEMENT DES REFLEXIONS A CE JOUR

On peut reconstituer succinctement la filiation des démarches successives, portées par les collectivités locales (SMAVD en premier lieu), la Région ou l'Etat (et l'Agence de l'Eau), qui ont contribué à créer un cadre partenarial qui s'exprime aujourd'hui.

	Gestionnaires de milieux aquatiques	REGION	ETAT ou AGENCE DE L'EAU
1989-1990	<i>1<sup>ère</sup> sécheresse significative avec un défaut de remplissage du réservoir de Serre-Ponçon au début de l'été</i>		
1994	<i>1<sup>ères</sup> crues franchement débordantes de la Durance depuis les aménagements hydroélectriques</i>		
1994			<i>Plan de reconquête de l'étang de Berre, début des restitutions à Mallemort (Etat)</i>
1997-2001	Etude globale de la moyenne et basse Durance (SMAVD)		
2000		Mission Durance	
2002			Mission interministérielle d'inspection sur la Durance (« mission Balland »)
2002	<i>Nouvelles consignes de gestion de la retenue de Serre-Ponçon</i>		
2003	<i>Mise en place de la Commission Locale de l'Eau du Verdon (PNR Verdon)</i>		
2004		Adhésion au SMAVD	

	Gestionnaires de milieux aquatiques	REGION	ETAT ou AGENCE DE L'EAU
2005 – 2013	Contrat de rivière du Val de Durance		
2005 - 2015			Plan Durance Multi Usages (Etat)
2005	Cahier des charges d'une étude usage. <i>Démarche suspendue en attendant la réalisation du SOURSE par la Région.</i>		
2005-2010	Contrat de rivière Méouge (Syndicat de la Méouge)		
2008-2015	Contrat de rivière du Buëch (SMIGIBA)		
2009-2014		SOURSE	
2009-2016	Démarche contrats de canaux		
2010	SMAVD labélisé EPTB de la Durance		
2011	Étude ressource en eau Haute-Durance (SMADESEP)		
2011 - 2015	Etudes de volumes prélevables (Agence de l'eau + gestionnaires)		
2013		Charte Régionale de l'Eau	
2014	Etude exploratoire de la nappe alluviale de la Durance (SMAVD)		
2014	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon (PNR Verdon)		
2014		Stratégie Régionale d'Hydraulique agricole (portée par la CRA)	
2014		Mise en place de l'AGORA	
2015-20xx	Contrat de rivière Bléone et affluents (Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone)		
2015-2020	Contrat de rivière Calavon-Coulon (Syndicat intercommunal de rivière du Calavon-Coulon)		

Au terme de ces démarches, on peut dresser le bilan suivant.

Le territoire a su jusqu'ici assurer une gestion du système complexe des eaux de la Durance et du Verdon sans heurts majeurs : les acteurs directement impliqués par les « crises » ont su trouver des solutions spécifiques qui ont permis au système d'atteindre progressivement une certaine maturité.

**Le cadre « technique » est globalement établi et largement partagé** : les principaux termes des bilans quantitatifs, le poids des différents usages, les évolutions récentes, les marges de manœuvre techniques, les points de fragilité, .... Certes, des éléments de connaissance

complémentaires seront sans doute nécessaires, mais là n'est pas le point bloquant aujourd'hui.

Ce cadre général, présenté dans le SOURSE, et décliné ensuite dans des démarches thématiques (Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole, ...) ou géographiques (études de volume prélevables, contrats de milieux ou de canaux, ...) a permis l'émergence d'un diagnostic partagé, issu d'une large concertation des acteurs du monde de l'eau, traduit dans la « Charte Régionale de l'Eau » largement adoptée, qui a permis la mobilisation de l'AGORA.

**Mais cette dynamique, précieuse, a eu un prix : les arbitrages nécessaires n'ont été menés jusqu'ici que dans le cadre de périmètres de concertation restreints et adaptés (sous l'angle géographique ou thématique).**

Chaque usage, chaque filière, chaque territoire, a **une idée assez précise des enjeux de la gestion de l'eau pour lui-même**, en considérant souvent sa part de la ressource comme acquise (quand elle n'est pas considérée comme insuffisante), et sans paraître toujours prêt à d'éventuels ajustements de ce partage.

**Or l'ampleur des évolutions attendues et la nécessité de s'y adapter impliquent de faire émerger un cadre cohérent pour envisager des arbitrages à des échelles plus larges et être en mesure de faire évoluer la répartition de la ressource entre les territoires et les usages.**

## DES EVOLUTIONS ATTENDUES QUI MOTIVENT DE NOUVELLES REFLEXIONS

De nombreuses démarches de gestion et de concertation ont été progressivement engagées aux échelles locales pour associer les multiples opérateurs et les usages concernés : SAGE, contrats de rivière, contrats de canaux, etc.

La répartition de la ressource repose aujourd'hui sur des équilibres complexes, issus de droits d'usage (lois, décrets, droits fondés en titre, etc.), d'une concession hydroélectrique et de nombreux accords bi- ou multi-latéraux entre acteurs.

Jusqu'à présent les besoins locaux ont globalement pu être satisfaits mais les facteurs d'évolutions, voire de tension, de cet équilibre vont en s'exacerbant :

- La protection croissante des milieux aquatiques qui cadre les marges de manœuvres des différents usages de l'eau ;
- Le développement démographique et économique des territoires induit une nouvelle demande ;
- Le renouvellement de la concession hydroélectrique sera ouvert à la concurrence ;
- Des problèmes locaux de déficit quantitatifs sont avérés (zones de répartition des eaux, etc.) ;
- Le changement climatique modifiera la disponibilité de la ressource (étude R2D2) ;
- La transition énergétique et écologique engagée au niveau national fait peser de nouvelles attentes ;
- La réorganisation des compétences de l'eau (loi MAPTAM (GEMAPI), loi NOTRe) modifie le paysage des gestionnaires.

Ces facteurs d'évolutions sont autant de défis pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de la Durance qui s'est opérée au sein de démarches concertées à diverses échelles. **C'est ce questionnement, cette incertitude sur les enjeux socio-économiques des divers usages de l'eau et les marges de manœuvre envisageables en matière de gestion de l'eau que la présente étude se propose d'éclairer.**

## 1.2. FORMULATION DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Tant que les arbitrages ont été pris dans des cadres géographiques ou sectoriels restreints, une bonne articulation entre les élus locaux et les acteurs techniques du monde de l'eau a permis d'apporter les réponses nécessaires.

L'année 2016, très sèche, a montré qu'il existe un fort enjeu, dans une perspective de changement climatique, de solidarité entre les territoires sécurisés par la chaîne hydroélectrique et les autres.

**La nécessité d'envisager pour demain des arbitrages à des échelles plus larges, régionales et multi-usages, implique une réflexion sur les grands équilibres écologiques, économiques et territoriaux que les élus du territoire sont légitimes à conduire.**

Cela suppose d'apporter aux élus du territoire une vision claire des enjeux de l'eau pour le territoire régional : la mesure du **degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés** est apparue à ce titre comme un levier efficace de cette mobilisation.

Il faut aujourd'hui éclairer les enjeux de l'eau non plus seulement en termes de flux et de volumes d'eau, mais également en termes d'enjeux politiques : quel est le poids de la gestion de l'eau dans l'avenir de la Région ? Que représente-t-elle en termes d'attractivité du territoire (y compris à travers les enjeux de qualité des milieux aquatiques), de valeur ajoutée, d'emplois ? En quoi une anticipation des déséquilibres éventuels de cette gestion est-elle précieuse pour l'économie du territoire ? Pourquoi le politique doit-il réinvestir le domaine de la gestion de l'eau, assurée jusqu'ici par une sphère technique qui n'a pas à rougir de son bilan ?

**Cet éclairage des enjeux politiques doit permettre d'aborder les questions d'arbitrage face aux évolutions attendues** : comment ont été partagés les efforts jusqu'ici ? Qui doit bénéficier d'une solidarité accrue du territoire ? Qui doit porter les nouveaux efforts nécessaires ? Comment partager les coûts de cette solidarité et de ces efforts ?

Pour alimenter cette réflexion politique, l'étude des usages de la ressource en eau du bassin versant de la Durance doit **considérer la question de ces équilibres sous l'angle socio-économique**, tels qu'ils sont aujourd'hui, en explicitant et en partageant les efforts déjà consentis, puis d'expliciter les mécanismes d'arbitrages actuellement à l'œuvre. Au regard des évolutions à venir, l'objectif de l'étude est de mettre en évidence sous cet angle socio-économique les points de fragilité du système pour identifier les latitudes - ou nouveaux équilibres possibles - et les moyens d'une éventuelle gestion future.

L'étude « usages » s'inscrit ainsi dans une démarche plus large associant l'ensemble des acteurs du bassin, dont l'ambition est de constituer à terme un outil d'aide à la décision. Sa plus-value est d'apporter un regard nouveau sur la gestion actuelle, celui de l'approche socio-économique, afin d'alimenter le débat et d'ouvrir vers la gestion future. Son rôle sera en particulier de pointer l'ensemble des enjeux décisionnels se rapportant à l'évolution du partage de la ressource en eau.

L'étude devra donc nécessairement dépasser les approches sectorielles (approches pour les milieux, pour l'agriculture, etc.) et susciter une vision générale du bassin durancien, en mettant les usages en perspective les uns des autres.

### 1.3. LES TROIS TEMPS DE L'ETUDE « USAGES »

L'étude sera déclinée en 3 temps

Premier temps de l'étude : **clarifier les équilibres socio-économiques** qui reposent sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Durance de la source aux divers prolongements des canaux qui distribuent l'eau dans toute la région PACA.

Abordant les diverses dimensions de la production de richesses et de valeurs grâce à l'utilisation de l'eau, ce bilan devra être partagé avec les acteurs du bassin au sein des instances de pilotage de l'étude. Il devra mettre en évidence les dynamiques récentes de ce bilan et les modalités de gestion et de gouvernance qui structurent la relation entre ces productions de richesses et valeurs et la disponibilité de la ressource. Ce premier temps repose donc sur la mise en évidence d'un triptyque : la valeur socio-économique, leur lien à la disponibilité en eau et les règles de gestion et la gouvernance qui fondent cette répartition.

Le deuxième temps consiste à **questionner la robustesse de cette situation** au regard des possibles évolutions simulées dans le cadre du projet R2D2 2050 afin de mettre en évidence les conséquences envisageables et les points de fragilité du système de gestion et de gouvernance actuel. Cet objectif nécessitera de compléter la démarche prospective initiée par R2D2 pour mieux illustrer les enjeux socio-économiques.

Enfin, le dernier temps vise à identifier les **besoins présents et à venir en matière de gestion et de gouvernance** pour renforcer la robustesse du système : où faut-il améliorer la coordination entre les acteurs ? Quels outils économiques au service d'une meilleure gestion de l'eau (dispositifs assurantiels, compte épargne eau, taxes et prélèvements, etc.) ? Ce dernier temps de la démarche devra permettre de proposer des adaptations et d'éventuels nouveaux outils de gestion ou leviers de coordination économique.

## 2. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE L'ETUDE

### 2.1. GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE L'ETUDE

#### ECHANGES ET REUNIONS TECHNIQUES

Le SMAVD-EPTB est maître d'ouvrage de la prestation. En sa qualité d'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Durance, le syndicat remplit une mission d'animation et de coordination des politiques de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Durance. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réalisation de l'étude des usages de l'eau.

Le SMAVD a souhaité disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'aider à piloter cette étude des usages de l'eau. ARTELIA et ASca ont été désignés pour réaliser cette mission.

Le titulaire sera amené à échanger régulièrement et autant que de besoin avec le Maître d'Ouvrage et son AMO, par le biais de réunions physiques ou d'échanges dématérialisés.

## CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'EPTB

C'est l'instance décisionnaire réunissant, autour du SMAVD-EPTB, l'ensemble des douze syndicats de rivières et Parc Naturels Régionaux du bassin versant de la Durance. Il est composé des délégués syndicaux issus des Comités Syndicaux des différents gestionnaires.

Il se réunit une à deux fois par an.

**Il sera sollicité pour validation au titre de la Maîtrise d'Ouvrage.**

## COMITE PLENIER DE LA DURANCE

Il se réunit une fois par an sous la co-présidence de l'Etat, de la Région PACA et du SMAVD-EPTB. Il est composé de l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la Durance.

**Ce comité plénier fera fonction de comité de pilotage stratégique et politique de l'étude.**

Il se décline en cinq commissions thématiques :

- Eau et usages
- Milieux et inondations
- Gouvernance
- Connaissance
- Concessions hydroélectriques

## COMMISSION EAU ET USAGES DU COMITE PLENIER (=COTEC)

**La commission Eau et Usages est chargée du pilotage technique de la présente étude socioéconomique des usages de l'eau : elle fera office de comité technique de l'étude.**

Elle est présidée par la Région PACA et pilotée techniquement par le Syndicat Mixte du Val de Durance. Cette commission rassemble aux côtés du SMAVD-EPTB de la Durance, les services de la Région, des Conseils départementaux, des gestionnaires de milieux aquatiques présents sur le bassin versant (syndicats de rivières et parcs naturels régionaux) et hors bassin (Crau et étang de Berre), des services de l'Etat (DREAL, ARS, DDTs), de l'Agence de l'eau, de l'AFB, des principaux usagers : EDF, Société du Canal de Provence, Commission Exécutive de la Durance, Chambre Régionale d'Agriculture, fédérations d'irrigants, fédération de pêche, industriels, association FNE PACA.

Elle se réunit 2 à 3 fois par an.

## SECRETARIAT TECHNIQUE

Un secrétariat technique **en charge du suivi opérationnel de l'étude** sera mobilisé en tant que de besoin pour assurer le suivi de la prestation au quotidien. Il rassemble le SMAVD-EPTB de la Durance, la région PACA, la DREAL et l'Agence de l'Eau.

Il se réunit tous les 3 mois en moyenne.

## PERSPECTIVE D'UN SAGE

Dans la perspective d'un SAGE, ces instances pourront être amenées à évoluer. Le Comité Plénier a notamment parmi ses prérogatives de préparer la constitution d'une Commission Locale de l'Eau (CLE).

A cet égard, en parallèle de la Commission Eau et Usages, une Commission Gouvernance est en charge de préparer les évolutions des organisations gestionnaires de la Durance. Il est envisagé que le prestataire participe à une de ces réunions, pour apporter les éclairages de son travail notamment à l'occasion des réflexions sur les périmètres pertinents de gestion.

### 2.2. LA DEMARCHE D'ANIMATION

---

La démarche d'animation sera pilotée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage du SMAVD.

Le prestataire devra participer activement à la phase de concertation, afin d'assurer l'adéquation entre l'étude des usages et les questionnements des acteurs. Il sera amené à préparer l'ensemble des réunions de concertation, en étroite collaboration avec l'AMO et le SMAVD-EPTB de la Durance.

Le candidat prendra en compte dans son offre la participation active à :

- 2 réunions du Comité Plénier (1/2 journée)
- 4 réunions de la Commission Eau (1/2 journée)
- 8 réunions du secrétariat technique (1/2 journée)
- 1 réunion de la Commission Gouvernance (1/2 journée)
- 1 réunion du Comité d'Exploitation de l'EPTB Durance (1/2 journée)
- Des ateliers de concertation pourront être proposés en plus par le prestataire pour assurer la mise en débat des résultats de l'étude. La tenue de ces réunions se fera en coordination avec l'AMO du SMAVD .

### 2.3. LE POSITIONNEMENT DU PRESTATAIRE

---

Une direction de projet généraliste est attendue chez le prestataire capable d'embrasser les dimensions économiques, politiques, sociales et techniques des enjeux liés à l'eau.

Elle assurera l'interface entre les équipes du prestataire et la maîtrise d'ouvrage. La direction de projet devra participer activement à l'animation de la démarche d'étude avec les différents partenaires, et être force de proposition pour adapter les productions de l'étude aux besoins de la démarche.

### 2.4. LE CALENDRIER

---

Le délai de l'étude est fixé à 18 mois.



Conseil d'Exploitation  
x1



Comité Plénier de la Durance  
x2



Echanges / groupes de travail / R2D2  
x4 (hypothèse)



Secrétariat technique  
x8



Commission Eau et Usages  
x4



Commission Gouvernance  
x1

Année	2017														2018																								
	Novembre				Décembre					Janvier			Février		Mars				Avril			Mai			Juin			Juillet											
	Semaine	45	46	47	48	49	50	51	52	53	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
Suivi et Concertation																																							
<b>Phase 1 : Mise en évidence du bilan socio-économique lié à l'eau du bassin versant de la Durance</b>																																							
1A Les grandeurs économiques																																							
1B Analyse du bilan et de sa gouvernance																																							
1C Nœuds structurants du système																																							
<b>Phase 2 : Retombées socio-économiques du système Durance-Verdon et risques à l'horizon 2050</b>																																							
2A Prospective des usages et milieux en complément du projet R2D2																																							
2B Analyse des conséquences des risques "ressources" sur les valeurs socio-économiques																																							
<b>Phase 3 : Préconisations pour améliorer les outils de gestion</b>																																							
Boîte à outils socio-économiques																																							
<b>Zooms géographiques et thématiques</b>																																							

Année	2019																																																
	Août				Septembre					Octobre			Novembre		Décembre			Janvier			Février		Mars			Avril		Mai		Juin																			
	Semaine	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Suivi et Concertation																																																	
<b>Phase 1 : Mise en évidence du bilan socio-économique lié à l'eau du bassin versant de la Durance</b>																																																	
1A Les grandeurs économiques																																																	
1B Analyse du bilan et de sa gouvernance																																																	
1C Nœuds structurants du système																																																	
<b>Phase 2 : Retombées socio-économiques du système Durance-Verdon et risques à l'horizon 2050</b>																																																	
2A Prospective des usages et milieux en complément du projet R2D2																																																	
2B Analyse des conséquences des risques "ressources" sur les valeurs socio-économiques																																																	
<b>Phase 3 : Préconisations pour améliorer les outils de gestion</b>																																																	
Boîte à outils socio-économiques																																																	
<b>Zooms géographiques et thématiques</b>																																																	

## 3. CADRAGE METHODOLOGIQUE

### 3.1. PERIMETRE ET LIMITES DE L'ETUDE

#### PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude portera sur l'ensemble des territoires et des activités concernées par l'eau du système Durance – Verdon :

- le bassin versant de la Durance ;
- les territoires desservis par l'eau issue de la Durance et du Verdon (canaux de basse Durance de la CED, canal de Provence, canal de Marseille, etc.) ;
- hors de ces territoires, les activités qui dépendent d'une façon ou d'une autre de l'accès à la ressource Durance.

Le bureau d'étude justifiera dans l'étude les choix qu'il sera conduit à opérer.

#### LES MAILLES D'ANALYSE

L'étude sera conduite en identifiant et en analysant 6 ou 7 grands territoires, et 6 ou 7 grandes catégories d'usages.

La structuration en 6 ou 7 grands territoires sera proposée par le bureau d'étude lors de la phase 1A en fonction de son analyse économique. Elle devra permettre de comprendre l'articulation entre les trois grands ensembles suivants :

- les territoires non sécurisés (à l'amont des grands réservoirs de la Durance et du Verdon) ;
- le corridor Durance - Verdon et les territoires desservis par les grands canaux (hors littoral) ;
- la frange littorale très urbanisée de la région.

La structuration en 6 ou 7 catégories d'usages sera elle aussi proposée par le bureau d'étude lors de la phase 1A en fonction de son analyse économique. La liste suivante est fournie à titre indicatif et devra être critiquée par le prestataire :

- milieux naturels
- agriculture
- énergie
- industriels

- tourisme
- eau potable – usages urbains
- autres (gestion des risques - cf. rôle écrêtement des grands réservoirs, évacuation pluvial des canaux, ... -, fonctions sociales....

## LIMITES DE L'ETUDE

La réflexion sur les usages de l'eau de la Durance interfère nécessairement avec d'autres sujets connexes :

- la **gestion du lit de la Durance** et des usages du lit majeur, à travers l'influence des modifications du régime hydrologique sur le fonctionnement morphologique de la rivière, à travers les mesures prises ou souhaitées sur la gestion de la chaîne hydroélectrique (chasses de décolmatage, transparence en crue des retenues, restitution à Mallemort, ...)
- la **gestion des crues**, à travers les latitudes offertes par les grands réservoirs sur la gestion des crues ;
- la **qualité des eaux**, en lien direct avec les usages.

Ces aspects ne sont pas compris dans le périmètre de l'étude.

L'étude devra en revanche mettre en lumière l'importance éventuelle de ces interférences, et alerter le cas échéant sur la nécessité de mettre en cohérence les différents volets de la gestion globale du bassin versant.

## 3.2. UNE ENTREE PAR LE BILAN SOCIO-ECONOMIQUE RENOUELANT LA MISE EN PERSPECTIVE DES ENJEUX DE L'EAU

Les acteurs du bassin de la Durance s'accordent sur le besoin de **clarifier le fonctionnement du système actuel sur le plan des grands équilibres économiques**, que ce soit au niveau des usages (consommations, utilisation, restrictions, etc.) ou des financements (contractualisation, subventions, transferts, etc.). En d'autres termes, il s'agit de préciser les valeurs inhérentes à la ressource en eau et aux milieux sur chacun des territoires et sur chacun des aspects.

L'objectif sera ainsi d'explicitier les grands flux économiques attachés au cycle de l'eau du bassin versant de la Durance pour favoriser une prise de conscience collective, à savoir :

- Les termes majeurs du bilan socio-économique, chiffres d'affaires et emplois ;
- Les flux financiers liés à la ressource entre les territoires et entre les usages et les mécanismes de solidarité déjà à l'œuvre ;
- Les créations de valeurs non monétaires de la ressource (cadre de vie, milieux, etc.) ;
- Le gain ou la perte de valeur ajoutée si les usages sont contraints ou au contraire plus largement satisfaits.

Plutôt que d'aborder la question en partant de la livraison d'une quantité d'eau à un usage en particulier, le maître d'ouvrage souhaite que la focale soit réglée sur une échelle plus territoriale, moins individuelle. Il s'agit ainsi de traiter du rôle de l'eau au sein d'un ensemble d'activités sectorielles et/ou territoriales qui dépendent plus ou moins de l'eau de la Durance et se structurent dans leurs relations de filières pour exercer leurs activités socio-économiques.

L'étude demandée doit ainsi explorer de nouvelles modalités de description des valeurs produites par les milieux aquatiques. Cette entrée par la logique socio-économique semble en effet propice :

- d'une part à analyser les capacités d'adaptation des secteurs économiques concernés à des changements en quantité de la disponibilité de l'eau de la Durance et des milieux aquatiques associés ;
- d'autre part à identifier les centres de décision socio-économiques qui participeront à amortir les fluctuations éventuelles de la ressource en eau à l'avenir.

**L'objectif est ainsi de qualifier et de quantifier le degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.**

L'étude doit donc s'intéresser aux secteurs socio-économiques utilisateurs de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour eux-mêmes en rendant compte de leurs conditions de fonctionnement, de leur organisation économique et de leur participation à la richesse des territoires qu'ils irriguent. Il est ainsi souhaité que le prestataire mette ainsi en évidence les logiques de filière, les liens commerciaux et d'approvisionnement qui structurent ces activités.

Ces secteurs socio-économiques qui donneront lieu à une analyse spécifique seront identifiés dans un premier temps en pointant les activités qui sont particulièrement dépendantes de la disponibilité en eau et en milieux aquatiques de qualité.

L'approche territoriale de cette production de richesse est souhaitée afin de mettre en évidence les logiques économiques et sociales sous-jacentes aux services écosystémiques retirés de l'eau de la Durance et de ses milieux aquatiques associés. Par exemple, on s'intéressera aux filières agricoles irrigantes et à leurs conditions d'exercice, aux territoires touristiques bénéficiaires de la présence des milieux aquatiques et à leur contexte socio-économique, etc.

La réalisation du bilan devra mobiliser à la fois des éléments chiffrés monétaires pour rendre compte du poids relatif des activités marchandes, mais également présenter des éléments concernant les emplois, ou même des éléments plus qualitatifs rendant compte des enjeux sous-jacents à l'usage de l'eau ou des milieux associés.

L'idée est de mettre à plat les principaux éléments de ce bilan sans partir a priori de la structuration des usages et des territoires issues des réflexions conduites jusqu'ici, partagée par les acteurs de l'eau. **L'approche socio-économique doit au contraire interpeller le monde de l'eau, en mettant éventuellement en évidence des catégories d'acteur peu valorisés jusqu'ici, des nœuds structurants passés sous silence, des flux sous-estimés, etc.**

Cette étude de panorama régional permettra d'identifier les périmètres socio-économiques pertinents pour la suite de l'étude.

### 3.3. LA PLACE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA DEMARCHE

Le passé proche a montré à quel point la manifestation d'exigences environnementales pouvait impacter l'équilibre de la gestion de la ressource : diminution des rejets dans Berre et relèvement des débits réservés notamment.

La politique de l'eau garantit la non-dégradation, voire la restauration des milieux pour atteindre le bon état/potentiel. La loi sur l'eau a consacré la priorité des besoins des milieux sur l'ensemble des usages économiques de la ressource. Le législateur consent une marge d'appréciation locale dans l'application réglementaire des exigences environnementales mais celles-ci s'inscrivent dans une tendance de long terme jusqu'ici continue depuis 30 ans.

Les milieux ne seront pas « monétarisés » comme les autres usages : l'objectif n'est pas de les mettre en balance avec les différents usages socio-économiques pour en faire une variable d'ajustement parmi d'autres.

Il s'agit d'éclairer la réflexion socioéconomique en intégrant les conséquences de l'application des réglementations récemment adoptée et en envisageant une évolution des exigences environnementales pour éclairer les choix qui devront localement être faits pour concilier besoins des milieux et usages.

Les scénarios prospectifs devront envisager plusieurs perspectives d'évolution de ces exigences, en tenant compte de la tendance à long terme d'accroissement des exigences environnementales (mais faut-il exclure un scénario de rupture sur ce point, par exemple avec des arbitrages différents entre restauration des milieux et développement des énergies renouvelables ?).

**Le candidat devra être force de proposition sur la manière de prendre en compte les enjeux écologiques dans la réflexion.**

Un certain nombre de sujets pourront être abordés à travers les zooms géographiques et thématiques (cf. § 4.4).

### 3.4. LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES DE L'ACCES A L'EAU

Le prestataire devra intégrer à sa réflexion le poids de l'histoire et des représentations dans le but :

- d'éclairer les décalages éventuels entre le bilan « comptable » et la perception effective par les acteurs : il s'agira d'anticiper la perception que pourraient avoir les acteurs de certains résultats pour favoriser le partage des résultats de l'étude ;
- de faire émerger des aménités ressenties (ex.: agriculture de montagne, poids du tourisme, rôle historique de l'irrigation gravitaire, etc.) et d'éclairer le bilan socioéconomique sur des aspects non directement monétarisables.

**Le candidat formulera dans son offre des propositions en ce sens.**

### 3.5. DONNEES A EXPLOITER

Le principe de base de l'étude est d'exploiter prioritairement les données publiques disponibles.

Les partenaires de l'étude détenteur de données (EDF, SCP, CED, etc.) seront sollicités en fonction des besoins du prestataire : celui-ci devra **explicitement dans son offre les données spécifiques qui lui paraissent indispensables, de façon que la phase de négociation puisse permettre entre autres de vérifier la disponibilité** de ces données.

L'approche proposée d'entrer par le fonctionnement en situation moyenne peut permettre d'éviter le recours à des données sensibles (gestion en heure de pointe, par exemple).

L'accent étant mis sur la structure des activités, la moyenne ou une année type semble en effet une approche intéressante. En revanche, l'étude devra collecter des informations sur les variabilités envisageables autour de ces valeurs types ou moyennes. Tout particulièrement, la capacité à s'adapter aux crises dans la disponibilité de l'eau, à profiter d'une certaine résilience ou inertie sera à rechercher.

## 4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS

### 4.1. PHASE 1 : MISE EN ÉVIDENCE DU BILAN SOCIO-ECONOMIQUE LIÉ À L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA DURANCE

**Clarifier les équilibres socio-économiques qui reposent sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Durance de la source aux divers prolongements des canaux qui distribuent l'eau dans toute la région PACA.**

Abordant les diverses dimensions de la production de richesses et de valeurs grâce à l'utilisation de l'eau, ce bilan devra être partagé avec les acteurs du bassin au sein des instances de pilotage de l'étude. Il devra mettre en évidence les dynamiques récentes de ce bilan et les modalités de gestion et de gouvernance qui structurent la relation entre ces productions de richesses et valeurs et la disponibilité de la ressource. Ce premier temps repose donc sur la mise en évidence d'un triptyque : la valeur socio-économique, la disponibilité en eau et les diverses règles qui fondent les choix d'activité (règles comportementales des choix d'activité des agents, règles de gestion et de gouvernance des filières socio-économiques et de la répartition des eaux).

Cette première phase devra permettre de dépasser les analyses sectorielles pour exprimer ce que l'on pourrait appeler en référence au Produit Intérieur Brut de la comptabilité nationale, un Produit Provençal Brut lié à l'eau du bassin versant de la Durance et les conditions actuelles de sa production. Quelles sont les valeurs environnementales, sociales et économiques qui sont attachées aux usages de l'eau du bassin versant de la Durance ?

Cette première phase d'étude est essentiellement rétrospective, visant à réaliser un bilan sur la base d'un travail rétrospectif des usages et des modalités de gestion afin de proposer un bilan dynamique sur les 10 à 15 dernières années. Le prestataire déterminera le pas de temps pertinent de ce bilan dynamique en fonction des logiques qui président au développement des diverses activités concernées.

#### ÉTAPE 1A : LES GRANDEURS ÉCONOMIQUES

Ce travail devra définir une **nomenclature des différents secteurs d'activités et types de valeur concernés ainsi que délimiter géographiquement les territoires concernés pour réaliser des agrégations et synthèses**. Il devra également borner le niveau d'investigation des retombées socio-économiques induites par les activités directement liées à l'eau disponible

afin de proposer une analyse qui évite le double écueil d'un travail trop resserré sur les seules activités directement consommatrices de l'eau et des milieux aquatiques et d'un travail trop large conduisant à retenir l'ensemble des activités socio-économiques de la Région PACA.

Il conviendra de chiffrer le poids de ces diverses valeurs socio-économiques pour en mesurer l'importance relative :

- L'étude devra ainsi identifier les grands flux du circuit économique du cycle de l'eau (chiffres d'affaires liés aux usages de l'eau, emplois, ...) ;
- Les flux de richesses, de valeurs, qu'elles concernent des secteurs économiques ou des dimensions du cadre de vie ou des milieux, devront être mesurés ;
- Enfin les flux financiers, entre usages et entre territoires, liés à l'eau, à son prix et à sa gestion seront également estimés. L'étude analysera les mécanismes de redistribution : par exemple, redevances et subventions de l'Agence de l'Eau, aides des collectivités aux activités liées à l'eau, retombées régionales de la richesse produite par la chaîne hydroélectrique, « subventionnement » de l'eau agricole par l'eau urbaine et industrielle dans le système SCP, etc.

L'approche régionale initiale devra permettre de dégager les mailles territoriales pertinentes pour l'analyse des activités en s'appuyant sur les points nodaux qui structurent chacun des usages. La mise en commun devra faire émerger une proposition de maillage global qui sera utilisé dans la suite de l'étude.

Le choix des méthodes d'investigation est laissé à l'appréciation du prestataire pour fournir une **quantification économique généralisée et distribuée par secteur et territoire**. Des zooms territoriaux et/ou sectoriels pourront être proposés pour combler les insuffisances de données éventuelles (voir annexe sur les données disponibles mises à disposition du prestataire).

Livrables :

- bilan global (donc en année moyenne) des créations de valeur, monétarisables ou non, liées à l'eau dans la zone d'influence du bassin versant de Durance
  - éléments sur les flux entre territoires et entre usages (à raison de 6 ou 7 territoires et 6 ou 7 usages)
  - bilan en situation moyenne interannuelle
  - explicitation pour chaque usage analysé des termes de sa fonction de production, c'est à dire des conditions de mise en œuvre de l'activité et de l'importance de la disponibilité de l'eau ou des milieux aquatiques dans le niveau d'activité
  - degré de dépendance de l'économie régionale pour les usages liés à l'eau à la disponibilité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés
- une monographie pour chacune des 6 ou 7 grands territoires retenus
- une monographie à l'échelle de l'ensemble de la zone d'influence du système Durance - Verdon

## ETAPE 1B : ANALYSE DU BILAN ET DE SA GOUVERNANCE

Ce bilan devra donner lieu à une **analyse mettant en évidence la gouvernance économique sous-jacente aux circuits économiques** décrits en première étape. Quel est le système organisationnel sous-jacent à la répartition de la ressource en eau ? Quelle répartition peut-on faire entre le secteur marchand de l'eau et le secteur soumis aux diverses réglementations ?

L'analyse devra également interroger la satisfaction des différents usages de l'eau. Les demandes sont-elles toutes satisfaites ? En toutes périodes ? Quelles sont les demandes qui sont aujourd'hui retreintes ? A quel point ? Quelles sont les raisons de la non satisfaction éventuelle d'usages (juridique, impossibilité technique, disponibilité de la ressource, etc.) ?

L'étude devra mettre également en évidence les dimensions sociales et culturelles de l'accès à l'eau : l'analyse ne doit pas se limiter à un bilan comptable, mais doit intégrer le poids de l'histoire et des représentations pour caractériser la diversité de perception de la valeur de l'eau.

**Le prestataire précisera dans son offre sa méthodologie pour qualifier et quantifier ce lien culturel, identitaire à l'eau.**

Pour répondre à ces questions, la principale entrée proposée est l'analyse rétrospective de crises passées :

- analyse des mécanismes d'arbitrage qui ont été mis en œuvre explicitement ou implicitement ;
- distinction entre choix subis et choix volontaires ;
- mise en évidence des arbitrages alternatifs qui auraient été possibles ;
- représentation et discours portés par les acteurs sur ces crises ;
- etc.

L'analyse sera conduite de manière approfondie sur la crise de 2007 (avec un éclairage sur la manière dont cette crise serait gérée aujourd'hui avec les mécanismes adoptés depuis) et la situation de tension des années 2015-2016. Les autres crises recensées (1989-1990, 2005, etc.) ne seront évoquées que de manière succincte, pour mettre en évidence des éclairages différents.

Le bilan mettra en évidence les effets de crise sur le système socio-économique, en mettant en évidence :

- les pertes immédiates, à court terme, réversibles ; ce sont les pertes limitées à la période de crise, en pointant les mécanismes de compensation (fonds de compensation des calamités agricoles, ...) ou d'amortissement (par exemple, le déficit de remplissage des grands lacs ne se fait pas ressentir immédiatement sur l'activité touristique - les réservations sont prises -, mais par une désaffectation les saisons suivantes) ;
- les pertes à court et moyen terme liées aux perturbations du système ; Il s'agit des pertes se répercutant durablement (marché à reconquérir, dégradation de l'image, etc.) : typiquement, filière agricole déstabilisée par une chute de production qui a laissé la place à d'autres régions de production, image touristique écornée par un remplissage insuffisant d'un plan d'eau, etc.) ;

- les pertes quasi-définitives liées à la « destruction » de l'usage (pertes d'arbres fruitiers, par exemple) ;
- les éventuels effets positifs inattendus (changement de cultures moins consommatrices en eau et plus rentables, etc.).

Livrables :

- Analyse des conditions d'exercice des usages décrits au 1B sur le plan de l'organisation collective des acteurs
  - Dimension historique de la mise en place de ces dispositifs organisationnels
  - Degré de satisfaction des divers usagers à leur égard et vellétés d'évolution
  - Analyse des attachements culturels et identitaires à ces fonctionnements
  - Bilan et analyse de la crise de 2007 pour appuyer les analyses précédentes, les illustrer et identifier les conséquences de cet événement sur les équilibres du système
- une analyse de la gouvernance de l'eau de la Durance, de sa dimension identitaire et des vellétés d'évolution
- une analyse de la crise de 2007 et de ses conséquences sur les usages, leurs équilibres et l'organisation de leur gestion collective

## ETAPE 1C : LES NŒUDS STRUCTURANTS DU SYSTEME

En confrontant les dimensions d'analyse des étapes 1A et 1B, l'étude identifiera **les nœuds structurants du système** où se font les arbitrages pour la répartition de la ressource et l'élaboration de la valeur produite par le système Durance Verdon.

Il s'agit lors de cette deuxième étape de l'étude d'identifier les marges de manœuvre et de progrès envisageables en montrant les efforts d'ores et déjà réalisés par les uns et les autres.

Livrables :

- analyse de l'évolution passée des dispositifs décisionnels de gestion
  - bilan détaillé pour chaque crise analysée (bilan par usage à court, moyen et long terme)
  - analyse des mécanismes d'arbitrage en jeu et de leur évolution au fil du temps
  - identification des alternatives possibles dans les arbitrages
  - identification des nœuds structurants où se font les arbitrages
- présentation par territoires et globale

L'étude devra évaluer l'effet propre des crises par rapport à des évolutions structurelles plus lourdes (par exemple dans le domaine agricole sur le recul des surfaces irrigables, le différentiel entre surfaces irrigables et surfaces effectivement irriguées ; dans le domaine touristique, les évolutions lourdes de la demande par rapport aux crises conjoncturelles de l'offre ; ...).

Il s'agira de préciser dans quelle mesure les difficultés liées à la disponibilité de la ressource en eau constituent des facteurs limitants du développement (ou de la pérennité) économique de chaque usage.

## 4.2. PHASE 2 : RETOMBÉES SOCIO-ECONOMIQUES DU SYSTEME DURANCE - VERDON ET RISQUES A L'HORIZON 2050

*Questionner la robustesse de cette situation au regard des possibles évolutions simulées dans le cadre du projet R2D2 2050 afin de mettre en évidence les conséquences envisageables et les points de fragilité du système de gestion et de gouvernance actuel. Cet objectif nécessitera de compléter la démarche prospective initiée par R2D2 pour mieux illustrer les enjeux socio-économiques.*

L'étude usages devra mettre en exergue les points de fragilité du système actuel à la lumière des événements récents et de montrer les tensions qui apparaîtront :

- Avec l'évolution « exogène » attendue du système (changement climatique, réglementation, marchés d'électricité, ouverture à la concurrence, rentabilité de la concession, etc.) ;
- Avec l'évolution des usages (des demandes, des besoins, etc.) en intégrant les leviers d'économie identifiés ;

**Pour ce faire, l'étude exploitera divers éléments prospectifs disponibles, notamment R2D2, pour mieux identifier les enjeux socio-économiques, les points de basculement et d'alerte, les invariants, etc. Cette visée prospective nécessite de dépasser les enjeux de court terme pour construire une perspective commune susceptible d'orienter réellement la gestion à venir.**

Le prestataire devra s'imprégner des travaux du projet R2D2 2050 et des simulations qu'il présente au regard notamment des évolutions climatiques simulées et de leurs impacts sur la ressource en eau. L'objet est ici de poursuivre le travail par une lecture socio-économique des scénarios présentés par R2D2.

Ce travail nécessite dans un premier temps de compléter les études prospectives réalisées dans le cadre de R2D2 par un travail spécifique sur les usages de la ressource et les réactions des milieux aquatiques.

Sur ces bases, cette phase doit permettre d'explicitier de nouvelles conclusions concernant les diverses implications des scénarios R2D2 enrichis. Quelles sont les modifications socio-économiques auxquelles on peut s'attendre ? Comment les équilibres actuels peuvent-ils être fragilisés ? Comment les leviers d'action de la gestion et de la gouvernance socio-économique du système durancien pourraient-ils être mobilisés pour rééquilibrer ces gains et ces pertes ?

### ETAPE 2A : PROSPECTIVE DES USAGES ET MILIEUX EN COMPLEMENT DU PROJET R2D2

Cette étape doit permettre de lier les travaux de R2D2 aux éléments de retombées socio-économiques conçus lors de deux précédentes étapes de la première phase.

Si R2D2 simule des modifications de ressources disponibles à partir d'hypothèses de changement climatique, de grandes tendances de développement de la région PACA et de

modalités différentes de gestion, **le projet n'en déduit pas les modifications envisageables en retour sur les activités et usages de l'eau dans leurs enjeux socio-économiques**. Ce travail nécessitera de s'interroger sur les caractéristiques à venir de ces usages pour en tirer à l'étape suivante des hypothèses d'évolution (adaptation aisée, mutation, crise, etc.).

Il s'agira donc de conduire une analyse critique des 4 scénarios territoriaux de R2D2 avec les partenaires de l'étude, en s'appuyant sur le bilan socioéconomique lié à l'eau sur le bassin versant de la Durance établi aux premières étapes. On traitera notamment les questions suivantes : les couplages proposés entre évolution des activités sur le territoire et systèmes techniques de gestion de l'eau sont-ils bien cohérents, compte tenu des dynamiques de filières existantes, de leurs propres modes de régulation économique et de leurs éventuelles capacités à réguler elles-mêmes leur utilisation de l'eau ? Quelles sont les hypothèses implicites en la matière des couplages fondant ces quatre scénarios ? Certaines hypothèses doivent-elles être remises à plat (par exemple, l'hypothèse commune à tous les scénarios que la modernisation des canaux agricoles sera conduite à son terme, alors que d'aucuns doutent de la capacité de la profession agricole à la financer) ? Les traductions de ces scénarios en termes de demande en eau, et par conséquent les risques révélés par croisement de cette demande avec des simulations hydro-climatiques, ont-ils alors été sous-estimés ou surévalués ? Quels lieux et mécanismes de régulation pourraient plausiblement être investis pour réguler ces risques soulignés par R2D2 ?

Ces éléments de prospective devront être conçus avec les acteurs concernés par les usages en question afin d'assurer la plus grande crédibilité possible aux hypothèses qui seront retenues.

Les scénarios de R2D2 seront donc enrichis (à dire d'expert) en tenant compte de ces variations d'hypothèses.

Ils seront en outre complétés d'une analyse de leurs conséquences en termes de milieux aquatiques sur la base d'avis d'experts.

La démarche envisagée comprendra :

- l'explicitation des hypothèses sous-jacentes à chaque scénario (les rapports disponibles ne semblent pas fournir le détail de toutes les hypothèses) par mobilisation ciblée de personnes ressources de l'étude R2D2 et la mise à disposition d'éléments complémentaires sur les hypothèses prises en compte ;
- la discussion avec les partenaires de l'étude « usages » de ces hypothèses ;
- la mise en évidence des modifications de ces hypothèses à intégrer pour plus de réalisme ;
- l'évaluation des conséquences de ces variations dans les hypothèses sur les fragilités du système.

Sur ce dernier point, il ne paraît pas réaliste d'envisager de faire tourner les modélisations R2D2 sur ces nouvelles hypothèses :

- R2D2 reposent sur plusieurs modules qui étaient gérés par des équipes différentes : il paraît difficile de remobiliser toute la chaîne de production ;
- les délais de la démarche (18 mois) laissent peu de place pour une telle ambition ;

- l'énergie correspondante sera plus valablement mise à profit au terme de l'étude Usages, lorsque la réflexion aura mûrie et permettra d'envisager des simulations plus adaptées aux besoins de la décision politique. En particulier, l'étude R2D2 a considéré que les règles de gestion de la chaîne hydroélectrique resteraient inchangées. Cette hypothèse centrale pourrait elle-même être questionnée.

Les nouvelles hypothèses devront donner lieu à une analyse réflexive critique, pour en souligner la pertinence mais aussi les limites, au regard du travail précédemment accompli à l'occasion des travaux R2D2.

Livrables :

- description et caractérisation de scénarios prospectifs enrichis (scénarios R2D2 consolidés ou enrichis avec des hypothèses alternatives)
  - explicitation des conséquences des scénarios sur les milieux naturels et les espaces associés, sur les usages et sur les volumes nécessaires pour réduire les points de fragilité.
- présentation par territoires et globale

## **ETAPE 2B : ANALYSE DES CONSEQUENCES DES RISQUES « RESSOURCES » SUR LES VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES DEPENDANTES DU SYSTEME DURANCE-VERDON**

Cette étape permettra de souligner les enjeux à venir des scénarios prospectifs sur les valeurs économiques produites autour de l'eau de la Durance et du Verdon.

Elle mobilisera à la fois les retombées estimées et l'analyse rétrospective des crises passées d'étiage sévère en première phase, les tendances d'évolution des usages concernés imaginées au cours de l'étape 2A ainsi que les résultats du projet R2D2 sur les futures contraintes et les risques simulés.

Cette analyse aura notamment pour but de montrer la pertinence et l'efficacité des leviers d'action actuels mais aussi les limites éventuelles du système de gestion au regard des crises envisagées. Il s'agira notamment d'analyser les conditions futures d'arbitrage sous-jacentes aux scénarios de crise développés par R2D2

Les produits de cette étape seront conçus afin de permettre la mobilisation politique autour de la question des points de fragilité du système qui doivent engager à son amélioration.

Livrables :

- évolutions de fond du bilan socio-économique aux horizons 2027 et 2050, selon les scénarios
- explicitation du coût « immédiat » de crises plus rapprochées pour les usages
- explicitation des conséquences à terme de ces crises sur l'équilibre des usages
- identification des points de fragilité du système

- explicitation des ordres de grandeurs des marges de manoeuvre à dégager (en volumes d'eau et/ou en financements)
  - analyse critique des leviers d'action actuels
  - analyse exploratoire des conditions futures d'arbitrage
- présentation par territoires et globale

### 4.3. PHASE 3 : PRECONISATION POUR AMELIORER LES OUTILS DE GESTION

**Identifier les besoins présents et à venir en matière de gestion et de gouvernance pour renforcer la robustesse du système : où faut-il améliorer la coordination entre les acteurs ? Quels outils économiques au service d'une meilleure gestion de l'eau (dispositifs assurantiels, compte épargne eau, taxes et prélèvements, etc.) peut-on proposer à la future CLE ? Ce dernier temps de la démarche devra permettre de proposer des adaptations et d'éventuels nouveaux outils de gestion ou leviers de coordination économique.**

Cette dernière étape de la démarche d'étude devra mettre en débat les éléments conçus au regard tout particulièrement des besoins en matière d'amélioration de la gestion, d'adaptation ou de création de nouveaux systèmes de gestion et de gouvernance pour envisager sereinement les futurs arbitrages.

Ces débats devront aborder tant les questions spatiales attachées à ces arbitrages que celles de la répartition entre les différents usages impactés par les crises éventuelles. Les nœuds hydrologiques, lieux privilégiés des arbitrages futurs structureront les débats autour des modalités futures de l'action publique.

Le partage des équilibres actuels, des points de fragilité et des mécanismes d'arbitrage actuels permettra à l'étude de préciser les latitudes d'optimisation et d'amélioration des dispositifs en vigueur et leur capacité à répondre aux enjeux (financier et critères).

L'étude usages doit ainsi permettre de faire émerger progressivement le diagnostic de la gestion effective et l'éventuelle nécessité d'une meilleure gestion. Elle pourra ainsi esquisser un nouveau système organisationnel.

Au-delà des aspects de gouvernance, il s'agira de proposer des améliorations de la complémentarité et de l'incitativité des différentes aides à la réalisation des économies :

- Nettes, destinées à soulager les milieux aquatiques ;
- Réaffectables, au service du développement durable des territoires.

Après le premier moyen de prévention des conflits d'usage que sont la réalisation des économies d'eau, les moyens alternatifs suivants devront être évoqués :

- Envisager de nouveaux modes de production pour les différents usages conditionnés par l'accès à la ressource en eau ;
- Evaluer la pertinence d'un recours accru à la ressource souterraine ;

- Elaborer des dispositifs pour évaluer et partager l'opportunité de transferts hors du bassin de la Durance.

**Il ne s'agit pas ici d'établir un schéma de gestion, mais d'alimenter, d'orienter et de synthétiser des ateliers de travail avec les acteurs, en apportant la vision socio-économique.**

Livrables :

- synthèse des réflexions conduites avec les acteurs sur les pistes de travail à soumettre à la future Commission Locale de l'Eau
- boîte à outils socio-économique pouvant répondre aux nouveaux besoins d'arbitrage et de rééquilibrage socio-économique
- première analyse sur les capacités (en particulier économiques) des usages à mettre en œuvre ces propositions d'action

#### 4.4. ZOOMS GEOGRAPHIQUES ET THEMATIQUES

Pour alimenter la réflexion, des zooms (études de cas) géographiques et/ou thématiques seront réalisés par le prestataire. Ceux-ci donneront lieu à des commandes spécifiques avec ordre de service, au fur et à mesure des besoins de l'étude. (voir le règlement de consultation).

Pour chaque zoom, il s'agit d'analyser un cas particulier pour en tirer des enseignements qui viendront éclairer la réflexion globale.

La liste des zooms envisageables n'est pas fermée : une première liste est proposée ci-dessous, mais d'autres sujets pourront apparaître au gré des réflexions et des échanges avec les partenaires.

C'est pourquoi le marché prévoit trois prix unitaires, correspondants à des zooms de complexité croissante. Le choix des zooms à réaliser effectivement sera discuté avec la maître d'ouvrage au cours de la mission et seront signifiés par ordre de service.

Pour les études de cas identifiées dans le présent CCTP, le niveau de complexité applicable sera a priori celui indiqué dans le tableau 2 ci-dessous. Il pourra être réévalué selon les choix qui seront faits sur les documents à exploiter ou les entretiens à conduire. Pour les autres, il sera défini entre le maître d'ouvrage, son AMO et le prestataire en fonction des prestations attendues, sur la base du tableau indicatif 1 ci-dessous.

Ces zooms ont une vertu illustrative dans le cadre de cette étude dont la finalité est bien plus de comprendre l'ensemble du système Durance sur le plan des valeurs et relations qu'il induit entre les acteurs que de répondre à des questions précises, localisées et contingentes. C'est pourquoi, l'essentiel des efforts engagés pour cette étude portent sur les trois phases. Sans donc arrêter ici le nombre de zooms qui seront mis en œuvre, on peut considérer qu'ils seront probablement compris entre 3 et 6.

Chaque étude de cas comprendra :

- l'interview (par téléphone ou en face à face) de quelques acteurs pertinents

- l'analyse bibliographique d'études ou de documents existants pour en tirer des éléments propres à alimenter la réflexion générale de l'étude
- la production d'une note de synthèse

Tableau 1 : Caractérisation des trois niveaux de complexité

Niveau de complexité	Précision sur la mission	Délai de réalisation à partir de l'ordre de service
1	Entretien avec 2 ou 3 acteurs. Analyse d'un ou deux documents. Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.	1 mois
2	Entretien avec 4 ou 5 acteurs. Analyse de deux à quatre documents. Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.	1,5 mois
3	Entretien avec 6 à 10 acteurs. Analyse de quatre à huit documents. Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.	2 mois

Les études de cas envisagées à ce stade sont les suivantes :

Tableau 2 : études de cas préidentifiées

Sujet	Niveau de complexité	Éléments de méthode envisagés	Type de résultats qui pourraient être attendus
<b>Gestion d'un bassin versant déficitaire :</b> ex : Bléone, Asse, Jabron, etc.	1	Analyse de l'étude de volume prélevable et des éléments du PGRE.  Entretiens avec le gestionnaire du bassin, la DDTM et la chambre d'agriculture.	Incidence des nouvelles modalités de gestion sur les usages ; conséquences socio-économiques.  Mise en évidence de la sensibilité des conséquences socio-économiques aux incertitudes sur la connaissance des éléments du bilan hydrologique et à la définition

Sujet	Niveau de complexité	Eléments de méthode envisagés	Type de résultats qui pourraient être attendus
			<p>du débit objectif d'étiage.</p> <p>Analyse des modalités d'arbitrage.</p>
<p><b>Stratégie de gestion d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craponne, etc.</p>	2	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse de l'historique des prélèvements, et des stratégies d'économie, de réaffectation des eaux, de recherche de nouveaux débouchés aux eaux du canal</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, la CED, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, éventuellement une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal ou EDF.</p>	<p>Eléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'usagers</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p>
<p><b>Evaluation des aménités d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craponne, etc.</p>	2	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse qualitative des services rendus par le canal (gestion des eaux pluviales, qualité paysagère, recharge de nappe, secours AEP, etc.) et quantification sommaire par approche de coûts évités.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal, une collectivité utilisant le canal pour sa gestion des eaux pluviales, un gestionnaire de la nappe phréatique, ...</p>	<p>Eléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'usagers</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p> <p>Pistes de mesures de gestion, de gouvernance ou de financement.</p>
<p><b>Répartition des économies d'eau réalisées sur les canaux entre milieux locaux et Durance</b></p> <p>ex : canaux ayant fait l'objet d'un contrat de</p>	1	<p>Analyse du contrat de canal ou de la convention avec l'agence de l'eau) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse des conditions de réalisation (notamment financières) des économies d'eau, de leur suivi, des choix de répartition des volumes économisés, de la mise en</p>	<p>Synthèse des conditions de réalisation (notamment financières) des économies d'eau, de leur suivi, des choix de répartition des volumes économisés, de la mise en œuvre effective.</p> <p>Analyse des mécanismes</p>

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Éléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
canal ou d'une convention avec l'agence de l'eau		<p>œuvre effective.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, EDF</p>	<p>d'arbitrage mis en œuvre.</p> <p>Réflexion sur les ajustements possibles.</p>
<b>Enjeux économiques du débit réservé en Durance</b>	2	<p>Exploitation d'analyses conduites par EDF et la DREAL sur la modification du débit réservé.</p> <p>Evaluation des conséquences d'une nouvelle augmentation des débits réservés.</p> <p>Entretiens avec EDF, la DREAL, l'agence de l'eau.</p>	<p>Synthèse sur les enjeux économiques d'un éventuel relèvement des débits réservés, et enseignements à en tirer pour la phase prospective.</p>
<b>Territoire en fort développement</b>  Ex : agglomération de Manosque, territoire varois disposant d'un transfert récent par la SCP			<p>Analyse de l'anticipation (ou non) de la croissance de ces territoires vis-à-vis de la ressource en eau</p> <p>Impact et inertie des choix d'aménagement du territoire</p>

## 5. COMPETENCES ATTENDUES

L'équipe de projet attendue comportera :

- un pilotage par une direction de projet généraliste capable d'embrasser les dimensions économiques, politiques, sociales et techniques des enjeux liés à l'eau
- un pôle de compétence expérimenté en analyse socio-économique à l'échelle macro-économique et spatiale
- une capacité de synthèse des enjeux hydrologiques
- une compétence en analyse historique et sociologique des usages de l'eau et de leur représentation
- la possibilité de mobiliser des expertises, notamment en irrigation, droit de l'eau, prospective, ...

## 6. DONNEES ET ETUDES NECESSAIRES

Le candidat précisera dans son offre les données spécifiques, non publiques, dont il aurait besoin pour conduire son étude.

Sont annexées au présent CCTP :

- Une synthèse de l'étude R2D2
- Une synthèse de la démarche du SOURCE

**Analyse des offres** (*Analyse\_offres\_Durance\_V3. Bct*)

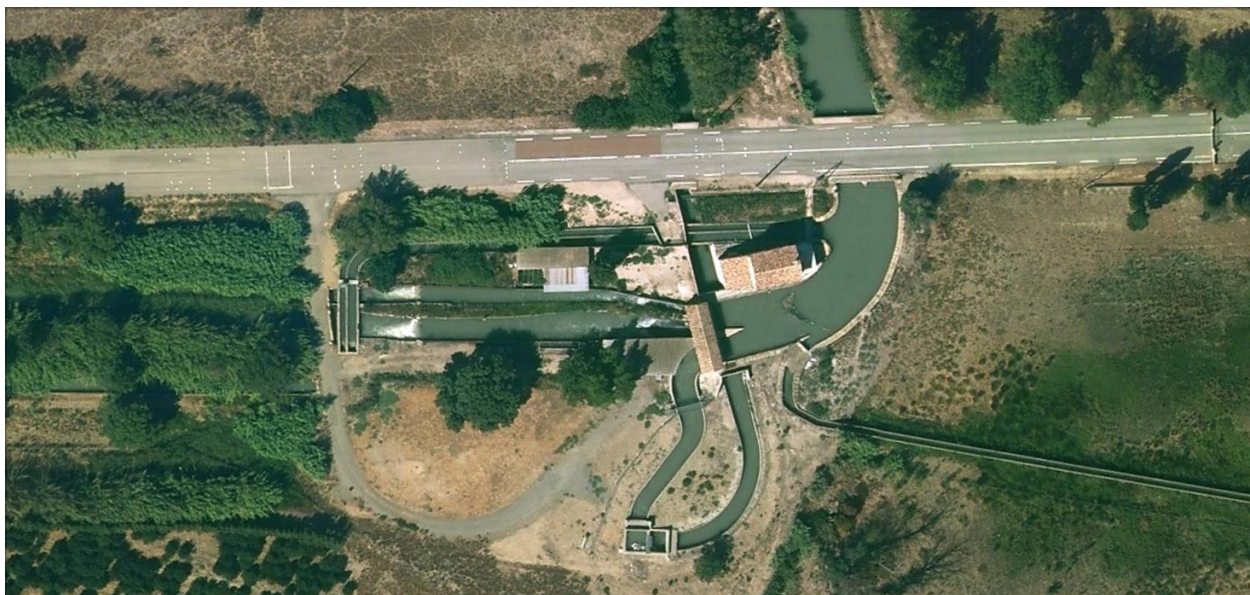
éléments descriptifs de la candidature						
	équipe	références	partenariat 1	partenariat 2	partenariat 3	lettre de candidature
CREDOC	étude réalisée au sein du pôle évaluation et société, interface entre acteurs de terrain et chercheurs : • double pilotage éco et socio, • avec un CS de deux chercheurs science po et géographe (Irstea et CNRS) • plus trois autres personnes, démographe, statisticienne et politiques publiques. tableau des compétences pressenties et des membres de l'équipe • (la connaissance terrain c'est le CS)	en matière d'analyse socio-éco on est sur les impacts socio-éco de politiques (pénitenciaire, transport, services écosystémiques et DCE, analyse socio-éco, technique et juridique pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les marées vertes, retombées éco et aménités des espaces naturels protégés, analyse institutionnelle et éco de Natura 2000, modèles économétriques sur la consommation d'eau et scénarios prospectifs	—			<ul style="list-style-type: none"> <li>travail sur la compréhension des attentes</li> <li>phasage d'une étude permettant d'y répondre avec un déroulé déjà de proposition !!??</li> <li>guide méthodologique d'étude,</li> <li>comité scientifique du CREDOC.</li> </ul> <p>Le détail par phase leur permet d'identifier des compétences nécessaires pour la réalisation de l'étude</p>
MTP	MTP est un prospectiviste qui aime les photos et films et se réfère à l'émission "le dessous des cartes". C'est la médiation de la prospective qui l'intéresse il y a aussi la macro-éco des territoires et la représentation graphique, Vertigolab c'est le SCEE eau, l'économie de l'environnement et des réf sur la nature ICEA l'environnement et le Directeur a commencé à BURGEAP Paris Un CS complet de 4 personnes en plus.	MTP sait presque tout faire sur ses plaquettes (humilité en question) mais se renforce en éco d'environnement, modélisation et impact socioéco sur les territoires puis en approche hydrogéologique et environnementale. • Le comité scientifique semble un atout s'il est opérationnel. • Un fonctionnement en équipe projet avec stratégie globale élaborée ensemble, • l'éthique mise en avant	<b>Act'image</b> ce sont des cartographes, semble-t-il renommés et primés. La carte comprend un mixte de SIG et dessin pour être un vrai outil communicant	<b>Vertigo Lab</b> des économistes de l'environnement avec aussi une dimension comptable (satellite) c'est un think and do tank. Thomas Binet et Jean-Christophe Martin qui travaille sur des comptes satellites des écosystèmes marins et côtiers pour le golfe Normand Breton avec Harold Levrel	<b>ICEA</b> , ce sont des hydrogéologues	3 fiches méthodologiques pour : • l'analyse socio-éco avec système de comptabilité économique environnemental, • la prospective, • la concertation • un comité scientifique avec 4 personnes G. Bouleau, A. Brun, Maria Joao Rendas, Joséphine Biley apports méthodologiques très développés et pertinents pour l'économie, c'est moins convainquant pour la prospective et la concertation

Critères d'analyse des candidatures - évaluation				note globale sur 20	classement
cohérence et complémentarité de l'équipe dédiée	capacité professionnelle des personnes mobilisées	capacité technique du candidat, références	capacités financières du candidat		
<b>note : 4/5</b> équipe resserrée et fonctionnelle, très complète sur le plan démographie, macro-économie et statistiques. Connaissance du terrain et du monde de l'eau assurée par un Conseil scientifique.	<b>note : 4/5</b> bonne capacité professionnelle dans tous les domaines de l'étude, un peu faible en connaissance du terrain	<b>note : 4/5</b> des références bien en adéquation avec le projet, notamment en macro-économie. Des références sur les aspects environnementaux un peu plus anciennes	<b>note: 5/5</b>	17	3
<b>note : 5/5</b> équipe complète et compétente avec des savoir faire macro-économiques. la cohérence d'ensemble apparaît clairement. La dimension communicationnelle (médiation) de la présentation de la connaissance est aussi traitée, avec les compétences technique mais aussi socio. Mobilisation d'un Conseil scientifique	<b>note : 4/5</b> compétences très solides dans les domaines attendus et notamment en économie. Plus léger en concertation	<b>note : 4,5/5</b> très bonnes références	<b>note: 5/5</b>	18,5	1

## Analyse des offres

	1 - Capacités d'appropriation des enjeux de la démarche, compréhension du contexte	2 - Pertinence et cohérence de la méthodologie proposée	3 - Calendrier proposé	4 - Compétences, cohérence et complémentarité de l'équipe dédiée		Prix	Note finale
<b>Coef</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			
<b>Note finale max</b>	<b>75</b>					<b>25</b>	<b>100</b>
<b>NVTi</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>M (€ HT)</b>	<b>297 500,00 €</b>	
<b>NVTF</b>	<b>75</b>				<b>NP</b>	<b>23,42</b>	<b>98,42</b>
<b>CREDOC</b>	Très bonne compréhension des enjeux de la démarche, du contexte et de la nécessité d'accompagnement des acteurs.	Méthodologie claire qui répond bien aux attentes du cahier des charges. Un point manquant toutefois : la prise en compte des milieux et des dimensions culturelles. Lien à la concertation mieux précisé dans la réponse aux questions	Calendrier détaillé de la prestation et de la mobilisation des spécialistes. Articulation des productions avec la démarche politique bien précisée. Nb : résenz en visio à certains SECTEC.	Equipe resserrée et fonctionnelle. Une lacune sur l'expertise "hydrologique". Pilotage double socio et éco. Une équipe très complète sur les plans démographie, macroéconomie et statistique. Connaissance du territoire et du monde de l'eau assuré par un conseil scientifique de 2 chercheurs.		Phase 1 : 145 400 € Phase 2 : 58 250 € Phase 3 : 46 650 € Zooms : 47 200 €	
<b>NVTi</b>	<b>6</b>	<b>5,5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>M (€ HT)</b>	<b>278 700,00 €</b>	
<b>NVTF</b>	<b>44,32</b>				<b>NP</b>	<b>25</b>	<b>69,32</b>
<b>MTP</b>	Compréhension des enjeux noyée dans des considérations trop générales.  Bonne mise en évidence de la complémentarité entre l'eau bien de consommation et l'eau bien commun. Prise en compte des dimensions environnementales et sociétales.  Des imprécisions et ambiguïtés sur les apports de l'étude R2D2 et l'état du contexte. Des incompréhensions sur les limites de l'étude (qualité des eaux). Des doutes sur la vision du candidat sur sa place dans la gouvernance du projet.	Méthodologie confuse. Correspondance imparfaite avec le déroulement demandé par le CCTP et entre les différentes propositions (mieux structuré dans la réponse aux questions).  Des éléments de méthode intéressants, mais une articulation pas toujours limpide entre les différents modèles et outils (mobilisation d'un chercheur pour combiner les modèles).  Bonne dimension communication (cartographie et data-visualisation).	Pas de calendrier de la prestation, précisant l'articulation de l'étude avec les instances de gouvernance : simple accord sur la durée des phases mentionnée dans le CCTP.  Articulation avec la démarche politique très standard, pas déclinée sur le cas particulier de la Durance (comité plénier, commissions, etc.).	Bonnes compétences des intervenants. Présence d'un conseil scientifique. Explication de son intervention toujours pas très claire (on a le pourquoi mais pas le quand ni le comment) Mais la cohérence et la complémentarité de l'équipe n'apparaissent pas clairement dans la proposition : - la cohésion de l'équipe ne ressort pas franchement ; - même mobilisation pour le volet hydrologie (ICEA) et le volet économique (Vertigo Lab), alors que l'aspect économique est au coeur de la démarche, et que le volet "hydrologie" doit seulement permettre de valoriser les travaux antérieurs (décalage entre les montants financiers et le partage des compétences annoncé dans la réponse aux questions)		Phase 1 : 103 300 € Phase 2 : 81 000 € Phase 3 : 65 700 € Zooms : 28 700 €	

**Éléments de réflexion sur la vulnérabilité des usages** (*Note cadrage vulnérabilité v5*)



# Étude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA VULNERABILITE DES USAGES

VERSION DU 10 OCTOBRE 2018

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

Région Méditerranée  
Agence de Marseille

Le Condorcet  
18, rue Elie Pelas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74



DATE : 4/10/2018

REF : 4200212 V4D

## Table des matières

<b>1. Contexte et objectifs</b> .....	<b>3</b>
1.1. Contexte.....	3
1.2. Ce qui est attendu d'une étude économique.....	3
1.3. L'approche patrimoniale .....	4
<b>2. Vulnérabilité et dépendance</b> .....	<b>5</b>
2.1. Définitions.....	5
2.2. Une mise en application délicate .....	6
2.3. Analyse de quelques situations type.....	7
Bassins déficitaires non sécurisés .....	7
Territoires urbanisés totalement sécurisés.....	7
Littoral touristique .....	8
Serre-Ponçon.....	9
Crau.....	9
<b>3. Orientations</b> .....	<b>9</b>
3.1. Les territoires d'analyse.....	10
3.2. Production attendue .....	11
<b>4. Annexes</b> .....	<b>12</b>
4.1. Annexe 1 : propositions de détermination des usages techniquement vulnérables.....	13
4.2. Annexe 2 : présentation des territoires .....	15
Le bassin versant amont non sécurisé.....	15
Les territoires « totalement sécurisés ».....	16
Les territoires de la CED.....	17
La moyenne Durance (EDF / SCP).....	18
Les territoires partiellement dépendants .....	19

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

## 1.1. CONTEXTE

L'étude socio-économique des usages de l'eau du système Durance – Verdon est prévue en 3 phases :

1. **Clarifier les équilibres socio-économiques** qui reposent sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du système Durance-Verdon
2. **Questionner la robustesse de cette situation** au regard des possibles évolutions (prospective R2D2), afin de mettre en évidence les conséquences envisageables et les points de fragilité du système de gestion actuel
3. **Identifier les besoins** présents et à venir en matière de gestion et de gouvernance pour renforcer la gouvernance du système

Les premiers résultats de la phase 1 présentés lors de la commission Eau & Usages ont soulevés des interrogations de la part des participants. Les principaux messages reçus ont été les suivants :

- ✓ La nécessité de mieux montrer que l'eau est essentielle pour la région.
- ✓ Une incompréhension sur la démarche d'identification d'activités plus « dépendantes » que d'autres.
- ✓ Le sentiment que le « positionnement du curseur » sur la dépendance à l'eau de tel ou tel secteur ne peut être une production « technique ».
- ✓ La prise en compte des aménités : l'approche purement économique est trop réductrice.

La présente note fait un point des réflexions qui ont été engagées pour répondre à ces questionnements.

## 1.2. CE QUI EST ATTENDU D'UNE ETUDE ECONOMIQUE

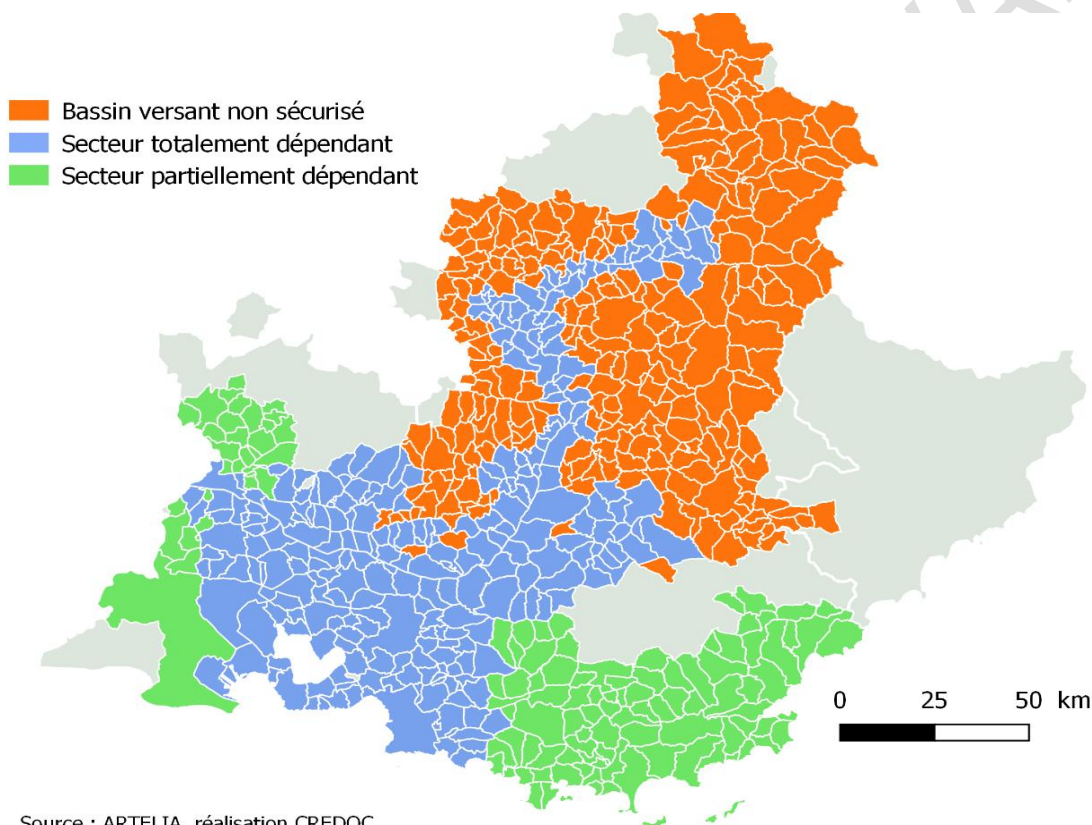
L'approche économique poursuit différents objectifs pour éclairer l'importance de la ressource en eau de la Durance et des milieux aquatiques pour les activités et pratiques de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Il s'agit d'apporter des éléments d'appréciation pour alimenter les débats autour de la gouvernance de la Durance.

- L'étude se propose d'explicitier et de donner à voir les productions économiques de valeurs à partir de la ressource en eau de la Durance et de ses milieux. Il s'agit de montrer l'importance économique de la ressource au sein du territoire régional.
- Les effets du changement climatique risquent de fragiliser périodiquement ou de façon pérenne ces richesses produites en accroissant la tension sur la ressource en eau disponible. Il s'agit d'en approcher les conséquences économiques globales pour attirer l'attention sur les tensions à venir et les anticiper.

### 1.3. L'APPROCHE PATRIMONIALE

Une 1<sup>ère</sup> réflexion a conduit à esquisser trois grands espaces au sein des territoires alimentés par l'eau du système durancien (une délimitation affinée a été proposée depuis : cf. § XX) :

- La partie non sécurisée du bassin versant (c'est-à-dire située en amont des réservoirs qui assurent une régulation inter-saisonnière)
- Le secteur sécurisé (à l'aval des réservoirs) totalement dépendant
- Le secteur sécurisé partiellement dépendant, où la ressource durancienne complète les ressources locales : elle y a été en général la condition pour franchir un cap de développement.



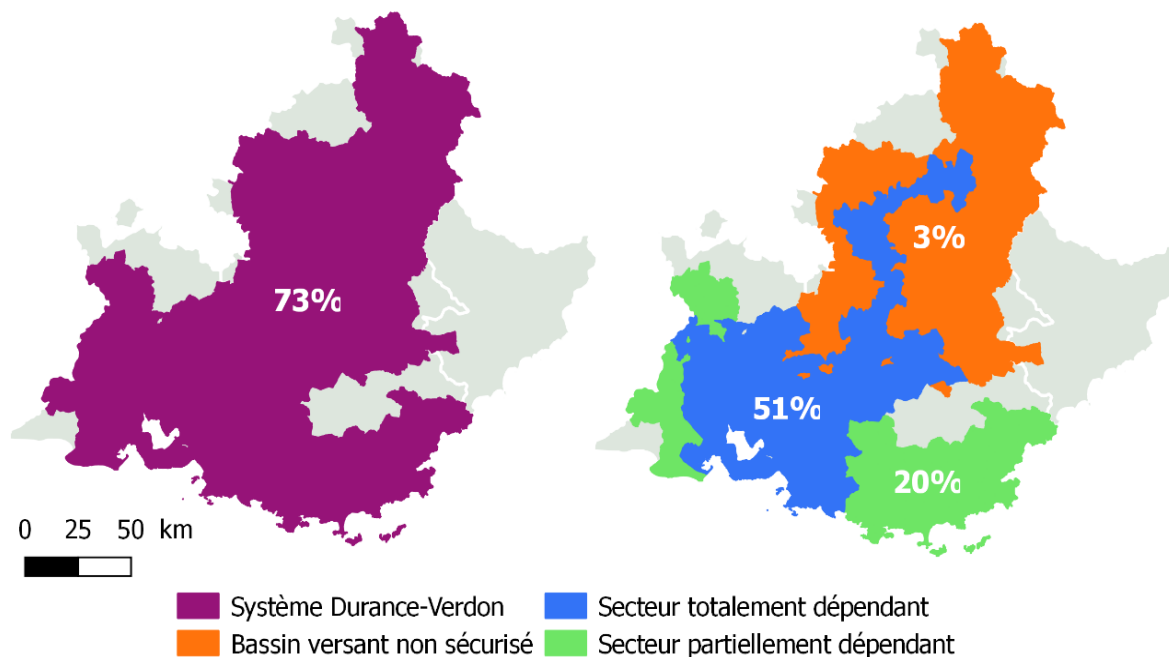
Sur ces espaces, la ressource durancienne a été une des clés du développement de ces territoires : c'est particulièrement net pour le secteur totalement sécurisé, où des territoires entiers n'existent, dans leurs dynamiques actuelles, que par les transferts d'eau historiques qui ont compensé une pluviométrie naturellement très insuffisante pour assurer le développement démographique et économique qu'on peut constater aujourd'hui : canaux agricoles depuis le moyen âge, canal de Marseille au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, etc.

C'est vrai également des territoires varois desservis par le canal de Provence : la forte affluence touristique estivale, et aujourd'hui la croissance démographique qui font de ces territoires une des zones les plus attractives de la région, ne sont possibles que grâce à la sécurisation de la ressource par le système durancien.

**C'est ainsi un très large champ économique qui dépend très directement de la disponibilité de la ressource en eau.**

Au total, ces territoires représentent les trois quarts de la richesse régionale : cela représente plus de 100 milliards d'euros de valeur ajoutée et plus d'un million d'emplois salariés en 2014.

## % de la valeur ajoutée de la région Sud des territoires duranciens



Réalisation CREDOC

Les territoires totalement dépendants de la ressource durancienne représentent 54% de la valeur ajoutée régionale.

## 2. VULNERABILITE ET DEPENDANCE

Il est clair que toute une partie de la région dépend de l'eau du système Durance Verdon : l'approche « patrimoniale » le confirme.

**Mais comment identifier les usages les plus vulnérables en cas de crise et leur poids économique, pour mieux cerner les enjeux d'une évolution des modes de gestion ?**

Une approche « théorique » de la vulnérabilité permet de préciser le sujet en s'appuyant sur les liens techniques fonctionnels de l'eau et des usages. Mais elle reste difficile à exploiter si elle n'est pas confrontée aux réalités des fragilités observées sur le terrain ou perçues par les acteurs.

C'est cet éclairage qui est proposé ici.

### 2.1. DEFINITIONS

**A l'analyse, les notions de vulnérabilité, de priorité et de sécurisation se font écho.**

**Usage vulnérable : usage qui a été mis en péril, ou pourrait l'être à court terme en cas de crise majeure limitant l'accès à la ressource**

- ✓ Perturbation de l'usage pendant la crise (AEP, usages récréatifs)
- ✓ Perte de production à court terme (agriculture, industrie)
- ✓ Mise en péril de l'activité (agriculture, industrie, tourisme) si crise trop longue ou répétitive

La vulnérabilité renvoie ainsi à une fragilité factuelle de l'usage dans la situation actuelle.

**Usage prioritaire : usage considéré comme devant être préservé en priorité par rapport aux autres.**

La notion d'usage prioritaire relève d'un choix collectif, traduit ou non dans la réglementation.

Aujourd'hui, le seul usage prioritaire « officiel » est l'eau potable.

**Usage sécurisé : usage qui bénéficie d'une ressource avec une régulation inter-saisonnière qui atténue les périodes de pénurie ou les supprime**

Il s'agit ici essentiellement du rôle régulateur des grands réservoirs (Serre-Ponçon sur la Durance, chaîne du Verdon avec notamment les retenues de Castillon et de Sainte-Croix), qui permettent un stockage des eaux hivernales pour les mettre à disposition dans les périodes de déficit pluviométrique.

Pour les canaux agricoles de moyenne et basse Durance, cette régulation est majeure (elle a résolu l'essentiel des pénuries qui avaient été à l'origine de la mise en place de la CED au début du 20<sup>ème</sup> siècle). Elle peut toutefois atteindre ses limites, lorsque la « réserve agricole » de 200 Mm<sup>3</sup> dans Serre-Ponçon est épuisée. Ça a été le cas en 2007 où il a fallu recourir à une mobilisation exceptionnelle d'un volume supplémentaire. C'est le cas plus fréquemment lorsque la CED doit organiser les prélèvements en son sein (cf. retour d'expérience de 2015)

Pour le canal de Provence et le canal de Marseille, la sécurisation apparaît aujourd'hui « totale », dans la mesure où les droits d'eau, mais surtout la ressource disponible, largement supérieure aux prélèvements effectifs, ne rend pas aujourd'hui plausible une non-satisfaction des besoins. La restriction éventuelle de certains usages sur ces périmètres ne se pose que dans le cadre d'une approche volontariste de solidarité (restrictions préfectorales sur les usages secondaires de l'eau potable : arrosage, lavage, etc. ; réflexions sur des restrictions pour les industriels ; ...).

## 2.2. UNE MISE EN APPLICATION DELICATE

Ces différentes dimensions sont étroitement imbriquées : la vulnérabilité effective des usages dépend ainsi beaucoup du contexte géographique de sécurisation.

- L'AEP est de fait vulnérable sur certains bassins amont malgré son caractère protégé : des communes ont dû être alimentées par camions citernes en 2007.
- A l'opposé, l'ensemble des usages desservis par des systèmes qui sont encore loin de leur limite (SCP, SEM) apparaissent aujourd'hui peu ou pas « physiquement » vulnérables : une restriction ne pourrait provenir que d'un arbitrage politique.

L'approche théorique qui avait été initialement envisagée s'avère dans ce contexte délicate.

Elle fait reposer la vulnérabilité sur la conjonction de trois dimensions :

- ✓ Une vulnérabilité technique : dépendance « physique » de l'activité à la disponibilité de l'eau (débit, qualité de l'eau)
- ✓ Une vulnérabilité géographique : la disponibilité en eau dépend essentiellement de la ressource durancienne

- ✓ Une vulnérabilité politique : l'usage n'a pas donné lieu jusqu'ici à des arbitrages politiques prioritaires en sa faveur. Ce n'est pas le cas de l'eau potable.

Une telle approche conduit à exclure du champ des usages vulnérables l'eau potable et tout ce qui lui est subordonné (donc toute l'économie présentielle liée à la présence des populations : les services, etc., mais aussi le tourisme quand il n'est pas directement dépendant de la présence physique de l'eau : c'est le cas du tourisme littoral).

Elle met en outre sur le même pied les usages des secteurs non sécurisés et des secteurs totalement sécurisés, des secteurs totalement dépendants de la Durance et partiellement dépendants, ...

Pour éclairer cette complexité, une analyse de quelques situations types rencontrées sur le bassin a été conduite : elle permettra ensuite de proposer un zonage du bassin (versant et déversant) en 5 territoires d'analyse.

## 2.3. ANALYSE DE QUELQUES SITUATIONS TYPE

---

### BASSINS DEFICITAIRES NON SECURISES

Exemples type : Asse, Lague, Jabron, etc.

Contexte : une ressource non sécurisée, des déficits estivaux marqués, une forte activité agricole, une faible densité de population.

L'AEP est parfois vulnérable de fait, bien que prioritaire. Le développement des communes peut en être contraint (PLU bloqués par l'Etat en raison d'une ressource en eau insuffisante en regard des projections démographiques et des ouvertures à l'urbanisation.

L'agriculture est très vulnérable lorsqu'elle est irriguée.

Des interrogations sur l'industrie agroalimentaire liée à cette agriculture (ex fruit confit) : on peut la présumer globalement vulnérable en première approche, mais la réalité est plus complexe d'une entreprise à l'autre, selon la capacité à se reporter sur d'autres sources d'approvisionnement.

### TERRITOIRES URBANISES TOTALEMENT SECURISES

Contexte: zones urbaines totalement dépendantes de la ressource Durance

Type Aix – Marseille

En pratique, la sécurisation de la ressource (canal de Marseille, canal de Provence) aujourd'hui ne laisse pas entrevoir de risques réels de pénurie.

La question se pose donc différemment : il ne s'agit pas d'identifier des activités physiquement menacées en cas de pénurie, mais des activités à qui on pourrait demander des efforts en cas de pénurie à l'échelle du bassin.

L'AEP n'est évidemment pas concernée.

Les usages secondaires de l'eau potable (alimentation des piscines, nettoyage des rues, arrosage des jardins et espaces verts, etc.) font l'objet régulièrement d'arrêtés préfectoraux de restriction.

Des réflexions ont été engagées dans les Comité Sécheresse pour restreindre les prélèvements industriels en période de pénurie.

L'agriculture périurbaine n'a pas été concernée jusqu'ici.

Sur ces territoires, la vulnérabilité des usages doit s'entendre non pas comme le risque matériel d'une non alimentation, mais comme le risque qu'on demande à l'usage un effort en période de pénurie à l'échelle du bassin.

Sont donc de ce point de vue concernés les usages non prioritaires qui présentent une vulnérabilité technique.

## LITTORAL TOURISTIQUE

Type : zone touristique littorale du Var (les Alpes Maritimes ne sont pas concernées par la ressource durancienne ; le poids de l'économie touristique est moins marqué sur le littoral des Bouches du Rhône).

Contexte: des secteurs dont les ressources locales sont « soulagées » par des apports du Canal de Provence. Forte fréquentation estivale. Une image de consommation « de luxe » (piscines, golfs, arrosage des propriétés).



Des territoires partiellement dépendants d'une ressource totalement sécurisée.

L'identification des usages, notamment touristiques, dépendants de l'eau du système Durance – Verdon est ici délicate pour deux raisons essentielles :

- Ces territoires ont longtemps vécu en s'appuyant presque exclusivement sur leurs ressources locales : la sécurisation par SCP a répondu à la fois à des exigences réglementaires de diversification des ressources et à des insuffisances liées au développement démographique et économique. Le rôle de la ressource durancienne dans ce développement est délicat à isoler.
- Les usages touristiques ne sont pas ici directement liés à l'eau de la Durance (à la différence des territoires de Serre-Ponçon ou des lacs du Verdon), mais lié à l'accroissement de population saisonnière rendu en partie possible par la satisfaction des besoins AEP par la ressource durancienne. Il est difficile d'isoler la part AEP « touristique » de la part AEP qui dessert la population de ces territoires.

Pour permettre d'avancer sur l'enjeu économique de l'accès du littoral touristique, un « zoom territorial » sera demandé au bureau d'étude.

*A noter le cas particulier du barrage de la Verne (alimentation en eau du golfe de St-Tropez), réalimenté hors période d'étiage par le canal de Provence : la satisfaction des usages peut ainsi être reportée sur des périodes de l'année où la ressource en eau est moins contrainte, ce qui modifie la notion de vulnérabilité.*

## SERRE-PONÇON

Contexte: activité touristique liée à la présence du lac.

La question principale est de définir l'activité touristique liée à la disponibilité de l'eau dans le lac et l'activité économique qui lui est liée :

- La littérature permet de proposer une distance de 20 km autour du lac comme la zone d'influence moyenne de l'activité nautique et de baignade directement dépendante de la présence du lac. C'est la distance typique qu'un touriste moyen effectue depuis son lieu de résidence. La zone d'influence peut aller plus loin (elle influe sur la fréquentation touristique jusqu'à Briançon, selon certaines sources), mais inversement, tous les touristes présents à moins de 20 km ne sont pas présents pour le lac.
- L'INSEE propose une méthodologie pour évaluer l'activité économique induite par le tourisme dans une commune touristique.

## CRAU

Contexte : territoire sans ressources propres, qui dépend totalement de la ressource durancienne, soit directement par les canaux agricoles, soit indirectement par la nappe essentiellement alimentée par les surplus de l'irrigation gravitaire provenant de la Durance.

L'agriculture irriguée est évidemment vulnérable, puisque la ressource peut connaître des limitations en cas de dépassement de la réserve agricole (arbitrages au sein de la CED), même si cette vulnérabilité n'est pas aussi prononcée que sur les bassins amont déficitaires.

La question est plus complexe pour les usages de la nappe.

L'alimentation en eau potable, prioritaire, n'apparaît donc pas vulnérable.

En revanche, les autres usages (usages secondaires de l'AEP type arrosage ou lavage, prélèvements industriels, etc.) peuvent être restreints soit en cas de baisse excessive de la nappe, soit en cas de pénurie à l'échelle du bassin qui conduirait les autorités à limiter les prélèvements (cf. le cas des territoires urbanisés totalement sécurisés).

## 3. ORIENTATIONS

Cette analyse conduit à deux grands constats :

- Les différences entre les territoires rendent difficile une approche commune de la notion de vulnérabilité, car la sécurisation plus ou moins prononcée de la ressource (et secondairement l'existence d'alternatives) ne permet pas d'évoquer le risque de restrictions dans les mêmes termes : on parlera selon les cas soit de pénurie, au sens où la ressource est physiquement insuffisante pour satisfaire les usages, soit de restriction, lorsque la limitation est un arbitrage qui provient d'une analyse globale à l'échelle du bassin.

- Pourtant, dans un contexte donné, l'identification des usages plus particulièrement exposés en cas de pénurie ou de restriction peut s'appuyer sur une approche comparable d'identification des usages vulnérables.

Sur cette base, la proposition est de considérer séparément les différentes situations géographiques de sécurisation et de dépendance.

L'analyse ne pouvant être déployée à une échelle micro-économique pour tous les usages dans toutes les situations, on se propose de retenir 5 grands territoires (qui reflètent les différentes situations vis-à-vis de la dépendance à la ressource en eau) permettant de conduire les réflexions macro-économiques qui seront utiles à la réflexion à l'échelle de la gouvernance de la Durance.

Sur chaque espace, on se propose de mesurer la richesse apportée par l'eau :

- La richesse totale liée à la disponibilité de la ressource durancienne, intégrant notamment l'activité économique présente liée à la population desservie par cette ressource.
- La part considérée comme particulièrement vulnérable en cas de limitation d'accès à la ressource.

### 3.1. LES TERRITOIRES D'ANALYSE

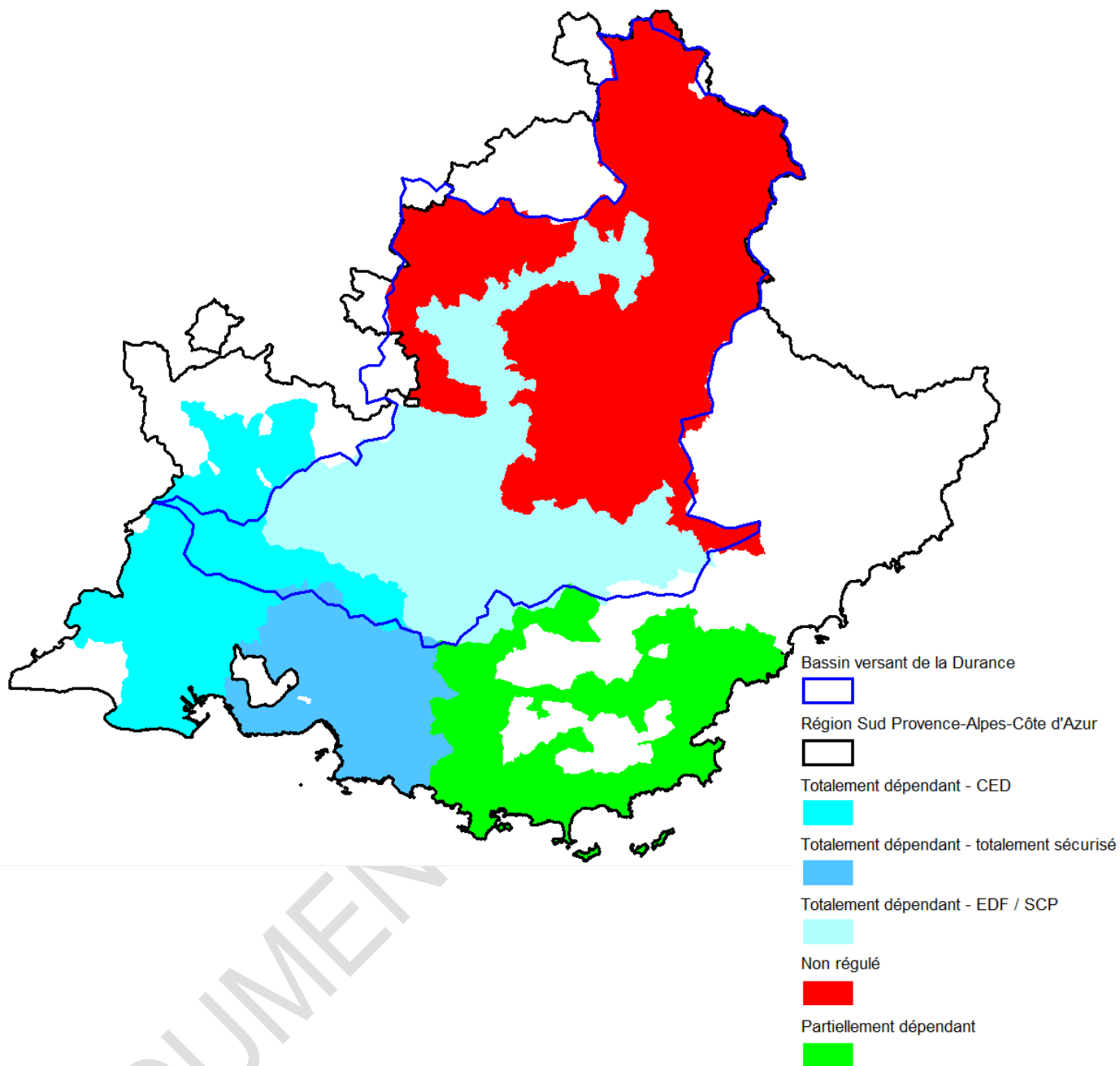
---

L'objectif de cette typologie spatiale est de faciliter l'analyse des résultats socio-économiques : il s'agit donc de rester à une échelle suffisamment macroscopique pour que les approches développées à l'échelle régionale restent valides.

Le choix a ainsi été fait de rester sur des régions homogènes, cohérentes, continues : cela implique donc de simplifier le tracé en négligeant les exceptions locales (telle commune qui dispose de sa ressource propre au sein d'un espace dépendant, par exemple).

La zone desservie par l'eau de la Durance est scindée ainsi en 5 territoires :

- Le bassin versant amont non régulé [rouge]
- Les territoires totalement dépendant d'une ressource durancienne sécurisée, en distinguant :
  - Les territoires « totalement sécurisés » [bleu foncé], car ils sont alimentés par le Canal de Provence et/ou le canal de Marseille, qui sont tous deux aujourd'hui bien en-deçà de leur potentiel d'alimentation, et sur lesquels on imagine pas aujourd'hui une défaillance d'alimentation (ce qui ne préjuge pas d'éventuels choix futurs conduisant à des efforts de certains usages dans une logique de solidarité).
  - Les territoires de moyenne Durance sécurisés par l'aménagement EDF et une partie du réseau SCP [bleu clair], en prise directe avec la Durance ou le Verdon.
  - Les territoires de la CED [bleu moyen], desservis par les canaux agricoles, où l'eau potable provient essentiellement de nappes alluviales alimentées par les surplus de l'irrigation gravitaire issue de la Durance.
- Les territoires partiellement dépendants [vert] : il s'agit essentiellement des communes varoises desservies par le Canal de Provence.



### 3.2. PRODUCTION ATTENDUE

L'étude produira :

- ✓ Pour chaque territoire
  - Pour chaque usage
    - L'AEP
    - L'agriculture
    - L'industrie
    - L'hydroélectricité
    - Le tourisme

- Les éléments en termes de valeur ajoutée et d'emploi
  - Pour l'ensemble des usages liés à l'eau (et donc l'ensemble des activités « présentes » liées à la présence de populations dont l'existence même est conditionnée par la satisfaction des besoins en eau potable)
  - Pour les usages particulièrement vulnérables, c'est-à-dire dont la fonction de production est directement liée à la disponibilité à court terme de la ressource en eau, indépendamment de la sécurisation ou non de cette ressource, et qui ne sont pas considérés comme prioritaires.

Catégorie d'usages	Usages particulièrement vulnérables
AEP	Néant : usage considéré comme prioritaire
Agriculture	Agriculture irriguée  Une gradation à prévoir selon que les conséquences d'une pénurie se traduisent par une « simple » perte d'exploitation, ou par une mise en péril de la filière elle-même.
Industrie	Secteurs considérés comme dépendants de la disponibilité de la ressource en eau dans la littérature
Hydroélectricité	Toute l'activité  <i>Nota : activité qu'il n'est pas pertinent de rapporter aux 5 territoires</i>
Tourisme	Ensemble des activités économiques liées (selon méthodologie INSEE) aux activités touristiques pour lesquels l'eau durancienne est un attrait ou un support pour les activités touristiques (activités de loisir aquatiques ou nautiques par exemple).  <i>Nota : une approche spécifique est prévue pour éclairer les apports de la ressource durancienne à l'activité touristique du littoral (voir ci-dessus § XX).</i>

## 4. ANNEXES

#### 4.1. ANNEXE 1 : PROPOSITIONS DE DETERMINATION DES USAGES TECHNIQUEMENT VULNERABLES

Usages	Définition	Méthode
<b>Agricoles</b>	Toutes les productions agricoles situées sur un territoire irrigué par le système Durance-Verdon	<p>Identification des petites régions agricoles irriguées par la ressource durancienne</p> <p>Estimation de la VA de la production végétale par type de culture</p> <p><math>VA = VA \times \text{nbr hectare irrigué (par type de culture)}</math></p>
<b>Industriels (hors production énergétique)</b>	Utilisation de l'eau issue du système durancien comme facteur de production direct	<p>Revue de littérature permettant d'identifier les usages industriels qui utilisent l'eau comme facteur de production direct</p> <p>Complété par les données redevances de l'Agence de l'eau.</p> <p><math>VA = \text{nbr d'emploi} \times VA/\text{emploi (par secteur)}</math></p>
<b>Hydro-électricité</b>	Utilisation de l'eau issue du système durancien comme facteur de production direct	<p>Calcul de la VA de l'hydroélectricité durancienne produite par EDF</p> <p><math>VA = \text{Volumes MWh} \times \text{prix spot moy} - \text{Volumes MWh} \times \text{coût de production}</math></p>

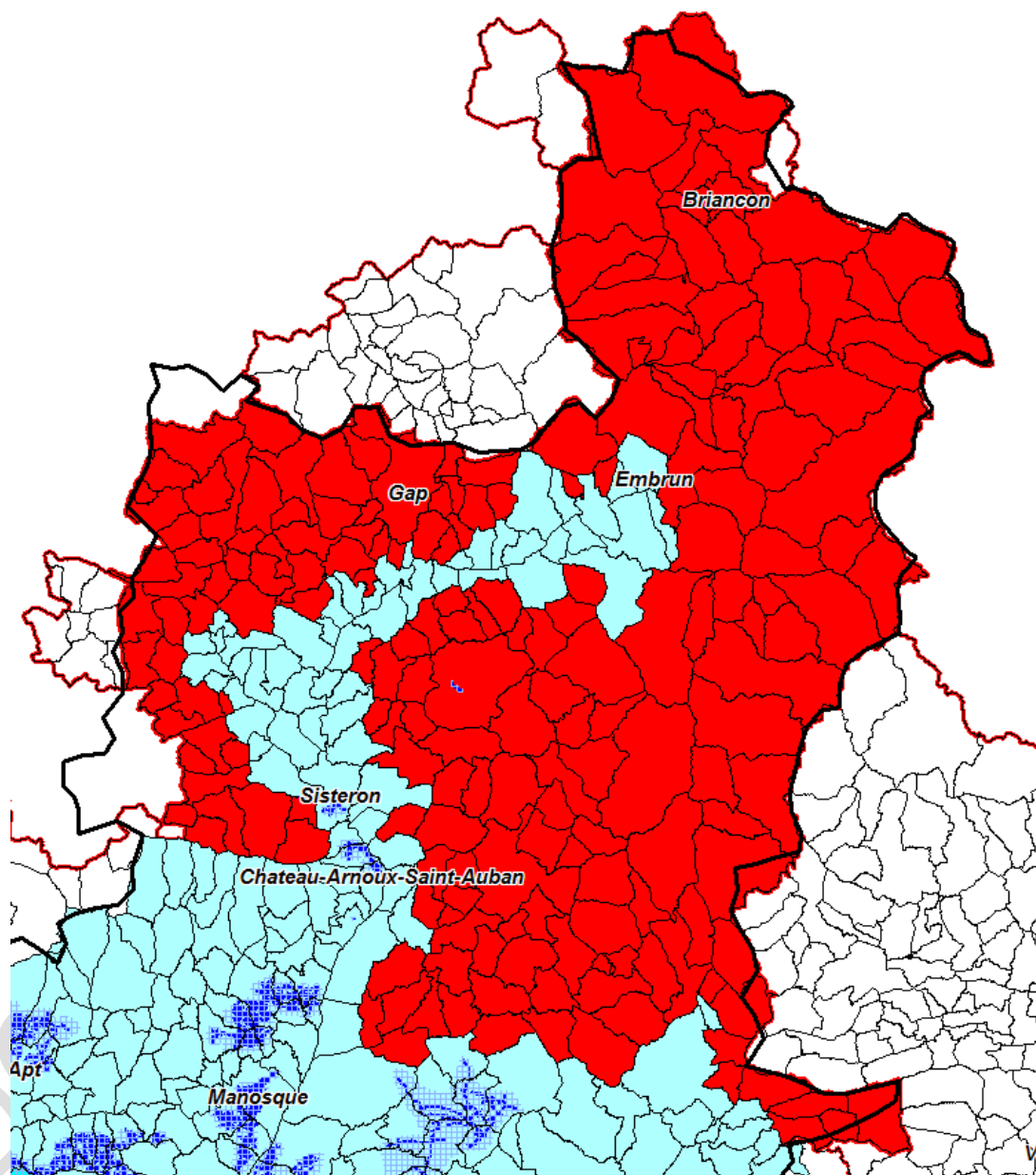
Usages	Définition	Méthode
<b>Touristiques</b>	Les activités touristiques fortement dépendantes des aménités duranciennes (paysage, sport, loisir)	Définition du périmètre géographique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• identification sites (données code du tourisme + consultation des pages internet des offices de tourisme)</li> <li>• Définition d'un rayonnement de site à partir de la littérature : 20 km</li> </ul> Application de la méthode INSEE, décote de 50% pour les communes qui sont des stations de ski

DOCUMENT DE

## 4.2. ANNEXE 2 : PRESENTATION DES TERRITOIRES

### LE BASSIN VERSANT AMONT NON SECURISE

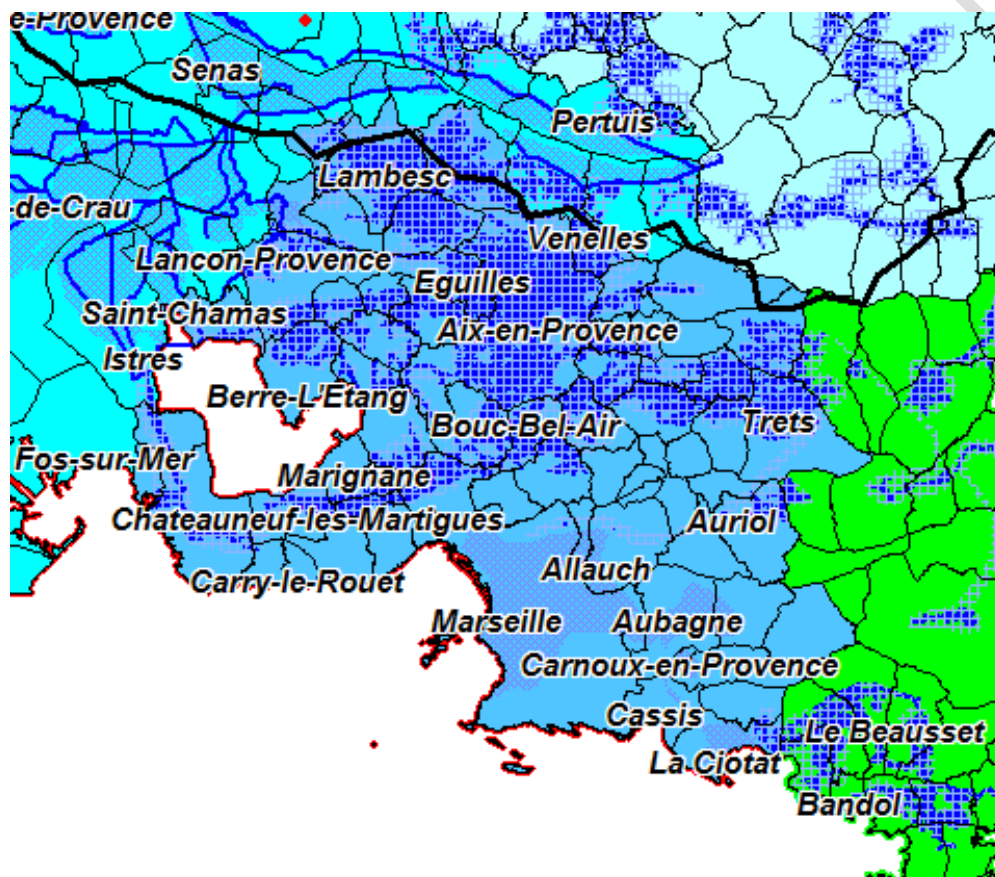
Il s'agit des communes situées à l'amont des grands réservoirs, et qui ne dispose de la ressource Durance qu'en fonction de sa disponibilité saisonnière effective.



## LES TERRITOIRES « TOTALEMENT SECURISES »

Il s'agit essentiellement des territoires très urbanisés de la métropole Aix-Marseille-Provence (hors Crau) dont l'AEP, l'industrie et l'agriculture sont totalement dépendants de la ressource Durance – Verdon via le Canal de Marseille et le Canal de Provence.

Dans les deux cas, les sollicitations actuelles sur la ressource sont sensiblement inférieures aux volumes et débits officiellement autorisés, et effectivement disponibles (SCP utilise actuellement environ un tiers de ses droits d'eau en volume et en débit, le canal de Marseille un peu moins de la moitié). Personne ne semble considérer aujourd'hui plausible une défaillance de l'alimentation par insuffisance quantitative.



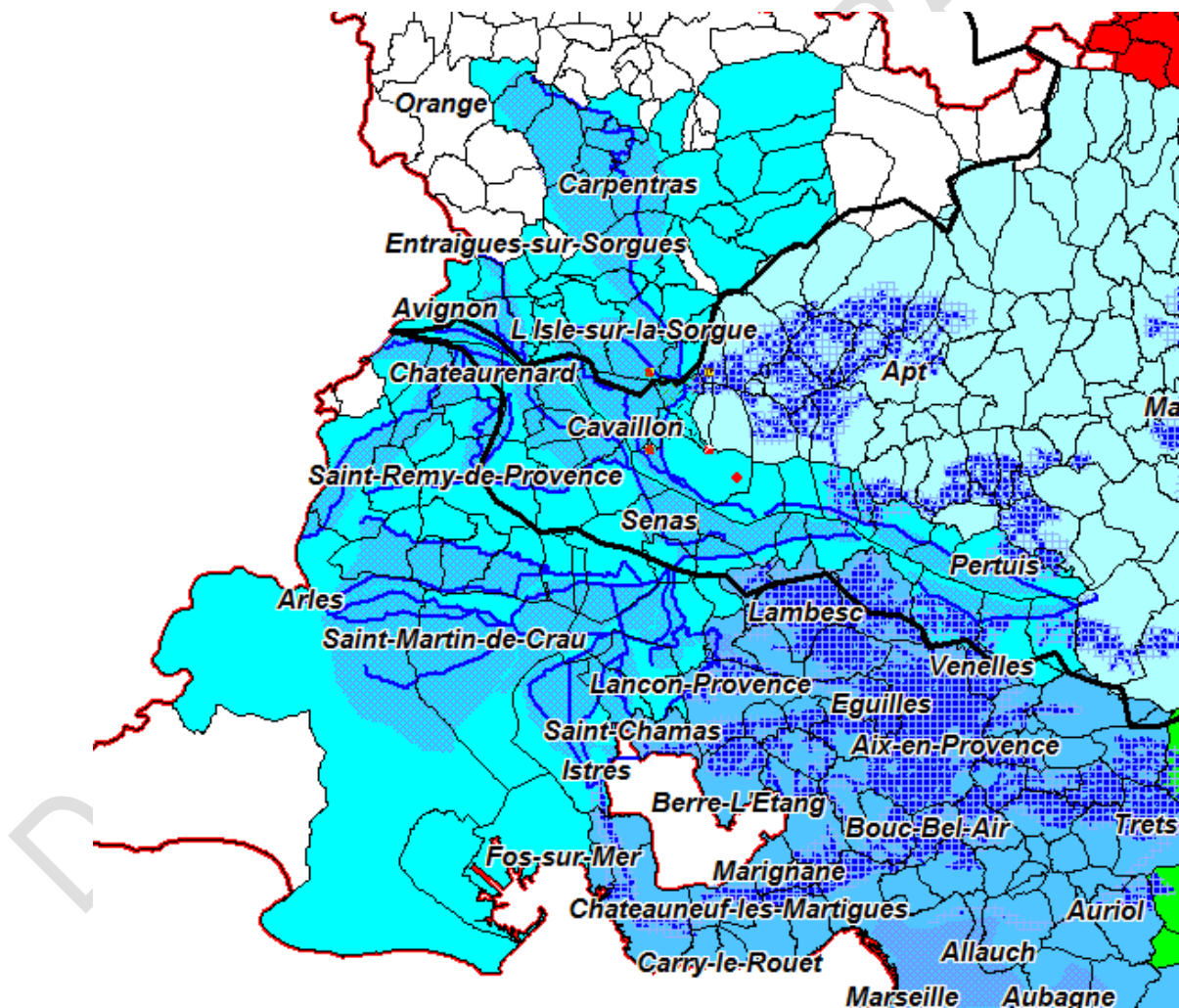
## LES TERRITOIRES DE LA CED

Il s'agit des communes qui se trouvent dans la zone d'irrigation à partir des canaux relevant de la CED, et qui sont pour l'essentiel alimentées par des captages situés dans la nappe soutenue par les surplus de l'irrigation gravitaire : Crau ou basse Durance (Grand Avignon, syndicat Durance Luberon, ...).

Quelques communes ne sont en réalité que partiellement dépendantes :

- Les communes vers Carpentras dont l'eau potable a une autre origine (syndicat Rhône-Ventoux), mais dont l'agriculture est encore déterminée par le canal de Carpentras provenant de la Durance ;
- Des communes comme Arles dont l'alimentation AEP provient de la Crau (et donc de la Durance), mais dont l'agriculture est indépendante (notamment la Camargue !).

Ces communes ne couvrent pas un territoire suffisamment étendu et cohérent pour avoir pu être distinguées.

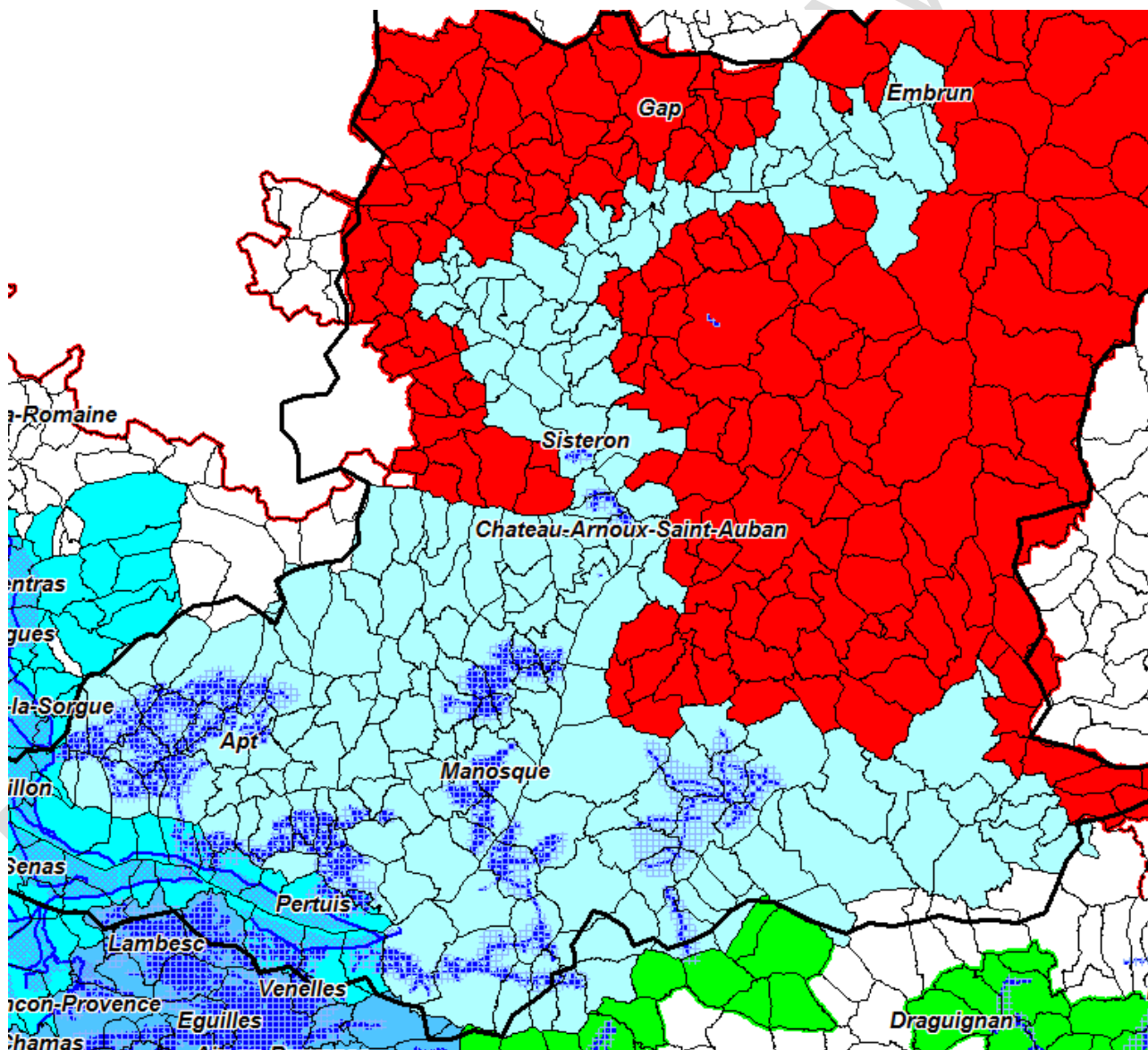


## LA MOYENNE DURANCE (EDF / SCP)

Définie par différence comme rassemblant les communes du secteur sécurisé qui ne relèvent pas des deux périmètres précédents (CED et « totalement sécurisé », elle recouvre deux grands ensembles :

- Les communes riveraines de la Durance et de ses affluents (Buëch, Verdon) à l'aval des grands réservoirs. Les spécificités induites par les réseaux d'irrigation des canaux de Gap (eau provenant du Drac, hors bassin versant) et de Ventavon (eau de la Durance) n'ont pas été prises en compte ici.
- Les plateaux du Vaucluse alimentés par le Canal de Provence et/ou la conduite AEP Durance – Albion.

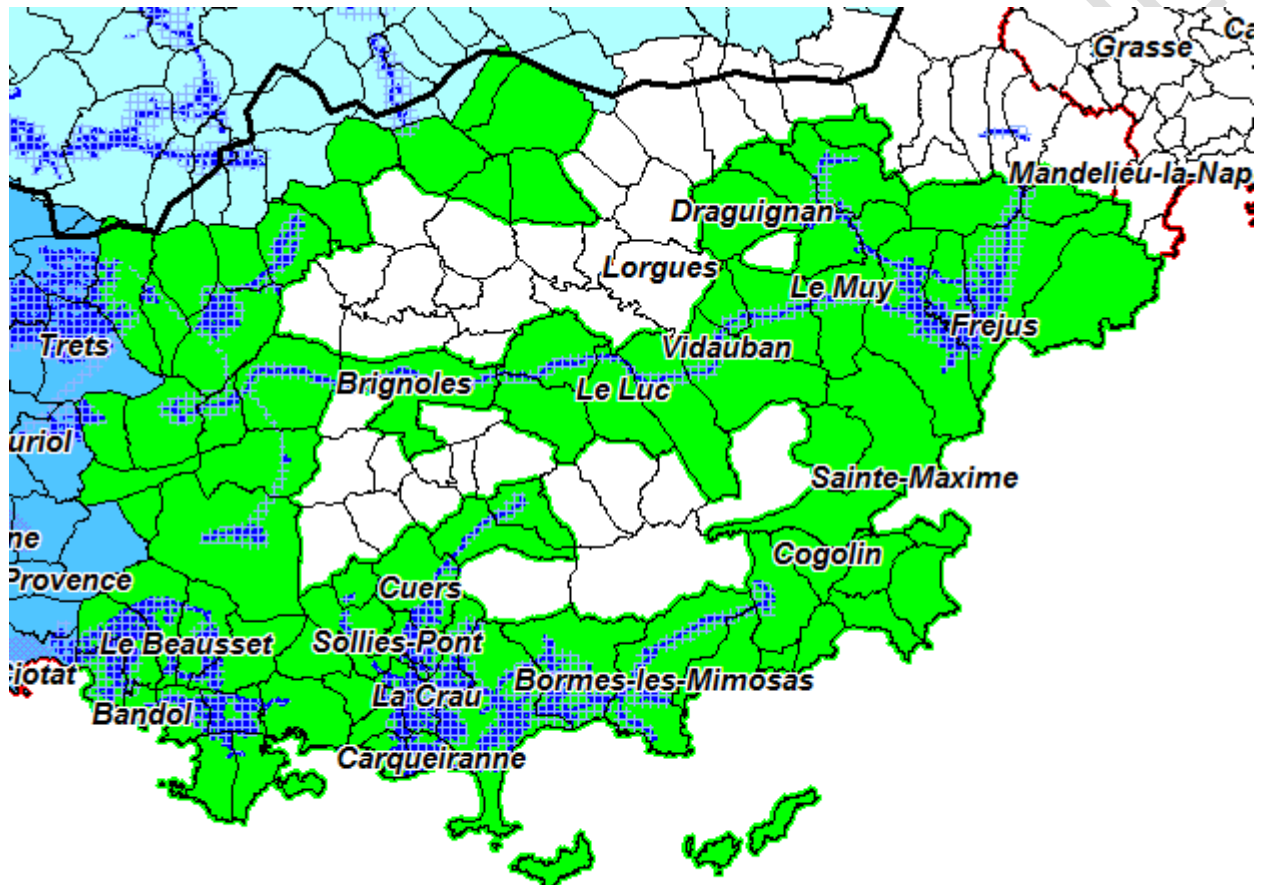
Quelques communes isolées, en réalité non sécurisées, entre Luberon et plateau de Vaucluse, ont été intégrées pour « lisser » les secteurs.



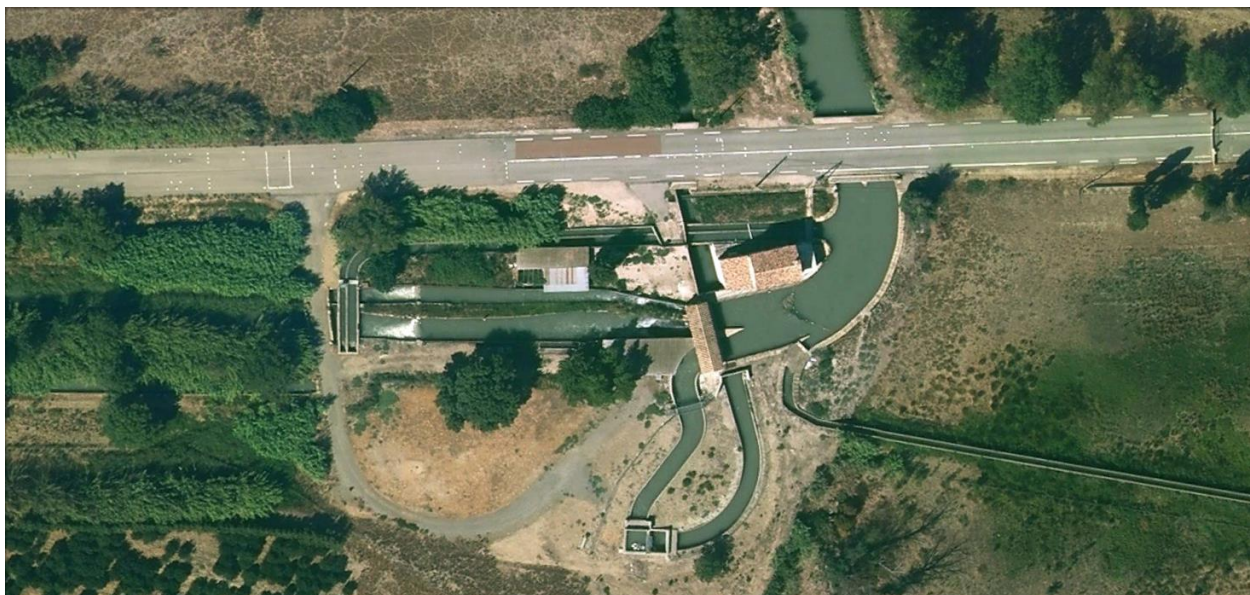
## LES TERRITOIRES PARTIELLEMENT DEPENDANTS

Ce secteur englobe :

- Les communes qui comprennent des surfaces agricoles desservies par SCP
- Les communes qui recourent à l'eau du Canal de Provence comme complément pour l'alimentation en eau potable (selon recensement du CD83). La part SCP varie selon les syndicats d'eau potable : souvent comprise entre 1/3 et 2/3, elle peut relever de formules spécifiques (par exemple, recharge hivernal du barrage de la Verne, qui contribue en été au soutien de la nappe où se trouve les captages).



**Propositions pour l'approche patrimoniale et l'identification des usages** (*proposition  
analyse patrimoniale et vulnérabilité v0*)



# Etude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

PROPOSITIONS POUR L'APPROCHE PATRIMONIALE ET L'IDENTIFICATION DES USAGES  
VULNERABLES

VERSION 0 – 15 JUIN 2018

Région Méditerranée  
Agence de Marseille

Le Condorcet  
18, rue Elie Pelas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74



## 1. CONTEXTE ET AMBITIONS

### 1.1. LE CONTEXTE

Depuis une cinquantaine d'années, la Durance a connu de profondes modifications de son régime hydrologique et de sa dynamique fluviale : aménagement agro-industriel Durance-Verdon, extractions de granulats alluvionnaires, réalisation de grandes infrastructures linéaires (autoroutes, TGV, etc.). À la suite notamment des crues de 1994 – les plus importantes depuis le début de cette période – l'ensemble des acteurs de la Durance a pris conscience des modifications fondamentales engendrées par ces aménagements.

Les dernières décennies ont également vu l'émergence d'usages toujours plus nombreux : prévention des inondations, tourisme notamment ; usages aujourd'hui bien établis aux côtés de l'hydroélectricité et de l'alimentation en eau agricole, industrielle et urbaine.

En parallèle, les besoins des milieux naturels ont été reconnus et affirmés progressivement (loi sur l'eau de 1992, Directive Cadre Européenne sur l'Eau) : cet enjeu est devenu aujourd'hui un facteur majeur de la gestion de la ressource en eau.

De nombreuses démarches de gestion et de concertation ont été progressivement engagées aux échelles locales pour associer les multiples opérateurs et les usages concernés : SAGE, contrats de rivière, contrats de canaux, etc.

La répartition de la ressource repose aujourd'hui sur des équilibres complexes, issus de droits d'usage (lois, décrets, droits fondés en titre, etc.), d'une concession hydroélectrique et de nombreux accords bi- ou multi-latéraux entre acteurs.

Jusqu'à présent les besoins locaux ont globalement pu être satisfaits mais les facteurs d'évolutions, voire de tension, de cet équilibre vont en s'exacerbant :

- La protection croissante des milieux aquatiques réduit les marges de manœuvres des différents usages de l'eau ;
- Le développement démographique et économique des territoires induit une nouvelle demande ;
- Le renouvellement de la concession hydroélectrique sera ouvert à la concurrence ;
- Des problèmes locaux de déficit quantitatifs sont avérés (zones de répartition des eaux, etc.) ;
- Le changement climatique modifiera la disponibilité de la ressource (étude R2D2) ;
- La transition énergétique et écologique engagée au niveau national fait peser de nouvelles attentes ;
- La réorganisation des compétences de l'eau (loi MAPTAM (GEMAPI), loi NOTRe) modifie le paysage des gestionnaires.

## 1.2. LES FONDEMENTS STRATEGIQUES

Depuis la construction des aménagements hydrauliques du système Durance – Verdon, il n’y a pas eu de réflexions globales avant la crise de 1994. La crue de 1976, le mauvais remplissage de Serre-Ponçon en 1989-1990, avaient simplement conduit à de premières mesures structurelles (renforcement de l’essartement du lit, premières dispositions de gestion de la cote touristique de Serre-Ponçon).

L’année 1994 a été une année charnière par la conjonction de quatre évènements a priori indépendants :

- Le choc des crues de janvier et novembre, premières crues vraiment débordantes depuis la réalisation des aménagements ;
- L’interdiction des extractions en lit mineur, qui a remis en cause le modèle économique de gestion de la Durance qui prévalait jusque-là ;
- Le 1<sup>er</sup> plan Barnier de reconquête de l’étang de Berre, avec les premières restrictions sur les rejets d’eau et de limon dans l’étang, qui questionnait le modèle de gestion de la chaîne hydroélectrique ;
- Les débats sur la construction du TGV Méditerranée, qui avait exacerbé les tensions sur la gestion des crues et du lit de la Durance.

C’est dans ce contexte que le SMAVD a engagé une réflexion globale sur la moyenne et basse Durance, dont la dynamique a conduit successivement :

- à la fusion du SMAVD (13 et 84) et du SMPRD (04) ;
- à l’extension du périmètre du nouveau SMAVD jusqu’à Serre-Ponçon ;
- à la signature du premier contrat de rivière du Val de Durance ;
- à la reconnaissance du SMAVD comme Etablissement Public Territorial de Bassin.

En parallèle, l’Etat a engagé sa propre réflexion avec le rapport Balland, qui explicitait l’émergence de nouveaux usages et invitait à réinterroger les équilibres du système actuel.

L’Etat a mis en place dans la foulée son propre outil d’intervention avec le Plan Durance Multi-Usages (2005-2015).

Dans ce cadre, l’expérimentation d’une modulation des débits réservés sur le site de Sainte-Tulle a débouché sur le relèvement des débits réservés au 01/01/2014, qui fait actuellement l’objet d’un suivi.

La Région, quant à elle, s’est interrogée sur son rôle (réflexion sur la gestion du Domaine Public Fluvial, finalement transféré au SMAVD sur la basse Durance, etc.) : elle s’est positionnée dans un rôle fédérateur des bonnes volontés à l’échelle régionale, par l’élaboration d’un Schéma Global de la Ressource en Eau (SOURCE) et la mise en place d’une assemblée de gouvernance de l’eau (l’AGORA).

Ces démarches, qui se recouvrent parfois, mais rarement antagonistes, le plus souvent convergentes, ont permis la construction d’un cadre stratégique bien partagé aujourd’hui.

En parallèle, le Verdon, à la suite de la crue de 1994 également, s'est engagé dans une démarche de SAGE qui a abouti en 2014.

Le SOURSE peut être considéré comme le socle d'orientations partagées qui fondent la démarche Usages sur la Durance.

### 1.3. L'AVANCEMENT DES REFLEXIONS

La présente mission s'inscrit ainsi dans une dynamique générale engagée dès les réflexions globales sur la Durance après les crues de 1994.

On peut reconstituer succinctement la filiation des démarches successives, portées par les collectivités locales (SMAVD en premier lieu), la Région ou l'Etat (et l'Agence de l'Eau), qui ont contribué à créer un cadre partenarial qui s'exprime aujourd'hui.

	Gestionnaires de milieux aquatiques	REGION	ETAT ou AGENCE DE L'EAU
1989-1990	<i>1<sup>ère</sup> sécheresse significative avec un défaut de remplissage du réservoir de Serre-Ponçon au début de l'été</i>		
1994	<i>1<sup>ères</sup> crues franchement débordantes de la Durance depuis les aménagements hydroélectriques</i>		
1994			<i>Plan de reconquête de l'étang de Berre, début des restitutions à Mallemort (Etat)</i>
1997-2001	Etude globale de la moyenne et basse Durance (SMAVD)		
2000		Mission Durance	
2002			Mission interministérielle d'inspection sur la Durance (« mission Balland »)
2002	<i>Nouvelles consignes de gestion de la retenue de Serre-Ponçon</i>		
2003	<i>Mise en place de la Commission Locale de l'Eau du Verdon (PNR Verdon)</i>		
2004		Adhésion au SMAVD	
2005 – 2013	Contrat de rivière du Val de Durance		
2005 - 2015			Plan Durance Multi Usages (Etat)
2005	<i>Cahier des charges d'une étude usage. Démarche suspendue en attendant la réalisation du SOURSE par la Région.</i>		
2005-2010	Contrat de rivière Méouge (Syndicat de la Méouge)		
2008-2015	Contrat de rivière du Buëch (SMIGIBA)		
2009-2014		SOURSE	
2009-2016	Démarche contrats de canaux		

	Gestionnaires de milieux aquatiques	REGION	ETAT ou AGENCE DE L'EAU
2010	SMAVD labélisé EPTB de la Durance		
2011	Etude ressource en eau Haute-Durance (SMADESEP)		
2011 - 2015	Etudes de volumes prélevables (Agence de l'eau + gestionnaires)		
2013		Charte Régionale de l'Eau	
2014	Etude exploratoire de la nappe alluviale de la Durance (SMAVD)		
2014	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Verdon (PNR Verdon)		
2014		Stratégie Régionale d'Hydraulique agricole (portée par la CRA)	
2014		Mise en place de l'AGORA	
2015-20xx	Contrat de rivière Bléone et affluents (Syndicat mixte d'aménagement de la Bléone)		
2015-2020	Contrat de rivière Calavon-Coulon (Syndicat intercommunal de rivière du Calavon-Coulon)		

Au terme de ces démarches, on peut dresser le bilan suivant.

Le territoire a su jusqu'ici assurer une gestion du système complexe des eaux de la Durance et du Verdon sans heurts majeurs : les acteurs directement impliqués par les « crises » ont su trouver des solutions spécifiques qui ont permis au système d'atteindre progressivement une certaine maturité.

**Le cadre « technique » est globalement établi et largement partagé** : les principaux termes des bilans quantitatifs, le poids des différents usages, les évolutions récentes, les marges de manœuvre techniques, les points de fragilité, .... Certes, des éléments de connaissance complémentaires seront sans doute nécessaires, mais là n'est pas le point bloquant aujourd'hui.

Ce cadre général, présenté dans le SOURCE, et décliné ensuite dans des démarches thématiques (Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole, ...) ou géographiques (études de volume prélevables, contrats de milieux ou de canaux, ...) a permis l'émergence d'un diagnostic partagé, issu d'une large concertation des acteurs du monde de l'eau, traduit dans la « Charte Régionale de l'Eau » largement adoptée, qui a permis la mobilisation de l'AGORA.

**Mais cette dynamique, précieuse, a eu un prix : les arbitrages nécessaires n'ont été menés jusqu'ici que dans le cadre de périmètres de concertation restreints et adaptés (sous l'angle géographique ou thématique).**

Chaque usage, chaque filière, chaque territoire, a **une idée assez précise des enjeux de la gestion de l'eau pour lui-même**, en considérant souvent sa part de la ressource comme

acquise (quand elle n'est pas considérée comme insuffisante), et sans paraître toujours prêt à d'éventuels ajustements de ce partage.

**Or l'ampleur des évolutions attendues et la nécessité de s'y adapter impliquent de faire émerger un cadre cohérent pour envisager des arbitrages à des échelles plus larges et être en mesure de faire évoluer la répartition de la ressource entre les territoires et les usages.**

#### 1.4. LES AMBITIONS DE LA DEMARCHE

---

Tant que les arbitrages ont été pris dans des cadres géographiques ou sectoriels restreints, une bonne articulation entre les élus locaux et les acteurs techniques du monde de l'eau a permis d'apporter les réponses nécessaires.

L'année 2016, très sèche, a montré qu'il existe un fort enjeu, dans une perspective de changement climatique, de solidarité entre les territoires sécurisés par la chaîne hydroélectrique et les autres.

**La nécessité d'envisager pour demain des arbitrages à des échelles plus larges, régionales et multi-usages, implique une réflexion sur les grands équilibres écologiques, économiques et territoriaux que seuls les élus du territoire sont légitimes à conduire.**

Cela suppose d'apporter aux élus du territoire une vision claire des enjeux de l'eau pour le territoire régional : la mesure du **degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés** est apparu comme un levier efficace de cette mobilisation.

Il faut aujourd'hui éclairer les enjeux de l'eau non pas qu'en termes de flux et de volumes d'eau, mais également en terme d'enjeux politiques : quel est le poids de la gestion de l'eau dans l'avenir de la Région ? Que représente-t-elle en termes d'attractivité du territoire (y compris à travers les enjeux de qualité des milieux aquatiques), de valeur ajoutée, d'emplois ? En quoi une anticipation des déséquilibres éventuels de cette gestion est-elle précieuse pour l'économie du territoire ? Pourquoi le politique doit-il réinvestir le domaine de la gestion de l'eau, assurée jusqu'ici par une sphère technique qui n'a pas à rougir de son bilan ?

C'est la condition pour permettre d'aborder les questions d'arbitrage face aux évolutions attendues : comment ont été partagés les efforts jusqu'ici ? Qui doit bénéficier d'une solidarité accrue du territoire ? Qui doit porter les nouveaux efforts nécessaires ? Comment partager les coûts de cette solidarité et de ces efforts ?

## 2. FORMULATION DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

### 2.1. AMBITION GENERALE

L'étude des usages de la ressource en eau du bassin versant de la Durance s'inscrit dans le besoin de comprendre et de partager **les équilibres actuels de répartition de la ressource** pour **éclairer les conditions de son évolution**. L'approche quantitative est aujourd'hui largement documentée ; il s'agit ici de considérer ces équilibres sous l'angle socio-économique, tels qu'ils sont aujourd'hui, en explicitant et en partageant les efforts déjà consentis, puis d'explicitier les mécanismes d'arbitrages actuellement à l'œuvre. Au regard des évolutions à venir, l'objectif de l'étude est de mettre en évidence les points de fragilité du système pour identifier les latitudes - ou nouveaux équilibres possibles - et les moyens de la gestion future.

L'étude « usages » s'inscrit dans une démarche plus large associant l'ensemble des acteurs du bassin, dont l'ambition est de constituer à terme un outil d'aide à la décision. Sa plus-value est d'apporter un regard nouveau sur la gestion actuelle, celui de l'approche socio-économique, afin d'alimenter le débat et d'ouvrir vers la gestion future. Son rôle sera en particulier de pointer l'ensemble des enjeux décisionnels se rapportant à l'évolution du partage de la ressource en eau et de les éclairer sur les plans techniques et économiques.

L'étude devra nécessairement dépasser les approches sectorielles (approches pour les milieux, pour l'agriculture, etc.) et susciter une vision générale du bassin durancien, en :

- Développant une approche itérative ;
- Mettant les usages en perspective les uns des autres ;
- Respectant les points de vue (exemple des économies d'eau : un sens différent pour chaque acteur).

Il s'agit d'inscrire la démarche dans la continuité des dynamiques initiées avec le rapport Balland et le Plan Durance poursuivies avec les réflexions du Schéma d'orientations pour une utilisation raisonnée et solidaire de la ressource en eau (*SOURCE*), de la charte régionale de l'eau de 2013 et de l'AGORA (Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères).

#### Pour rappel, les objectifs du SOURCE sont les suivants :

- Deux objectifs majeurs :
  - Garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en Provence-Alpes Côte d'Azur ;
  - Définir les conditions d'une gouvernance régionale de l'eau ;
- Les objectifs secondaires sont les suivants :
  - Préciser les connaissances sur la ressource et ses diverses exploitations, ses modalités de renouvellement en lien avec le fonctionnement des milieux aquatiques et l'évolution des activités qui y sont liées à l'horizon 2030 ;
  - Identifier de nouvelles propositions d'intervention à l'échelle du territoire

régional en matière de gestion durable de la ressource en eau ;

- Identifier les leviers pour orienter ou réorienter les modes de gestion si nécessaire ;
- Renforcer la prise de conscience et l'implication des acteurs locaux pour une nouvelle gouvernance partagée et mutualisée ;
- Mettre en perspective le cadre d'analyse ainsi dégagé avec les évolutions potentielles des secteurs d'activités et des territoires.

Ces objectifs appellent à déployer une **stratégie globale** s'appuyant sur les plus récents apports de connaissances obtenus notamment au sein du projet R2D2 2050 (Risque, ressource en eau et gestion durable de la Durance) et que la présente étude ambitionne de compléter.

De plus, cette stratégie demande une forte implication des acteurs que l'étude des usages de l'eau doit susciter et structurer autour des enjeux qui se profilent pour le développement du territoire et la préservation des milieux.

Les résultats du projet R2D2 2050 montrent en effet que « *les modifications du climat engendrent une baisse notable de la ressource naturelle à l'horizon 2050. Les évolutions du territoire induisent des demandes en eau très contrastées* ». En questionnant la durabilité du système Durance Verdon, le projet R2D2 conduit à s'interroger plus finement sur les enjeux socio-économiques des divers usages de l'eau et les marges de manœuvre envisageables en matière de gestion de la ressource.

## 2.2. LIMITES DE L'ETUDE

La réflexion sur les usages de l'eau de la Durance interfère nécessairement avec d'autres sujets connexes :

- la gestion du lit de la Durance et des usages du lit majeur, à travers l'influence des modifications du régime hydrologique sur le fonctionnement morphologique de la rivière, à travers les mesures prises ou souhaitées sur la gestion de la chaîne hydroélectrique (chasses de décolmatage, transparence en crue des retenues, restitution à Mallemort, ...)
- la gestion des crues, à travers les latitudes offertes par les grands réservoirs sur la gestion des crues ;
- la qualité des eaux, en lien direct avec les usages.

Sans nier ou sous-estimer ces interférences il n'est pas envisageable d'étendre l'étude à ces autres thématiques.

L'étude pourra en revanche mettre en lumière l'importance éventuelle de ces interférences, et alerter le cas échéant sur la nécessité de mettre en cohérence les différents volets de la gestion globale du bassin versant.

## 2.3. OBJECTIFS DÉTAILLÉS DE L'ÉTUDE « USAGES »

Les objectifs ciblés de l'étude des usages de l'eau peuvent se décliner comme suit.

### FAVORISER UNE APPROPRIATION POLITIQUE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Il existe aujourd'hui sur le bassin versant de la Durance de nombreuses réflexions sur la gestion de la ressource en eau engagées à l'échelle locale. L'étude usages devra **illustrer les opportunités et les risques qui doivent inciter les élus du territoire à s'emparer des questions de la gestion de l'eau** à l'échelle du bassin versant. Au travers des productions, mais aussi de l'animation des réunions avec les acteurs, il s'agira de :

- Montrer la faisabilité et l'importance d'une implication des différents acteurs dans les arbitrages sur la répartition de la ressource ;
- Expliciter les enjeux et les fonctions attendues de la solidarité entre les usages et les territoires ;
- Mettre en évidence les enjeux sociaux et culturels de la gestion de l'eau ;
- Préciser l'articulation avec les missions « GEMAPI », exercées à un niveau plus local.

### CLARIFIER LES ÉQUILIBRES SOCIO-ECONOMIQUES ACTUELS

Les acteurs du bassin de la Durance s'accordent sur le besoin de clarifier le fonctionnement du système actuel sur le plan des grands équilibres économiques, que ce soit au niveau des usages (consommations, utilisation, restrictions, etc.) ou des financements (contractualisation, subventions, transferts, etc.). En d'autres termes, **il s'agit de préciser la valeur inhérente à la ressource en eau sur chacun des territoires et sur chacun des aspects.**

L'objectif sera ainsi d'**expliquer les grands flux économiques du cycle de l'eau** du bassin versant de la Durance pour favoriser une prise de conscience collective, à savoir :

- Les termes majeurs du bilan socio-économique, c'est-à-dire le chiffre d'affaires et les emplois créés par chacun des usages de la ressource (gains et coûts induits, contributeurs et bénéficiaires) ;
- Les flux financiers liés à la ressource entre les territoires et entre les usages ;
- Les créations de valeurs non monétaires de la ressource (cadre de vie, milieux, ...) ;
- Les mécanismes de solidarité déjà à l'œuvre (compensation financière pour préjudice ou non utilisation de la ressource par exemple) ;
- Le degré de satisfaction / insatisfaction des demandes ;
- La relation entre la valeur ajoutée créée par l'accès à la ressource et les volumes consommés, ainsi que les marges d'économie sans remise en cause de l'équilibre socio-économique ;
- Le gain de valeur ajoutée si les usages aujourd'hui contraints étaient satisfaits.

## PARTAGER LES ÉVOLUTIONS DÉJÀ OBTENUES

Du point de vue de la gouvernance et de la gestion, de nombreuses évolutions ont été engagées cette dernière décennie et sont reconnues par les acteurs de la Durance. L'étude usages s'attachera à **mettre en évidence ces évolutions sous l'angle économique** :

- Économies d'eau réalisées : la plupart des démarches réalisées sur le bassin l'ont été en faveur de réalisation de projets d'économies d'eau. Il s'agit de les caractériser, les quantifier et les objectiver (toujours en terme de gains et coûts, de contributeurs et de bénéficiaires) ;
- Diminution des rejets dans l'étang de Berre et relèvement des débits réservés ;
- Evolution de la gouvernance : SOURCE, AGORA ;
- Contrats de milieux ;
- Accords bilatéraux ;
- Protocole de gestion de crise ;
- Projet de protocole de transfert virtuel de l'eau (notion de compte épargne « eau »).

Les **secteurs ayant déjà consentis des efforts** d'économie impactant leurs activités (croisement d'un territoire et d'un usage) devront également être identifiés.

## EXPLICITER LES MÉCANISMES D'ARBITRAGE À L'ŒUVRE

Les précédentes crises ont été gérées en l'absence de gouvernance globale à l'échelle du bassin versant de la Durance. L'étude usages aura ainsi pour objectif **de décortiquer ces situations vécues pour comprendre les mécanismes d'arbitrage**. Les événements suivants devront ainsi être analysés d'une part en matière de mécanismes décisionnels et d'autre part en étudiant les incidences financières et économiques :

- La crise de 2007 telle qu'elle s'est déroulée (intervention de l'Etat, ajustements entre les différents réservoirs, évaluation des pertes agricoles potentielles et mécanismes de prise en charge, financement du dépassement de la réserve agricole, etc.) ;
- Les gestions contraintes de 2005, 2015 et 2016 ;
- La crise de 1989-1990 dans le remplissage de Serre-Ponçon et le maintien de la cote touristique, avec une prise de recul sur ce qui a changé depuis dans le mode de gestion de la retenue et la structuration de la filière touristique (notamment depuis 2008) pour mieux gérer des situations dégradées ;
- Ces crises passées avec les mécanismes actuels de gestion et d'arbitrage : analyse des conséquences sur les usages et des incidences économiques.

L'étude pourra proposer d'autres situations à analyser.

L'étude précisera pour les différentes filières les mécanismes de gestion et d'arbitrage et les évolutions enregistrées au cours des années :

- répartition des réductions de prélèvement entre les structures d'irrigation (par exemple au sein de la CED) ;
- mobilisation différenciée des réservoirs de Serre-Ponçon et du Verdon ;
- mécanismes de décision sur la gestion de la chaîne hydroélectrique ;
- etc.

## METTRE EN EVIDENCE LES POINTS DE FRAGILITE DU SYSTEME ACTUEL

L'étude usages devra permettre de partager le diagnostic des situations de tension, c'est-à-dire construire des indicateurs communs d'appréciation de l'état de tension de la ressource. En d'autres termes, il s'agira de **mettre en exergue les points de fragilité** du système actuel à la lumière des événements récents et de montrer les **tensions** qui apparaîtront :

- Avec l'évolution « exogène » attendue du système (changement climatique, réglementation, marchés d'électricité, ouverture à la concurrence, rentabilité de la concession, etc.) ;
- Avec l'évolution des usages (des demandes, des besoins, etc.) en intégrant les leviers d'économie identifiés ;

Pour ce faire, l'étude exploitera divers éléments prospectifs disponibles, notamment R2D2, pour mieux identifier les enjeux socio-économiques, les points de basculement et d'alerte, les invariants, etc. Cette visée prospective nécessite de dépasser les enjeux de court terme pour construire une perspective commune susceptible d'orienter réellement la gestion à venir.

L'évaluation de la résilience du système, c'est-à-dire les possibilités et modalités de retour à la normale après une crise, permettra également d'**identifier les volumes nécessaires pour réduire ces points de fragilité**.

## FAIRE EMERGER DE NOUVEAUX « OUTILS » DE GESTION

Le partage des équilibres actuels, des points de fragilité et des mécanismes d'arbitrage actuels permettra à l'étude de **préciser les latitudes d'optimisation et d'amélioration des dispositifs en vigueur** et leur capacité à répondre aux enjeux (financier et critères).

L'étude usages doit ainsi permettre de faire émerger progressivement le diagnostic de la gestion effective et l'éventuelle nécessité d'une meilleure gestion. Elle pourra ainsi esquisser un nouveau système organisationnel.

Au-delà des aspects de gouvernance, il s'agira de proposer des améliorations de la complémentarité et de l'incitativité des différentes **aides à la réalisation des économies** :

- Nettes, destinées à soulager les milieux aquatiques ;
- Réaffectables, au service du développement durable des territoires.

Après le premier moyen de prévention des conflits d'usage que sont la réalisation des économies d'eau, les moyens alternatifs suivants devront être regardés :

- Envisager de nouveaux modes de production pour les différents usages conditionnés par l'accès à la ressource en eau ;
- Evaluer la pertinence d'un recours accru à la ressource souterraine ;
- Elaborer des dispositifs pour évaluer et partager l'opportunité de transferts hors du bassin de la Durance.

Ainsi de nouvelles pistes d'**outils de gestion, de mesures d'accompagnement technique et de besoins financiers** pour leur réalisation et en mesurer la capacité à répondre aux enjeux pourront émerger.

## 2.4. LES TROIS TEMPS DE L'ETUDE « USAGES »

Premier temps de l'étude : clarifier les équilibres socio-économiques qui reposent sur la ressource en eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Durance de la source aux divers prolongements des canaux qui distribuent l'eau dans toute la région PACA.

Abordant les diverses dimensions de la production de richesses et de valeurs grâce à l'utilisation de l'eau, ce bilan devra être partagé avec les acteurs du bassin au sein des instances de pilotage de l'étude. Il devra mettre en évidence les dynamiques récentes de ce bilan et les modalités de gestion et de gouvernance qui structurent la relation entre ces productions de richesses et valeurs et la disponibilité de la ressource. Ce premier temps repose donc sur la mise en évidence d'un triptyque : la valeur socio-économique, la disponibilité en eau, les règles de gestion et la gouvernance qui fondent cette répartition.

Le deuxième temps consiste à questionner la robustesse de cette situation au regard des possibles évolutions simulées dans le cadre du projet R2D2 2050 afin de mettre en évidence les conséquences envisageables et les points de fragilité du système de gestion et de gouvernance actuel. Cet objectif nécessitera de compléter la démarche prospective initiée par R2D2 pour mieux illustrer les enjeux socio-économiques.

Enfin, le dernier temps vise à identifier les besoins présents et à venir en matière de gestion et de gouvernance pour renforcer la robustesse du système : où faut-il améliorer la coordination entre les acteurs ? Quels outils économiques au service d'une meilleure gestion de l'eau (dispositifs assurantiels, compte épargne eau, taxes et prélèvements, etc.) peut-on proposer à la future CLE ? Ce dernier temps de la démarche devra permettre de proposer des adaptations et d'éventuels nouveaux outils de gestion ou leviers de coordination économique.

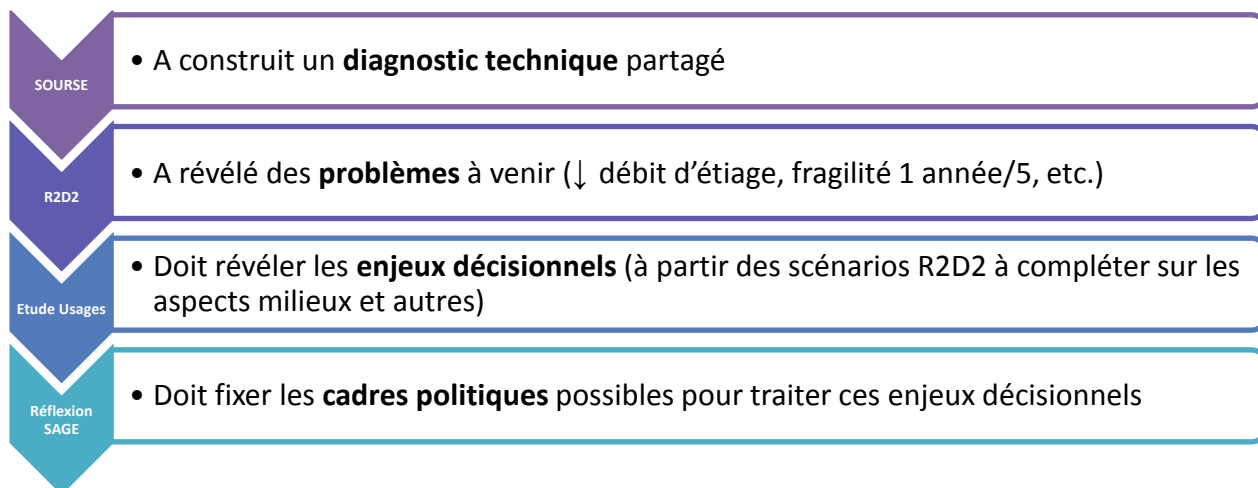
## 3. CADRAGE METHODOLOGIQUE

L'ensemble de la démarche sera structuré à partir d'une **analyse des enjeux socio-économiques** actuels attachés aux usages de la ressource en eau et aux politiques et règlements qui les encadrent.

La robustesse du système sera étudiée à partir de retours d'expériences de la gestion de la crise de 2007 et 2015 et conséquences.

Cette étude devra reposer sur les travaux existants : l'étude R2D2 sera particulièrement intéressante pour simuler les impacts possibles sur les usages des évolutions du contexte.

L'étude « usages » est destinée à alimenter la réflexion sur l'émergence d'un SAGE.



### 3.1. LA PLACE DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LA DEMARCHE

Le passé proche a montré à quel point la manifestation d'exigences environnementales pouvait impacter l'équilibre de la gestion de la ressource : diminution des rejets dans Berre et relèvement des débits réservés notamment.

La politique de l'eau garantit la non-dégradation, voire la restauration des milieux pour atteindre le bon état/potentiel. La loi sur l'eau a consacré la priorité des besoins des milieux sur l'ensemble des usages économiques de la ressource. Le législateur consent une marge d'appréciation locale dans l'application réglementaire des exigences environnementales mais celles-ci s'inscrivent dans une tendance de long terme jusqu'ici continue depuis 30 ans.

Les milieux ne seront pas « monétarisés » comme les autres usages : l'objectif n'est pas de les mettre en balance avec les différents usages socio-économiques pour en faire une variable d'ajustement parmi d'autres.

L'étude doit intégrer les milieux naturels sous deux angles :

- envisager une évolution des exigences environnementales pour éclairer les choix qui devront localement être faits pour concilier besoins des milieux et usages. Les scénarios prospectifs devront envisager plusieurs perspectives d'évolution de ces exigences, en tenant compte de la tendance à long terme d'accroissement des exigences environnementales (mais faut-il exclure un scénario de rupture sur ce point, par exemple avec des arbitrages différents entre restauration des milieux et développement des énergies renouvelables ?) ;
- éclairer la sensibilité des usages socioéconomiques à l'interprétation des marges d'appréciation laissées par le législateur dans la mise en œuvre des exigences environnementales.

Pour assurer cette prise en compte des milieux, une première entrée est de caractériser leur résilience aux crises sur le même modèle que celle envisagée pour les usages économiques, en distinguant :

- les effets rapidement réversibles (restauration rapide du milieu dès le retour à une situation normale) ;

- les effets à moyen terme, avec une période de restauration plus ou moins longue (reconquête différée mais possible du milieu, par exemple) ;
- les effets à long terme, avec une perte irrémédiable ou difficilement récupérable sur les milieux.

Dans ce but, une analyse de situations type, issues des études de volumes prélevables, devra éclairer les enjeux milieux à l'échelle du bassin Durance – Verdon.

On notera que cette entrée est pertinente sur des milieux sujets à crise (les affluents très déficitaires et quelques zones humides). Sur les cours d'eau en régime réservé, cela a peu de sens : la Durance, le Verdon et le Buech en aval de St Sauveur bénéficient d'un régime réservé garanti.

Une seconde entrée sera un ciblage sur des situations reconnues comme potentiellement préjudiciables aux milieux ou des questionnements liés aux milieux :

- le débit réservé (et régime réservé) en Durance et sur les affluents aménagés ;
- les restitutions en basse Durance en regard des objectifs de reconquête de l'étang de Berre ;
- les chasses de décolmatage ;
- les déficits et assecs sur les bassins versants intermédiaires ;
- les nappes de Basse Durance et de Crau ;
- les milieux humides inféodés aux canaux agricoles ;
- la répartition des économies d'eau entre milieux locaux et Durance ;
- la transparence en crue.

Pour chaque situation, l'étude apportera des éclairages sur :

- les « coûts évités » qu'engendrerait une restauration ultérieure en l'absence de mesures de préservation ou de correction ;
- les coûts directs lorsqu'ils sont quantifiables ;
- les coûts des mesures alternatives qui auraient pu être prises ;
- les bénéfices induits (attractivité touristique, autoépuration, ..) ;
- le consentement à payer (cf. les interventions de l'Agence de l'Eau).

Il ne s'agit pas d'établir un bilan comptable de chaque situation, mais de mettre en perspective les enjeux socio-économiques en balance et les mécanismes prédominants.

### 3.2. UNE ENTREE PAR LE BILAN SOCIO-ECONOMIQUE RENOUVELANT LA MISE EN PERSPECTIVE DES ENJEUX DE L'EAU

---

Nous proposons un choix méthodologique fort : amorcer l'étude Usages par le bilan socio-économique lié à l'eau du bassin versant de la Durance.

D'autres études ont d'ores et déjà abordé la dimension socio-économique des usages de l'eau de la Durance. Il s'agit ici de renverser la perspective et d'analyser en quoi l'usage de l'eau de la Durance est structurant pour les activités socio-économiques des territoires de la Région.

**L'objectif est de qualifier et de quantifier le degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés.**

L'étude doit donc s'intéresser aux secteurs socio-économiques utilisateurs de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour eux-mêmes en rendant compte de leurs conditions de fonctionnement, de leur organisation économique et de leur participation à la richesse des territoires qu'ils irriguent. Il est ainsi souhaité que le prestataire mette ainsi en évidence les logiques de filière, les liens commerciaux et d'approvisionnement qui structurent ces activités.

Ces secteurs socio-économiques qui donneront lieu à une analyse spécifique seront identifiés dans un premier temps en pointant les activités qui sont particulièrement dépendantes de la disponibilité en eau et en milieux aquatiques de qualité.

L'approche territoriale de cette production de richesse est souhaitée afin de mettre en évidence les logiques économiques et sociales sous-jacentes aux services écosystémiques retirés de l'eau de la Durance et de ses milieux aquatiques associés. Par exemple, on s'intéressera aux filières agricoles irrigantes et à leurs conditions d'exercice, aux territoires touristiques bénéficiaires de la présence des milieux aquatiques et à leur contexte socio-économique, ...

La réalisation du bilan devra mobiliser à la fois des éléments chiffrés monétaires pour rendre compte du poids relatif des activités marchandes, mais également présenter des éléments concernant les emplois, ou même des éléments plus qualitatifs rendant compte des enjeux sous-jacents à l'usage de l'eau ou des milieux associés.

L'idée est de mettre à plat les principaux éléments de ce bilan sans partir a priori de la structuration des usages et des territoires issues des réflexions conduites jusqu'ici, partagée par les acteurs de l'eau. **L'approche socio-économique doit au contraire interpeller le monde de l'eau, en mettant éventuellement en évidence des catégories d'acteur peu valorisés jusqu'ici, des nœuds structurants passés sous silence, des flux sous-estimés, etc.**

Cette étude de panorama régional permettra d'identifier les périmètres socio-économiques pertinents pour la suite de l'étude.

### 3.3. LES MAILLES D'ANALYSE

---

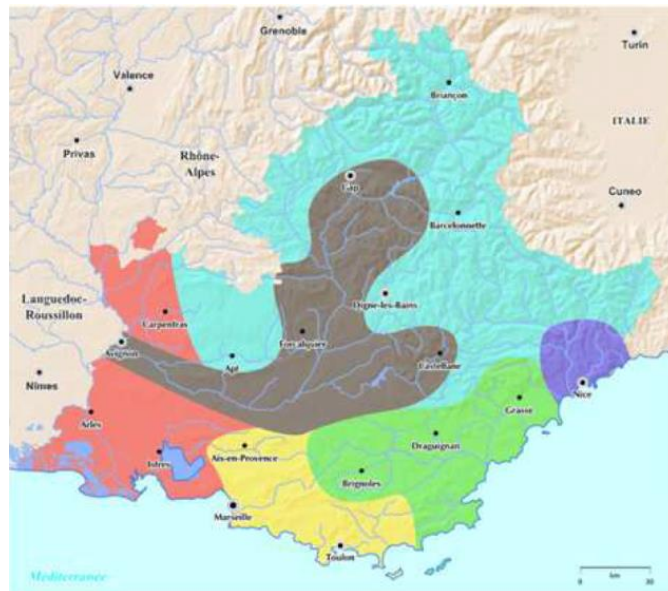
Il sera important de cadrer le niveau de précision attendu, que ce soit en termes de mailles territoriales ou en termes de catégories d'usages et/ou d'acteurs.

Pour fixer les idées, nous proposons de viser une structuration en quelque 6 ou 7 grands territoires, et 6 ou 7 grandes catégories d'usages.

Territoires suggérés :

- les hauts bassins (à l'amont des grands réservoirs ; bassins non sécurisés)
- le corridor Durance de Serre-Ponçon à Avignon
- le corridor Verdon de Castillon à Vinon
- les territoires desservis par les canaux de la CED (en distinguant peut-être rive droite – Vaucluse – et rive gauche – Bouches-du-Rhône, incluant l'étang de Berre)
- la zone de desserte de la SEM (croisée avec une partie du périmètre SCP : Aix-Marseille)
- la zone de desserte de SCP (hors précédent)

Voir les grands territoires du SOURCE (ci-dessous), globalement comparables si ce n'est le rattachement de Toulon ou la séparation Verdon / Durance.



*Territoires du SOURCE*

Usages :

- milieux naturels
- agriculture
- énergie
- industriels
- tourisme
- eau potable – usages urbains (des populations permanentes ?)
- autres

- gestion des risques (cf. rôle écrêtement des grands réservoirs, évacuation pluvial des canaux, ...)
- fonctions sociales....

Dans le cahier des charges, deux approches sont possibles :

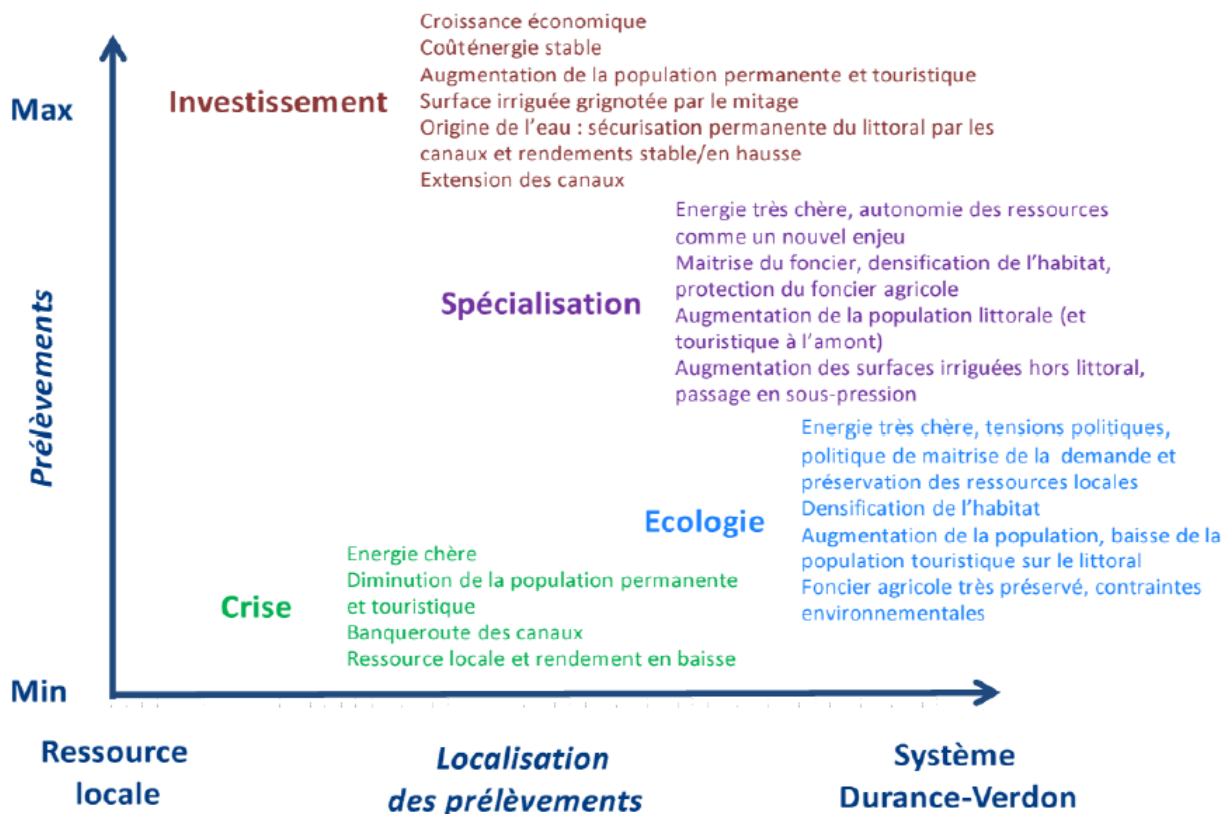
- Préciser le nombre de mailles attendues sans les lister, pour permettre aux bureaux d'étude de cadrer leur méthodologie ;
- Proposer une liste, étant entendu qu'elle sera révisable en fonction des conclusions de l'analyse socio-économique.

### 3.4. QUELLE PLACE A LA PROSPECTIVE ?

---

Une approche relevant de la prospective stratégique à portée décisionnelle, c'est-à-dire visant à la structuration des choix politiques possibles pour réagir aux risques qui se profilent, relève du rôle fondamental de la future CLE (phase « tendances et scénarios » de l'élaboration d'un SAGE). Il paraît délicat de s'y lancer dès maintenant, sans la légitimité requise. Pour autant, la prospective constitue un mode d'exploration indispensable pour saisir et formuler les enjeux et risques qu'il s'agit de révéler par cette étude. Il s'agit donc dans cette étude de conduire un effort d'**analyse prospective purement heuristique**, en explorant des hypothèses contrastées quant à la structuration du système analysé, mais ne préjugant pas des choix politiques futurs.

Une telle posture prospective se situe dans le prolongement de celle adoptée lors de la démarche R2D2, qui a produit notamment 4 scénarios territoriaux contrastés (sur la base de combinaisons cohérentes d'évolution socio-économique du territoire induisant un certain niveau de prélèvement et de modèle technique de gestion de ces prélèvements) afin de les mettre à l'épreuve de modélisations hydro-climatiques, de façon à révéler des enjeux de robustesses (risques et impasses éventuelles en termes d'équilibre offre-demande).



### Les scénarios de l'étude R2D2

L'effort à conduire dans cette étude consiste à approfondir cette exploration en qualifiant davantage les scénarios territoriaux testés, sous l'angle socio-économique.

En s'appuyant sur le bilan socioéconomique lié à l'eau sur le bassin versant de la Durance établi par ailleurs, il s'agit ici de conduire une analyse critique des 4 scénarios territoriaux de R2D2 : les couplages proposés entre évolution des activités sur le territoire et systèmes techniques de gestion de l'eau sont-ils bien cohérents, compte tenu des dynamiques de filières existantes, de leurs propres modes de régulation économique et de leurs éventuelles capacités à réguler elles-mêmes leur utilisation de l'eau ? Quelles sont les hypothèses implicites en la matière des couplages fondant ces quatre scénarios ? Certaines hypothèses doivent-elles être remises à plat (par exemple, l'hypothèse commune à tous les scénarios que la modernisation des canaux agricoles sera conduite à son terme, alors que d'aucuns doutent de la capacité de la profession agricole à la financer) ? Les traductions de ces scénarios en termes de demande en eau, et par conséquent les risques révélés par croisement de cette demande avec des simulations hydro-climatiques, ont-ils alors été sous-estimés ou surévalués ? Quels lieux et mécanismes de régulation pourraient plausiblement être investis pour réguler ces risques soulignés par R2D2 ?

## 3.5. SITUATIONS ORDINAIRES ET SITUATIONS DE CRISE

La question se pose du type de situation à prendre en référence pour les bilans socio-économiques.

Les situations de crise (associées à une probabilité d'occurrence, elle-même susceptible d'évoluer à l'avenir avec le changement climatique) sont celles qui retiennent évidemment l'attention.

Pourtant, le fonctionnement ordinaire du système est celui qui assoit les grandes valeurs socio-économiques.

En pratique, il faudra donc analyser le système en situation moyenne, puis évaluer les crises en tenant compte de la réponse des différents usages :

- pertes limitées à la période de crise, en pointant les mécanismes de compensation (fonds de compensation des calamités agricoles, ...) ou d'amortissement (par exemple, le déficit de remplissage des grands lacs ne se fait pas ressentir immédiatement - les réservations sont prises -, mais par une désaffectation les saisons suivantes) ;
- pertes se répercutant durablement (marché à reconquérir, dégradation de l'image, etc.) : typiquement, filière agricole déstabilisée par une chute de production qui a laissé la place à d'autres régions de production, image touristique écornée par un remplissage insuffisant d'un plan d'eau, etc.) ;
- destruction de l'usage (pertes d'arbres fruitiers, par exemple).

L'étude devra évaluer l'effet propre des crises par rapport à des évolutions structurelles plus lourdes (par exemple dans le domaine agricole sur le recul des surfaces irrigables, le différentiel entre surfaces irrigables et surfaces effectivement irriguées ; dans le domaine touristique, les évolutions lourdes de la demande par rapport aux crises conjoncturelles de l'offre ; ...).

Il s'agira de préciser dans quelle mesure les difficultés liées à la disponibilité de la ressource en eau constituent des facteurs limitants du développement (ou de la pérennité) économique de chaque usage.

### 3.6. DONNEES EXPLOITEES

Le principe de base de l'étude est d'exploiter prioritairement les données publiques disponibles.

La question reste ouverte de l'utilisation de données privées. Un dialogue doit s'engager avec chaque détenteur (EDF, SCP, CED, etc.) pour définir les modalités d'utilisation (convention, clause de confidentialité, etc.) de façon à éviter plusieurs écueils :

- la remise en cause des résultats de l'étude par un acteur mobilisant des informations qui n'étaient pas accessibles par le bureau d'étude ;
- le conditionnement de la mise à disposition de données à des choix méthodologiques ;
- la mise en disposition de données déjà prétraitées qui pourraient créer de la suspicion chez d'autres acteurs.

L'approche proposée d'entrer par le fonctionnement en situation moyenne peut permettre de dépassionner la question en évitant le recours à des données sensibles (gestion en heure de pointe, par exemple).

## 4. ELEMENTS POUR LE CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE USAGES

Pour l'atteinte des objectifs, il est demandé de suivre les phases d'études suivantes.

### 4.1. LA MISE EN EVIDENCE D'UN BILAN SOCIO-ECONOMIQUE LIE A L'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA DURANCE

Cette première phase devra permettre de dépasser les analyses sectorielles pour exprimer ce que l'on pourrait appeler en référence au Produit Intérieur Brut de la comptabilité nationale, un Produit Provençal Brut lié à l'eau du bassin versant de la Durance et les conditions actuelles de sa production. Quelles sont les valeurs environnementales, sociales et économiques qui sont attachées aux usages de l'eau du bassin versant de la Durance ?

Cette première phase d'étude est essentiellement rétrospective, visant à réaliser un bilan sur la base d'un travail rétrospectif des usages et des modalités de gestion afin de proposer un bilan dynamique sur les 10 à 15 dernières années.

#### PREMIERE ETAPE : LES GRANDEURS ECONOMIQUES

Ce travail devra définir une nomenclature des différents secteurs d'activités et types de valeur concernés ainsi que délimiter géographiquement les territoires concernés. Il devra également borner le niveau d'investigation des retombées socio-économiques induites par les activités directement liées à l'eau disponible.

Il conviendra de chiffrer le poids de ces diverses valeurs socio-économiques pour en mesurer l'importance relative :

- L'étude devra ainsi identifier les grands flux du circuit économique du cycle de l'eau (chiffres d'affaires liés aux usages de l'eau et aussi solidarité fiscale) ;
- Les flux de richesses, de valeurs, qu'elles concernent des secteurs économiques ou des dimensions du cadre de vie ou des milieux, devront être mesurés ;
- Enfin les flux financiers, entre usages et entre territoires, liés à l'eau seront également estimés.

L'approche régionale initiale devra permettre les mailles et les points nodaux usage par usage. La mise en commun devra faire émerger une proposition de maillage global qui sera utilisé dans la suite de l'étude.

Le choix des méthodes d'investigation est laissé à l'appréciation du prestataire pour fournir une quantification économique généralisée et distribuée par secteur et territoire. Des zooms territoriaux et/ou sectoriels pourront être proposés pour combler les insuffisances de données éventuelles (voir annexe sur les données disponibles mises à disposition du prestataire).

Livrables :

- bilan global (donc en année moyenne) des créations de valeur, monétarisables ou non, liées à l'eau dans la zone d'influence du bassin versant de Durance

- bilan des flux entre territoires et entre usages (à raison de 6 ou 7 territoires et 6 ou 7 usages) : flux de richesse et de valeur (à expliciter si qualitatif), flux financier
  - bilan en situation moyenne interannuelle
  - degré de satisfaction des usages
  - impacts socio-économiques des situations de crise (pertes directes à court terme, indirectes à court et moyen terme, perturbation à long terme de l'usage)
  - marges d'économies possibles
  - degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés
- une monographie pour chacune des 6 ou 7 grands territoires retenus
- une monographie à l'échelle de l'ensemble de la zone d'influence du système Durance - Verdon

## DEUXIEME ETAPE : ANALYSE DU BILAN ET DE SA GOUVERNANCE

Ce bilan devra donner lieu à une analyse mettant en évidence la gouvernance économique sous-jacente au circuit économique décrit en première étape. Quel est le système organisationnel sous-jacent à la répartition de la ressource en eau ? Quelle répartition peut-on faire entre le secteur marchand de l'eau et le secteur soumis aux diverses réglementations ?

L'analyse devra également interroger la satisfaction des différents usages de l'eau. Les demandes sont-elles toutes satisfaites ? En toutes périodes ? Quelles sont les demandes qui sont aujourd'hui retraits ? A quel point ?

L'étude devra mettre également en évidence les dimensions sociales et culturelles de l'accès à l'eau : l'analyse ne doit pas se limiter à un bilan comptable, mais doit intégrer le poids de l'histoire et des représentations pour expliquer les décalages éventuels entre le bilan « comptable » et la perception effective par les acteurs.

Pour répondre à ces questions, la principale entrée proposée est l'analyse rétrospective de crises passées :

- analyse des mécanismes d'arbitrage qui ont été mis en œuvre explicitement ou implicitement ;
- identification des « perdants », des « gagnants » ;
- distinction entre choix subis et choix volontaires ;
- mise en évidence des arbitrages alternatifs qui auraient été possibles ;
- représentation et discours portés par les acteurs sur ces crises ;
- etc.

L'analyse sera conduite sur la crise de 2007 (avec un éclairage sur la manière dont cette crise serait gérée avec les mécanismes adoptés depuis) et la situation de tension des années 2015-2016.

Le bilan mettra en évidence les effets de crise sur le système socio-économique, en mettant en évidence :

- les pertes immédiates, à court terme, réversibles ;
- les pertes à court et moyen terme liées aux perturbations du système ;
- les pertes quasi-définitives liées à la « destruction » de l'usage.

En confrontant ces deux dimensions d'analyse précédentes, l'étude identifiera **les nœuds structurants du système** où se font les arbitrages pour la répartition de la ressource et l'élaboration de la valeur produite par le système Durance Verdon.

Il s'agit lors de cette deuxième étape de l'étude d'identifier les marges de manœuvre et de progrès envisageables.

Livrables :

- bilan du passé
  - bilan détaillé pour chaque crise analysée (bilan par usage à court, moyen et long terme)
  - analyse des mécanismes d'arbitrage en jeu
  - identification des alternatives possibles dans les arbitrages
  - identification des nœuds structurants où se font les arbitrages
- présentation par territoires et globale

## 4.2. RETOMBÉES SOCIO-ECONOMIQUES DU SYSTEME DURANCE - VERDON ET RISQUES A L'HORIZON 2050

Cette deuxième phase demande à s'imprégner des travaux du projet R2D2 2050 et des simulations qu'il présente au regard notamment des évolutions climatiques simulées et de leurs impacts sur la ressource en eau. L'objet est ici de poursuivre le travail par une lecture socio-économique des scénarios présentés par R2D2.

Ce travail nécessite dans un premier temps de compléter les études prospectives réalisées dans le cadre de R2D2 par un travail spécifique sur les usages de la ressource et les réactions des milieux aquatiques.

Sur ces bases, cette phase doit permettre d'explicitier de nouvelles conclusions concernant les gagnants et les perdants des scénarios R2D2 enrichis. Quelles sont les modifications socio-économiques auxquelles on peut s'attendre ? Comment les équilibres actuels peuvent-ils être fragilisés ? Comment les leviers d'action de la gestion et de la gouvernance socio-économique du système durancien pourraient-ils être mobilisés pour rééquilibrer ces gains et ces pertes ?

## TROISIEME ETAPE : PROSPECTIVE DES USAGES ET MILIEUX EN COMPLEMENT DU PROJET R2D2

Cette étape doit permettre de lier les travaux de R2D2 aux éléments de retombées socio-économiques conçus lors de deux précédentes étapes de la première phase.

Si R2D2 simule des modifications de ressources disponibles à partir d'hypothèses de changement climatique, de grandes tendances de développement de la région PACA et de modalités différentes de gestion, le projet n'en déduit pas les modifications envisageables en retour sur les activités et usages de l'eau dans leurs enjeux socio-économiques. Ce travail nécessitera de s'interroger sur les caractéristiques à venir de ces usages pour en tirer à l'étape suivante des hypothèses d'évolution (adaptation aisée, mutation, crise, ...).

Ces éléments de prospectifs devront être conçus avec les acteurs concernés par les usages en question afin d'assurer la plus grande crédibilité possible aux hypothèses qui seront retenues.

Les scénarios seront réinterrogés avec les partenaires de l'étude pour identifier les hypothèses prises dans R2D2 qui apparaissent discutables ou simplificatrices.

Les scénarios de R2D2 seront enrichis (à dire d'expert ou sur la base de modélisations complémentaires, non comprises dans la présente étude) en tenant compte de ces variations d'hypothèses.

Ils seront en outre complétés d'une analyse de leurs conséquences en termes de milieux aquatiques.

La démarche envisagée comprendra :

- l'explicitation des hypothèses sous-jacentes à chaque scénario (les rapports disponibles ne semblent pas fournir le détail de toutes les hypothèses) par mobilisation ciblée de personnes ressources de l'étude R2D2 et la mise à disposition d'éléments complémentaires sur les hypothèses prises en compte ;
- la discussion avec les partenaires de l'étude « usages » de ces hypothèses ;
- la mise en évidence des modifications de ces hypothèses à intégrer pour plus de réalisme ;
- l'évaluation des conséquences de ces variations dans les hypothèses sur les fragilités du système.

Sur ce dernier point, il ne paraît pas réaliste d'envisager de faire tourner les modélisations R2D2 sur ces nouvelles hypothèses :

- R2D2 reposent sur plusieurs modules qui étaient gérés par des équipes différentes : il paraît difficile de remobiliser toute la chaîne de production ;
- les délais de la démarche (18 mois) laissent peu de place pour une telle ambition ;
- l'énergie correspondante sera plus valablement mise à profit au terme de l'étude Usages, lorsque la réflexion aura mûri et permettra d'envisager des simulations plus adaptées aux besoins de la décision politique. En particulier, l'étude R2D2 a considéré que les règles de gestion de la chaîne hydroélectrique resteraient inchangées. Cette hypothèse centrale pourrait elle-même être questionnée.

Pour évaluer les nouvelles hypothèses, il est proposé de mobiliser les « experts » de R2D2 lors de séminaires avec le secrétariat technique plus ou moins élargi, pour apprécier les conséquences de nouvelles hypothèses à partir de la sensibilité des modèles ressentie par les modélisateurs eux-mêmes.

Livrables :

- description et caractérisation de scénarios prospectifs enrichis (scénarios R2D2 consolidés ou enrichis avec des hypothèses alternatives)
- explicitation des conséquences des scénarios sur les milieux naturels et les espaces associés, sur les usages et sur les volumes nécessaires pour réduire les points de fragilité.

→ présentation par territoires et globale

#### QUATRIEME ETAPE : ANALYSE DES CONSEQUENCES DES RISQUES « RESSOURCES » SUR LES VALEURS SOCIO-ECONOMIQUES DEPENDANTES DU SYSTEME DURANCE-VERDON

Cette étape permettra de souligner les enjeux à venir des scénarios prospectifs sur les valeurs économiques produites autour de l'eau de la Durance et du Verdon.

Elle mobilisera à la fois les retombées estimées en première phase, les tendances d'évolution des usages concernés imaginées au cours de la troisième étape ainsi que les résultats du projet R2D2 sur les futures contraintes et les risques simulés.

Afin de nourrir la réflexion par des éléments plus concrets, il est proposé au prestataire de développer une analyse rétrospective des crises passées d'étiage sévère pour référencer la réflexion sur les conséquences à venir de crises potentiellement plus grave.

Cette analyse aura notamment pour but de montrer la pertinence et l'efficacité des leviers d'action actuels mais aussi les limites éventuelles du système de gestion au regard des crises envisagées. Il s'agira notamment d'analyser les conditions futures d'arbitrage sous-jacentes aux scénarios de crise développés par R2D2

Les produits de cette étape seront conçus afin de permettre la mobilisation politique autour de la question des points de fragilité du système qui doivent engager à son amélioration.

Livrables :

- évolutions de fond du bilan socio-économique aux horizons 2027 et 2050, selon les scénarios
- explicitation du coût « immédiat » de crises plus rapprochées pour les usages
- explicitation des conséquences à terme de ces crises sur l'équilibre des usages
- identification des points de fragilité du système
- analyse critique des leviers d'action actuels

- analyse exploratoire des conditions futures d'arbitrage
- ➔ présentation par territoires et globale

### 4.3. PRECONISATION POUR AMELIORER LES OUTILS DE GESTION

Cette dernière étape de la démarche d'étude devra mettre en débat les éléments conçus au regard tout particulièrement des besoins en matière d'amélioration de la gestion, d'adaptation ou de création de nouveaux systèmes de gestion et de gouvernance pour envisager sereinement les futurs arbitrages.

Ces débats devront aborder tant les questions spatiales attachées à ces arbitrages que celles de la répartition entre les différents usages impactés par les crises éventuelles. Les nœuds hydrologiques, lieux privilégiés des arbitrages futurs structureront les débats autour des modalités futures de l'action publique.

Livrables :

- boîte à outils socio-économique pouvant répondre aux nouveaux besoins d'arbitrage et de rééquilibrage socio-économique

### 4.4. COMPLEMENTS A CONCEVOIR

Annexe des données et études disponibles (publiques, diffusables pour l'occasion)

Gouvernance de l'étude et groupes de travail envisagés éventuellement

Livrables attendus

Calendrier

Lieux de présentation et de mise en discussion des résultats

Articulation avec l'AMO (étude, appropriation collective, etc.)

**Note explicative de la délimitation des différents espaces sécurisés** (*Note cartographie secteurs sécurisés v2*)



# Étude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

CAHIER DES CHARGES DE MISSIONS COMPLEMENTAIRES

ANALYSE DES AMENITES D'UN CANAL D'IRRIGATION : L'EXEMPLE DU CANAL ST-JULIEN

Région Méditerranée  
Agence de Marseille

Le Condorcet  
18, rue Elie Pelas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74



DATE : 29/9/2018

REF : 4200212 V4D

## Table des matières

<b>1. Rappel du cahier des charges de la mission .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Définition du besoin.....</b>	<b>6</b>
2.1. Objectifs .....	6
2.2. Contenu et livrables.....	7

## 1. RAPPEL DU CAHIER DES CHARGES DE LA MISSION

Pour alimenter la réflexion, des zooms (études de cas) géographiques et/ou thématiques seront réalisés par le prestataire. Ceux-ci donneront lieu au déclenchement de tranches conditionnelles avec ordre de service, au fur et à mesure des besoins de l'étude. (voir le règlement de consultation).

Pour chaque zoom, il s'agit d'analyser un cas particulier pour en tirer des enseignements qui viendront éclairer la réflexion globale.

La liste des zooms envisageables n'est pas fermée : une première liste est proposée ci-dessous, mais d'autres sujets pourront apparaître au gré des réflexions et des échanges avec les partenaires.

C'est pourquoi le marché prévoit trois prix unitaires, correspondants à des zooms de complexité croissante. Le choix des zooms à réaliser effectivement sera discuté avec la maître d'ouvrage au cours de la mission et seront signifiés par ordre de service.

Pour les études de cas identifiées dans le présent CCTP, le niveau de complexité applicable sera a priori celui indiqué dans le tableau 2 ci-dessous. Il pourra être réévalué selon les choix qui seront faits sur les documents à exploiter ou les entretiens à conduire. Pour les autres, il sera défini entre le maître d'ouvrage, son AMO et le prestataire en fonction des prestations attendues, sur la base du tableau indicatif 1 ci-dessous.

Ces zooms ont une vertu illustrative dans le cadre de cette étude dont la finalité est bien plus de comprendre l'ensemble du système Durance sur le plan des valeurs et relations qu'il induit entre les acteurs que de répondre à des questions précises, localisées et contingentes. C'est pourquoi, l'essentiel des efforts engagés pour cette étude portent sur la tranche ferme. Sans donc arrêter ici le nombre de zooms qui seront mis en œuvre, on peut considérer qu'ils seront probablement compris entre 3 et 6.

Chaque étude de cas comprendra :

- l'interview (par téléphone ou en face à face) de quelques acteurs pertinents
- l'analyse bibliographique d'études ou de documents existants pour en tirer des éléments propres à alimenter la réflexion générale de l'étude
- la production d'une note de synthèse

Tableau 1 : Caractérisation des trois niveaux de complexité

Niveau de complexité	Précision sur la mission	Délai de réalisation à partir de l'ordre de service
1	Entretien avec 2 ou 3 acteurs. Analyse d'un ou deux documents. Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.	1 mois

2	<p>Entretien avec 4 ou 5 acteurs.</p> <p>Analyse de deux à quatre documents.</p> <p>Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.</p>	1,5 mois
3	<p>Entretien avec 6 à 10 acteurs.</p> <p>Analyse de quatre à huit documents.</p> <p>Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.</p>	2 mois

Les études de cas envisagées à ce stade sont les suivantes :

*Tableau 2 : études de cas préidentifiées*

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Eléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
<p><b>Gestion d'un bassin versant déficitaire :</b></p> <p>ex : Bléone, Asse, Jabron, etc.</p>	1	<p>Analyse de l'étude de volume prélevable et des éléments du PGRE.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du bassin, la DDTM et la chambre d'agriculture.</p>	<p>Incidence des nouvelles modalités de gestion sur les usages ; conséquences socio-économiques.</p> <p>Mise en évidence de la sensibilité des conséquences socio-économiques aux incertitudes sur la connaissance des éléments du bilan hydrologique et à la définition du débit objectif d'étiage.</p> <p>Analyse des modalités d'arbitrage.</p>
<p><b>Stratégie de gestion d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craponne, etc.</p>	2	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse de l'historique des prélèvements, et des stratégies d'économie, de réaffectation des eaux, de recherche de nouveaux débouchés aux eaux du canal</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, la CED, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, éventuellement une structure de</p>	<p>Eléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'usagers</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p>

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Eléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
		gestion AEP utilisant l'eau du canal ou EDF.	
<p><b>Evaluation des aménités d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craonne, etc.</p>	2	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse qualitative des services rendus par le canal (gestion des eaux pluviales, qualité paysagère, recharge de nappe, secours AEP, etc.) et quantification sommaire par approche de coûts évités.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal, une collectivité utilisant le canal pour sa gestion des eaux pluviales, un gestionnaire de la nappe phréatique, ...</p>	<p>Eléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'utilisateurs</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p> <p>Pistes de mesures de gestion, de gouvernance ou de financement.</p>
<p><b>Répartition des économies d'eau réalisées sur les canaux entre milieux locaux et Durance</b></p> <p>ex : canaux ayant fait l'objet d'un contrat de canal ou d'une convention avec l'agence de l'eau</p>	1	<p>Analyse du contrat de canal ou de la convention avec l'agence de l'eau et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse des conditions de réalisation (notamment financières) des économies d'eau, de leur suivi, des choix de répartition des volumes économisés, de la mise en œuvre effective.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, EDF</p>	<p>Synthèse des conditions de réalisation (notamment financières) des économies d'eau, de leur suivi, des choix de répartition des volumes économisés, de la mise en œuvre effective.</p> <p>Analyse des mécanismes d'arbitrage mis en œuvre.</p> <p>Réflexion sur les ajustements possibles.</p>
<p><b>Enjeux économiques du débit réservé en Durance</b></p>	2	<p>Exploitation d'analyses conduites par EDF et la DREAL sur la modification du débit réservé.</p> <p>Evaluation des conséquences d'une nouvelle augmentation des débits réservés.</p> <p>Entretiens avec EDF, la DREAL, l'agence de l'eau.</p>	<p>Synthèse sur les enjeux économiques d'un éventuel relèvement des débits réservés, et enseignements à en tirer pour la phase prospective.</p>

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Eléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
<b>Territoire en fort développement</b>  Ex : agglomération de Manosque, territoire varois disposant d'un transfert récent par la SCP			Analyse de l'anticipation (ou non) de la croissance de ces territoires vis-à-vis de la ressource en eau  Impact et inertie des choix d'aménagement du territoire

## 2. DEFINITION DU BESOIN

Le présent zoom correspond à celui identifié en rouge dans la liste ci-dessus.

### 2.1. OBJECTIFS

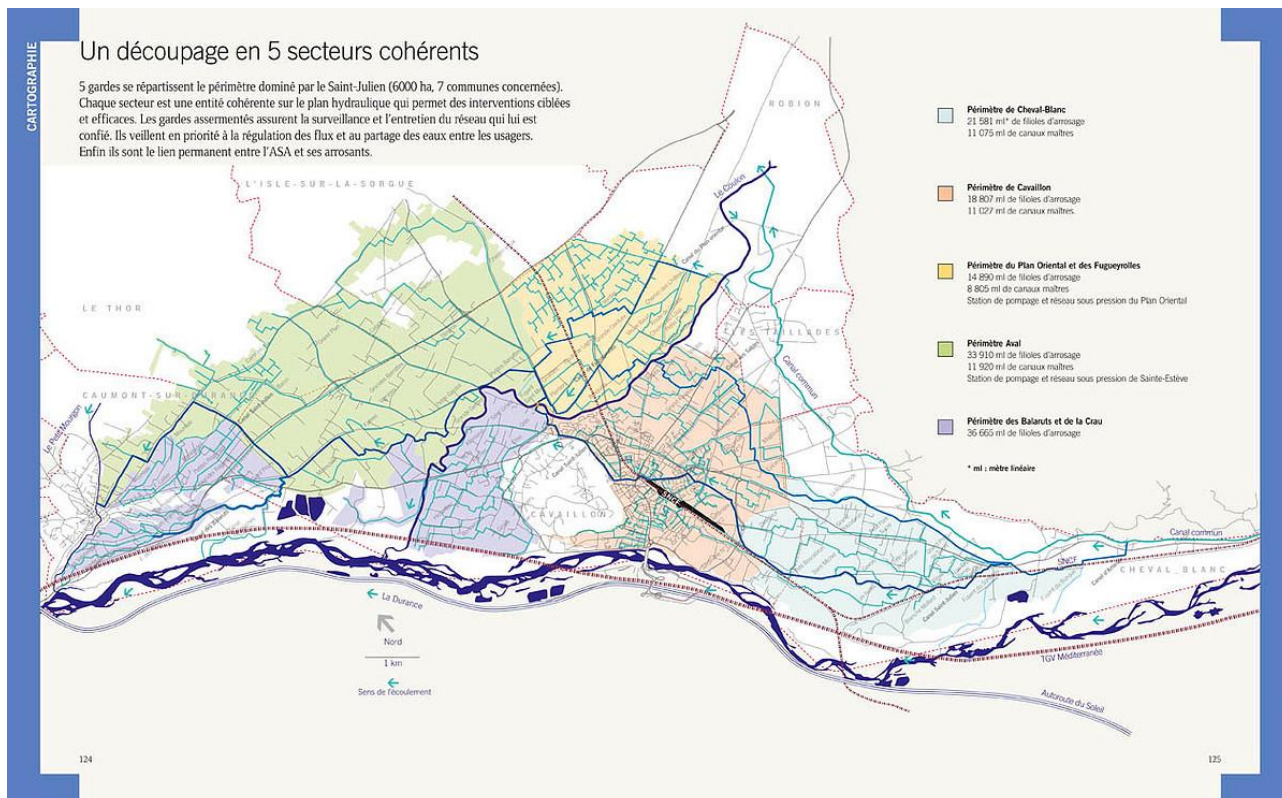
Pour rendre audible l'approche purement économique qui constitue le cœur de l'étude, l'expérience des commissions Eau & Usages a montré qu'il était impératif de rappeler en permanence que l'approche économique des valeurs monétarisables n'était qu'un des pans des apports du système Durance – Verdon au territoire, et que les « aménités » sont un autre aspect majeur.

Une approche théorique est prévue dans la mission de base.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de l'enrichir pour mieux illustrer le sujet avec un cas concret.

Il s'agit d'illustrer, sur un cas concret, l'ensemble des aménités apportées par la gestion d'un canal d'irrigation gravitaire.

Le site retenu est le canal St-Julien.



## 2.2. CONTENU ET LIVRABLES

### Rappel du cahier des charges

<p><b>Evaluation des aménités d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craonne, etc.</p>	<p>2</p>	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse qualitative des services rendus par le canal (gestion des eaux pluviales, qualité paysagère, recharge de nappe, secours AEP, etc.) et quantification sommaire par approche de coûts évités.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal, une collectivité utilisant le canal pour sa gestion des eaux pluviales, un gestionnaire de la nappe phréatique, ...</p>	<p>Éléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'usagers</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p> <p>Pistes de mesures de gestion, de gouvernance ou de financement.</p>
---	----------	---	---

La mission listera, décrira et caractérisera l'ensemble des aménités liées au canal et à la gestion de son eau :

- La production des cultures irriguées

- L'industrie agroalimentaire et les services basés sur ces productions (ces deux items sont pris en compte dans l'analyse économique : ils seront précisés ici pour servir de point de référence).
- L'alimentation de la nappe alluviale
  - Eau potable, et activités humaines permises par la disponibilité en eau potable
  - Alimentation de milieux humides
- L'alimentation de milieux humides et aquatiques
- Le paysage, la valeur patrimoniale et le cadre de vie
- Les usages domestiques de l'eau du canal (arrosage, ...)
- La gestion des eaux pluviales
- Pour chaque terme, il s'agira d'illustrer les services rendus, en explicitant leur dépendance au système actuel de gestion de l'eau, et en apportant dans la mesure du possible des éléments quantifiés (approche par les coûts évités ?)

Elle mettra en regard les coûts de gestion et d'entretien du canal, ainsi que les modes de financement actuel du gestionnaire (agriculteurs irrigants, autres propriétaires assujettis, subventions, financements par le biais de conventions, etc.).

Elle explicitera les investissements déjà consacrés pour assurer des économies d'eau, en quantifiant ces économies et en illustrant les éventuels effets sur les aménités.

L'approche reposera sur :

- L'analyse du contrat de canal, des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal
- Des entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal, une collectivité utilisant le canal pour sa gestion des eaux pluviales, ...

Expression de besoins complémentaires (FEB\_V1)



# Étude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

EXPRESSION DE BESOINS COMPLEMENTAIRES

VERSION DU 05 DECEMBRE 2018

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

Région Méditerranée  
Agence de Marseille

Le Condorcet  
18, rue Elie Pelas- CS 80132  
13322 Marseille Cedex 16  
Tel. : +33 (0)4 91 17 01 82  
Fax : +33 (0)4 91 17 00 74



## Table des matières

<b>1. Rappel du CCTP – Zooms géographiques et thématiques .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Evaluation des aménités d'un canal d'irrigation gravitaire – cas du canal de Saint Julien .....</b>	<b>7</b>
2.1. Justification de la demande .....	7
2.2. Moyens d'investigation .....	8
2.3. Résultats attendus.....	8
<b>3. Tourisme littoral.....</b>	<b>9</b>
3.1. Justification de la demande .....	9
3.1. Moyens d'investigation .....	10
3.1. Résultats attendus.....	10

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1. RAPPEL DU CCTP – ZOOMS GEOGRAPHIQUES ET THEMATIQUES

Pour alimenter la réflexion, des zooms (études de cas) géographiques et/ou thématiques seront réalisés par le prestataire. Ceux-ci donneront lieu au déclenchement de tranches conditionnelles avec ordre de service, au fur et à mesure des besoins de l'étude. (voir le règlement de consultation).

Pour chaque zoom, il s'agit d'analyser un cas particulier pour en tirer des enseignements qui viendront éclairer la réflexion globale.

La liste des zooms envisageables n'est pas fermée : une première liste est proposée ci-dessous, mais d'autres sujets pourront apparaître au gré des réflexions et des échanges avec les partenaires.

C'est pourquoi le marché prévoit trois prix unitaires, correspondants à des zooms de complexité croissante. Le choix des zooms à réaliser effectivement sera discuté avec la maîtrise d'ouvrage au cours de la mission et seront signifiés par ordre de service.

Pour les études de cas identifiées dans le présent CCTP, le niveau de complexité applicable sera a priori celui indiqué dans le tableau 2 ci-dessous. Il pourra être réévalué selon les choix qui seront faits sur les documents à exploiter ou les entretiens à conduire. Pour les autres, il sera défini entre le maître d'ouvrage, son AMO et le prestataire en fonction des prestations attendues, sur la base du tableau indicatif 1 ci-dessous.

Ces zooms ont une vertu illustrative dans le cadre de cette étude dont la finalité est bien plus de comprendre l'ensemble du système Durance sur le plan des valeurs et relations qu'il induit entre les acteurs que de répondre à des questions précises, localisées et contingentes. C'est pourquoi, l'essentiel des efforts engagés pour cette étude portent sur la tranche ferme. Sans donc arrêter ici le nombre de zooms qui seront mis en œuvre, on peut considérer qu'ils seront probablement compris entre 3 et 6.

Chaque étude de cas comprendra :

- l'interview (par téléphone ou en face à face) de quelques acteurs pertinents
- l'analyse bibliographique d'études ou de documents existants pour en tirer des éléments propres à alimenter la réflexion générale de l'étude
- la production d'une note de synthèse

Tableau 1 : Caractérisation des trois niveaux de complexité

<i>Niveau de complexité</i>	<i>Précision sur la mission</i>	<i>Délai de réalisation à partir de l'ordre de service</i>
1	Entretien avec 2 ou 3 acteurs. Analyse d'un ou deux documents. Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.	1 mois

2	<p>Entretien avec 4 ou 5 acteurs.</p> <p>Analyse de deux à quatre documents.</p> <p>Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.</p>	1,5 mois
3	<p>Entretien avec 6 à 10 acteurs.</p> <p>Analyse de quatre à huit documents.</p> <p>Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.</p>	2 mois

Les études de cas envisagées à ce stade sont les suivantes :

Tableau 2 : études de cas préidentifiées

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Eléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
<p><b>Gestion d'un bassin versant déficitaire :</b></p> <p>ex : Bléone, Asse, Jabron, etc.</p>	1	<p>Analyse de l'étude de volume prélevable et des éléments du PGRE.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du bassin, la DDTM et la chambre d'agriculture.</p>	<p>Incidence des nouvelles modalités de gestion sur les usages ; conséquences socio-économiques.</p> <p>Mise en évidence de la sensibilité des conséquences socio-économiques aux incertitudes sur la connaissance des éléments du bilan hydrologique et à la définition du débit objectif d'étiage.</p> <p>Analyse des modalités d'arbitrage.</p>
<p><b>Stratégie de gestion d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craponne, etc.</p>	2	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse de l'historique des prélèvements, et des stratégies d'économie, de réaffectation des eaux, de recherche de nouveaux débouchés aux eaux du canal</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, la CED, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, éventuellement une structure de</p>	<p>Eléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'usagers</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p>

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Éléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
		gestion AEP utilisant l'eau du canal ou EDF.	
<p><b>Evaluation des aménités d'un canal d'irrigation</b></p> <p>ex : canal de Manosque, canal St-Julien, canal de Carpentras, canal de Craponne, etc.</p>	2	<p>Analyse du contrat de canal (s'il existe), des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse qualitative des services rendus par le canal (gestion des eaux pluviales, qualité paysagère, recharge de nappe, secours AEP, etc.) et quantification sommaire par approche de coûts évités.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal, une collectivité utilisant le canal pour sa gestion des eaux pluviales, un gestionnaire de la nappe phréatique, ...</p>	<p>Eléments d'un bilan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coûts de gestion et d'entretien</li> <li>• recettes directes par nature d'utilisateurs</li> <li>• subventions, aides diverses, transferts au titre des conventions, ...</li> </ul> <p>Enjeux financiers des mesures d'économie, capacité à les absorber.</p> <p>Pistes de mesures de gestion, de gouvernance ou de financement.</p>
<p><b>Répartition des économies d'eau réalisées sur les canaux entre milieux locaux et Durance</b></p> <p>ex : canaux ayant fait l'objet d'un contrat de canal ou d'une convention avec l'agence de l'eau</p>	1	<p>Analyse du contrat de canal ou de la convention avec l'agence de l'eau) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.</p> <p>Analyse des conditions de réalisation (notamment financières) des économies d'eau, de leur suivi, des choix de répartition des volumes économisés, de la mise en œuvre effective.</p> <p>Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, EDF</p>	<p>Synthèse des conditions de réalisation (notamment financières) des économies d'eau, de leur suivi, des choix de répartition des volumes économisés, de la mise en œuvre effective.</p> <p>Analyse des mécanismes d'arbitrage mis en œuvre.</p> <p>Réflexion sur les ajustements possibles.</p>
<p><b>Enjeux économiques du débit réservé en Durance</b></p>	2	<p>Exploitation d'analyses conduites par EDF et la DREAL sur la modification du débit réservé.</p> <p>Evaluation des conséquences d'une nouvelle augmentation des débits réservés.</p> <p>Entretiens avec EDF, la DREAL, l'agence de l'eau.</p>	<p>Synthèse sur les enjeux économiques d'un éventuel relèvement des débits réservés, et enseignements à en tirer pour la phase prospective.</p>

<i>Sujet</i>	<i>Niveau de complexité</i>	<i>Eléments de méthode envisagés</i>	<i>Type de résultats qui pourraient être attendus</i>
<p><b>Territoire en fort développement</b></p> <p>Ex : agglomération de Manosque, territoire varois disposant d'un transfert récent par la SCP</p>			<p>Analyse de l'anticipation (ou non) de la croissance de ces territoires vis-à-vis de la ressource en eau</p> <p>Impact et inertie des choix d'aménagement du territoire</p>

DOCUMENT DE TRAVAIL

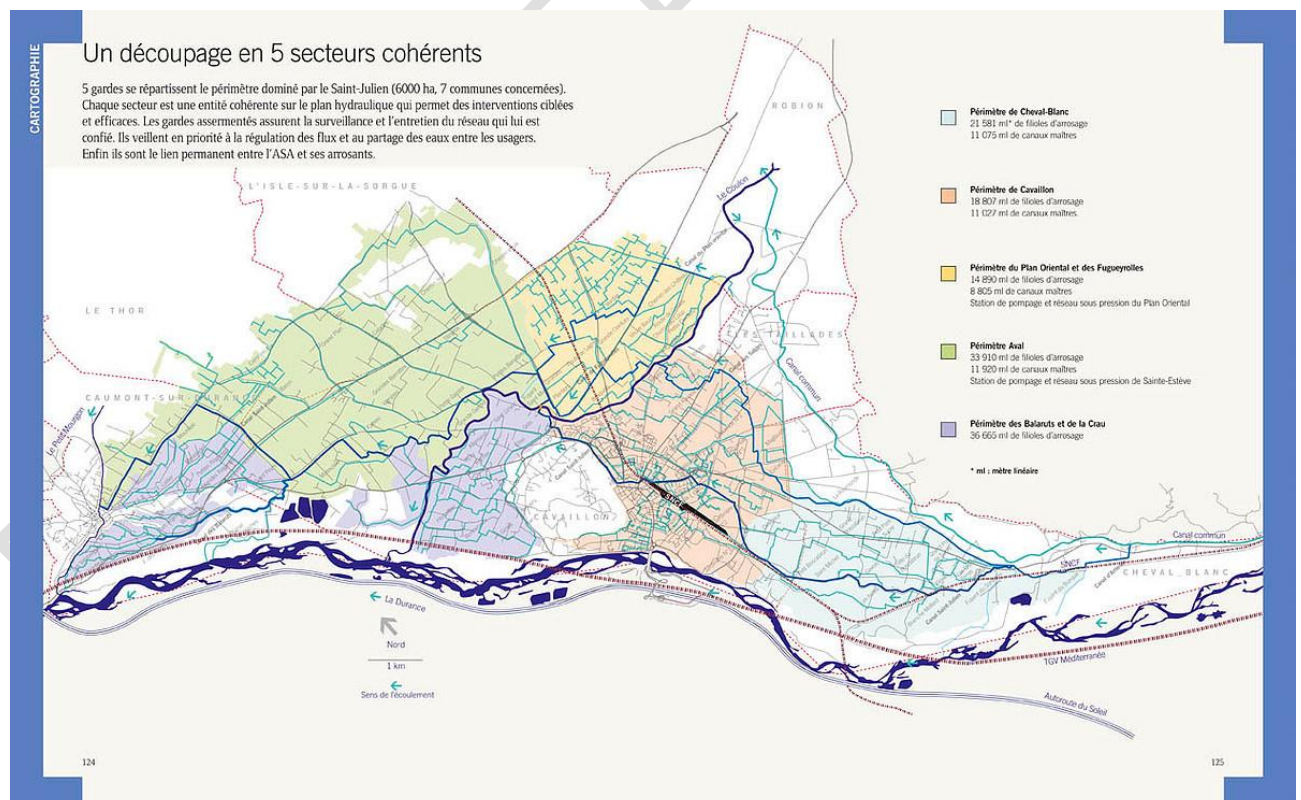
## 2. EVALUATION DES AMENITES D'UN CANAL D'IRRIGATION GRAVITAIRE – CAS DU CANAL DE SAINT JULIEN

<b>Zoom géographique et thématique</b>	Niveau 2
<b>Prestations attendues</b>	<p>Entretien avec 4 ou 5 acteurs.</p> <p>Analyse de deux à quatre documents.</p> <p>Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.</p>

### 2.1. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

L'étude Usages est centrée sur l'approche économique. Lors des Commissions Eau&Usages, les acteurs ont souligné l'importance de pouvoir replacer les résultats économiques dans un cadre plus large, prenant en compte également les valeurs non monétisées.

Le site retenu est le Canal St-Julien.



Le canal d'irrigation de Saint Julien servira d'illustration pour **décomposer l'ensemble des apports (monétisés ou non) d'un canal à la collectivité** (liste non exhaustive) :

- La production des cultures irriguées

- L'industrie agroalimentaire et les services basés sur ces productions
- L'alimentation de la nappe alluviale
- Eau potable, et activités humaines permises par la disponibilité en eau potable
- Alimentation de milieux humides
- L'alimentation de milieux humides et aquatiques
- Le paysage, la valeur patrimoniale et le cadre de vie
- Les usages domestiques de l'eau du canal (arrosage, ...)
- La gestion des eaux pluviales

## 2.2. MOYENS D'INVESTIGATION

---

- Analyse du contrat de canal, des conventions éventuelles (avec EDF, l'agence de l'eau, etc.) et de documents fournis par le gestionnaire du canal.
- Analyse qualitative des services rendus par le canal et quantification sommaire par approche de coûts évités.
- Entretiens avec le gestionnaire du canal, l'Agence de l'Eau, la chambre d'agriculture, une structure de gestion AEP utilisant l'eau du canal, une collectivité utilisant le canal pour sa gestion des eaux pluviales, un gestionnaire de la nappe phréatique, ...

## 2.3. RESULTATS ATTENDUS

---

Pour chaque item, il s'agira d'illustrer les services rendus, en explicitant leur dépendance au système actuel de gestion de l'eau, et en apportant dans la mesure du possible des éléments quantifiés (approche par les coûts évités ?)

Elle mettra en regard les coûts de gestion et d'entretien du canal, ainsi que les modes de financement actuel du gestionnaire (agriculteurs irrigants, autres propriétaires assujettis, subventions, financements par le biais de conventions, etc.).

Elle explicitera les investissements déjà consacrés pour assurer des économies d'eau, en quantifiant ces économies et en illustrant les éventuels effets sur les aménités.

- Analyser l'ensemble des services rendus par le canal.
- Décomposer les éléments du bilan économique du canal :
  - Quels sont les coûts de gestion et d'entretien du canal ?
  - Quelles sont les recettes directes, par nature d'utilisateur ?
  - Quelles sont les subventions, aides diverses, transferts au titre de conventions, etc. rattachées au canal ?
  - Quels sont les ordres de grandeurs des aménités (approche par les coûts évités) ?
- Mettre en évidence les enjeux économiques, de gestion, de gouvernance, etc.

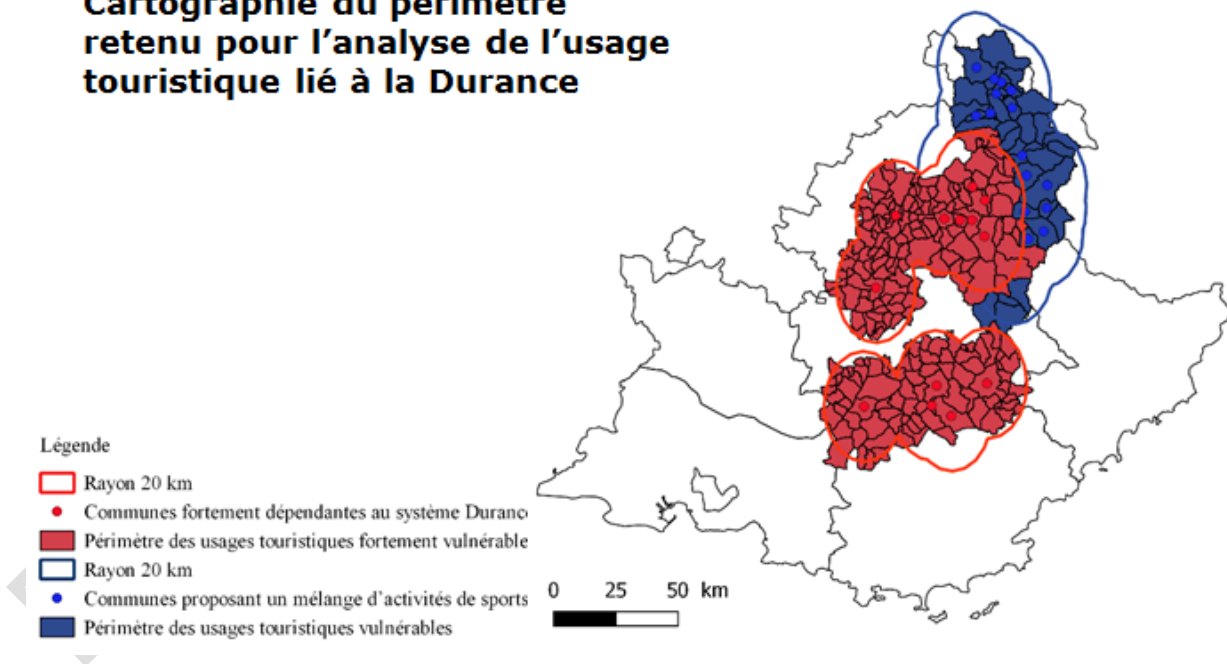
### 3. TOURISME LITTORAL

<b>Zoom géographique et thématique</b>	Niveau 2
<b>Prestations attendues</b>	<p>Entretien avec 4 ou 5 acteurs.</p> <p>Analyse de deux à quatre documents.</p> <p>Production d'éléments d'analyse nouveaux à partir des documents, des entretiens et de quelques éléments complémentaires à rechercher par le prestataire, pour éclairer les différents volets de l'étude à un niveau régional ou territorial.</p>

#### 3.1. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Les usages touristiques vulnérables ont été estimés par le CREDOC à partir de l'identification des sites touristiques pour lesquels la Durance et le Verdon constituent un attrait, et en intégrant un rayonnement des sites.

#### Cartographie du périmètre retenu pour l'analyse de l'usage touristique lié à la Durance



Comme exprimé dans l'approche patrimoniale, l'implantation des lieux de vie et des activités économiques sur le territoire durancien est historiquement liée à la présence de la Durance et de ses affluents. Ainsi, les secteurs urbanisés du littoral dépendent en tout ou partie de la ressource Durance. Le développement touristique littoral a ainsi été permis - en partie - grâce à la disponibilité de la ressource, autorisant une augmentation ponctuelle accrue de population.

Le zoom géographique sur le tourisme littoral doit permettre **d'illustrer la part du développement touristique littoral rendue possible grâce à la disponibilité de la ressource Durance-Verdon.**

### 3.1. MOYENS D'INVESTIGATION

---

- Analyse de la bibliographie disponible :
  - Schémas directeurs d'eau potable des différentes collectivités, et à l'échelle départementale
  - l'économie du sable – CCI du Var ; etc.
- Analyse diachronique depuis les années 1960 :
  - De la croissance démographique et économique globale des territoires littoraux du Var
  - De la croissance touristique (données de fréquentation ? Nuitées ?)
  - Du passage progressif de la ressource locale à la sécurisation par la Durance, en essayant d'identifier par réseau AEP :
    - La date à partir de laquelle le système a été sécurisé (en cas de pénurie uniquement) par le canal de Provence
    - La date à partir de laquelle le système a été partiellement alimenté par SCP
- Entretiens à définir : département du Var, gestionnaires AEP, peut-être JF Harry à Artelia...

### 3.1. RESULTATS ATTENDUS

---

- L'ambition serait de mettre en évidence dans la croissance touristique à quel moment elle a été tributaire de l'apport durancien, et donc de quantifier dans le tourisme actuel la part qui est redevable à la disponibilité de l'eau de la Durance (en faisant par exemple l'hypothèse que l'activité saisonnière aurait dû stagner à défaut de cette ressource alternative).

**Note d'orientation étude usages mai 2018 v2** (*note d'orientation étude usages mai 2018 v2*)

# Note d'orientation sur l'étude Usages

## 28 mai 2018

---

### 1 OBJECTIFS ET AMBITIONS DE L'ETUDE

La Commission Eau & Usages du 18 avril 2018 a mis en évidence un manque de partage et d'appropriation des objectifs de l'étude.

*Rappel du CCTP de l'étude*

#### 1.2. FORMULATION DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

---

Tant que les arbitrages ont été pris dans des cadres géographiques ou sectoriels restreints, une bonne articulation entre les élus locaux et les acteurs techniques du monde de l'eau a permis d'apporter les réponses nécessaires.

L'année 2016, très sèche, a montré qu'il existe un fort enjeu, dans une perspective de changement climatique, de solidarité entre les territoires sécurisés par la chaîne hydroélectrique et les autres.

**La nécessité d'envisager pour demain des arbitrages à des échelles plus larges, régionales et multi-usages, implique une réflexion sur les grands équilibres écologiques, économiques et territoriaux que les élus du territoire sont légitimes à conduire.**

Cela suppose d'apporter aux élus du territoire une vision claire des enjeux de l'eau pour le territoire régional : la mesure du **degré de dépendance de l'économie régionale à la disponibilité et la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés** est apparue à ce titre comme un levier efficace de cette mobilisation.

Il faut aujourd'hui éclairer les enjeux de l'eau non plus seulement en termes de flux et de volumes d'eau, mais également en termes d'enjeux politiques : quel est le poids de la gestion de l'eau dans l'avenir de la Région ? Que représente-t-elle en termes d'attractivité du territoire (y compris à travers les enjeux de qualité des milieux aquatiques), de valeur ajoutée, d'emplois ? En quoi une anticipation des déséquilibres éventuels de cette gestion est-elle précieuse pour l'économie du territoire ? Pourquoi le politique doit-il réinvestir le domaine de la gestion de l'eau, assurée jusqu'ici par une sphère technique qui n'a pas à rougir de son bilan ?

**Cet éclairage des enjeux politiques doit permettre d'aborder les questions d'arbitrage face aux évolutions attendues** : comment ont été partagés les efforts jusqu'ici ? Qui doit bénéficier d'une solidarité accrue du territoire ? Qui doit porter les nouveaux efforts nécessaires ? Comment partager les coûts de cette solidarité et de ces efforts ?

Pour alimenter cette réflexion politique, l'étude des usages de la ressource en eau du bassin versant de la Durance doit **considérer la question de ces équilibres sous l'angle socio-économique**, tels qu'ils sont aujourd'hui, en explicitant et en partageant les efforts déjà consentis, puis d'explicitier les mécanismes d'arbitrages actuellement à l'œuvre. Au regard des évolutions à venir, l'objectif de l'étude est de mettre en évidence sous cet angle socio-économique les points de fragilité du système pour identifier les latitudes - ou nouveaux équilibres possibles - et les moyens d'une éventuelle gestion future.

L'étude « usages » s'inscrit ainsi dans une démarche plus large associant l'ensemble des acteurs du bassin, dont l'ambition est de constituer à terme un outil d'aide à la décision. Sa plus-value est d'apporter un regard nouveau sur la gestion actuelle, celui de l'approche socio-économique, afin d'alimenter le débat et d'ouvrir vers la gestion future. Son rôle sera en particulier de pointer l'ensemble des enjeux décisionnels se rapportant à l'évolution du partage de la ressource en eau.

Le SOURCE a mis en évidence une faible mobilisation des élus (sauf exception), a priori en raison du sentiment que le système fonctionne : les enjeux paraissent sous contrôle alors même que la présence d'acteurs puissants incitent à la prudence.

L'enjeu est de mobiliser les élus pour qu'ils soient présents lorsqu'il y aura besoin d'arbitrages. C'est ce que souligne le troisième § en gras tiré du cahier des charges de l'étude. Pourquoi avoir recours à une étude socio-économique pour ce faire ? Parce que la question des valeurs est au centre du travail politique qui a pour vocation de mettre en évidence les valeurs, de les discuter, de les hiérarchiser pour prendre les décisions ou arbitrages nécessaires. Si toutes les valeurs ne sont pas économiques, loin s'en faut, ce langage économique est pourtant le centre de gravité des politiques publiques qui nécessitent des moyens publics et prétendent répondre à un intérêt général ou collectif. On ne peut donc s'abstraire de parler ce langage économique qui n'a pas été travaillé jusqu'alors à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et déversant de la Durance. Cette échelle régionale de réflexion est en effet propice à un travail d'analyse socio-économique des retombées des usages de l'eau de la Durance qui instruirait de manière profitable la réflexion sur les éventuels arbitrages à venir en période de tension sur la ressource en eau disponible.

La Commission Eau & Usages d'avril dernier a montré que le sujet mobilise en effet les acteurs qui ont été nombreux à participer à la réunion. Toutefois, les échanges ont mis en évidence une immédiate tension qui perturbe cette mobilisation initiale.

Une des craintes plus ou moins exprimées est que l'approche économique « normalisée » ne valorise pas certains enjeux pourtant considérés comme politiquement majeurs : c'est typiquement le cas pour l'agriculture des zones non sécurisées, pour les activités touristiques liées à l'eau, etc.

Un des apports attendus de l'étude sera d'avoir une lecture lucide sur ce sujet : l'étude dira ce qui pèse économiquement ou non ; elle ne dira pas ce qui est important. Elles posent les questions.

La gestion au quotidien de la Durance est réalisée dans des cadres juridiques qui favorisent les arbitrages à l'échelle de situations géographiques ou sectorielles restreintes. Des acteurs économiques puissants disposent de droits d'eau qui structurent cette gestion mais qui sont questionnés lors des épisodes de sécheresse sur le plan des solidarités qui pourraient être mises en œuvre (entre territoires sécurisés et non sécurisés, entre usages alternatifs, ...). Le rapport Balland de 2002 avait déjà souligné les évolutions des usages de l'eau de la Durance avec ce qu'il nommait les usages émergents et qui sont aujourd'hui bien représentés sur le bassin. Les droits et pratiques ont donc partiellement évolué pour permettre l'épanouissement de ces usages plus récents. Il s'agit d'apporter de nouvelles informations pour penser les arbitrages à venir entre cette diversité d'usages, notamment en situation de crise.

## **La Durance : une ressource marchande dans un monde concurrentiel et/ou un patrimoine qui participe de l'identité régionale et de ses valeurs**

Plusieurs visions économiques peuvent être développées sur la Durance et ses milieux :

- La première perçoit la Durance comme une ressource dans un monde concurrentiel où l'eau serait affectée en priorité aux activités les plus rentables économiquement. Il s'agit dans cette optique de mesurer le degré de dépendance de l'économie régionale et nationale à la disponibilité de son eau et de favoriser les activités les plus productrices de richesses économiques qui ne peuvent trouver d'autres moyens d'approvisionnement à moindre coût. La Durance est une ressource à affecter avec efficacité économique, surtout en période de rareté relative.

- La seconde vise à reconnaître et si possible mesurer les valeurs apportées par la Durance et ses milieux. Une rivière est une opportunité pour une communauté, pour peu que la population s'en saisisse en tant que ressources naturelles d'eau potable, industrielle ou agricole, mais aussi en tant que support d'écosystèmes riches et productifs à tout égard, que paysage, cadre de vie et source d'inspiration sensible ou même artistique. La diversité des valeurs est ici le maître mot. Cette approche se heurte cependant à la question de leur comparabilité, de leur hiérarchisation et le langage économique n'est plus le seul envisageable.

L'étude usage se réfère principalement à cette approche qui se focalise sur les productions économiques de valeurs à partir de la ressource en eau de la Durance et de ses milieux. Elle vise à instruire la question suivante : quelles sont les productions annuelles dépendantes de l'eau de la Durance et qui seraient fragilisées ou remises en cause à court terme en cas de crise ?

Si nous ne faisons pas ce calcul qui relève d'une logique portée classiquement par « Bercy », d'autres s'en chargeront. Mieux vaut donc le savoir, pour mesurer que le registre économique ne sera pas audible sur toutes les dimensions qui importent et que l'argumentation politique devra s'appuyer sur d'autres leviers. **Il s'agit de mettre en évidence les usages qui seront mal défendus par la seule approche économique, et qui risquent d'être en position fragile en situation de négociation.**

L'étude usage a ainsi la prétention de poser la question des argumentations à bâtir pour envisager les arbitrages futurs en cas de pénurie forte et régulière de la ressource en eau. L'argumentation économique sera toujours mobilisée à ce sujet, que ce soit par les acteurs économiques concernés ou par les administrations soucieuses de défendre la croissance économique. Elle doit donc être réalisée pour en connaître les tenants et aboutissants, les pondérations et envisager les capacités d'évolution et de résilience des activités concernées. Mais cette approche ne doit pas être assimilable au processus de décision d'affectation ou d'arbitrage de la ressource en eau de la Durance. D'autres critères qu'économiques sont nécessairement présents : politiques, environnementaux, sociaux, culturels et identitaires qui peuvent nuancer, appuyer ou même contredire l'argumentation économique. L'étude usage n'a donc pas vocation à développer l'ensemble de ces argumentations mais à se focaliser sur l'argumentation économique, en pointant cependant les éléments autres d'argumentation qui devront être pris en considération dans l'élaboration des arbitrages à venir.

**Cette confrontation des arguments est un travail politique qu'une étude ne peut se permettre de réaliser, n'apportant qu'un regard partiel sur la réalité complexe de la gestion et de l'usage de l'eau et des milieux duranciens.**

Cela interroge toutefois sur les cercles de partage de cette information politiquement sensible...

**Plus globalement, ces enjeux renvoient à l'approche économique et à son articulation avec les autres approches, environnementales, patrimoniales, sociales.**

Compte tenu des limites de cette étude, qui ne prétend pas embrasser l'ensemble des considérants des décisions à venir, le postulat de l'étude sur les aménités environnementales, patrimoniales et sociales peut être présenté ainsi :

- l'articulation entre ces dimensions est abordée à travers l'approche qualitative et le REX des crises passées
- en termes qualitatifs, il n'a pas paru opportun de chercher à quantifier ces autres volets en euros sonnants et trébuchants :
  - l'ambition de l'étude est d'éclairer un volet – économique – , selon les usages en vigueur, sans préjuger de son poids ;
  - la valorisation des autres composantes reste expérimentale, et n'aurait donc pas enrichi le débat, car elles sont éminemment contestables ;
  - l'arbitrage entre les composantes économiques, environnementales et sociales relève de la vision politique.

Il faut donc assumer cette pluralité d'argumentation et de langage pour parler de la Durance qui est garante du respect du travail politique de mise en cohérence et de production de sens.

## **2 MISE EN EVIDENCE DE LA RICHESSE APPORTEE PAR LE SYSTEME DURANCE VERDON**

Il est proposé de s'appuyer sur les zooms territoriaux du SOURCE (c'est-à-dire une information partagée par les acteurs, et donc incontestable, même si certains chiffres sont mal sourcés) pour apporter une vision d'ensemble.

Territoire	Population	Ratio AEP (/hab <sup>1</sup> )	Vol AEP	Vol Irrig	Vol indus	Total Vol	Vol transfert	% transfert	Part AEP < Durance	Part agri < Durance	Part indus < Duran	Satis besoins (violet = transfe)	Pop liée Durance	
Bas Rhône - Camargue	253 000	103	26	977	62	1 065	581	55%	80%	57%	20%	Hypothèse sur part nappe Crau et Durance	1	202 400
Var	270 000	370	100	1	5	106		0%	0%				1	-
Roya	10 000	300	3	-	-	3		0%	0%				1	-
Verdon	30 000	200	6	7	1	14		0%	100%				1	30 000
Haute Durance	48 000	229	11	61	2	74		0%	100%				1	48 000
Ubaye	8 000	200	2	3		4		0%	100%				1	8 000
Lez-Aygues	97 000	93	9	40	6	55			0	-	-		2	-
Calanques / Toulon	330 000	115	38	8	1	47	30	64%	32%	33%	1%		2	105 600
Argens	355 000	141	50	27	1	78	20	26%	5%	13%	42%		2	17 750
Siagne-Loup	433 000	134	58	2	4	64		0%	0%	0%	0%		2	-
Buëch	27 000	133	4	24	0	28		0%	100%				2	27 000
Drac	13 000	238	3	26	0	29		0%	0%				2	-
Bléone	28 000	143	4	23	0	27		0%	100%				2	28 000
Ouvèze	285 000	147	42	193	26	261	168	64%	33%	76%	3%		3	94 050
Calavon	60 000	158	10	74	0	84	57	68%	74%	88%	80%		3	44 400
Gapeau	270 000	104	28	69	0	97	23	24%	25%	11%	80%		3	67 500
Maures	56 000	411	23	0	-	23	10	43%	2%	100%			3	1 120
Asse	7 000	71	1	2		3		0%	100%				3	7 000
Basse Durance	195 000	97	19	426	78	523			100%	99%	98%		4	195 000
Côte Bleue - Et de Berre	230 000	165	38	23	38	99	1		90%	98%	94%	Hypothèse sur part nappe Crau	4	207 000
Touloubre	70 000	143	10	87		97	94	97%	73%	99%			4	51 100
Arc	290 000	90	26	16	23	65	39	60%	87%	69%	100%		4	252 300
Huveaune	1 000 000	127	127	18	4	149	138	93%	96%	95%	0%		4	960 000
Moyenne Durance	140 000	143	20	212	49	281		0%	90%	83%	89%	Poids Canal de Gap à vérifier	4/3	126 000
Paillons	366 000	232	85	-	10	95		0%	0%					-
Région PACA	4 871 000		741	2 318	311	3 371	1 161							2 472 220
														51%

*Extrait des éléments chiffrés des zooms territoriaux  
En bleu, données du SOURSE*

*Code couleur : territoires autosuffisants en eau (vert), limite (jaune), déficitaires (rouge), totalement dépendants*

L'examen des situations conduit à distinguer 4 (voire 5) ensembles :



- le BV de la Durance (où la dépendance à l'eau de la Durance est évidente)



- les parties du bassin déversant totalement liées aux transferts (basse Durance, Alpilles, Crau, MAMP)
- les parties du bassin déversant partiellement dépendantes des transferts, dans lesquelles on doit sans doute distinguer :



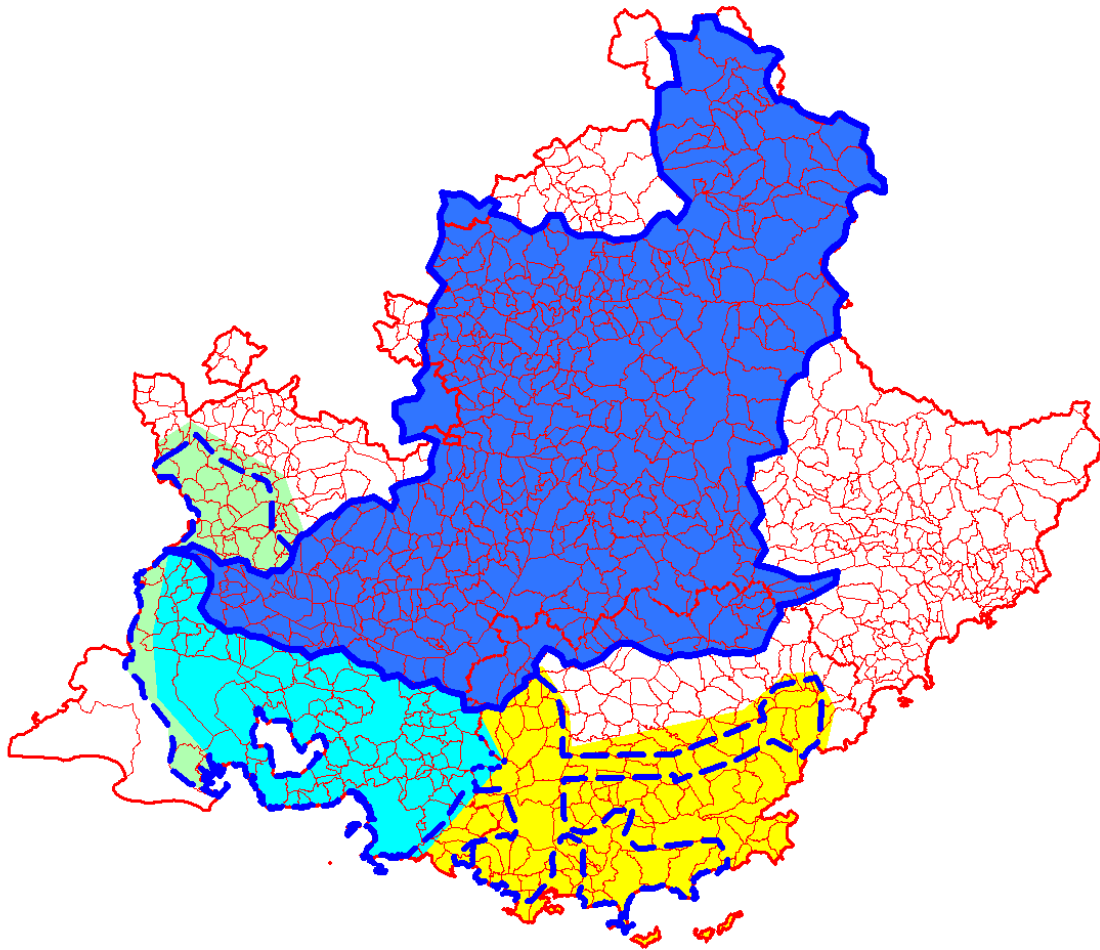
- celles où cette dépendance va s'accroître dans le futur, notamment en raison des besoins de pointes saisonnières (littoral varois, notamment ; Toulon ?) : la ressource Durance est une clé du développement futur ;



- celles où cette dépendance devrait restée stable (a priori nord Vaucluse, notamment, ...), où des alternatives (Rhône, notamment) existent.

Pour ces secteurs, les questions abordées par la prospective, quant aux possibles développements socio-économiques notamment, seront cruciales. La phase suivante de l'étude est consacrée en partie à ce regard prospectif pour enrichir la réflexion sur ces secteurs.

- le reste de la région indépendant du système durancien.



Cette structuration devrait permettre de montrer l'activité économique et la production de richesse des territoires duranciens et en lien étroit, et des territoires où les perspectives de développement sont conditionnées par la disponibilité de l'eau de la Durance.

**On pourrait ainsi montrer qu'on a entendu le message sur la nécessité de mettre en évidence les apports du système durancien à l'économie régionale.**

### **3 AJUSTEMENT DE LA METHODOLOGIE DE QUANTIFICATION DES USAGES DEPENDANTS**

Sur cette base, on pourra proposer d'identifier plus précisément les activités dont la pérennité ou la viabilité économique pourraient être menacées par les arbitrages rendus nécessaires par le changement climatique (= justification de la démarche CREDOC, sous réserve d'un assouplissement du paramétrage).

Fondamentalement, il s'agit d'identifier ce qu'on met dans la balance de négociation, de définir qui on met autour de la table de négociation.

Il est alors légitime de proposer de considérer la « vraie » eau potable comme intouchable.

En revanche, la réflexion devra intégrer l'eau potable utilisée pour des usages indus ou luxueux (piscines, lavage de voitures, etc.).

En particulier, on pourrait intégrer au calcul les activités touristiques qui seraient perturbées par des restrictions de consommation de l'eau qui réduirait l'attractivité du territoire pour certains usagers.

Proposition : pour illustrer le propos, on pourrait dérouler le raisonnement sur deux territoires type : Crau et golfe de Saint-Tropez

Crau

- industries consommatrices d'eau, agriculture irriguée : directement dépendantes
- AEP, démographie, économie présentielle : invariant, c'est-à-dire ne sera pas mis dans la balance de négociation, sera satisfait quoiqu'il en coûte

Golfe de Saint-Tropez

- population permanente : idem Crau
- tourisme : quid de « l'eau de luxe »
  - abattement sur activité touristique sur économie présentielle induite ?
  - accueil de populations saisonnières : existant intouchable, mais possibilité de mettre dans la négociation les perspectives d'accroissement de la capacité d'accueil ?

#### **Les zooms territoriaux ou thématiques :**

L'étude usage prétend réalisée un travail à la fois synthétique - quelle est la valeur économique de l'eau de la Durance ? - et typologique - quels sont les secteurs et les territoires qui pèsent le plus et sont diversement fragilisés par les restrictions d'eau d'une sécheresse ? -. La vision globale, à l'échelle du bassin versant et déversant de la Durance constitue l'une des nouveautés de l'étude qui permettra ainsi d'instruire la réflexion sur la gestion des eaux et milieux à cette échelle. Mais ce travail au grand angle, à 360°, conduit à assumer une simplification de la complexité des situations au profit des enseignements généraux. Si ce regard est nécessaire pour penser la gestion globale des équilibres, il conviendra pour autant d'illustrer les complexités à l'œuvre dans les territoires et entre les usages, ce que les zooms territoriaux ou thématiques permettront de faire. La généralisation n'est pas de mise à cette échelle de travail, l'enjeu étant d'illustrer la complexité et la diversité des situations et la nécessité de penser également la gestion localement en ayant recours à une diversité d'argumentations relevant d'autres champs qu'économique. Ces zooms montreront ainsi comment l'argumentation économique s'articule ou se confronte à d'autres finalités de la gestion de l'eau, environnementale, culturelle, ou sociale, suscitant des arbitrages politiques pour hiérarchiser le poids respectifs de ces finalités et donner du sens à la gestion.

## **4 MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE**

La Commission Eau & Usages est trop large pour être un simple lieu de travail.

Il est nécessaire de hiérarchiser les lieux de réflexion sur les produits de l'étude :

- commission E&U = lieu politique où l'on aborde la vision d'ensemble, en y injectant au bon moment des informations issues de l'étude. Présentation = SMAVD+AMO

- séance de préparation dans un cercle restreint avec les principaux élus concernés, pour leur permettre de s'approprier le travail et d'en mesurer les enjeux politiques
- secrétariat technique pour piloter techniquement l'étude usage

Une démarche d'association est à prévoir pour présenter dans un registre technique l'approche globale revisitée, puis les situations type pour « co-construire » l'identification des activités qui sont particulièrement sensibles à une éventuelle évolution des modalités d'affectation de la ressource.

**Éléments de synthèse de la journée du 19 janvier 2018**  
(Synthese\_diff\_journee\_19janvier2018\_VF)

## ELEMENTS DE SYNTHÈSE

### DE LA JOURNÉE DU 19 JANVIER 2018

## Rappel de la démarche de l'EPTB: une volonté d'améliorer la gouvernance et de porter une politique de l'eau sur le Bassin Versant de la Durance

La Durance et son bassin versant se caractérisent par une ressource en eau d'une grande importance pour l'ensemble de la région, des infrastructures hydrauliques exceptionnelles, mais aussi un espace rivière et des milieux naturels remarquables à protéger et à reconquérir. Tout un mode de gestion spécifique et complexe accompagne ce système durancien.

La définition d'un projet partagé pour le territoire apparaît aujourd'hui une nécessité. Des évolutions profondes vont s'imposer: le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau, la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, les réformes territoriales et des politiques de l'eau. Si le mode d'organisation et de gestion de l'eau de la Durance a fait ses preuves jusqu'ici, il pourrait se voir remis en question du fait de ces évolutions.

Le SMAVD, par son label d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), a pour mission de faciliter les échanges entre les acteurs du bassin, de coordonner les différentes politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans une perspective de gestion intégrée du bassin versant.

C'est pourquoi, dans le cadre des instances de concertation qu'il a mises en place (le Comité plénier de la Durance qui rassemble des élus, usagers et administrations et les 5 commissions thématiques qui lui sont rattachées), le SMAVD-EPTB de la Durance travaille à l'émergence d'un projet partagé pour le territoire, selon une approche qui se veut partenariale, ascendante et objective.

En mai 2017, s'est réunie pour la première fois la Commission Gouvernance. Celle-ci a décidé de clarifier la manière dont s'organise la gouvernance sur le bassin versant pour identifier et proposer des pistes d'amélioration.

Un SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est l'outil pressenti pour traduire cette démarche et préparer cette nouvelle gouvernance.



**Le SAGE**, Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux, est un outil de planification locale de l'eau. C'est un document qui fixe des objectifs généraux d'utilisation des ressources aquatiques, il vise à valoriser et protéger ces ressources et les milieux, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Au-delà d'un document, c'est une véritable démarche collective, ascendante, qui part du territoire pour à concilier les différents usages de la ressource et de la rivière.

Ce n'est pas un simple instrument, il a une portée juridique : il planifie, recommande mais aussi encadre en fixant des règles.



### Et la CLE ?

La CLE est la Commission locale de l'eau, est à la fois une instance de discussion et concertation, mais aussi de prise de décision et de pilotage de la démarche SAGE.

« Parlement local de l'eau », la CLE se compose des différentes parties prenantes : représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des usagers.

### Structure porteuse d'un SAGE

Pour réaliser le travail technique qui accompagne la réalisation du diagnostic, la définition des orientations et sa mise en œuvre du SAGE, la CLE organe de pilotage s'appuie sur une **structure porteuse**. Celle-ci anime la démarche et dispose de la maîtrise d'ouvrage. Très souvent, les SAGE sont portés par un syndicat mixte.

Dans le cas de la Durance, le SMAVD-EPTB Durance serait la structure porteuse.

La Commission Gouvernance s'est réunie une deuxième fois le 19 janvier dernier. La journée visait à poser collectivement les bases de la réflexion avec l'ensemble des acteurs du bassin versant. Elle a rassemblé près de 40 participants, d'une grande diversité géographique et institutionnelle : représentants de l'Etat, représentants de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, élus des différents territoires qui composent le bassin versant, représentants des institutions partenaires (Conseil Régional, Conseils Départementaux, syndicats mixtes et gestionnaires en charge de la gestion de l'eau et des inondations, Parcs Naturels Régionaux) du bassin versant et des territoires desservis ;

mais aussi représentants du monde agricole et des irrigants, représentants d'EDF, représentants des professionnels du tourisme, acteurs associatifs, industriels.

La journée a été ouverte par Yves Wigt, président du SMAVD, en l'absence de Jacques Espitalier, président de la CLE du SAGE du Verdon et président de la Commission Gouvernance, qui n'a pu être présent. Y. Wigt s'est fait rapporteur des propos de J. Espitalier du bassin de la Durance : « Nous partageons tous une histoire commune sur ce territoire, histoire riche sur laquelle nous devons nous appuyer pour dépasser nos intérêts particuliers et la faire évoluer dans le sens d'un intérêt commun. Inscrivons-nous dans une perspective, une vision constructive pour préserver ce qui fonctionne, et même l'améliorer – malgré les difficultés annoncées – en créant de nouvelles solidarités sociales, économiques et culturelles. »

### **Organisation de la journée du 19 janvier et modalités de travail proposées**

Trois thèmes avaient été identifiés en échos aux commissions thématiques mises en place dans le cadre du Comité Plénier du bassin de la Durance. Ils ont permis de constituer trois groupes de travail pour la journée :

- La gestion quantitative de l'eau
- Milieux, espaces, usages et inondations
- Qualité de l'eau et pollution.

Pour chaque thème, l'objectif était de s'interroger sur ce que l'on attendrait d'une meilleure gouvernance. Pour ce faire, des « dossiers » ont été proposés comme illustrant, sans exhaustivité, les enjeux de gouvernance sur ces thèmes.

Les questionnements suivants ont été proposés comme trame de discussion pour chacun de ces dossiers :

- A-t-on besoin de faire émerger un projet commun sur le thème considéré ? Une vision politique ? Qui devrait y contribuer ? Qui devrait la partager ? A quelle échelle est-il réaliste de l'envisager ?
- A-t-on besoin de voir émerger un « acteur », qui représenterait par exemple le territoire de la Durance dans les négociations avec d'autres territoires et des acteurs extérieurs au bassin touchant le thème considéré ?
- A-t-on besoin de créer un « lieu » sur le thème considéré : lieu de délibération entre une grande diversité d'acteurs et de territoires ? Lieu d'échange entre toutes les parties prenantes ? Lieu de recueil des attentes et idées des populations ?
- A-t-on besoin de fixer ou partager des normes techniques ou réglementaires ?
- Enfin, compte tenu de la situation actuelle, le(s)quel(s) de ces besoins semble(nt) le(s) plus important(s) ?

C'est à partir de ces grandes questions que l'interrogation sur le périmètre de gouvernance a pu être discutée au sein des groupes puis en plénier, suite aux restitutions. En préambule de la journée, pour amorcer la réflexion, un retour d'expérience des différents types de SAGE en France a été proposé par le cabinet ASCA.

## Préambule : Diversité des SAGE et des plus-values qu'ils recherchent

Ce préambule synthétise le propos introductif proposé en début d'atelier par J-B Narcy (AScA), afin de resituer les réflexions dans le cadre plus général des SAGE en France, tout en soulignant quelques spécificités propres à la Durance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion locale de l'eau créé par la loi sur l'eau de 1992, révisé par la loi de 2006. Au-delà de cette définition minimale et formelle, on peut porter sur le SAGE des regards très différents :

- c'est à la fois un *document* à portée juridique (regard juridique),
- un *lieu* inclusif permettant de « mettre tout le monde autour la table » (regard politique)
- et un *acteur*, ayant vocation à porter sur un territoire la cause de l'eau et des milieux aquatiques, face à d'autres intérêts ou objectifs (regard stratégique).

Chacune de ces trois manières de considérer le SAGE est pertinente, l'une n'est pas plus valide que l'autre. Un SAGE, c'est bien tout cela à la fois, d'où l'intérêt et la richesse de cet outil. Dans la réalité, sur le terrain, les SAGE sont en fait d'une grande diversité, derrière la définition formelle. Selon que l'on privilégie l'une ou l'autre de ces trois composantes, un SAGE n'aura pas la même physionomie, ne sera pas perçu de la même façon. Surtout, le SAGE ne recherchera pas la même plus-value. C'est là un point essentiel : **si le SAGE est certes une procédure assez cadrée, il n'en reste pas moins un outil à usage variable. Sa forme et son intérêt dépendent avant tout des finalités qu'on lui donne.**

De ce point de vue, on peut distinguer schématiquement deux grandes familles de SAGE, aujourd'hui en France :

- **Une première famille**, sans doute assez largement majoritaire, rassemble les SAGE ayant adopté **une posture relativement humble** vis-à-vis de leur territoire : la plus-value qu'ils recherchent est d'assurer une fonction de **coordination, de facilitation, d'apaisement des conflits**, de façon à fluidifier les politiques de l'eau, à les rendre plus efficaces. **En ce sens, ils privilégient le SAGE en tant que lieu inclusif à travers la CLE**, la Commission Locale de l'Eau, instance de pilotage du SAGE. Ses documents juridiques ont avant tout pour fonction de rappeler et de vulgariser les bases réglementaires en vigueur, aussi bien pour faciliter le travail de l'administration que pour sensibiliser les administrés.

- **Une seconde famille** rassemble les SAGE **assumant une posture plus affirmée** : ils cherchent davantage à **défendre une doctrine, à porter un projet, une vision politique de la gestion de l'eau sur leur territoire**, quitte pour cela à bousculer les rapports de force, à questionner les équilibres en place. Sans prétendre décider à la place des décideurs, la plus-value qu'ils recherchent est de faire valoir dans le débat public **une position de négociation** – en cela, ils existent surtout en tant qu'**acteur porteur de cause, incarné par la CLE et sa présidence**, et secondé par la structure porteuse. Les documents du SAGE – en particulier le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable – ont alors pour fonction d'énoncer le projet du SAGE, et d'en fournir l'argumentaire politique.

Bien sûr très schématique, cette polarité souligne combien les SAGE peuvent rechercher des plus-values différentes. Elle pose une question cruciale, bien que rarement débattue en tant que telle dans

les processus l'élaboration des SAGE : **quand on se lance dans un SAGE, quel mandat politique revendique-t-on ?**

### Le cas particulier de la Durance...

Ordinairement, cette question n'a pas à être instruite d'emblée. Elle est généralement sous-jacente au choix de la stratégie du SAGE, étape qui intervient après l'état des lieux, le diagnostic et l'analyse des tendances – autrement dit, bien après la définition du périmètre du SAGE et l'instauration de sa CLE. Pour ce qui est de la Durance, cependant, tel n'est pas tout-à-fait le cas... En effet, en raison de l'importance majeure des transferts d'eau hors du bassin versant hydrographique, et de l'échelle très vaste à laquelle ils se jouent, la question du périmètre d'un éventuel SAGE Durance se pose de manière plus complexe qu'ailleurs. Plusieurs possibilités de périmètres s'offrent pour le SAGE et ce choix du périmètre est en lien avec les finalités qu'on lui donne. Sans faire le travail politique de la CLE avant même que celle-ci n'existe, il faut donc s'interroger dès à présent sur cette question, afin de préfigurer la géométrie d'un éventuel SAGE en connaissance de cause. Ainsi, en première analyse :

- **Un périmètre très large**, incluant non seulement le bassin versant hydrographique mais aussi l'ensemble de territoires desservis par l'eau de la Durance, aurait sans doute pour principal intérêt de « rassembler tout le monde autour de la table » : l'ensemble des acteurs et des intérêts parfois contradictoires, qui sont concernés par la gestion de l'eau de la Durance, les usages et les milieux qu'elle alimente. Une telle configuration rechercherait comme plus-value principale de faire du SAGE un lieu le plus inclusif possible avec pour fonction la sensibilisation, l'apprentissage collectif, la coordination des acteurs, afin d'aboutir à des solutions actées par le compromis voire le consensus.
- **Un périmètre resserré** sur le bassin versant hydrographique de la Durance, voire même sur une partie seulement de ce périmètre, pourrait viser à créer un « lieu durancien » pour coordonner au mieux les actions et préparer les décisions à une échelle plus restreinte et assurer également une coordination avec les autres territoires desservis par la Durance. Au-delà d'un lieu, ce SAGE serait « porte-parole » de la Durance, portant une vision commune construite à cette échelle plus resserrée, et le cas échéant une posture de négociateur vis-à-vis des autres territoires desservis. Un « acteur durancien » plutôt qu'un simple « lieu durancien », ayant comme plus-value de polariser un dialogue, une négociation, entre le bassin versant et les autres territoires, usages et milieux concernés par la Durance.

En posant abruptement ces deux options contrastées, on mesure que la question du périmètre ne porte pas seulement sur le « comment » d'un SAGE, mais tout autant (sinon plus) sur son « pourquoi ». Plutôt que de se demander si le SAGE est le bon outil pour améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques liés à la Durance, **il est préférable d'éclaircir au préalable ce que l'on attend aujourd'hui d'une amélioration de la gouvernance de la Durance**. Compte tenu des enjeux techniques à traiter, mais aussi des politiques et des dispositifs de gouvernance qui existent déjà (les SAGE présents, l'AGORA, la CED, ...), de quoi a-t-on le plus besoin aujourd'hui : d'une vision commune mieux consolidée ? D'un lieu inclusif de coordination voire de négociations entre une pluralité d'acteurs ? D'un « acteur durancien », porte-parole de la Durance pour structurer une négociation avec d'autres territoires concernés par l'eau de la Durance ? Et dans les trois cas : à quelle échelle ?

## Les éléments de réflexion avancés sur l'ensemble de la journée

En premier lieu, à travers les restitutions et les échanges, plusieurs principes ont été énoncés pour guider la démarche d'amélioration de la gouvernance et d'émergence d'un SAGE :

- **une constante : éviter le dogmatisme, privilégier le pragmatisme**
- **avec un corollaire : avancer par petits pas en travaillant en proximité des acteurs**
- **le socle de la démarche doit être un partage des connaissances.**

Il a été souligné que l'option d'un très grand périmètre (incluant les territoires littoraux) irait à l'encontre de cette volonté d'une démarche pragmatique et dans la proximité.

Les échanges sur la question du périmètre ont été riches et différentes options ont pu être débattues à l'aune des trois thèmes proposés. Si une vision semble émerger, autour **d'un projet politique portant sur le bassin versant**, la poursuite des réflexions et des travaux apparaît nécessaire afin d'approfondir l'exploration des différents scénarios possibles

En second lieu, sur presque tous les dossiers, les besoins qui ressortent en premier lieu sont :

- le besoin d'un lieu : pour partager, objectiver et débattre des enjeux du bassin versant, pour construire un projet commun, pour concerter,
- le besoin de construire un projet commun.

L'établissement de normes et de règles n'est pas mis en avant comme étant la priorité, du fait d'une législation déjà (omni)présente.

### ✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard d'un lieu ?

Si le besoin de « lieu » a été largement exprimé sur presque tous les sujets, la configuration et le rôle attendu d'un tel lieu recouvre pourtant des orientations très diverses. Il s'agirait en effet de:

- **Un lieu de partage**
  - lieu d'entretien d'une « culture » Durance
  - lieu de prise de conscience des enjeux des autres acteurs
  - lieu d'information partagée entre acteurs
  - lieu de partage d'expertise
  - lieu de transparence
- **Un lieu de concertation**
  - lieu de délibération
  - lieu de construction d'une vision commune
- **Un lieu de pilotage**
  - lieu d'activation de dispositifs (ex : gestion de crise)
  - lieu d'intégration de sujets orphelins (ex : zones humides)
  - lieu d'élaboration de méthodes
  - lieu de traçabilité
  - Un lieu de communication et d'information vers l'extérieur

⚠ Un point de vigilance a été souligné : **une articulation avec les lieux déjà existants à creuser et préciser.**

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard d'un projet commun ?

Les attentes quant à un « projet commun » recouvrent également des besoins complémentaires.

Parmi lesquelles :

- fédérer : structurer une réponse commune (par exemple pour la gestion et la réappropriation de l'espace rivière entre les différentes EPCI, fédérer les dispositifs existant de manière diffuse par exemple en matière de prévention des pollutions)
- réfléchir collectivement aux pistes d'adaptation au changement climatique
- mieux définir : par exemple ce que recouvre le terme « solidarité » ? comment cette solidarité peut-elle se traduire et s'incarner dans les faits ?
- fixer un cap (par exemple sur la baignade)
- hiérarchiser les priorités dans les interventions (par exemple pour la gestion de crise)
- inventer un nouveau modèle (de développement du territoire du bassin versant, un modèle économique pour les aménagements hydrauliques, etc. )
- donner un sens et une direction pour le territoire (notamment ce qui permettrait d'asseoir un projet à porter auprès des financeurs de plus en plus exigeants sur la justification de leurs participations).

L'EPTB répond déjà à certaines de ces attentes (solidarité financière, capacité et stratégie d'intervention opérationnelle, principes de gestion de l'espace rivière ...). **Il s'agit donc de bien identifier les besoins non encore satisfaits** (renforcement d'une construction participative d'une vision commune et partagée dans le territoire, intégration des enjeux extérieurs au bassin versant...).

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard d'un acteur Durance ?

Sur le besoin d'un « acteur Durance », des positionnements particulièrement contrastés ont émergé:

- Sur certains dossiers, comme celui des pollutions entre autres, le besoin d'une incarnation de la Durance vis-à-vis des autres territoires a parfois été exprimé ;
- De même, une « identité » Durance a été mise en avant par certains, celle-ci permettant de porter la vision Durance auprès des autres politiques publiques sur le territoire, notamment des politiques de l'aménagement du territoire
- Pour d'autres, le besoin exprimé est celui d'une « conscience », d'une culture Durance plutôt que d'un représentant
- Pour d'autres encore, il n'y a pas nécessité d'identifier un « acteur » Durance, car il y a une grande multiplicité et une grande diversité d'acteurs au sein du bassin versant.

On peut relever une distinction intéressante entre une « conscience » Durance renvoyant à l'idée d'une conscience partagée des problèmes, et une « identité » Durance.

⚠ Un point d'alerte a été posé : **une nécessaire prise en compte des acteurs existants.**

☞ En revanche, deux idées forces sont ressorties :

- le besoin d'assurer la représentation des territoires ruraux face aux grandes agglomérations du littoral,
- le besoin d'assurer une représentation des territoires déficitaires ou non sécurisés.

✓ Quelles attentes plus spécifiques au regard de règles et de normes ?

**Les avis convergent vers un message fort : il est trop tôt pour parler de règles.**

D'une part, il est fait le constat de la présence de nombreuses réglementations existantes quelques soient les dossiers abordés. L'enjeu est plutôt d'être en mesure de mieux connaître et d'activer ces réglementations, comme dans le cas des pollutions.

D'autre part, la phrase « *Peut-on, doit-on, réinterroger les droits d'eau (en volume et/ou en débit) fixés par la loi ou l'usage ?* » intégrée aux dossiers proposés, a fait vivement réagir. Il a été posé qu'il sera certainement nécessaire de ré-interroger les normes existantes afin qu'elles soient en accord avec les évolutions des usages. En revanche, **il s'agit de travailler avant tout sur les besoins d'eau des uns et des autres usages**. La question des droits d'eau en tant que telle ne peut être un point d'entrée. Il importe d'aborder la question sous l'angle des besoins des usages, des territoires, de milieux.

Enfin de manière générale, lorsque la notion de règles est évoquée, c'est sous une forme insistant sur leur caractère collectif plutôt que réglementaire : « charte de gestion », « doctrine ». Le besoin de faire émerger des chartes de gestion a été exprimé par exemple sur des sujets comme la gestion sédimentaire. Ainsi, cela traduit une envie d'avancer ensemble, de construire une vision commune avant de construire des règles.

☞ Une idée à creuser : **partir de régulations locales avant d'édicter des règles qui s'appliqueraient partout.**

## Le périmètre

Sur les périmètres, l'alternative « grand périmètre » / « bassin versant » / « axe Durance » est clairement ressortie :

- **le bassin versant**, jugé pertinent par une majorité pour fonder une « identité » Durance et un espace politique en dialogue avec les autres territoires, ou encore vu comme périmètre cohérent pour penser et coordonner la gestion technique de certains thèmes
- **le grand périmètre** : bassin versant + territoires desservis, recouvrant un espace « évident » de traitement des enjeux liés à l'eau de la Durance, mais reconnu comme complexe à mettre en place. Au sein de ce grand périmètre, la question de savoir si une polarité « dans/hors » BV Durance fait sens pour initier et structurer les discussions est particulièrement débattue
- **l'axe Durance** comme périmètre opérationnel, notamment pour la gestion de l'espace de bon fonctionnement de la rivière, a été évoqué par certains.

Le grand périmètre apparaît comme complexe à mettre en place, l'axe Durance a été avancé par un petit nombre de participants. L'option bassin versant est ressortie mais avec des questionnements complémentaires :

- La place de l'Etang de Berre en lien avec l'option bassin versant mais aussi dans les autres configurations a fait l'objet d'attention : l'idée d'avoir un périmètre Bassin versant avec l'Etang de Berre a été exprimé

- L'option Bassin versant ou axe Durance interrogent sur la place et la représentation des territoires desservis : quelle place pour les opérateurs (CED, SCP, EDF, ...) dans les différentes alternatives et en tenant compte de l'évolution des usages ? ou encore un périmètre défini par l'ensemble de la chaîne hydroélectrique ?
- Quelle articulation avec les SAGE locaux ?
- L'idée d'ouvrir les horizons au-delà de la Durance et de prendre en compte dans les réflexions les choix des territoires du bassin méditerranéen : cela permettrait de prendre en considération les répercussions des choix réalisés ici à l'échelle du bassin méditerranéen (par ex., restriction en Durance sur certaines cultures, qui seraient alors assurées dans d'autres territoires (Espagne) et qui pourraient avoir des impacts accrus sur la ressource)
- Une interrogation sur le périmètre pour traiter la gestion du lit, des milieux, des inondations : l'essentiel peut-il se faire au sein du bassin versant, ou bien les interactions avec la gestion de la ressource en eau sont-elles trop prégnantes pour ne pas associer les territoires desservis ?

Sur cette dernière interrogation, deux postures sont possibles par exemple :

- soit on considère que la gestion des réservoirs et des débits pourra sensiblement influencer sur la gestion du lit et des milieux ;
- soit on estime que la gestion du lit et des milieux peut être valablement envisagée à l'échelle du bassin versant, voire de l'axe Durance.

La notion de « périmètre à géométrie variable », avec en exemple l'organisation des parcs nationaux, avec une « zone cœur » et une « zone périphérique » avec des dispositions plus ou moins fines selon les zones. Au vu de ces différentes réflexions, aucun thème n'appelle clairement et de manière univoque une logique plutôt qu'une autre en termes de périmètre. **Ce constat appelle donc à poursuivre les réflexions en la matière.**

- ☛ Une nécessité de mieux définir la notion de solidarités entre territoire : comment se joue la solidarité amont-aval et/ou aval-amont ? quelle définition de la solidarité ? est-elle à mettre au singulier, au pluriel ?

## Les suites de l'atelier

L'objectif de l'année 2018 est de définir collectivement un périmètre pour un SAGE Durance, et ce en concertation avec les acteurs. Pour cela, deux temps de concertation sont prévus :

- La Commission Gouvernance se réunira en juin 2018 pour explorer les différents périmètres possibles: dessiner l'ensemble des scénarios possibles, explorer et mettre en exergue les atouts et contraintes de chacun de ces scénarios,
- Une note sera produite sur la base de ce travail collectif et diffusée aux acteurs afin que chacun puisse se positionner au regard de ces scénarios

- La Commission Gouvernance se réunira une nouvelle fois en septembre-octobre 2018 afin de formuler un avis consensuel et une proposition de périmètre qu'elle soumettra au Comité Plénier de l'EPTB.

C'est sur cette base que sera soumis aux services de l'Etat un périmètre pour la fin de l'année 2018.

#### ANNEXES :

Annexe 1 : liste des dossiers soumis à la réflexion par thème

Annexe 2 : liste des participants aux différents sous-groupes

## Annexe 1 : Liste des dossiers soumis à la réflexion par thème

### **LA GESTION QUANTITATIVE**

- Les arbitrages entre les grands usages dans la perspective du changement climatique
- La gouvernance des économies d'eau
- Les solidarités aval – amont
- Le devenir des « rejets » dans l'Etang de Berre

### **MILIEUX, ESPACES, USAGES ET INONDATIONS**

- La gestion de « l'espace rivière »
- La valorisation des grands réservoirs pour la gestion des crues
- La gestion des débits à l'aval des ouvrages hydroélectriques
- Le devenir des « rejets » dans l'Etang de Berre

### **QUALITE DE L'EAU ET POLLUTIONS**

- L'anticipation et la gestion des pollutions accidentelles
- Les solidarités aval – amont
- La définition d'ambitions d'usage et des politiques associées

## Annexe 2 : Liste des participants aux différents sous-groupes

Usages quantitatifs de la ressource en eau		Milieux aquatiques, usages et pratiques , inondations		Qualité de l'eau et pollutions	
table 1		table 2		table 3	
Christophe PIANA	SMADESEP	Carolyne VASSAS	SMIGIBA - Buëch	Jean-Louis ROBERT	Villelaure
Gilles PAUL	SMDBA - Asse	Alexandre VARCIN	SMAB - Bléone	Olivier NALBONE	CR PACA
Marjorie GRIMALDI	PNR Luberon	Christelle ROLLAND	SIRCC	Philippe CATELAIN	Syndicat nautisme SP
Gilles BRIERE	CD 84	Gilles MEGIS	DLVA	Marie Pierre HECTOR	ARKEMA
François PREVOST	SCP	Flore DEPREZ	DREAL PACA	Coralie HUMBERT	CD04
Gaëtan GUICHARD	AS arrosants Crau	Edmond DUVIVIER ou Pierre APLINCOURT	FNE PACA	Gaelle BERTHAUD	AE RMC
Christian DODDOLI	SMAVD	Audrey MARCHAND	Eurovia Granulat	Véronique DESHAGER	SMAVD
Laurent BOURDIN	AE RMC	Delphine RUIZ	AR Fédés de pêche		
		Ronan MARIE	CCVUSP		
Usages quantitatifs de la ressource en eau		Milieux aquatiques, usages et pratiques , inondations		Qualité de l'eau et pollutions	
table 4		table 5		table 6	
Victor BERENGUEL	SMADESEP	Jacques FRANCOU	SMIGIBA - Buëch	Céline TRAMONTIN	SYMCAU
Charlotte ALCAZAR	SYMCAU	Nicolas MOREL	PAA	Michel PERREL	DREAL PACA
Christel FRANCCART	CR PACA	Cédric PROUST	PNR Luberon	Cécile BORGIA	CEA Cadarache
Cécile CHAPUIS ou Romain BOULET	Canal de Manosque	Laure MOREAU	SMAVD	André ESPAGNACH	Environnement Industrie
Noël PITON	CR Agriculture	Raphaël GRISEL	GIPREB	Claire POULIN	ARPE
Ariane BEAUVILLAIN ou C LE NORMANT	EDF	Marc MAURY	CEN PACA	Sylvie PIQUENOT	AE RMC
Vincent MAYEN	AE RMC	M SARDA	UNICEM	Philippe PICON	SMAVD
		Didier PERELLO	SIRCC Calavon	Roland ROUX ou Alexandra SAPIN	URCPIE

**Retour d'expériences sur les dispositifs de coopération intersage : note d'analyse transversale** (*Note d'analyse transversale v4*)

## **RETOURS D'EXPERIENCES SUR LES DISPOSITIFS DE COOPERATION INTERSAGE : NOTE D'ANALYSE TRANSVERSALE**

### **INTRODUCTION**

Alors que la commission gouvernance a acté que le périmètre du futur SAGE devait correspondre au bassin versant de la Durance (n'intégrant donc pas les bassins « déversants »), un certain nombre de questions restent en suspens, en particulier celle de l'articulation du futur SAGE Durance avec les deux SAGE existants sur le Verdon et le Calavon, et celle de l'articulation des échelles micro et macro sur un très grand territoire. En outre, deux hypothèses de travail ont été formulées pour approcher ces enjeux d'articulation : (1) un SAGE Durance superposé aux SAGE existants et (2) un SAGE Durance détourné des SAGE existants.

Afin d'éclairer ces enjeux, un retour d'expériences sur les dispositifs de coopération InterSAGE a été réalisé. Neuf territoires ont ainsi été étudiés à travers la France. Pour chacun des cas, un entretien téléphonique (parfois complété par d'autres entretiens si besoin) a permis de recueillir les informations nécessaires. La trame d'entretien portait, d'une part, sur les relations inter-SAGE ou inter-CLE (historique, motivations, fonctionnement) et, d'autre part, sur les relations de subsidiarité (articulation entre SAGE et autres instances, articulations entre échelles). Précisons qu'au vu des délais et des moyens impartis, il ne s'agit pas d'une analyse approfondie et encore moins d'une évaluation des dispositifs de coopération mis en place mais plutôt d'un repérage des logiques et dispositifs mis en place.

#### **9 territoires**

(12 entretiens réalisés)

- Adour (3)
- Aude (2)
- Charente (1)
- Dordogne (1)
- Drac (1)
- Loire en Rhône-Alpes (1)
- Mont-Saint-Michel (1)
- Neste (1)
- Vilaine (1)

Les éléments issus des entretiens ont été discutés en interne au groupement d'AMO (AScA et Artelia) puis avec le SMAVD pour repérer les éléments intéressants pour la Durance. La présente note d'analyse transversale vise donc à présenter de manière problématisée les enseignements issus de ce retour d'expériences, en se concentrant sur les cas les plus intéressants du point de vue de la Durance. En complément de cette note, une fiche reprend pour chacun des cas à la fois les caractéristiques des SAGE étudiés et les éléments recueillis au cours des entretiens de manière plus exhaustive.

## **I. DES INTER-SAGE FONCTIONNELS PARFOIS MOTIVÉS PAR LA GESTION D'UN ENJEU POLITIQUEMENT FORT**

### **InterCLE ou InterSAGE ?**

*La distinction entre InterSAGE et InterCLE est délicate dans la mesure où ces deux dispositifs n'ont pas d'existence réglementaire et qu'il n'existe pas de définition officielle. Néanmoins, nous pouvons proposer la distinction suivante, sur la base des éléments transmis par le MTES :*

*- Les InterCLE font référence à une démarche ponctuelle et spécifique à un enjeu donné. Lorsque deux ou trois SAGE mitoyens ont des enjeux communs à traiter, il est possible que les différentes CLE concernées se réunissent en inter-CLE pour y réfléchir. Ces réflexions seront limitées pour une certaine durée et traiteront d'un aspect bien particulier (exemples : transferts d'eau, pollution d'une ressource gérée en commun...). Cette InterCLE peut tout simplement se traduire par la venue d'un ou plusieurs membres de la CLE voisine dans la CLE de mon territoire.*

*- Les InterSAGE font pour leur part référence à une démarche sur le long terme et plus globale, qui peut impliquer plus que deux ou trois SAGE. La dynamique d'inter-SAGE consiste à formaliser une réflexion commune, portant sur de multiples enjeux partagés entre différents SAGE voisins (transferts d'eau, solidarité amont-aval, gestion de la submersion marine et des inondations). L'objectif est de viser une gouvernance à une échelle cohérente pour traiter des différents enjeux partagés. Il s'agit d'aller vraiment plus loin, notamment en créant une commission d'inter-SAGE composée de représentants de chaque SAGE. Cette commission se réunit régulièrement. Par ailleurs, cette dynamique d'inter-SAGE permet de monter des projets en partenariat et d'y associer des financements. L'idée est effectivement de mutualiser les outils et moyens entre les différents SAGE.*

Les dispositifs InterSAGE ou InterCLE étudiés ont chacun leurs motivations, leurs caractéristiques et leur fonctionnement propres. Force est de constater qu'il n'existe pas de « modèle » de coopération interSAGE ou InterCLE mais plutôt des mécanismes *ad hoc* bâtis par chaque territoire selon ses enjeux. Le degré de formalisation et d'intégration de ces dispositifs est donc variable selon les territoires. Ainsi, les quatre SAGE en cours d'élaboration sur le bassin versant de la Dordogne ne s'articulent pas autour d'un dispositif formalisé mais échangent selon des processus à géométrie variable : échanges techniques fréquents au sein de l'EPTB Dordogne (EPIDOR), réunions interCLE pour traiter certaines thématiques mettant en jeu des liens de dépendance entre les différents SAGE (comme les débits objectifs d'étiage par exemple), invitations de personnes qualifiées selon les besoins, etc. De même, il n'existe pas de structure formelle pour les échanges entre les SAGE Drac amont et Drac Romanche, ceux-ci se contentant d'échanger « en bonne intelligence ».

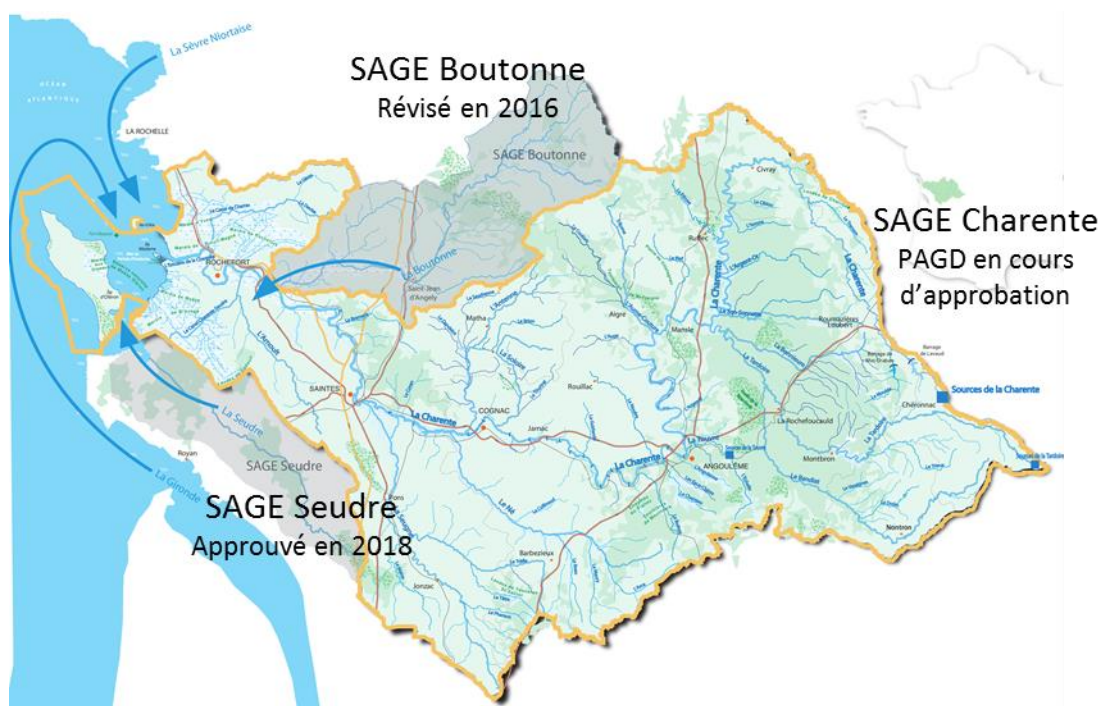
Sur les territoires où un enjeu politiquement fort doit être géré, la formalisation d'une coopération InterSAGE n'apparaît pas comme un « bonus » mais bien comme un élément structurant, comme le montrent les cas de la Charente et de la baie du Mont-Saint-Michel. Pour ces deux exemples, l'InterSAGE a pour objectif la prise en charge du littoral et des enjeux propres qui lui sont liés, en particulier le tourisme et la conchyliculture, activités phares à la fois dans le Pertuis d'Antioche à l'estuaire de la Charente (Marennes-Oléron) et dans la baie du Mont-Saint-Michel.

• Le **SAGE Charente** (cf. carte ci-dessous) présente un certain nombre d'analogies avec un futur SAGE Durance. Identifié comme nécessaire par le SDAGE Adour-Garonne, il s'étend sur un vaste périmètre (9300 km<sup>2</sup>) avec une vocation à devenir intégrateur tout en devant s'articuler avec des SAGE plus petits pré-existants. Lors de l'émergence du SAGE, les élus se sont interrogés sur la pertinence de faire plusieurs petits SAGE (type Boutonne) avec un InterSAGE pour les fédérer. Echaudés par les difficultés de coordination sur le marais poitevin, ils ont opté pour **un grand SAGE, détourné des SAGE existants**. Ils ont, en outre,

## Etude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance

Assistance à maîtrise d'ouvrage

fait le choix de ne pas détricoter l'existant, en conservant la dynamique enclenchée par le SAGE Boutonne mis en œuvre et le SAGE Seudre, alors en émergence.



Si le PAGD en cours d'approbation contient une disposition d'intention sur l'InterSAGE, les modalités précises d'organisation ne sont pour l'instant pas définies. Trois niveaux d'implication ont été identifiés comme possibles, selon les thématiques et les priorités : se tenir informé / mener ensemble des actions / impliquer le politique. Aujourd'hui, la coopération et la coordination InterSAGE se fait à différents niveaux de priorité avec 1) le SAGE Boutonne, 2) le SAGE Seudre, 3) les SAGE des autres fleuves côtiers (Gironde et Sèvre niortaise) qui influencent la mer du Pertuis d'Antioche par les courants marins. Cette priorisation se comprend par le positionnement du SAGE Charente depuis la mer et l'estuaire, dans l'optique de faire exister les enjeux de l'aval qui doivent être pris en considération, y compris par tous les territoires amont. De ce point de vue, des réflexions internes ont permis de préciser les enjeux et objectifs à partager avec les autres SAGE.

- La **baie du Mont-Saint-Michel**, alimentée par plusieurs fleuves côtiers organisés autour de quatre SAGE distincts, constitue le dispositif InterSAGE étudié le plus formalisé. Face à la complexité administrative de la situation, avec deux régions, trois départements mais aussi deux agences de l'eau (Seine-Normandie et Loire-Bretagne), une étude de gouvernance menée en 2012 a conduit à la constitution d'une **association InterSAGE**. Elle regroupe les syndicats porteurs de SAGE à travers une assemblée générale de 16 membres (4 représentants par SAGE) et un **comité stratégique** dont la composition est similaire à celle d'une CLE, regroupant partenaires, financeurs, scientifiques et collectivités locales. Cette association a pour vocation de porter les actions concernant le littoral, en particulier les études qui doivent être menées à l'échelle de la baie. Elle a permis de construire une vision partagée de la baie et de renforcer la cohérence des actions menées, aussi bien à l'échelle de la baie qu'à celle des différents bassins versants. Cet InterSAGE est amené à évoluer prochainement avec la transformation de l'association en syndicat mixte en 2019, pour intégrer les EPCI mais aussi pour être en mesure de porter les SAGE. Le futur syndicat mixte portera ainsi, à la demande du président de la CLE, le SAGE Sée et Côtiers granvillais, en émergence puis celui de la Sélune. Les deux autres SAGE devraient être portés par ce syndicat mixte InterSAGE à l'horizon 2021-2022. Cette organisation, qui encourage la mutualisation des fonctions support

et de l'ingénierie à l'échelle des quatre SAGE, permet néanmoins de conserver les 4 CLE, dans un souci de conservation de la proximité avec le terrain et les élus impliqués.

**A retenir pour la Durance :**

*Le souhait de conserver les CLE et les SAGE existants, tant pour la proximité que pour le respect de la dynamique enclenchée ;*

*Un exemple de structure qui mutualise les moyens techniques sans pour autant fusionner les instances politiques (CLE) ;*

*Une articulation possible entre SAGE de différentes tailles ;*

*Un enjeu politiquement fort fédérateur : à l'instar des transferts d'eau sur la Durance, le littoral constitue une question centrale pour ces territoires en termes d'image, de retombées économiques et d'usages de la ressource, d'où l'intérêt et l'importance pour les acteurs de se mettre d'accord et de se coordonner.*

Dans ces deux exemples, l'InterSAGE correspond à un besoin fort de coordination et de prise en charge d'un enjeu central pour le territoire. Il ne s'agit pas pour autant d'un mécanisme juridique, qui aurait une valeur réglementaire ou contraignante, mais plutôt de dispositifs destinés à réguler politiquement les relations entre CLE, voire à mutualiser les moyens.

## **II. L'ABSENCE D'EXEMPLE PROBANT SUR LA GESTION QUANTITATIVE**

Sur plusieurs territoires étudiés, la gestion quantitative de la ressource en eau constitue en enjeu fort. Ce dernier peut alors être traité de différentes manières : esquissé à l'échelle du SAGE et délégué au travers de commissions sur des sous-territoires (Adour), ou traité à une échelle supra-SAGE (PGRE à l'échelle du bassin de l'Aude, comprenant plusieurs SAGES). D'autres territoires présentant des enjeux quantitatifs sont encore en structuration (Neste) et recherchent un fonctionnement plus satisfaisant (SAGE en émergence). Dans les cas étudiés, il n'y a ainsi pas d'exemple convaincant de prise en charge de cet enjeu quantitatif par le SAGE lui-même : le traitement des enjeux quantitatifs est souvent externalisé à la démarche de SAGE, au travers d'outils (PGE, PGRE) qui dans les faits s'avèrent davantage sectoriels.

Il n'apparaît pas non plus d'exemple présentant un enjeu de transfert de ressource – ou plus largement de gestion quantitative – qui lie étroitement différents territoires entre eux et aurait donc pu être fédérateur, ou bien constituer l'objet d'une position d'un territoire face à un autre. Ainsi, des solutions *ad hoc* sont mises en place lorsqu'une question est particulièrement prégnante : émergence d'une Commission Eau dans le cadre d'un SCoT pour gérer une nappe d'intérêt stratégique (AEP) qui recoupe une partie du territoire du SAGE Drac Romanche, ou encore siège à la CLE du SAGE Charente de la ville de la Rochelle alimentée en AEP par la Charente mais située hors bassin versant (via l'agglomération dont une partie du périmètre est sur le bassin). Pour autant, la gestion quantitative n'en devient pas l'élément central organisant l'ensemble de la structuration de ces territoires, et a fortiori pas celle des SAGES.

- Sur le territoire du **SAGE Adour amont** - porté par l'Institution Adour (EPTB), le Plan de Gestion des Etiage (PGE) Adour constitue le volet quantitatif du SAGE et fixe les règles pour l'utilisation de la ressource en eau par les différents usages. La question quantitative est ainsi traitée dans le PGE, et devient relativement déconnectée des autres problématiques du SAGE (en témoigne le pilotage par deux services distincts de l'Institution Adour). Les prélèvements étant essentiellement agricoles sur le bassin de l'Adour, la gestion « quotidienne » des réservoirs de réalimentation n'est pas discutée en CLE ; il s'agit d'une démarche à part entière, déléguée à 10 commissions de gestion à l'échelle de chaque sous-bassin. Ces

commissions informelles constituées de l'Institution Adour, des gestionnaires de réservoirs, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, des représentants des irrigants et de la fédération de pêche ont pour objectif de gérer les réservoirs de réalimentation : respect des débits de consigne (définis dans le PGE) et satisfaction des besoins des usagers, essentiellement agricoles. Le lieu des discussions et éventuelles négociations s'effectue ainsi dans ces commissions locales de gestion, et non à la CLE.

- Dans le **système Neste**, le canal de la Neste – géré par la CACG – dérive les eaux de la Neste pour alimenter artificiellement les rivières de Gascogne. Un projet de SAGE Neste Ourse a vu le jour fin des années 1990, mais est bloqué depuis 2003 pour des raisons de gouvernance, l'absence de structure et de portage politique. Un contrat de bassin, estimé plus simple à élaborer qu'un contrat de rivière, a été mis en place par le PETR de la Neste en 2012 pour sensibiliser progressivement les élus à la gestion de la ressource. Des réflexions sont en cours pour faire émerger un nouveau SAGE Neste et Rivières de Gascogne, sous l'impulsion du CD du Gers. Sur le volet quantitatif, la problématique est similaire à l'Adour avec des besoins essentiellement agricoles sur les rivières de Gascogne, un PGE Neste et Rivières de Gascogne qui définit les objectifs et une gestion quantitative quotidienne déléguée à la Commission Neste (CAGC, représentants agricoles et Etat). Les collectivités territoriales négocient toutefois pour élargir la gouvernance de cette commission Neste et pouvoir y siéger.

- L'**organisation de l'InterSAGE sur l'Aude** constitue un exemple intéressant, qui ne s'avère néanmoins pas transposable à la Durance, du fait de la configuration choisie par la commission gouvernance, à savoir un SAGE « incarné », à l'échelle du bassin versant, et non un SAGE « inclusif », comprenant aussi les bassins déversants. En effet, sur le bassin versant de l'Aude, trois SAGE co-existent : un sur la Haute-Vallée, un sur la Basse Vallée et un sur un affluent majeur, le Fresquel. Entre ces trois SAGE, le centre du bassin versant n'est pas couvert par un SAGE mais par une instance de concertation *ad hoc*. Un Comité technique InterSAGE (CTIS) a été mis en place pour gérer les enjeux transversaux. La gestion quantitative, à travers l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre du PGRE semble constituer aujourd'hui le seul sujet transversal — les autres thématiques (qualité de l'eau et des milieux aquatiques par exemple) sont traitées par chacun des SAGE sur leur périmètre. Environ une fois par an, le CTIS réunit les acteurs des 3 SAGE de l'Aude, de l'instance de concertation voire des vallées limitrophes afin de faire le lien entre les territoires et de faire circuler les informations, sur la gestion quantitative et les transferts d'eau entre bassins versants. C'est au sein du CTIS que la répartition des volumes par territoire et par usage sera présentée, à l'issue d'une longue phase de concertation. Enfin, les CLE valideront cette répartition.

Sur l'Aude, le PGRE constitue donc un outil de négociation entre acteurs, entre territoires et entre SAGE. Or, sur la Durance, nous cherchons un dispositif interSAGE qui permette aux 3 CLE non pas seulement de négocier entre elles un partage de l'eau, mais davantage de construire une position de négociation commune face aux territoires déversants, à une échelle plus vaste encore : l'échelle régionale. Sauf à le projeter à cette échelle régionale, l'outil PGRE n'apparaît donc pas pertinent pour instrumenter une relation inter-SAGE à l'échelle du bassin versant Durance telle que souhaité par la commission gouvernance.

**A retenir pour la Durance :**

*Une gestion quantitative centrale, liant différents territoires SAGEs (Verdon, Calavon) et hors bassin versant de la Durance (littoral) au bassin versant de la Durance*

*La volonté que la gestion quantitative soit traitée dans le cadre du futur SAGE Durance (gouvernance de la CLE et non externalisation à un groupe d'acteurs)*

### III. LA SUBSIDIARITE

Au-delà de l'articulation entre CLE et entre SAGE, le présent retour d'expériences cherchait aussi à éclairer comment l'articulation entre échelle locale et échelle globale, en termes de répartition des thématiques et/ou de rôles des différentes instances, pouvait être pensée.

Sur ce point, le retour d'expériences se caractérise par un enseignement sans équivoque. La répartition des rôles théorique entre SAGE et contrat de milieux — selon laquelle les SAGE assurent le plan stratégique et la planification de la gestion de l'eau alors que les contrats se positionnent sur l'opérationnel avec la définition, la mise en œuvre et le suivi d'une programmation — est bien observée dans la réalité partout : pour une fois, il semblerait que la pratique soit conforme à la théorie ! En effet, cette articulation fonctionne sur tous les territoires rencontrés, que les contrats soient à la même échelle que les SAGE ou à des échelles plus fines.

Concrètement, les élus des syndicats de rivière ou EPCI porteurs de contrats sont généralement les mêmes, au moins partiellement, qui siègent à la CLE : non seulement ils connaissent la stratégie du SAGE mais ils ont aussi pu contribuer à l'élaborer et à la défendre. Au préalable, le SAGE peut avoir défini des territoires prioritaires au regard de certains enjeux, priorités à retranscrire sur un plan opérationnel par les contrats. De même que les élus, les animateurs de SAGE sont associés à la phase d'élaboration des contrats ce qui leur permet de donner leur avis et de vérifier que le SAGE est bien pris en compte. Ils peuvent aussi participer aux phases de bilan et d'évaluation. Enfin, le contrat doit être validé par la CLE.

Ce bon fonctionnement généralisé de l'articulation entre SAGE et contrat est de bon augure pour les relations entre un éventuel futur SAGE Durance et les syndicats de bassins versants déjà engagés dans des démarches contractuelles, sur le Buech ou la Bléone par exemple.

#### **Zoom sur l'outil Programme d'aménagement et d'intérêt commun (PAIC)**

*Nouvel outil est à la disposition des EPTB depuis la loi promouvant la GEMAPI (article L. 213-12, VI., du Code de l'environnement), le PAIC correspond au volet programmation d'un SAGE. L'EPTB Vilaine travaille actuellement à la mise en place d'un tel outil, en cohérence avec son mode de fonctionnement historiquement très intégré à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. L'EP Loire est aussi en train d'élaborer un PAIC afin d'assurer la prise en charge des travaux sur les digues de la Loire, tout en dépassant les difficultés habituelles en matière de maîtrise d'ouvrage, de responsabilités et de financements.*

*Le PAIC constitue donc un outil opérationnel, à l'échelle de l'EPTB, destiné à mettre en œuvre la stratégie élaborée par le SAGE. Il ne s'agit donc pas d'un outil de concertation, de négociation ou de construction politique.*

Néanmoins, cette articulation entre SAGE et contrat n'est pas transposable pour l'articulation entre un « petit » SAGE et un « grand » SAGE, entre le Verdon et la Durance en l'occurrence. Quelle que soit leur taille, les SAGE sont égaux au sens où l'un ne peut pas imposer à l'autre ses enjeux et ses objectifs (alors qu'un contrat doit nécessairement prendre en compte les dispositions établies par le SAGE). Ainsi, le SAGE Charente, bien qu'il soit nettement plus grand que ceux de la Boutonne et de la Seudre et bien qu'il prenne en charge les enjeux marins et estuariens, ne peut pas imposer aux autres SAGE d'adopter telle ou telle disposition ou règle. La mise en cohérence et la convergence entre les différents SAGE ne peut donc pas passer par une obligation du grand SAGE envers les petits, mais par une construction politique, avec mise en commun des intérêts (et des divergences) de chacun : plutôt qu'un mécanisme juridique, il s'agit d'un travail politique à conduire.

Cela est d'autant plus vrai entre Durance et Verdon que, malgré la différence de taille des bassins versants, ces deux entités contribuent quasiment à parts égales, en volume<sup>1</sup>, à l'alimentation du système Durance-Verdon. Sur le plan de la gestion quantitative et des transferts d'eau, la relation entre Durance et Verdon ne renvoie donc pas tant à une relation entre grand et petit, entre global et local et donc à un rapport de subsidiarité, qu'à un rapport de négociation et de coordination entre acteurs de même échelle.

#### **IV. CONCLUSION**

Il faut ainsi constater qu'il n'y a pas d'exemple en France qui puissent véritablement servir de modèle simplement transposable au cas de la Durance :

- Il n'y a pas d'exemple de SAGE superposés ;
- Il n'y a de territoires où les SAGE sont liés de manière aussi structurante que le seraient ceux de la Durance et du Verdon (on notera que le cas de Calavon se rapproche beaucoup plus de ce qu'on observe entre Charente et Boutonne par exemple).

Entre Durance et Verdon, les contributions respectives à la gestion quantitative, les équilibres qui ont été historiquement arbitrés entre les grands réservoirs du Verdon et de Serre-Ponçon, les effets sur l'écrêtement des crues, les interrelations entre les territoires desservis (intrication des périmètres de SCP et du Canal de Marseille), etc. impliquent que les orientations retenues sur un territoire impacteront les choix de l'autre.

En outre, les exemples d'InterSAGE (ou similaires) associent deux niveaux : celui des SAGE et celui de l'InterSAGE. Sur la Durance, il y a 3 niveaux à associer : le niveau BV Durance, les sous-bassins de la Durance, du Verdon et du Calavon, et les territoires du bassin déversant.

**La réflexion part d'une affirmation unanimement partagée : il n'est pas question de remettre en cause les SAGE du Verdon et du Calavon, qui sont des outils qui donnent satisfaction et qui sont le fruit de longues années de maturation.**

Sur cette base, deux options ont été envisagés :

- un SAGE Durance superposé aux deux SAGE existants
- un SAGE Durance détourné des périmètres des SAGE existants

---

<sup>1</sup> Les 5 réservoirs sur Verdon cumulent un peu plus de 1 milliards de m<sup>3</sup>, soit l'ordre de grandeur du lac de Serre-Ponçon sur la Durance.

## **HYPOTHÈSE D'UN SAGE SUPERPOSE**

C'est une option pour laquelle il n'y a pas de retour d'expérience. C'est même d'ailleurs une option qui poserait des questions juridiques, la superposition de SAGE n'étant pas prévu dans les textes a priori. La vraie question est de toute façon d'en mesurer la valeur ajoutée.

Puisque, par hypothèse, les SAGE existants continuent de s'appliquer et que les CLE continuent d'exister, il faudra régler la portée réglementaire des SAGE superposés. Le grand SAGE aurait alors pour ambition de traiter des sujets qui concernent l'ensemble du bassin, et donc essentiellement la gestion des grands transferts d'eau.

Mais cette approche se heurterait vite à deux difficultés :

- Qu'advient-il des autres thématiques sur les territoires non concernés par les SAGE existants : sont-ils traités par la même CLE du grand SAGE ? Faut-il alors un « petit » SAGE de l'axe Durance ?
- Comment gérer la subsidiarité entre les deux SAGE superposés, notamment côté Verdon ? Les sujets les plus emblématiques de ce SAGE (la gestion des débits lâchés pour les sports d'eau vive, les débits réservés, le financement des actions d'assainissement au titre de la solidarité aval-amont, la gestion des crues et de la cote touristique des retenues, ...) sont presque tous intimement liés à la gestion quantitative et aux transferts d'eau. La CLE du Verdon ne pourra pas se départir de ces sujets sans perdre sa raison d'être. Par ailleurs, « spécialiser » le « grand SAGE » sur la question des transferts d'eau risqueraient de toute façon d'isoler cette question des autres aspects de la gestion quantitative, et entérinerait donc une approche cloisonnée de celle-ci, ce qui n'est contradictoire avec la plus-value recherchée dans l'amélioration de la gouvernance de l'eau de la Durance.

En définitive, il faudrait pour gérer ces difficultés définir des mécanismes d'échange et d'arbitrage entre les CLE. Au total, il semble que cette option pose des difficultés administratives et juridiques complexes tout en obligeant à construire de toute façon un dispositif « interCLE ».

## **HYPOTHÈSE D'UN SAGE DÉTOURÉ**

Ce constat amène ainsi à se tourner vers l'hypothèse d'un SAGE détourné : un SAGE sur le bassin de la Durance, hors périmètres du Verdon et du Calavon. Sauf à entériner une « balkanisation » du territoire, elle-aussi tout à fait contraire à l'amélioration de la gouvernance recherché, l'enjeu essentiel devient alors le dispositif d'articulation entre les CLE de façon à atteindre cet objectif « d'incarnation » du bassin versant Durance explicité par la commission gouvernance.

A cet égard, il faut sans doute distinguer les situations du Calavon et du Verdon. Concernant le Calavon, les interfaces nécessaires restent modérées, et peuvent être traitées sans doute facilement soit par une participation croisée dans les CLE, soit par une interCLE réunie au besoin (ainsi que pratiqué facilement dans divers exemples évoqués plus haut). Les enjeux avec le Verdon sont d'une autre ampleur. Il faudra répondre aux points de vigilance suivants :

- Un des premiers enjeux d'un SAGE Durance centré sur le bassin versant, tel qu'il est ressorti des travaux de la Commission, était d'instaurer un « acteur » qui incarne le bassin versant vis-à-vis des bassins déversants. Le risque d'une dissociation des

SAGE est de perdre cette unité, de créer un fossé entre Verdon et Durance notamment.

Ce maintien de l'unité du bassin versant face aux territoires du bassin déversant doit notamment répondre à l'enjeu qui est remonté d'un renforcement du poids des territoires ruraux et montagnards vis-à-vis des métropoles et du littoral urbanisé.

- Il faut trouver dans ce contexte les moyens pour assurer l'émergence d'arbitrages forts susceptibles de modifier sensiblement les conditions de gestion de la chaîne Verdon par rapport à la chaîne Durance (et réciproquement : par exemple, en réponse aux attentes de maintien des cotes touristiques, ou en valorisant différemment les réservoirs pour optimiser la gestion des crues).

Il faut en effet éviter le risque d'entériner une gestion indépendante des deux chaînes, avec des convergences Durance hors Verdon / étang de Berre / Crau qui intègrent peu le Verdon. Ni laisser à EDF le monopole des arbitrages entre les deux chaînes.

Pour répondre à l'enjeu d'une « communauté » Durance, il faudrait que le Verdon (et le Calavon) aient un statut de partenaires de la CLE Durance nettement plus marqué que les territoires du bassin déversant (Crau, Berre, etc.) :

- Par un niveau d'implication important au sein de la CLE Durance : CLE du Verdon et Calavon intégrés formellement à la CLE Durance (avec une représentation croisée de la CLE Durance au sein des deux autres CLE),
- Par un dispositif de coordination spécifique entre les trois SAGE, formalisé et actif de façon pérenne. Pour cela, l'exemple de la baie du Mont Saint-Michel dégage des pistes significatives, qui permettent d'envisager une structuration Inter-SAGE consistante, allant bien au-delà du symbolique ou de la coordination au coup par coup :
  - structure inter-SAGE bien identifiée (cf. l'association sur l'exemple du Mont-St-Michel, capable par exemple de porter des études communes)
  - entité inter-CLE permanente de coordination politique (cf. le comité stratégique sur l'exemple du Mont-St-Michel), que l'on peut imaginer renforcée au quotidien par des rencontres fréquentes des bureaux des deux CLE.

Ce dispositif spécifique devra répondre aussi au deuxième point de vigilance souligné ci-dessus, sur la capacité de faire émerger des arbitrages susceptibles de modifier les équilibres entre les deux chaînes. Pour cela, une charte d'engagement, approuvée par les deux (ou trois) CLE, pourrait par exemple permettre de fixer un cadre de travail et des ambitions communes.

**ANNEXES – FICHES RESTITUTIONS TERRITOIRES ETUDIES**

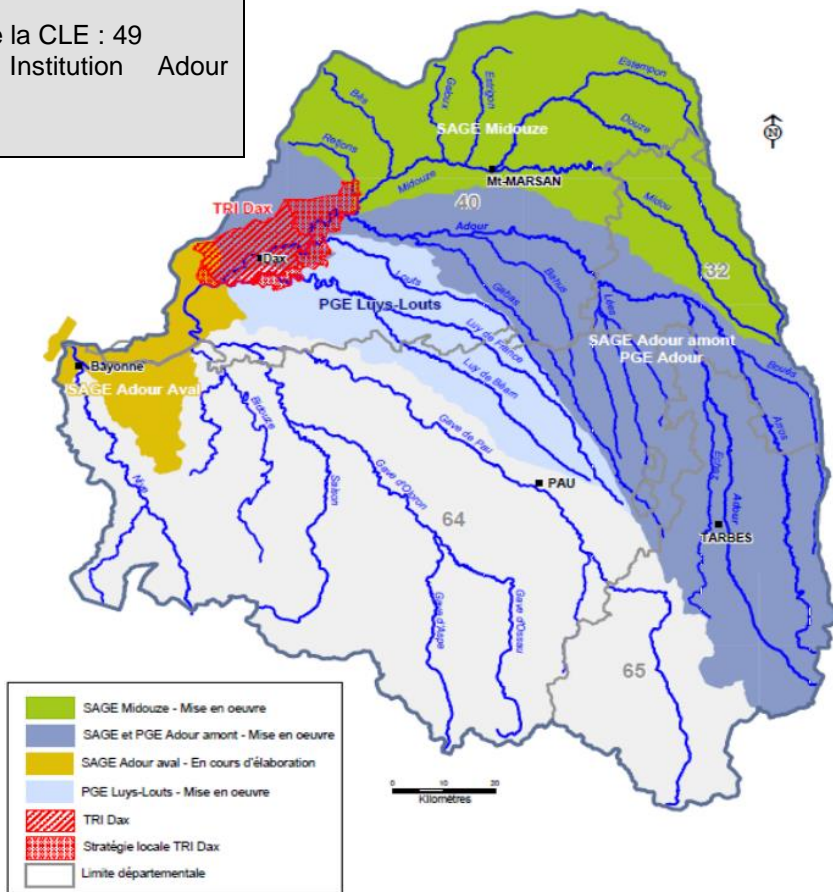
**CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : ADOUR**

Personnes contactées : Aurélie Darthos - directrice de l'EPTB, Marie Bareille – chargée de mission SAGE Adour Aval et projets territoriaux, Stéphane Simon - responsable du service « Ressource »

**Nom du SAGE : Adour Amont**  
Etat d'avancement : mis en œuvre  
Enjeux principaux : Qualité + BE, Inondations, Hydrodynamique, Milieux aquatiques, Valoriser le patrimoine naturel, Restaurer des débits d'étiage satisfaisants, Restaurer la continuité hydraulique, Tourisme  
Superficie : 4 513 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 291 000  
Nombre de membres de la CLE : 64  
Structure porteuse : Institution Adour (EPTB)

**Nom du SAGE : Adour Aval**  
Etat d'avancement : élaboration  
Enjeux principaux : Gouvernance, Qualité Milieux, Quantitatif, Risque inondation, Aménagement territoire  
Superficie : 635km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants :  
Nombre de membres de la CLE : 52  
Structure porteuse : Institution Adour (EPTB)

**Nom du SAGE : Midouze**  
Etat d'avancement : mis en œuvre  
Enjeux principaux : Milieux, Qualité Quantitatif (crues/étiage), Tourisme et loisirs  
Superficie : 3 142 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants :  
Nombre de membres de la CLE : 49  
Structure porteuse : Institution Adour (EPTB)



## **LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE**

### **1) Les motivations pour la mise en place de dispositifs Inter-CLE ou Inter-SAGE**

Il n'y a pas de dispositif inter-CLE ou inter-SAGE. La coordination est assurée par l'Institution Adour, qui porte l'ensemble des démarches macro du territoire (SAGE, PGE, SLGRI). Les différentes animatrices sont dans le même bureau, ce qui facilite la coordination et l'efficacité.

Les CLE voisines sont invitées en CLE (et le gestionnaire AEP par exemple lors d'un transfert d'eau).

Des structures de gouvernance ad hoc selon les thématiques (cad avec un périmètre variable) peuvent être installées. Par exemple, constitution d'une COTEC inter-SAGE monothématique sur les zones humides.

### **2) Description et fonctionnement des dispositifs**

2 Plan de Gestion des Etiage (PGE) sur le territoire : Adour Amont (même périmètre que le SAGE Adour) et Luys-Louts :

- Fixe les règles pour l'utilisation de la ressource en eau par les différents usages : priorité AEP > industries > agriculture
- Prélèvements essentiellement agricoles
- Correspond au volet quantitatif du SAGE = portée réglementaire

Sur les SAGEs mis en œuvre (Adour Amont + Midouze), développement de « Projet de territoire », portés également par l'Institution Adour : instances réduites, avec des membres siégeant à la CLE, puis validation en CLE.

Il existe également des dispositifs départementaux (=Plan de Crise), permettant de prendre des mesures graduées en cas de crise (Mesures 1 (DOE), 2 (tour d'eau 1j/4), 3 (tour d'eau 2j/4), 4 (DCR)) en fonction de valeurs de débits aux point nodaux de référence.

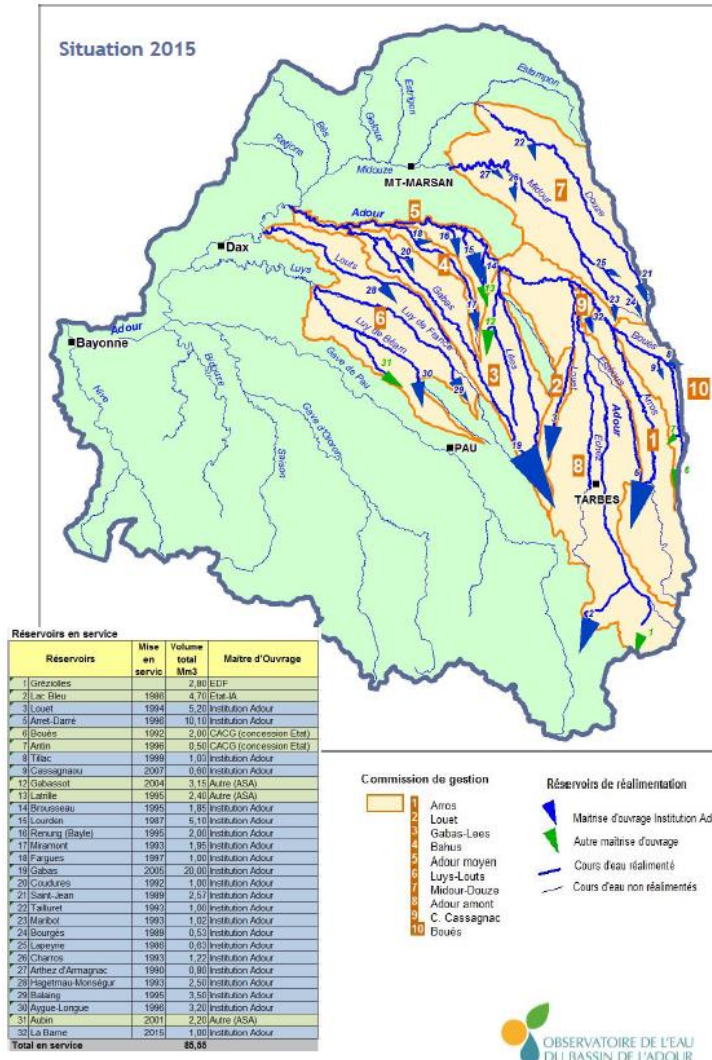
Un OUGC (IRRIGADOUR) depuis 2013 composé des 4 CDA du bassin de l'Adour et de l'Institution Adour : gère la répartition des volumes d'eau agricole. Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) jusqu'en 2022. Répartition dans chacun des 7 périmètres élémentaires

### **3) Modalités de gestion des transferts d'eau et de leurs conséquences sur les enjeux locaux des territoires concernés.**

Sur le SAGE Adour Amont, le PGE Adour constitue le volet quantitatif et fixe les débits de consigne. La gestion quotidienne des réservoirs est traitée dans 10 commissions de gestion informelles (composées Institution Adour + AE + gestionnaires + Etat + représentants des irrigants + fédé pêche), à l'échelle de chaque sous-bassin réglementé. L'objectif est d'effectuer une gestion coordonnée des ouvrages contribuant à un même débit de consigne ; des réunions très régulières sont effectuées (Point sur le contexte hydroclimatique et l'avancement des cultures / Limitation volontaire des prélèvements (anticipation avant crise) / Etat des ressources, gestion des réserves / Etat des besoins / Etat des restrictions (arrêtés préfectoraux) /Prise de décision (arrêt irrigation, prévision lâcher, reprise irrigation, tours d'eau, etc.)).

L'Institution Adour a pour objectif d'arriver à une gestion unifiée des ouvrages en 2023 (renouvellement des concessions).

**RESERVOIRS DE REALIMENTATION EN SERVICE**



**LES RELATIONS DE SUBSIDIARITE**

**4) Relations de subsidiarité entre le SAGE et d'autres instances (comités de rivières, contrat de BV...)**

Le niveau stratégique est défini par les SAGE et SLGRI (portés par l'Institution Adour). Le niveau opérationnel est défini dans les Contrats de Rivières (portés par des syndicats de rivières, dont les élus peuvent éventuellement être les mêmes). La distinction est très claire entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel, et fonctionne bien.

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : AUDE

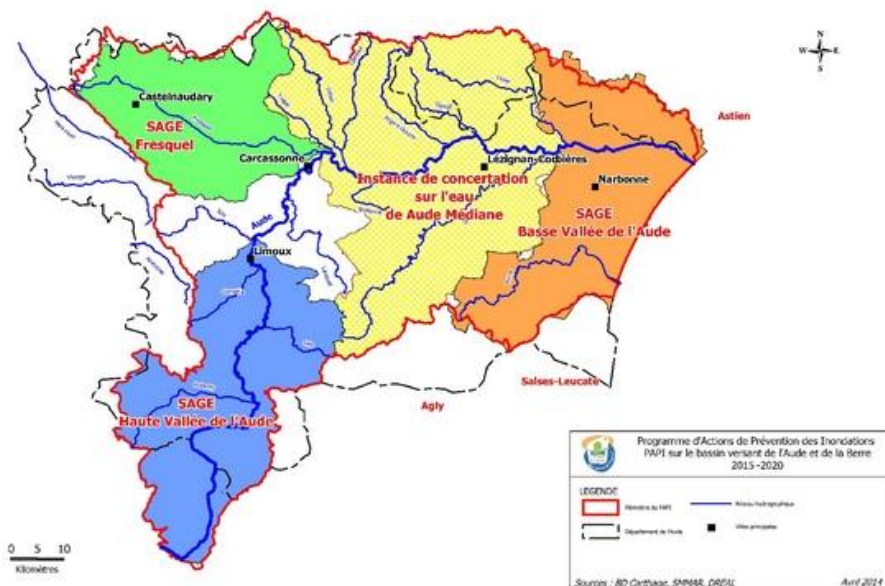
Personnes contactées : Philippe Cluzel, chargé de mission PGRE au SMMAR, 06 78 03 23 64,  
Laurent Rippert, directeur de l'EPTB Orb Libron, 04 67 36 41 40

Nom du SAGE : **Basse Vallée de l'Aude**  
Etat d'avancement : 2<sup>ème</sup> Mise en œuvre  
Enjeux principaux : Crues et inondations, Littoral et mer, Patrimoine et tourisme, Zones humides.  
Superficie : 1 150 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 125 000  
Nombre de membres de la CLE : 48  
Structure porteuse : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) (EPTB Aude)

Nom du SAGE : **Haute Vallée de l'Aude**  
Etat d'avancement : Elaboration  
Enjeux principaux : Concertation, Crues et inondations, Gestion qualitative, Gestion quantitative, Milieux aquatiques et biodiversité, Sensibilisation  
Superficie : 1 300 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 34 000  
Nombre de membres de la CLE : 45  
Structure porteuse : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) (EPTB Aude)

Nom du SAGE : **Fresquel**  
Etat d'avancement : 1<sup>ère</sup> mise en œuvre  
Enjeux principaux : Gestion qualitative, Gestion quantitative, Milieux aquatiques et biodiversité  
Superficie : 930 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 75 000  
Nombre de membres de la CLE : 40  
Structure porteuse : Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) (EPTB Aude)

Carte n°24 : SAGE et gestion concertée de l'eau



## LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE

### 1) Description et fonctionnement des dispositifs

SAGE Fresquel + SAGE Haute Vallée de l'Aude + SAGE Basse Vallée de l'Aude + instance de concertation sur la partie médiane.

#### PGRE/Gestion quantitative

EPTB (SMMAR) assure le lien entre ces 4 instances. Comité technique Inter-SAGE (CTIS) pour les sujets transversaux = la gestion quantitative, seul sujet pour le moment. Réalisation de réunions de bilan du PGRE à l'échelle SAGE + une réunion par an avec tous les acteurs des 4 instances et vallées limitrophes pour faire le lien entre les territoires. CTIS plénier sert essentiellement à mettre à niveau les acteurs du territoire en termes d'informations, éventuellement à traiter les transferts d'eau avec structures hors BV (Tarn, Agout). L'instance de concertation sur l'Aude médiane ne vit qu'à travers le PGRE, seul sujet traité. SAGE Orb Libron invité au CTIS quand il est question de gestion de la ressource : informations réciproques sur les démarches menées.

Au sein du SMMAR, réunion tous les mois entre l'animateur PGRE et les animateurs de SAGE pour balayer les sujets d'actualité sur la gestion quantitative : partage d'information sur le volet PGRE.

PGRE : EVP a défini un volume prélevable global à l'échelle du bassin Aude. Concertation pour aboutir à sa répartition par usage (AEP, agriculture, milieux, navigation), à acter début 2019 lors d'une réunion plénière. Validation par les CLE une fois la répartition de volumes stabilisées.

SAGE BVA et SAGE Orb Libron : des dispositions relatives aux objectifs de rendement des réseaux AEP homogénéisées, similaires dans les deux SAGE. En outre, le PGRE Orb intègre les objectifs de rendement de l'Aude, même si cela reste symbolique.

#### Autres thématiques

Chaque SAGE travaille de son côté, sans partage particulier, notamment parce qu'il s'agit en réalité de BV déconnectés. Ex : BV Orb travaille sur les milieux, la qualité de l'eau..., sans que cela soit connecté aux autres BV (même s'il peut y avoir des échanges techniques, du réseautage).

Sur les inondations, rôle de coordination technique du SMMAR. Pas de concertation politique.

Chantier pas encore engagé entre l'Orb et l'Aude : répartition des volumes du barrage des Monts d'Orb par usage et par territoire. Questions se posent sur la légitimité de chacun à définir cette répartition. Ressource d'intérêt régional : pour la région, cette eau n'a donc pas forcément vocation à rester sur l'Orb. Nécessaire de travailler ensemble et d'objectiver les besoins sur les deux territoires pour avancer.

**CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : CHARENTE**

Personne contactée : Denis Rousset, animateur du SAGE Charente, 05 46 74 05 05

Nom du SAGE : **Charente**  
Etat d'avancement : En cours d'approbation  
Enjeux principaux : Crues et inondations, Gestion qualitative, Gestion quantitative, Milieux aquatiques et biodiversité, Sécheresse  
Superficie : 9 300 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 651 000  
Nombre de membres de la CLE : 83  
Structure porteuse : EPTB Charente

Nom du SAGE : **Boutonne**  
Etat d'avancement : 1<sup>ère</sup> révision  
Enjeux principaux : Eau potable, Gestion qualitative, Gestion quantitative, Gouvernance et aménagement du territoire, Milieux aquatiques et biodiversité, Sécheresse, Structures et compétences.  
Superficie : 1 320 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 60 000  
Nombre de membres de la CLE : 58  
Structure porteuse : Syndicat mixte de la Boutonne

Nom du SAGE : **Seudre**  
Etat d'avancement : Mise en œuvre  
Enjeux principaux : Gestion qualitative, Gestion quantitative, Milieux aquatiques et biodiversité  
Superficie : 730 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 50 000  
Nombre de membres de la CLE : 50  
Structure porteuse : Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE de la Seudre



## LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE

### 1) Les motivations pour la mise en place de dispositifs Inter-CLE ou Inter-SAGE

SAGE Boutonne fait partie de la première génération de SAGE tandis que le SAGE Charente avait été identifié comme nécessaire dans le SDAGE Adour-Garonne. Première réflexion des élus face à cette demande : faut-il plusieurs SAGE (type Boutonne) avec un InterSAGE ou un seul SAGE à l'échelle du BV ? Pour la première option, le Marais poitevin a fourni un contre-exemple avec un interSAGE très compliqué. En outre, choix de ne pas détricoter l'existant : le SAGE Boutonne mais aussi le SAGE Seudre en train d'émerger.

SAGE Charente a vocation à être intégrateur mais il est en retard par rapport au SAGE de la Boutonne (en cours de révision) et de la Seudre (2 ans d'avance dans l'élaboration). Néanmoins, SAGE Charente a mené des réflexions internes pour préciser les enjeux et objectifs à partager avec ces deux SAGE, en particulier les enjeux estuariens qui doivent être pris en compte par les bassins amont. La CLE Charente se positionne depuis la mer et l'estuaire, pour que les enjeux de l'aval (conchyliculture, débits minimum biologiques...) ne soient pas oubliés par les territoires amont.

### 2) Description et fonctionnement des dispositifs

CLE du SAGE Charente : un représentant de la structure porteuse du SAGE Boutonne et un du SAGE Seudre siègent dans le collège des collectivités.

Du fait du choix de faire un grand SAGE à l'échelle du BV de la Charente, l'InterSAGE se fait à plusieurs niveaux, selon le degré de priorité et d'importance, avec 1) le SAGE Boutonne, 2) le SAGE Seudre, 3) les SAGE des autres fleuves côtiers (Gironde et Sèvre niortaise) qui influencent la mer du Pertuis d'Antioche par les courants marins, 4) les BV amont (hors Charente).

PAGD en cours d'approbation (phase de consultation). Il comprend une disposition propre à l'InterSAGE qui est une disposition d'intention, sans fixer de modalités précises. A la structure porteuse du SAGE de s'organiser. En outre, les éléments concernant la prise en compte des enjeux pour l'aval sont diffus dans plusieurs dispositions.

Pour l'instant, des réunions pour se rencontrer et travailler entre structures porteuses et cellules d'animation pour identifier les sujets sur lesquels il est nécessaire de travailler ensemble, les priorités pour les uns et les autres, le degré d'implication. 3 niveaux possibles : se tenir informé / mener ensemble des actions / impliquer le politique. Les modalités de validation du travail commun (par les structures porteuses, par les CLE, par une InterCLE ou par un groupe de travail ad hoc) ne sont pas encore définies.

Posture du SAGE Charente varie selon les thématiques :

- coordination méthodo, sur la base de ce qui a été fait sur le SAGE Boutonne, par ex sur les inventaires ZH,
- porter des enjeux nouveaux qui ne sont pas ceux des autres territoires (en particulier sur l'estuaire et la mer) + défendre et faire vivre les notions de solidarité amont/aval, aval/amont et solidarité financière.

## LES RELATIONS DE SUBSIDIARITE

### 1) Relations de subsidiarité entre le SAGE et d'autres instances (comités de rivières, contrat de BV...)

Le SAGE est considéré comme un document de planification et non un programme d'action. Mais les priorités géographiques et/ou thématiques sont inscrites dans le PAGD. Certaines dispositions ciblent des territoires, pour les inciter à mettre en œuvre les actions, même si cela ne leur paraît pas prioritaire à leur échelle (ex : ralentissement dynamique à faire sur l'amont, même s'il n'y a pas d'enjeu inondation à cet endroit). Les lignes de conduite pour les MO locaux sont dans le PAGD. En plus, des dispositions ciblées sur l'accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre des actions par la structure porteuse.

En parallèle, une disposition sur l'accompagnement financier, pour que ces invitations ne restent pas des vœux pieux : inciter les financeurs (AE, région, départements) à ce que le SAGE soit pris en compte, devienne un document de référence dans l'attribution de financement (bonus par ex). En cours de discussion avec les financeurs.

### 2) Articulation entre les différentes échelles et les différentes thématiques

Lors de l'élaboration du SAGE, phases de concertation mobilisant en alternance les commissions géographiques et les commissions thématiques :

- diagnostic à l'échelle du BV de la Charente, avec un bureau d'études, puis descente au niveau des 5 commissions géographiques (les spécificités de cette zone par rapport aux autres, les enjeux du BV pleinement vrais sur cette zone, les enjeux de la zone plus ou moins considérés à l'échelle du BV), puis, à la demande des acteurs, descente au niveau de 20 sous-BV. Gros travail d'animation, fondateur pour la dynamique du SAGE.

- Tendances et scénarios + stratégie : retour à l'échelle globale de la Charente, en s'inspirant de ce qui est remonté lors du diagnostic, et travail en commissions thématiques.

- Retour vers commissions géographiques avec la stratégie avant l'écriture du SAGE : vérifier que la stratégie prévue correspond bien aux enjeux locaux.

Composition des commissions : invitation de l'ensemble des acteurs recensés, jusqu'à l'échelon communal et c'est à chacun de se positionner selon là où il veut participer.

## AUTRES ELEMENTS INTERESSANTS A NOTER

Ville de La Rochelle, hors BV et hors AEAG, alimentée en eau potable à 70% par le fleuve Charente. Mais agglomération de La Rochelle a une petite partie de son périmètre sur le SAGE Charente : siège de droit à la CLE. Agglo a demandé l'extension du périmètre du SAGE pour avoir l'ensemble d'une unité de gestion d'un marais sur le SAGE et ainsi augmenter sa légitimité à participer sur le SAGE. La grande question qui l'intéresse : la préservation de la ressource en eau, avec un programme d'action Re-Sources avec le

**Etude des usages de l'eau et émergence du SAGE de la Durance**  
Assistance à maîtrise d'ouvrage

département de Charente Maritime et l'EPTB pour agir sur la préservation de la qualité sur le fleuve en Charente.

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : DORDOGNE

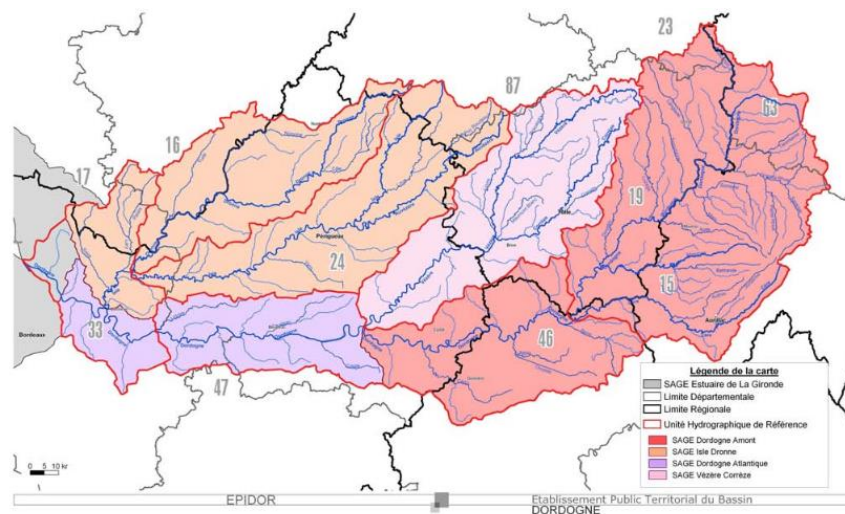
Personne contactée : Mélanie Ozenne, animatrice du SAGE Isle-Dronne, EPIDOR, 05 57 25 10 98

**Nom du SAGE : Isle-Dronne**  
 Etat d'avancement : Stratégie prête, en attente de validation politique par la CLE, PAGD et règlement en cours de rédaction  
 Enjeux principaux : Réduction du risque d'inondations ; Amélioration de la gestion des étiages ; amélioration de la qualité des eaux ; Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques ; Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne.  
 Superficie : 7 500 km<sup>2</sup>  
 Nombre d'habitants : 350 000  
 Nombre de membres de la CLE : 64  
 Structure porteuse : EPIDOR

**Nom du SAGE : Dordogne amont**  
 Etat d'avancement : Diagnostic en cours de validation  
 Enjeux principaux : Lutter contre les pollutions diffuses et risque d'eutrophisation des plans d'eau ; Restaurer des régimes hydrologiques plus naturels et adapter les usages ; Restaurer des milieux dynamiques et fonctionnels propices à la biodiversité ; Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines  
 Superficie : 9 700 km<sup>2</sup>  
 Nombre d'habitants : 280 000  
 Nombre de membres de la CLE : 75  
 Structure porteuse : EPIDOR

**Nom du SAGE : Dordogne atlantique**  
 Etat d'avancement : Etat initial en cours de validation  
 Enjeux principaux : Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les pollutions diffuses ; Restaurer la dynamique fluviale ; Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations et à l'étiage ; Préserver la biodiversité, notamment les poissons migrateurs  
 Superficie : 2700 km<sup>2</sup>  
 Nombre d'habitants : 225 000  
 Nombre de membres de la CLE : 40  
 Structure porteuse : EPIDOR

**Nom du SAGE : Vézère-Corrèze**  
 Etat d'avancement : une CLE d'installation a eu lieu  
 Enjeux principaux : amélioration ou préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines ; gestion équilibrée et durable des ressources ; lutte contre les risques d'inondations ; préservation et la restauration des milieux et de la biodiversité ; maintien de l'activité économique et des usages  
 Superficie : 3 730 km<sup>2</sup>  
 Nombre d'habitants : 210 000  
 Nombre de membres de la CLE : 42  
 Structure porteuse : Département de la Corrèze



Carte 2 : Proposition de découpage du bassin versant de la Dordogne en 4 SAGE

## **LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE**

### **1) Les motivations pour la mise en place de dispositifs Inter-CLE ou Inter-SAGE**

Des SAGE en phase d'élaboration, encore assez peu avancés. Pas de dispositif d'échange et d'articulation entre SAGE formalisé officiellement.

Des échanges techniques au quotidien entre animateurs au sein d'EPIDOR et de l'acculturation. Un sujet technique précis peut amener à travailler en InterSAGE (ex : loutre avec SAGE Charente).

Pas d'InterSAGE politique pour l'instant.

### **2) Description et fonctionnement des dispositifs**

Exemples d'articulation :

Des études à l'échelle du BV de la Dordogne portées par l'EPTB (par ex Dordogne 2050) : des liens techniques, qui deviennent plus politiques lors de la diffusion des résultats.

PAPI porté par EPIDOR

CLE commune Dordogne atlantique et Isle-Dronne, co-animée par les 2 présidents, pour répondre à la demande du Préfet dans le cadre de la cartographie des cours d'eau.

Réunions interSAGE prévues sur les sujets changement climatique, bouchon vaseux.

Une disposition dans le PAGD Isle-Dronne (en cours de rédaction) porte sur l'InterSAGE

Des liens de « dépendance » entre SAGE :

SAGE Estuaire de la Gironde : au débouché des SAGE Dordogne (x4) et du SAGE Garonne, il fixe des objectifs de débits d'étiage aux SAGE amont par rapport aux enjeux du bouchon vaseux => invitation des CLE lors de la restitution des études sur le bouchon vaseux.

SAGE Dordogne atlantique pourrait imposer des DOE aux SAGE Dordogne amont et de Vézère-Corrèze.

SAGE Nappes profondes, sur le département de Gironde : SAGE Dordogne atlantique et Isle-Dronne ne traitent pas des eaux souterraines profondes sur partie girondine mais les étudient sur les autres départements. Au vu des forts enjeux AEP, réflexions pour aller vers une commission interSAGE sur l'AEP pour prendre en compte tous les avis.

Elus : EPTB officiellement représenté par un élu dans chaque CLE (collège des élus). En outre, il y a en général un administrateur de l'EPTB qui est aussi VP de la CLE.

## **LES RELATIONS DE SUBSIDIARITE**

### **1) Relations de subsidiarité entre le SAGE et d'autres instances (comités de rivières, contrat de BV...)**

Historiquement, 4 contrats de rivières existaient sur le BV de la Dordogne. Arrivés à terme, ils n'ont pas été reconduits. EPIDOR est dans une logique d'émergence et d'élaboration de SAGE, outil à privilégier.

### **2) Articulation entre les différentes échelles et les différentes thématiques**

EPCI ou syndicats de rivières élaborent chacun leur programme d'intervention et l'EPTB fournit un avis technique. Plus tard, les SAGE devront livrer les grands enjeux et objectifs, une analyse et un diagnostic stratégiques, une vue d'ensemble sur le grand cycle => fixer les priorités qui pourront servir à la définition de l'action locale, dans le but d'atteindre les objectifs de la DCE et du SAGE, selon ce sur quoi la collectivité veut travailler.

=> le SAGE délivre des priorités pour atteindre les objectifs du grand cycle de l'eau à rediffuser au niveau des territoires (d'après la stratégie du SAGE Isle-Dronne élaborée en régie avec les acteurs techniques, en attendant une validation politique par une CLE à réinstaller).

Au sein des SAGE, notamment SAGE Isle-Dronne, des commissions thématiques et géographiques sont mobilisées, en fonction des besoins, sans règle ou cadre fixe.

4 commissions géographiques sur le SAGE Isle-Dronne mobilisées lors de l'état initial : tables-rondes d'une dizaine de personnes (= mini CLE, avec élus, usagers, Etat, qui ne siègent pas forcément à la CLE) : présentation des avancées, recueil des attentes locales et des problèmes pour ensuite faire un retour aux instances globales. Commissions géographiques sont des instances de dialogue, les décisions se prennent au niveau de la CLE.



## **LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE**

### **Description et fonctionnement des dispositifs**

La distinction entre les 2 SAGEs s'explique par :

- Des enjeux et des usages très différents
- Des caractéristiques naturelles de la rivière modifiées à partir du barrage de Sautet

Du fait d'un positionnement sur 2 départements et de 2 régions, seuls quelques membres siègent conjointement dans les 2 CLE.

Il n'y a pas de structure formelle entre les 2 CLE, mais les animateurs travaillent « en bonne intelligence ».

L'ARRAA (Association Rivière Rhône Alpes Auvergne) organise également régulièrement des journées d'échange et de travail, ce qui facilite les échanges entre les animateurs.

### **AUTRES ELEMENTS INTERESSANTS A NOTER**

Pour gérer une nappe d'intérêt stratégique (AEP) dont une partie intercepte le périmètre du SAGE Drac Romanche, une Commission Eau a émergé dans le cadre du SCoT de la Métropole de Grenoble (et disposant d'un budget spécifique). Cette commission, au travers du SCoT, siège à la CLE Drac Romanche.

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : LOIRE EN RHONE ALPES

Personne contactée : Gonzague de Montmagner, animateur SAGE, 04 77 49 90 41

Nom du SAGE : **Loire en Rhône-Alpes**  
Etat d'avancement : Mise en œuvre  
Enjeux principaux : Qualité des eaux ;  
Ressource quantitative en eau ; Patrimoine  
naturel ; Inondation ; Fleuve Loire  
Superficie : 4600 km<sup>2</sup>  
Nombre d'habitants : 707 000  
Nombre de membres de la CLE : 80  
Structure porteuse : Département de la  
Loire



## LES RELATIONS DE SUBSIDIARITE

### 1) Relations de subsidiarité entre le SAGE et d'autres instances (comités de rivières, contrat de BV...)

SAGE construit pour être rempli par des contrats territoriaux qui doivent assurer la présence des objectifs du SAGE sur le terrain. Le SAGE a identifié des territoires (Monts du Forez / Monts du Lyonnais / Plaine du Forez) ainsi que des enjeux qui dépassent ces territoires, comme l'enfoncement du lit de la Loire par exemple.

80% du territoire couverts par des contrats territoriaux / 20% orphelins, essentiellement sur l'axe Loire. Sur ces territoires orphelins, le SAGE a vocation à intervenir de manière plus opérationnelle. Pas de CT à l'échelle SAGE car ce serait trop gros à piloter.

Animateur SAGE présent lors de l'élaboration des CT pour s'assurer que le SAGE est pris en compte, sachant que le SAGE a été bâti avec les porteurs de contrats. Une fois validé, chaque contrat est autonome. Rôle de suivi, non prescriptif, avec accompagnement des études bilan à mi-parcours et évaluation. Articulation des instances : la plupart des élus des syndicats de rivière ou des EPCI qui portent des CT sont représentés à la CLE voire au bureau.

Les règles du SAGE ont pour certaines un principe de subsidiarité : elles peuvent donc être adaptées localement, suite à la réalisation d'études affinant la connaissance, et après vote en CLE<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Le règlement du SAGE, au regard de l'article R212-47 du code de l'environnement, peut, pour assurer la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques **édicter des règles particulières** d'utilisation de la ressource en eau.

La compatibilité de ces règles « locales » avec le SDAGE est jugée lors de l'approbation du SAGE. Si subsidiarité il y a dans le SAGE, elle ne peut l'être que par rapport à une règle du SAGE, mais en aucun cas par rapport à une règle ou disposition de rang supérieur (SDAGE, loi sur l'eau, etc.).

La subsidiarité ne s'applique pour l'instant que pour la règle 5 « *réduire les rejets d'eaux pluviales* », mais souhait de pouvoir étendre cette possibilité à d'autres règles dans le cadre de la prochaine révision du SAGE. La règle 5 est rédigée comme suit : « (...) **cette règle pourra être adaptée par territoire, uniquement en fonction des résultats des études sur les eaux pluviales menées à l'échelle des bassins versants, prévues dans la disposition 4.1.1. La CLE devra valider ces nouvelles règles.** »

Les débits de fuite fixés par le SAGE à la commune étant annexés au règlement, suite à la délibération de la CLE, l'annexe en question est simplement modifiée sans plus de procédure (la nouvelle procédure de modification des SAGE - cf. décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux SDAGE et aux SAGE, permet à présent de modifier le SAGE pour ce genre de cas, sans enquête publique et avec la seule consultation du comité de bassin).

Axe Loire : enjeu autour de la gestion du DPF, à la charge de l'Etat donc les capacités d'intervention sont limitées. Vers une gestion du DPF confiée au département ?

## 2) **Articulation entre les différentes échelles et les différentes thématiques**

SAGE intervient là où les structures locales sont trop petites pour porter les études et pour les études d'intérêt supra BV. Ex : pilotage d'une étude pour limiter l'incision du lit de la Loire.

Volet quantitatif : SAGE fixe les règles de la gestion quanti car il est légitime, sur un territoire cohérent entre 2 barrages. En charge de la répartition de la ressource entre usages et par sous-BV. Enjeu/multiples DDT qui ont chacune leur doctrine d'application.

## 3) **Positionnement du SAGE vis-à-vis des autres démarches**

SAGE se positionne sur l'urbanisme, sur les plans climats... => appui mutualisé à l'échelle du SAGE pour porter la parole du SAGE dans d'autres instances.

Adaptation au changement climatique : SAGE suit tout ce qui sera fait à l'échelle des sous-BV pour voir les stratégies qui fonctionnent. Un positionnement du SAGE à construire : en amont ou en accompagnement ?

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : MONT SAINT MICHEL

Personne contactée : Laurent Travert, directeur de l'association InterSAGE de la Baie du Mont-Saint-Michel, 02 33 70 76 45

Nom du SAGE : **Bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne**

Etat d'avancement : Mise en œuvre

Enjeux principaux : Gouvernance territoriale ; Gestion de l'interface Terre-Mer ; Gestion quantitative ; Qualité de l'eau ; Milieux aquatiques et zones humides

Superficie : 450 km<sup>2</sup>

Nombre d'habitants : 48 000

Nombre de membres de la CLE : 56

Structure porteuse : Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Nom du SAGE : **Couesnon**

Etat d'avancement : Mise en œuvre

Enjeux principaux : Qualité de l'eau ; qualité physique des cours d'eau et préservation des zones humides ; AEP, préservation de la qualité de la baie du Mont Saint Michel

Superficie : 1 130 km<sup>2</sup>

Nombre d'habitants : 80 000

Nombre de membres de la CLE : 55

Structure porteuse : Syndicat mixte du SAGE du Couesnon

Nom du SAGE : **Sélune**

Etat d'avancement : Révision

Enjeux principaux : Gestion qualitative, Gestion quantitative, Milieux aquatiques et biodiversité

Superficie : 1000 km<sup>2</sup>

Nombre d'habitants :

Nombre de membres de la CLE : 62

Structure porteuse : Syndicat mixte du bassin de la Sélune

Nom du SAGE : **Sée et côtiers granvillais**

Etat d'avancement : nouvelle CLE installée

Enjeux principaux :  Maîtrise de la ressource en eau ; Préservation de la qualité des eaux marines (baignade, conchyliculture et pêche à pied), Préservation du patrimoine naturel (Natura 2000)

Superficie : 735 km<sup>2</sup>

Nombre d'habitants : 90 000

Nombre de membres de la CLE : 31

Structure porteuse : sera l'InterSAGE



## LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE

### 1) Les motivations pour la mise en place de dispositifs Inter-CLE ou Inter-SAGE

4 SAGE autour de la baie du Mont-Saint-Michel, sur 2 agences de l'eau, 3 départements, 2 régions... => besoin de coordination. Au départ, des commissions interSAGE deux fois par an entre les 2 agences.

2012 : étude de gouvernance, portée par l'AESN : choix de créer une association des 4 syndicats porteurs de SAGE pour porter les actions concernant le littoral et répondre aux besoins de travaux sur les aspects maritimes (enjeux : conchyliculture, baignade, qualité du milieu marin).

Actuellement : nouvelle étude de gouvernance face à la demande des financeurs de réduire le nombre de structures voire d'aller vers un seul SAGE. L. Traveret n'est pas pour cette solution à cause d'une perte possible de proximité et d'implication des élus de terrain. Il préfère aller vers un regroupement des structures porteuses, avec la conservation de 4 CLE.

2019 : transformation de l'association en syndicat mixte afin d'y intégrer les EPCI. Président de la CLE Côtiers Granvillais a demandé à ce que l'InterSAGE porte ce SAGE. InterSAGE portera celui de la Sélune à partir de 2019 et les deux autres en 2021-2022. Mutualisation des fonctions supports (administration, communication, cartographie...) mais aussi de l'ingénierie à l'échelle des 4 SAGE.

### 2) Description et fonctionnement des dispositifs

Association InterSAGE pilotée par une Assemblée générale de 16 membres (4 par territoire) + Comité stratégique regroupant partenaires, financeurs, scientifiques et collectivités locales (sorte d'équivalent de CLE). Dans le futur, sans doute une CLE d'InterSAGE émanation des 4 CLE.

L'InterSAGE se charge de toutes les études à mener à l'échelle de la baie. Ex : profils de vulnérabilité conchylicole ou réflexions sur les aménagements contre la submersion marine. La MO travaux reste de la compétence des intercommunalités.

### 3) Apports et atouts de ces dispositifs

Vision partagée de la baie. Plus de cohérence dans les actions menées à l'échelle de la baie et des bassins versants.

### 4) Contraintes et limites de ces dispositifs

Fonctionnement associatif lourd à porter et fragile (dépendant de subventions). Intercommunalités pas assez impliquées (d'où mutation en syndicat mixte pour intégrer les EPCI).

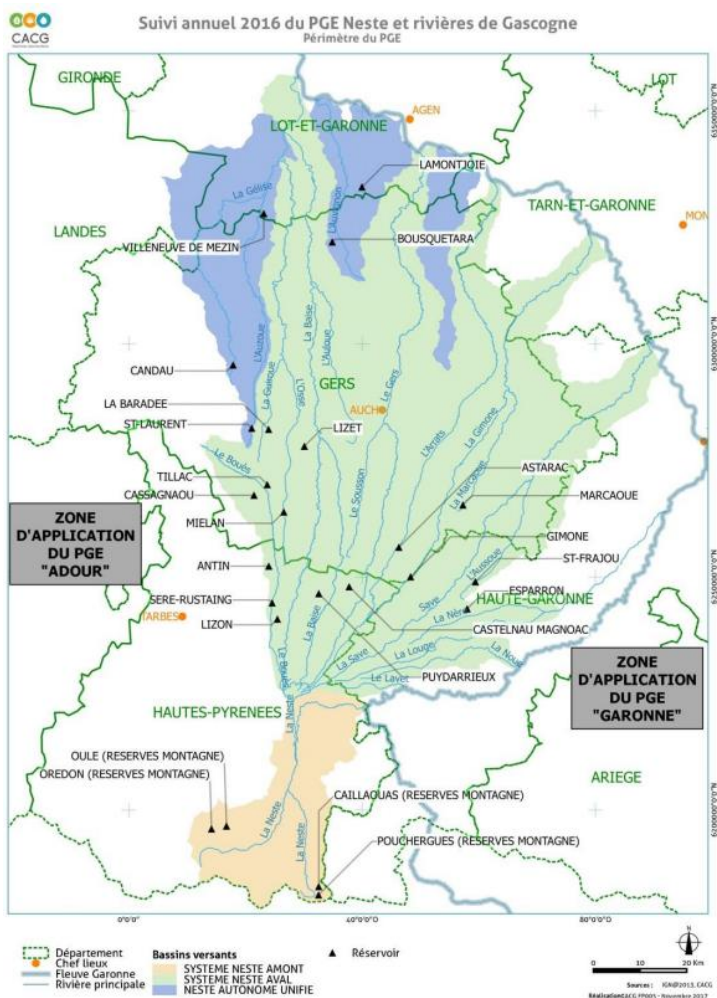
## LES RELATIONS DE SUBSIDIARITE

Les SAGE portent le volet réglementaire et fixent le cadre, les objectifs à atteindre. Ensuite, chaque syndicat porte les actions opérationnelles. Ce sont les mêmes élus à la CLE et dans les syndicats ce qui assure une certaine cohérence des actions.

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : SYSTEME NESTE

Personne contactée : Mona Truong – PETR Pays Neste

Nom du SAGE : Neste Ourse, puis Neste et rivières de Gascogne
Etat d'avancement : arrêt des réflexions en 2003, nouvelle émergence en 2018
Enjeux principaux : Restauration des cours d'eau, Gestion des déchets en rivière, Gestion des débits en relation avec le système Neste, Restauration piscicole, Développement touristique
Superficie : périmètre non arrêté
Nombre d'habitants : idem
Nombre de membres de la CLE : 52 en 2000
Structure porteuse : non définie



## **LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE**

### **1) Description et fonctionnement des dispositifs**

Le canal de la Neste, géré par la CAGC dérive par gravité (de 4 à 14 m<sup>3</sup>/s) les eaux s'écoulant dans la rivière Neste (en laissant un débit minimum de 4m<sup>3</sup>/s pour la basse Neste). Cela correspond à une dérivation d'environ 48 Mm<sup>3</sup> annuels. Les 17 rivières de Gascogne sont ainsi réalimentées artificiellement.

Côté Neste amont, les retenues de montagne sont exploitées par des producteurs d'énergie (EDF, SHEM). Côté Neste aval, les retenues de réalimentation (~58Mm<sup>3</sup>) sont principalement gérées par la CACG.

Il existe un Plan de Gestion des Etiage (PGE) Neste et Rivières de Gascogne, dont l'objectif est d'optimiser le partage de la ressource (écoulements naturels estivaux mobilisables, débits dérivés par le canal de la Neste, déstockages effectués depuis les réservoirs).

La Commission Neste est l'instance de partage de l'ensemble des problèmes de gestion et de partage de l'eau sur le périmètre. Il s'agit d'une émanation du conseil d'administration de la CACG, composée de : CD, CR, Etat, CDA, préleveurs irrigants (2 par département), industriels, SIAEP, AE, SMEAG, EDF, fédé de pêche, APN.

Les réunions régulières permettent de :

- Faire le point de la gestion année précédente
- Gestion prévisionnelle
- Gérer file attente demandes en eau supplémentaires
- « à chaud » en cas de risque de crise
  - o Réunions d'ajustement
  - o Adoptions de mesure (tours d'eau, etc.)

### **Historique d'élaboration du SAGE Neste Orseur :**

Projet de SAGE fin des années 1990 avec pour principaux objectifs :

- Restauration des cours d'eau
- Gestion des déchets en rivière
- Restauration piscicole
- Développement touristique
- Gestion des débits en relation avec le système Neste

Accord du Comité de Bassin en 1999 (arrêt périmètre) et création de la CLE en 2000

SAGE bloqué depuis 2003, dépourvu de structure d'appui et d'animateur

> Problème de gouvernance (présidence par la CACG)

> Pas d'implication des élus, pas de portage politique

### **Contrat de Bassin sur le pays des Neste**

A partir de 2012, le pays des Neste a fait un travail de sensibilisation auprès des élus pour mieux les impliquer dans la gestion de la ressource. Les principales problématiques concernent la qualité de l'eau (couleur) et des variations de débits en basse Neste. Un contrat de bassin a vu le jour,



jugé plus facile à mettre en œuvre qu'un contrat de rivière. Un travail a été effectué en parallèle pour que la collectivité puisse siéger à la Commission Neste.

### **Emergence du SAGE Neste et rivières de Gascogne**

Sous l'impulsion du Cd du Gers, émerge un nouveau SAGE sur le système Neste. Le périmètre n'est pas encore arrêté et en cours d'élaboration (réunions de concertation fin 2018).

Le PGE Neste et rivière de Gascogne en constitue le volet quantitatif.

## CARTE D'IDENTITE DU TERRITOIRE : VILAINE

Personne contactée : Jean-Pierre Arrondeau, Directeur général adjoint de l'EPTB de la Vilaine,  
02 99 90 94 34

<p>Nom du SAGE : <b>Vilaine</b>  Etat d'avancement : 2<sup>ème</sup> mise en œuvre  Enjeux principaux : Qualité de la ressource ; A.E.P. ; Dépollution ; Inondations ; Milieu estuarien ; Zones humides  Superficie : 11 000 km<sup>2</sup>  Nombre d'habitants : 1 260 000  Nombre de membres de la CLE : 72  Structure porteuse : EPTB de la Vilaine</p>
--



## **LES RELATIONS INTER-SAGE OU INTER-CLE**

### **1) Les motivations pour la mise en place de dispositifs Inter-CLE ou Inter-SAGE**

Lors de l'élaboration du 1<sup>er</sup> SAGE, mise en place de commissions géographiques (Oust, Vilaine amont et Vilaine aval) : lieux de fabrication et d'approbation de la connaissance. Invitations très larges : 3-400 participants aux réunions de lancement et clôture. Le recueil des questions et propositions ont permis d'identifier des sous-groupes de travail (une douzaine par sous-bassin) qui ont travaillé à l'identification des données et des besoins de connaissance. Les commissions géographiques n'ont été mobilisées qu'à ce moment-là sauf sur la Vilaine aval où la problématique de l'estuaire est ressortie => mise en place d'une commission estuaire.

### **2) Description et fonctionnement des dispositifs**

Commission estuaire : composée à l'image de la CLE avec 3 collègues, dont un collègue usagers gonflé pour bien représenter le tissu local. Se réunit 3 ou 4 fois par an pour traiter les questions d'envasement, de milieux, du barrage d'Arzal... Orientations communiquées à la CLE. Environ une fois par an, une CLE dédiée à l'estuaire. Beaucoup d'élus siègent à la CLE et à la commission estuaire.

## **LES RELATIONS DE SUBSIDIARITE**

### **1) Relations de subsidiarité entre le SAGE et d'autres instances (comités de rivières, contrat de BV...)**

Vilaine : 1 SAGE, 1 EPTB, 1 PAPI, 1 SLGRI => intégration très forte.

Création de l'institution interdépartementale de la Vilaine dans les années 1960. 1<sup>er</sup> SAGE avec un élu porteur et au poids politique important (Pierre Méhaignerie). Une des premières actions du SAGE a été de couvrir le territoire de syndicats de rivière.

Transformation IAV en EPTB, syndicat mixte avec représentants des EPCI (60%), des départements (15%) et de l'AEP (25%). Les syndicats de rivière, de type EPAGE, ne sont pas membres de l'EPTB du fait d'un choix des EPCI : les EPCI sont membres des structures locales (type EPAGE) et d'une structure de coordination (l'EPTB).

CTMA : validés par la CLE, construits et instruits avec les services de l'EPTB, ce qui assure la cohérence avec le SAGE. Elus sont les mêmes au comité syndical de l'EPTB et pour porter les contrats : coordination de fait. Bilan des contrats locaux devant la CLE tous les 3 ans.

### **2) Articulation entre les différentes échelles et les différentes thématiques**

Rôle de l'EPTB : vision à l'échelle du bassin et coordination, expertise en hydrologie, biodiversité..., portage de la CLE, gestion du barrage multi-usages d'Arzal, mais pas de mise en œuvre sur le terrain.

Dans statuts :

- Fonctions socles de l'EPTB : coordination, expertise, ingénierie, barrage d'Arzal + production AEP

- Missions à la carte : GEMA confiée par 4 EPCI, sur l'aval du bassin, où l'EPTB va donc aussi être EPAGE (mais ça reste assez anecdotique). PI : tous les EPCI du BV ont transféré la compétence PI à l'EPTB.

PAIC<sup>3</sup> (programme d'aménagement et d'intérêt commun) : nouvel outil pour les EPTB prévu par la GEMAPI. Aucun n'a été mis en place pour l'instant [*en fait, un PAIC est monté par l'EPL sur la gestion des digues*]. Dans l'esprit, il s'agit de la partie programmation d'un SAGE. Sur Vilaine, espoir de monter un PAIC en 2019 pour coordonner les actions avec les EPCI.

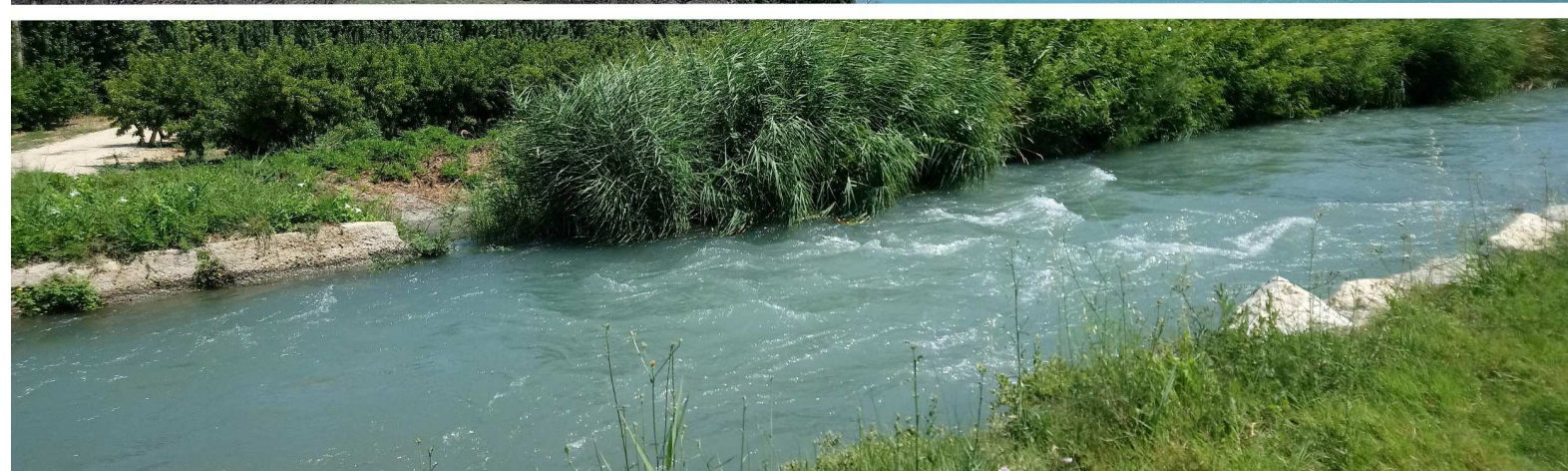
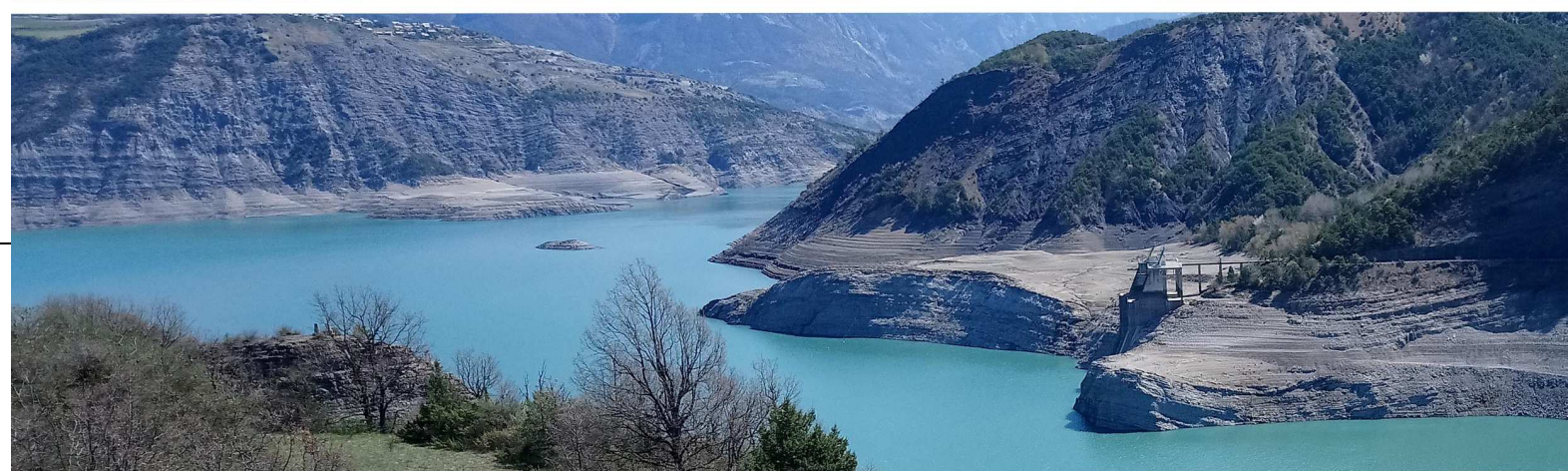
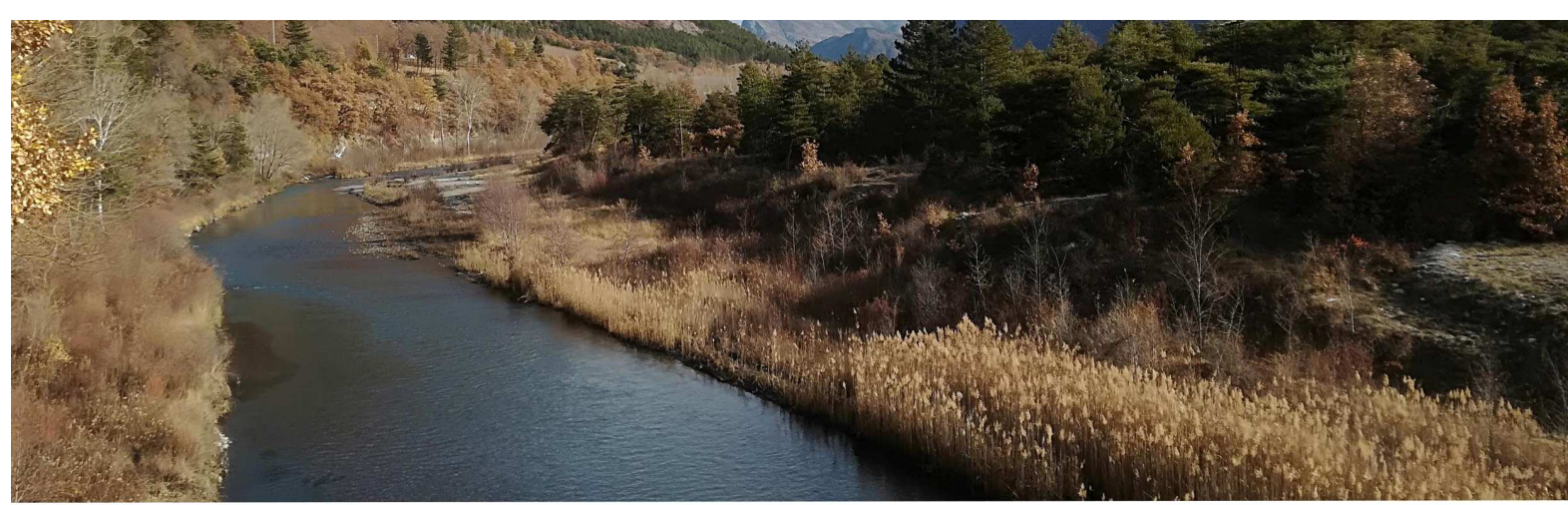
Pour l'instant, seul contrat vraiment programmatique à l'échelle du BV : le PAPI. PAIC : faire un PAPI généralisé GEMA+PI, à valider par la CLE et le comité syndical de l'EPTB.

---

<sup>3</sup> PAIC : dispositif prévu par l'article L. 213-12, VI., du Code de l'environnement :

« VI.-L'établissement public territorial de bassin peut également définir, après avis du comité de bassin et, lorsqu'elles existent, des commissions locales de l'eau concernées, un projet d'aménagement d'intérêt commun. Il le soumet aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau concernés qui, s'ils l'approuvent, lui transfèrent ou délèguent les compétences nécessaires à sa réalisation. »

**Emergence du SAGE de la Durance : quel périmètre ? Résumé pour décideurs et note stratégique** (*Note strategique SAGE Durance diff*)



# ÉMERGENCE DU SAGE DE LA DURANCE : QUEL PERIMETRE ?

**Résumé pour décideurs et note stratégique**  
17 SEPTEMBRE 2018

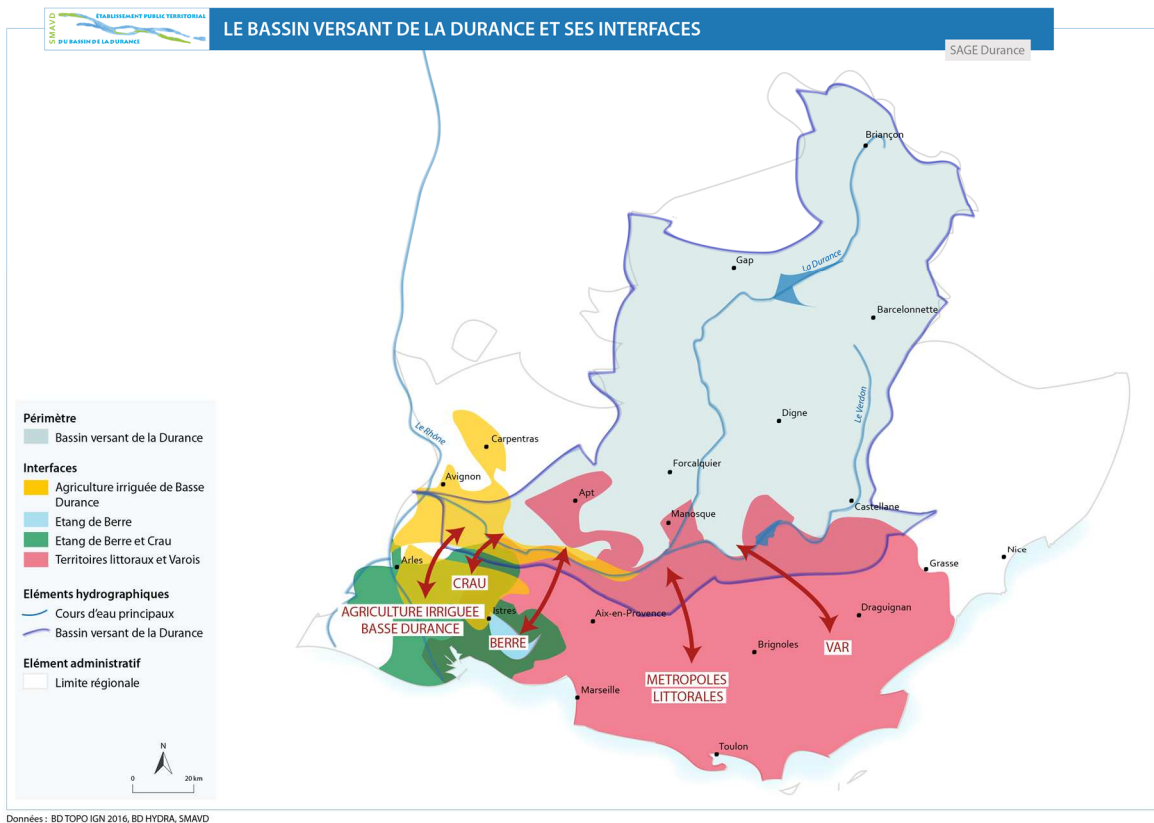
## Table des matières

<b>RESUME POUR DECIDEURS</b> .....	<b>3</b>
<b>1. UN SAGE : DE QUOI PARLE-T-ON ET COMMENT ABORDER LA QUESTION DE SON PERIMETRE ?</b> .....	<b>5</b>
Pourquoi un SAGE pour la Durance ?.....	5
Un SAGE mais sur quel périmètre ?.....	6
Qui pilote la mise en place du SAGE et comment ? .....	6
Le SAGE est une démarche stratégique et politique .....	8
La gestion quantitative est une entrée pertinente pour instruire cette question.....	10
Un thème qui interroge le lien à construire avec le bassin « déversant ».....	11
... et les instances de gouvernance existantes (Agora, CED, ...) .....	12
Trois interfaces territoriales pour tester les deux approches à comparer .....	12
<b>2. L'APPROCHE PRIVILEGIEE SUR LA DURANCE : INCARNER LE BASSIN VERSANT POUR LUI PERMETTRE DE DEBATTRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES</b> .....	<b>14</b>
La production de règles n'est pas la bonne entrée .....	14
Le projet politique : la solidarité entre les territoires .....	15
La convergence globale vers un périmètre resserré et une « incarnation Durance » .....	15
Quelques réflexions sur la Haute-Durance .....	17
L'articulation avec les SAGE existants .....	18
Les modes d'association possibles des acteurs extérieurs au bassin versant .....	18
<b>3. ANNEXES</b> .....	<b>21</b>
Annexe 1 : le SAGE, la CLE, la structure porteuse : quelques éléments de définition ...	21
Annexe 2 : Les principes de la concertation .....	22
Annexe 3 : les 3 interfaces et les questionnements associés .....	23

## RESUME POUR DECIDEURS

La Durance et son bassin versant doivent aujourd'hui faire face à de multiples défis. **La gestion et la mise en valeur de l'espace rivière, le partage de la ressource entre usagers et entre territoires, la qualité de l'eau** sont des enjeux majeurs pour un bassin versant très singulier. Au-delà de l'ampleur de celui-ci, de l'aménagement hydro-électrique structurant, de ses milieux remarquables, le bassin durancien est lié aux territoires méridionaux desservis par son eau, vers lesquels environ 70% de la ressource sont exportés. Dans un futur proche, avec le changement climatique, l'accès à la ressource sera plus contraint, et la mise en concurrence des concessions hydroélectriques viendra sans aucun doute réinterroger la gouvernance dans un contexte où les réformes territoriales des politiques de l'eau sont déjà en cours. Si les modalités historiques de gestion sociale et institutionnelle de l'eau ont fait leurs preuves jusqu'ici, elles pourraient se voir remises en question du fait de ces évolutions. La définition d'un **projet partagé pour le territoire** apparaît aujourd'hui comme une nécessité de premier plan.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) aujourd'hui Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) a mis en place des instances qui associent de multiples acteurs du bassin versant, afin de partager la connaissance, les enjeux et améliorer la coordination des politiques locales de l'eau. Pour aller plus loin, le SMAVD porte aujourd'hui une démarche de SAGE. La question de son périmètre se pose du fait des grands transferts d'eau vers la Basse Durance irriguée, la Crau, l'Etang de Berre, les grandes métropoles et le littoral varois. Ces interfaces mettent en exergue les liens d'interdépendance entre le bassin versant de la Durance et son bassin déversant. Ils questionnent le partage de la ressource aujourd'hui et demain, les mécanismes de solidarité à mettre en place. Enfin, ils interrogent les modalités d'information, de mise en débat des enjeux de ce partage de la ressource, mais aussi de prise de décision entre ces **territoires interdépendants**.



Plusieurs jalons ont été posés durant ce premier semestre 2018. La définition du périmètre s'est appuyée sur trois partis pris :

- Le premier porte sur la méthode elle-même. Le SMAVD s'est en effet engagé dans une **démarche de concertation** très en amont de celle plus classiquement initiée lors de la phase d'élaboration d'un SAGE. Le SMAVD a souhaité ancrer le choix du périmètre dans une approche ascendante afin de faire émerger une vision politique pour le bassin versant, co-construite avec les acteurs.
- Le deuxième parti pris est de considérer que la définition du périmètre doit être abordée à travers **le prisme des grands transferts d'eau et des interfaces entre bassin versant et bassin déversant**. Cette entrée est apparue comme pertinente pour aborder le périmètre car elle met en jeu non seulement le partage de la ressource durancienne, ses usages urbains, agricoles, industriels mais aussi les milieux et paysages. Transversale, elle interroge les relations d'interdépendances sociales, économiques, hydrauliques et politiques entre ces territoires.
- Le troisième parti pris a été de s'appuyer sur une **approche stratégique**. En partant des plus-values que pouvaient apporter l'outil SAGE, il s'est agi de positionner le curseur en qualifiant les plus-values souhaitées pour la Durance. Au-delà de sa portée juridique, le SAGE peut avoir deux tonalités principales : **être un lieu** dont la fonction principale est de réguler, apaiser voire régler les conflits en s'appuyant sur la **mise en débat des problématiques et associant un grand nombre d'acteurs** réunis autour d'une même table ; ou être dans une posture plus affirmée et **incarner un acteur porteur d'un projet**, d'une vision politique, en capacité de négociation avec d'autres acteurs et territoires, quitte à bousculer les rapports de force, les équilibres en place. Ces deux postures stratégiques proposées orientent le périmètre soit vers un format élargi dans le premier cas, soit vers un scénario plus resserré autour d'un projet commun dans le second cas. Plus concrètement dans le cas de la Durance, la question est de savoir si le périmètre intègre ou non les territoires desservis – le bassin déversant.

Plusieurs points centraux ressortent de la concertation conduite à ce jour. D'une part, un mandat politique est donné au SAGE pour construire un projet dont la colonne vertébrale est **la question des solidarités**. D'autre part, le bassin versant semble le périmètre vers lequel convergent les acteurs. Cette orientation répond à un **besoin d'incarner politiquement la Durance et ses enjeux** en un acteur à même d'aller négocier avec les autres territoires. Ce choix soulève néanmoins certaines questions en particulier concernant les modalités d'association et de représentation des acteurs extérieurs au bassin versant. Plusieurs options – non exhaustives à ce jour - ont été énoncées : l'appartenance à la CLE, la position d'observateur avec rôle consultatif, la représentation au travers d'un acteur présent dans la CLE (les territoires desservis extérieurs au bassin versant représentés par les opérateurs), l'organisation d'échanges bilatéraux avec la CLE, au gré des sujets.

Cette note stratégique a pour objet de **retracer le cheminement de la réflexion qui a amené à cette convergence vers un scénario bassin versant pour le périmètre de SAGE, avec une posture stratégique d'acteur incarnant la Durance et porteur d'une vision politique**. Ces éléments visent à donner de la matière à la mise en débat de ces résultats au sein des institutions, associations et structures partenaires. Nous inviterons en effet ceux-ci à se positionner sur ce périmètre et sur les modalités de leur représentation au sein de la future CLE. La note retrace les éléments de réflexion, la grammaire utilisée lors des ateliers et quelques sujets qui ont servi à asseoir les débats sur des situations concrètes. Elle présente enfin de manière étayée les résultats. Afin de faciliter l'appropriation par les lecteurs, elle s'organise en deux grandes parties, la première consacrée à la méthode employée, la seconde dédiée aux résultats qui seront mis en débat lors de la prochaine Commission Gouvernance du 23 octobre prochain.

# 1. UN SAGE : DE QUOI PARLE-T-ON ET COMMENT ABORDER LA QUESTION DE SON PERIMETRE ?

## POURQUOI UN SAGE POUR LA DURANCE ?

La Durance et son bassin versant se caractérisent par un espace rivière et des milieux naturels remarquables à protéger et à reconquérir, mais aussi des infrastructures hydrauliques exceptionnelles qui apportent une ressource en eau d'une grande importance pour l'ensemble de la région. Tout un mode de gestion spécifique et complexe accompagne ce système durancien.



Des évolutions profondes vont s'imposer dans un futur proche : le changement climatique et la raréfaction de la ressource en eau, la mise en concurrence des concessions hydroélectriques, les réformes territoriales et des politiques de l'eau déjà en cours. Si le mode d'organisation et de gestion de l'eau de la Durance a fait ses preuves jusqu'ici, il pourrait se voir remis en question du fait de ces évolutions. **La définition d'un projet partagé pour le territoire apparaît aujourd'hui comme une nécessité.**

La Durance, en particulier la basse et moyenne Durance, ont fait l'objet de multiples études et interventions. Dans les années 2000, lorsqu'il s'est agi de transformer la démarche initiée par les études globales portées par le SMAVD, le choix fut alors de privilégier la mise en œuvre d'actions concrètes par le biais d'un Contrat de rivière, sur des sujets qui paraissaient alors plus fédérateurs : la gestion des milieux, la protection contre les crues. Avec l'ambition que cette première étape permette de créer une dynamique pour aborder la question plus complexe de la gestion de la ressource en eau, avec toutes les questions de périmètre qu'elle soulève : « *Le Contrat de Rivière a paru à ce jour l'outil le plus adapté. Il sera un outil efficace pour traiter les nombreux enjeux liés au fonctionnement du milieu physique et des milieux naturels et permettra de préparer une démarche de SAGE en fédérant les acteurs autour d'un premier ensemble d'actions concrètes* » (extrait du rapport de synthèse du dossier de Contrat de Rivière, 2008).

En 2010, le SMAVD est a été labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), afin de faciliter les échanges entre les acteurs du bassin, de coordonner les différentes politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, dans une perspective de gestion intégrée du bassin versant. L'approche adoptée par le SMAVD se veut délibérément partenariale, ascendante et objective. Des instances de concertation ont été mises en place dans ce cadre : le Comité plénier de la Durance qui rassemble des élus, des représentants des usagers et des milieux, des acteurs associatifs et des représentants de l'Etat, et 5 commissions thématiques qui lui sont rattachées (Hydro-électricité, Milieux et Inondations, Eau et Usages, Gouvernance, Connaissance).

En mai 2017, s'est réunie pour la première fois la Commission Gouvernance. Celle-ci a décidé de clarifier la manière dont s'organise la gouvernance sur le bassin versant et de proposer des pistes d'amélioration. Le SAGE, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, était l'outil pressenti pour traduire cette démarche et préparer cette nouvelle gouvernance.

**Nous entendons ici « gouvernance » comme le cadre et le(s) dispositifs à mettre en place pour organiser le dialogue, construire un projet, prendre des décisions partagées et coordonner les interventions des acteurs publics et privés sur le territoire.**

Depuis 2017, plusieurs étapes ont été organisées et des jalons ont été posés. En particulier, la Commission Gouvernance du 19 janvier 2018 dernier a fait travailler les acteurs associés sur différents « dossiers » et le SAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, a été progressivement reconnu comme l'outil à mettre en place pour améliorer cette gouvernance.

Il a été proposé en janvier aux acteurs associés de réfléchir en termes stratégiques. A partir de quelques dossiers concrets et illustratifs des sujets à traiter en Durance, les participants ont été amenés à prioriser les besoins : la Durance a-t-elle besoin d'un « projet » commun incarnant un territoire et une vision politique forte ? d'un « acteur » qui représenterait la Durance dans la négociation avec les autres territoires ? d'un « lieu » pour délibérer entre une grande diversité d'acteurs ? de règles et de normes techniques ?



Les participants ont mis en exergue le besoin d'un projet commun, avec une vision politique à formuler, et d'un lieu pour la construire. Le SAGE est donc apparu comme l'outil pour ouvrir une arène de concertation pérenne (la Commission Locale de l'Eau qui définit, met en place et fait vivre le SAGE) et construire ce projet.

## UN SAGE MAIS SUR QUEL PERIMETRE ?

S'engager dans une démarche de SAGE, c'est tout d'abord se poser la question de son périmètre. Autrement dit : à quelle échelle s'organise-t-on ?

Le SAGE doit se décliner sur une échelle géographique pertinente. Cependant, cette échelle ne va pas de soi en Durance car 70% de la ressource en eau est exportée à l'extérieur du bassin versant hydrographique.

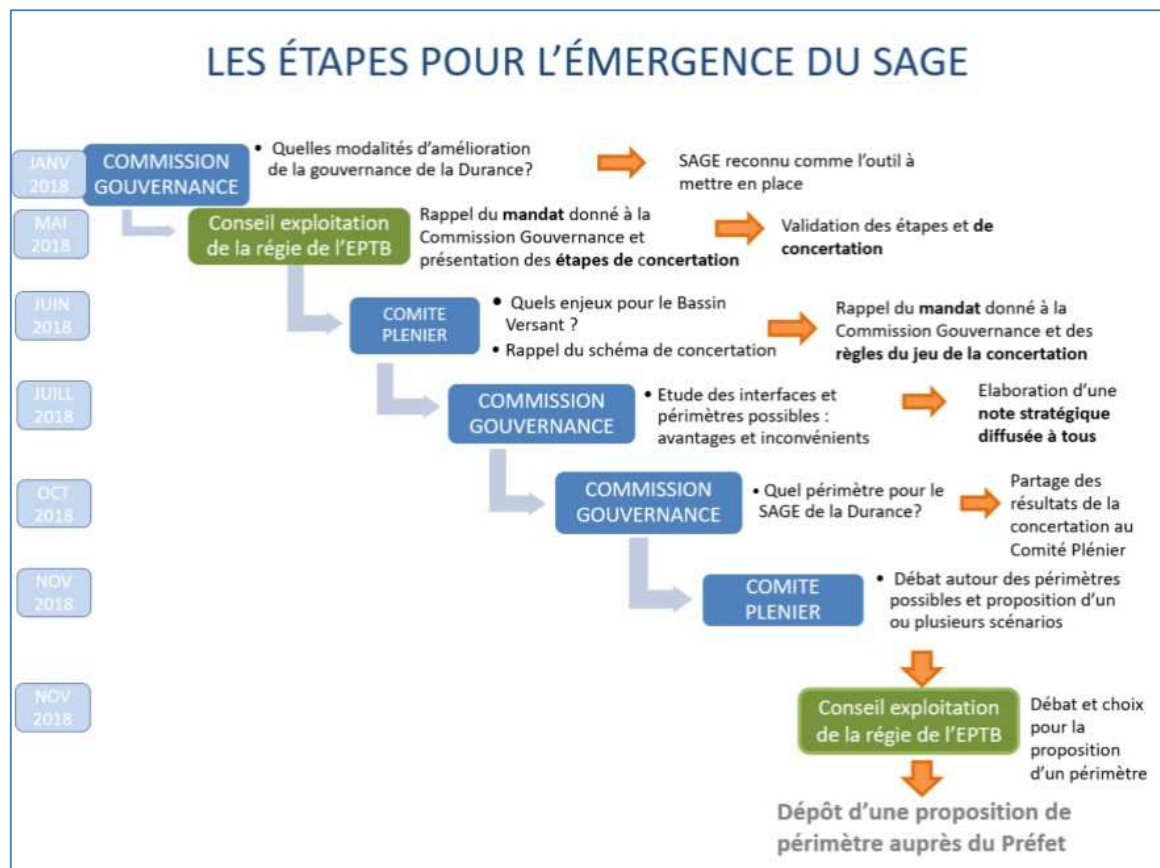
La question qui se pose est donc de savoir si l'on intègre ou non les territoires desservis –le « bassin déversant ».

La démarche choisie est d'étudier les modalités d'interaction, d'articulation, de coopération, de coordination voire d'inclusion dans le périmètre des territoires qui sont ressortis comme étant à enjeux et interdépendants : la Basse Durance et la zone des canaux participant à la Commission exécutive de la Durance (CED), la Crau, les territoires du périmètre du canal de Provence, les métropoles littorales d'Aix-Marseille et de Toulon, ces territoires étant desservis par l'eau de la Durance. Autrement dit, il s'agit d'interroger la manière dont on régit les relations avec ces territoires, et/ou si on les intègre dans le périmètre du SAGE.

## QUI PILOTE LA MISE EN PLACE DU SAGE ET COMMENT ?

La structure porteuse du SAGE est donc le SMAVD au regard des missions de l'EPTB d'organisation de la gouvernance énoncées précédemment.

Le chronogramme ci-dessous illustre les différentes étapes passées et à venir pour l'émergence du SAGE. Elles sont rythmées et orchestrées par la succession et l'articulation de temps dédiés à la concertation et de moments de décision.



En matière de concertation, au niveau national, en 2016, un mouvement d'initiative parlementaire a souhaité élargir et renforcer la concertation préalable<sup>1</sup>, c'est-à-dire avant l'adoption de projets et la définition de politiques publiques. Cette concertation préalable s'applique bien aux SAGE et intervient lors de la définition des objectifs et des grandes orientations du SAGE. Rien n'oblige à la concertation en amont de la définition du périmètre.



**Le SMAVD envisage le SAGE comme un projet multi-partenarial et a fait le choix, validé par ses élus en mai 2018, de mettre en place un dispositif de concertation volontaire dès la définition du périmètre.**

Ainsi, cette concertation vise à engager et porter un dialogue ouvert avec les différents usagers de l'eau et de la rivière Durance, avec les parties prenantes d'une gestion intégrée de la ressource en eau.

Cette concertation est tournée vers la co-construction de la réflexion sur le SAGE et vers l'aide à la décision. En effet, le SMAVD est la structure porteuse du SAGE et les élus se prononceront au final sur le périmètre qui sera proposé au Préfet en fin d'année. Elle a pour ambition l'émergence d'une politique locale de gestion de l'eau de la Durance. Elle repose sur plusieurs principes : expression et respect de la diversité des points de vue, transparence, partage de l'information, traçabilité (cf annexe 2).

<sup>1</sup> L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

## LE SAGE EST UNE DEMARCHE STRATEGIQUE ET POLITIQUE

Un premier apport de la réflexion conduite par la commission gouvernance a été d'explicitier les tenants et aboutissants de la question du périmètre du futur SAGE. Il est ainsi apparu très vite que le choix du périmètre renvoyait certes à des dimensions techniques (questions d'échelles pertinentes pour aborder tels ou tels enjeux ou thématiques) ou organisationnelles (taille de la CLE, proximité géographique des acteurs avec les instances du SAGE), mais que celles-ci renvoyaient à des interrogations « en amont », non plus sur le « comment » mais bien sur le « pourquoi » d'un SAGE.

Quelles plus-values peut apporter un SAGE à la gestion de l'eau de la Durance, de ses usages et des milieux qui y sont liés ? Quelles sont celles que l'on souhaite privilégier et, dès lors, comment concevoir le travail du SAGE en particulier dans son approche des relations entre bassin versant et bassin « déversant » ?

C'est d'abord en explorant ces questions que la commission a été en mesure de clarifier son positionnement quant à la question du périmètre du SAGE.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion locale de l'eau créé par la loi sur l'eau de 1992, révisé par la loi de 2006. Mais au-delà de cette définition minimale et formelle, on peut porter sur le SAGE des regards très différents :

- Un **regard juridique**, qui considère le SAGE en tant que **document**. Une fois élaboré, il est en effet constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) avec lequel les décisions administratives, les documents d'urbanismes et les schémas départementaux de carrières doivent être compatibles, et d'un règlement, avec lequel les décisions administratives doivent être conformes et en outre opposables aux tiers. C'est donc **à travers la portée juridique du SAGE** que l'on considère ici sa plus-value.
- Un **regard politique**, qui considère le SAGE comme un **lieu** inclusif où différents acteurs, « mis autour de la table », délibèrent ensemble. Cette fois, c'est le SAGE en tant qu'outil de démocratie locale qui ici considéré, à travers la Commission Locale de l'Eau qui y est attachée, composée de trois collèges : les collectivités locales (au moins 50% des sièges), les usagers (aux moins 25%) et l'État (25% au plus). Ce regard politique sur le SAGE saisit sa plus-value dans **sa capacité à mieux réguler les conflits et éclairer les décisions, par le débat**.
- Un **regard stratégique** enfin, qui considère le SAGE comme un **acteur** dans le territoire, ayant vocation à y porter la cause de l'eau et des milieux aquatiques, face à d'autres intérêts ou objectifs. Mettre en place en SAGE sur un territoire consiste bien à y faire émerger un nouvel acteur, incarné par le couple CLE/structure porteuse : sa plus-value est donc ici saisie dans sa capacité à modifier le jeu d'acteurs sur le territoire, déplacer les équilibres et rapports de force, **corriger les asymétries de pouvoir au profit de l'eau et des milieux aquatiques**.

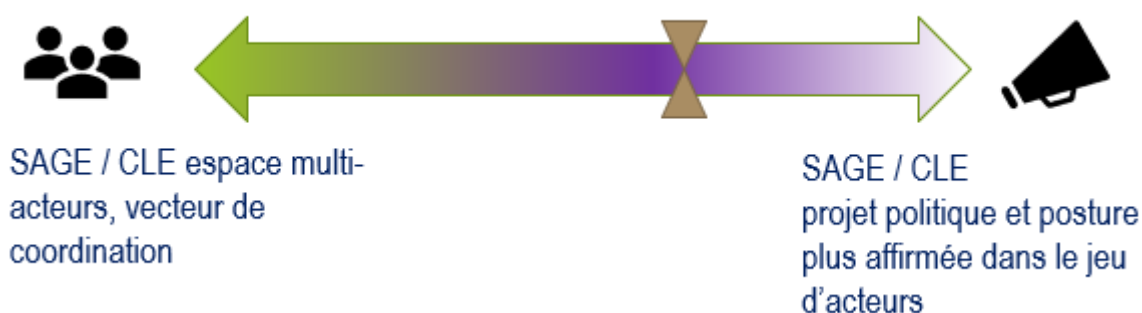
Chacune de ces trois manières de considérer le SAGE est pertinente, l'une n'est pas plus valide que l'autre. Un SAGE, c'est bien tout cela à la fois, d'où l'intérêt et la richesse de cet outil.

Dans la réalité, sur le terrain, les SAGE sont en fait d'une grande diversité : selon que l'on privilégie l'une ou l'autre de ces trois regards, un SAGE n'aura pas la même physionomie, ne sera pas perçu de la même façon. Surtout, le SAGE ne recherchera pas la même plus-value.

- ▶ Si le SAGE est certes une procédure assez cadrée, il n'en reste pas moins un outil à usage variable. Sa forme et son intérêt dépendent avant tout des finalités qu'on lui donne.

De ce point de vue, on peut distinguer schématiquement deux grandes familles de SAGE, aujourd'hui en France :

- ✓ **Une première famille**, sans doute assez largement majoritaire, rassemble les SAGE ayant adopté **une posture relativement humble** vis-à-vis de leur territoire : la plus-value qu'ils recherchent est d'assurer une fonction de **coordination, de facilitation, d'apaisement des conflits**, de façon à fluidifier les politiques de l'eau, à les rendre plus efficaces. En ce sens, **ils privilégient le SAGE en tant que lieu inclusif (la CLE)**, et ses documents juridiques ont avant tout pour fonction de rappeler et de vulgariser les bases réglementaires en vigueur, pour aussi bien pour faciliter le travail de l'administration que pour sensibiliser les administrés.
- ✓ **Une seconde famille** rassemble les SAGE **assumant une posture plus affirmée** : ils cherchent davantage à **défendre une doctrine, à porter un projet, une vision politique de la gestion de l'eau sur leur territoire**, quitte pour cela à bousculer les rapports de force, à questionner les équilibres en place. Sans prétendre décider à la place des décideurs, la plus-value qu'ils recherchent est de faire valoir dans le débat public une **position de négociation** – en cela, ils existent surtout en tant qu'acteur porteur de cause, **incarné par la CLE et sa présidence**, et secondé par la structure porteuse. Les documents du SAGE – en particulier le PAGD – ont alors pour fonction d'énoncer le projet du SAGE, et d'en fournir l'argumentaire politique.





- ▶ Il y a ainsi une polarité entre deux types de plus-value recherchée, au sein de laquelle chaque SAGE se positionne, selon le niveau où il place son « curseur ». Cela renvoie à une question cruciale, bien que rarement débattue en tant que telle dans les processus l'élaboration des SAGE : **quand on se lance dans un SAGE, quel mandat politique revendique-t-on ?**


La question du périmètre du SAGE Durancien interfère directement avec cette polarité entre deux types de plus-value recherchée.

Il a été proposé à la Commission de réfléchir à ces termes et de positionner le curseur durancien.

En effet, selon que l'on privilégie l'un ou l'autre, on n'abordera pas de la même manière les relations entre bassin versant et bassin déversant dans le cadre du SAGE et, de ce fait, la question du périmètre du SAGE. Deux approches contrastées pour définir le périmètre sur SAGE peuvent ainsi être distinguées et se sont retrouvées dans les débats tenus au sein de la commission :

- ✓  **Une approche « inclusive »**, privilégiant le SAGE en tant que lieu multi-acteurs, permettant de « rassembler tout le monde autour de la table » et d'y effectuer un travail de sensibilisation, d'apprentissage collectif, de coordination d'acteurs ou de négociation, afin d'aboutir à des solutions actées par le compromis voire le consensus. Une telle approche pousse alors à choisir un périmètre de SAGE très **large**, incluant non seulement le bassin versant hydrographique mais aussi les territoires desservis par l'eau de la Durance (bassin déversant).
  
- ✓  **Une approche « polarisée »**, privilégiant le SAGE en tant qu'acteur « porte-parole » de la Durance, porteur d'un projet « durancien » et endossant le cas échéant une posture de négociateur vis-à-vis des autres territoires. La plus-value recherchée est ici de clarifier en le polarisant un dialogue, une négociation, entre d'une part le bassin versant incarné par le SAGE et d'autre part les autres territoires, usages et milieux concernés par l'eau de la Durance. A l'inverse de la précédente, une telle approche pousse donc à retenir un périmètre de SAGE plus **resserré**.

Pour déterminer son positionnement entre ces deux approches possibles du périmètre du SAGE, la commission n'a pas cherché à les trancher dans l'absolu, en se cantonnant à un débat de principe. C'est en revenant aux dimensions techniques (en privilégiant par souci d'efficacité la thématique de la gestion quantitative) et organisationnelles (en examinant précisément certaines interfaces entre bassin versant et bassin déversant) de ce choix qu'elle a pu préciser son positionnement.

 On va voir que c'est finalement l'approche polarisée qui a fait consensus au sein de la commission.

## LA GESTION QUANTITATIVE EST UNE ENTREE PERTINENTE POUR INSTRUIRE CETTE QUESTION.

La future Commission locale de l'eau pourra s'emparer de l'ensemble des thématiques qui relèvent d'un SAGE :

- la qualité des eaux
- la gestion des milieux aquatiques
- la gestion quantitative de la ressource
- la gestion des crues.

 Les débats tenus au sein de la Commission Gouvernance ont montré que la gestion quantitative était la bonne entrée pour réfléchir au périmètre d'un SAGE sur la Durance.

En effet, la gestion quantitative interroge à divers titres les relations au sein du bassin versant de la Durance, et surtout avec les territoires qui lui sont liés (bassin déversant).

La gestion quantitative met en jeu la disponibilité, le partage de la ressource durancienne et ses multiples usages. Celle-ci est historiquement structurante pour le développement urbain, agricole, industriel, et les milieux et paysages de toute la région. Dans un contexte de changement climatique, sa disponibilité pourra être davantage contrainte, ce qui mettra certainement à l'épreuve la manière dont elle est gérée.

Les participants aux différents ateliers ont fait ressortir un contraste fortement perçu au sein du bassin versant entre :

- d'une part **des territoires dits « sécurisés »**, qui bénéficient de la ressource régulée par les grands réservoirs (Serre-Ponçon, Ste-Croix-du-Verdon, etc.) qui échappe ainsi pour l'essentiel aux incertitudes des variations saisonnières de la disponibilité de la ressource ;
- et d'autre part **des territoires « non sécurisés » ou aux ressources « non maîtrisés »**, qui subissent les aléas climatiques dans un contexte d'exigences accrues sur la satisfaction des besoins des milieux, alors même que c'est l'eau issue de leurs territoires qui alimentent les aménagements situés à l'aval.

Cette gestion quantitative fait également échos au transfert et au partage de la ressource avec le bassin « déversant », c'est-à-dire ce vaste territoire, des confins du Vaucluse à la lisière des Alpes-Maritimes en passant par Aix-en-Provence, Marseille et Toulon, qui bénéficie de la ressource durancienne.

La gestion quantitative interroge également toute la gestion des infrastructures qui structurent le territoire :

- la gestion de la chaîne « hydro-électrico-agricole » qui a des implications pour les milieux naturels : elle a des impacts sur le fonctionnement morphologique et écologique de la Durance, sur le devenir de l'Étang de Berre, etc.
- la gestion des canaux d'irrigation gravitaire et la juste prise en compte des aménités qu'ils apportent au territoire des bassins versants et desservis.



La gestion quantitative dépasse donc le seul enjeu du partage de la ressource entre usages et territoires : ce thème concerne également les enjeux liés aux milieux naturels et aux aménités territoriales liées à la présence de l'eau, et acquière donc une dimension transversale. A travers les différents enjeux qu'il recouvre, il touche alors directement aux relations entre bassin versant et bassin déversant de la Durance, qui est comme on l'a vu au cœur de la question du choix du périmètre du SAGE.

## UN THEME QUI INTERROGE LE LIEN A CONSTRUIRE AVEC LE BASSIN « DEVERSANT »...

Les eaux de la Durance ayant été dérivées depuis plusieurs siècles, son bassin versant est historiquement et indissolublement liés à son bassin déversant :

- le système d'irrigation gravitaire de Basse Durance dessert toute la partie occidentale du Vaucluse et des Bouches du Rhône. La Crau est particulièrement concernée, puisque les apports de la Durance y représentent la ressource dominante, à travers notamment les infiltrations dans la nappe de Crau qui en dépend à plus de 75% ;
- l'étang de Berre et son équilibre écologique sont liés : son hydrologie est structurée depuis 1961 par le régime des déversements du canal industriel de la Durance, qui ont pu représenter annuellement jusqu'à 5 fois son volume ;
- la métropole d'Aix-Marseille dépend exclusivement des apports du système Durance – Verdon pour la satisfaction des besoins en eau ;

- l'est des Bouches-du-Rhône et une large zone du Var est desservie par le canal de Provence depuis le Verdon.

Ainsi, la force de cette histoire remonte au Moyen-Age. La disponibilité en eau a joué un rôle déterminant dans le développement démographique, économique et touristique du littoral des Bouches-du-Rhône et du Var.



La question centrale posée par une baisse probable de la ressource est celle de la solidarité entre territoires, mais également les solidarités entre acteurs, acteurs historiques de l'agriculture, de la Ville et de l'énergie, et les acteurs touristiques qui furent qualifiés d'émergents au tournant des années 2000, les milieux naturels.

### ... ET LES INSTANCES DE GOUVERNANCE EXISTANTES (AGORA, CED, ...)

Des liens d'interdépendance s'imposent ainsi « de fait » entre 5 des 6 départements de la région. Ces liens posent les modalités concrètes de solidarité et de redistribution.

La question de la gestion quantitative nécessite ainsi d'interroger les modalités d'information, de débat, de représentation, de prise de décision et de projet entre ces territoires interdépendants.

Le SAGE vient donc également interroger la relation de la future CLE avec les instances de gouvernance existantes :

- l'AGORA, dont l'importance a été réaffirmée récemment par la Région : comment articuler les deux échelles de représentation et de légitimité pour gérer au mieux les énergies et ne pas démultiplier les instances ?
- la Commission Exécutive de la Durance (CED), plus que centenaire, qui assure la répartition des eaux à l'aval du pont de Mirabeau, entre les quatorze prises historiques concédées sur les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, face aux pénuries. La CED gère également la réserve agricole de Serre-Ponçon dédiée à l'irrigation en cas de pénurie estivale. Cette instance a donc un rôle historique et central au
- les syndicats et institutions des territoires concernés : Métropole Aix-Marseille-Provence, Toulon-Provence-Métropole, le Syndicat Mixte de la Crau (SYMCRAU), le Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB), les CLE du SAGE Calavon-Coulon et du Verdon.

### TROIS INTERFACES TERRITORIALES POUR TESTER LES DEUX APPROCHES A COMPARER

Trois esquisses de périmètre avaient émergé lors de l'atelier du 19 janvier mais aucune n'avait été jugée satisfaisante :

- Un scénario **AXE** avait été évoqué mais celui-ci s'apparenterait au périmètre du premier contrat de rivière. Il a été proposé de l'écarter car cette échelle ne permet pas de prendre en compte les confluences, le transit sédimentaire ni de construire une ambition écologique, ni surtout d'aborder la gestion quantitative.

- Le **TRES GRAND PERIMETRE** a été mis en avant pour tenir compte du bassin déversant mais des doutes ont été émis d'emblée sur la taille du territoire à couvrir avec notamment des questions pragmatiques de fonctionnement, d'éloignement entre territoires.
- Enfin, le **BASSIN VERSANT** à lui seul n'est pas apparu non plus comme étant complètement satisfaisant sans organiser les relations et les liens à construire avec les territoires du bassin déversant.

► L'idée était donc de pouvoir explorer les variantes du scénario bassin versant à travers des **interfaces**, c'est-à-dire les liens existants entre le bassin versant et ses territoires connectés, interdépendants.

Trois interfaces ont été proposées lors de l'atelier de juillet 2018 pour explorer ces variantes :

- La Basse Durance irriguée et la Crau
- La Crau et l'étang de Berre
- Les grandes métropoles littorales et le Var.

Celles-ci ont été constituées à partir des territoires à enjeux ressortant des différentes commissions thématiques de l'EPTB et d'entretiens réalisés avec les acteurs. Ces interfaces ont été explicitées (cf. annexe 3), retraduites dans des « cartes » qui sont en fait des représentations schématiques pour guider la réflexion et n'ont pas de valeurs de diagnostic.

Ce découpage n'a rien de figé mais servait plutôt à l'exploration avec comme question principale : inclut-on ces territoires à l'intérieur du périmètre du SAGE et qui les représente à l'intérieur de la CLE ? ou alors ces territoires sont-ils exclus du périmètre et quels cadres et quelles modalités de discussion établit-on ? Il s'agissait ainsi de comparer, sur chacune de ces trois interfaces, les deux approches possibles du périmètre : inclusive ou polarisée.

Pour effectuer cette comparaison, les participants ont été invités à se poser diverses questions pour chacune des deux approches :

- qui représenteraient les différents territoires considérés ?
- dans quels lieux et quels cadres pourraient se tenir les échanges et discussions entre eux ? Qui les animerait ?
- quels seraient les avantages, inconvénients et risques de chacune de ces deux approches pour mener une discussion équilibrée entre les différents territoires et traiter les enjeux attachés aux différentes interfaces ?

## 2. L'APPROCHE PRIVILEGIEE SUR LA DURANCE : INCARNER LE BASSIN VERSANT POUR LUI PERMETTRE DE DEBATTRE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

### LA PRODUCTION DE REGLES N'EST PAS LA BONNE ENTREE



La production de règles n'est pas la bonne entrée pour penser aujourd'hui le futur SAGE

Si la SAGE Durance aura bien, comme tout SAGE, une portée juridique, sa vocation n'est pas nécessairement de produire de nouvelles règles. Il ressort en tout cas clairement des débats et travaux de la commission que la production de règles ne constitue pas une entrée pertinente pour penser aujourd'hui le futur SAGE et sa plus-value. Différents considérants justifient ce parti pris :

- Les participants ont fait le constat de la présence de nombreuses réglementations existantes, quels que soient les dossiers abordés : l'enjeu est donc plutôt d'être en mesure de mieux connaître et d'activer ces réglementations (ainsi qu'évoqué à propos des pollutions), ce à quoi la portée juridique du futur SAGE pourrait effectivement contribuer.
- L'évolution des normes existantes, et notamment des droits d'eau, ne saurait être une fin en soi. Un nécessaire travail collectif sur les besoins des uns et des autres (usages, territoires, milieux) pourrait certes dans le cadre du SAGE conduire à ré-interroger les normes existantes afin qu'elles soient en accord avec les évolutions des usages, mais celles-ci ne peuvent constituer le point d'entrée dans cette réflexion.
- De manière générale, la notion de règle est évoquée au sein de la commission en insistant sur son caractère collectif et partagé plutôt que réglementaire (« charte », « doctrine », « règles de vie en commun »...). Ceci traduit bien la volonté de commencer par construire une vision commune avant de construire des règles.

#### Le besoin d'un lieu pour partager, apprendre, se coordonner et construire un projet... mais à quelle échelle ?

Lors des deux ateliers de janvier et juillet 2018, il est ressorti le besoin d'un « lieu » pour construire un projet partagé :

##### Un lieu de partage et d'apprentissage

- entretien d'une « culture » Durance
- prise de conscience des enjeux des autres acteurs
- information partagée entre acteurs
- partage d'expertise
- transparence

##### Un lieu pour construire un projet

- lieu de délibération et de concertation
- lieu de construction d'une vision commune

##### Un lieu de pilotage

- activation de dispositifs (ex : gestion de crise)
- intégration de sujets orphelins (ex : zones humides)
- élaboration de méthodes
- traçabilité
- communication et d'information vers l'extérieur

- ▶ Plutôt qu'un regard juridique, c'est donc à travers un regard politique et stratégique que la commission gouvernance conçoit la future plus-value d'un SAGE Durance et, partant, se positionne quant à son périmètre.

## LE PROJET POLITIQUE : LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES

Les échanges sur la question du périmètre en janvier puis en juillet 2018 ont été riches et différentes options ont pu être débattues à l'aune des différents dossiers soumis et du travail par interfaces proposé.

☞ Si une vision semble émerger, c'est bien la nécessité de construire un projet politique, dont la colonne vertébrale est la question des solidarités :

- Au sein du bassin versant, entre territoires dits sécurisés et territoires faisant face à des pénuries mais ne disposant pas de ressources maîtrisées,
- Entre un bassin versant qui connaît des disparités dans l'accès à la ressource et connaîtra des pénuries plus fréquentes à l'avenir, et le bassin déversant en quête de qualité mais dont la population permanente et non permanente n'est pas toujours informée des tenants et aboutissants de la raréfaction de la ressource et de la nécessaire consommation raisonnée,
- Entre les multiples usagers : acteurs agricoles, touristiques, industriels, urbains, et les milieux
- Entre les générations actuelles et les générations à venir pour anticiper les pénuries à venir...

**Bien entendu, cette notion de solidarité doit être largement mieux définie, ancrée et concrétisée** : comment se joue la solidarité amont-aval et/ou aval-amont ? quelle définition de la solidarité ? est-elle à mettre au singulier, au pluriel ?

Néanmoins, deux idées forces sont d'ores et déjà ressorties lors des ateliers :

- le besoin d'assurer la représentation des territoires ruraux face aux grandes agglomérations du littoral,
- le besoin d'assurer une représentation des territoires déficitaires ou non sécurisés.

☞ Les acteurs prennent acte des différences d'accès aux ressources. Et la solidarité va donc dans le sens d'une meilleure répartition de la ressource : il y a une asymétrie qu'il faut corriger et non renforcer.

## LA CONVERGENCE GLOBALE VERS UN PERIMETRE RESSERRE ET UNE « INCARNATION DURANCE »

L'EPTB et ses instances ont bien sûr été mis en avant comme remplissant déjà ces objectifs. Dans la perspective d'un SAGE, la réflexion porte sur l'institutionnalisation d'un tel lieu et sur l'échelle à la fois la plus pertinente au regard des grands transferts mais aussi la plus efficace. C'est sur cette question que le positionnement de la commission s'est progressivement précisé.



Des attentes et positions d'abord contrastées ont convergé in fine vers un **périmètre bassin versant** : les débats ont permis de mûrir le **besoin d'incarnation d'un nouvel acteur « Durance »**.

Au sortir de l'atelier du 19 janvier, les besoins exprimés en ce qui concerne l'émergence d'un nouvel acteur Durance étaient plutôt contrastés :

- Sur certains dossiers, comme celui des pollutions entre autres, le besoin d'une incarnation de la Durance vis-à-vis des autres territoires a parfois été exprimé ;
- De même, une « identité » Durance a été mise en avant par certains, celle-ci permettant de porter la vision Durance auprès des autres politiques publiques sur le territoire, notamment des politiques de l'aménagement du territoire
- Pour d'autres, le besoin exprimé a été celui d'une « conscience », d'une culture Durance plutôt que d'un représentant
- Pour d'autres encore, il n'y avait pas nécessité d'identifier un « acteur » Durance, en raison d'une grande multiplicité et d'une grande diversité d'acteurs et d'intérêts au sein du bassin versant.

On trouvait ainsi, à ce stade des débats au sein de la commission, les deux approches du périmètre du SAGE distinguées plus haut : inclusive ou polarisée.

Au fil des discussions et lors des réflexions à partir des interfaces conduites en juillet, les positions ont cependant convergé vers une approche « polarisée », privilégiant une incarnation du SAGE à travers le **bassin versant**.

Plusieurs préoccupations majeures ont poussé à cette convergence :

- (1) **Une volonté d'être pragmatique** : la recherche d'efficacité opérationnelle a été mise en exergue par les acteurs à plusieurs reprises dans les ateliers.

Par ailleurs, il a été rappelé que la création d'une nouvelle instance doit prendre en compte celles d'ores et déjà existantes afin de ne pas faire de doublons (par exemple, renforcer les complémentarités avec l'AGORA). Au vu de la densité d'instances, d'arènes dont les objectifs et les périmètres des sujets mis au débat n'apparaissent pas toujours clairement aux yeux des acteurs, il est recommandé de ne pas doubler ces arènes. Il s'agit au contraire de rechercher une plus-value par rapport à l'existant, sans remettre en cause ce qui fonctionne déjà.

- (2) **Une vigilance sur un possible renforcement des asymétries de pouvoir** : les territoires non sécurisés, montagnards ou ruraux, pèsent peu en termes démographiques ou économiques, alors même qu'ils sont au cœur des enjeux de la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Le risque existe qu'une intégration de territoires densément urbanisés du bassin déversant puisse amplifier ces déséquilibres, et déplace excessivement le « barycentre » du bassin vers l'aval.

- (3) **Une volonté de reconnaître la singularité des identités et des enjeux locaux** requérant des modalités de représentation spécifiques : l'idée qui émerge est de miser sur une représentation bassin versant Durance d'un côté (avec ses enjeux et ses milieux propres) et des territoires du bassin déversant tels que la Crau ou l'Etang de Berre, de l'autre. Chacun de ses territoires gagnerait mutuellement à s'incarner

d'avantage et à mieux dialoguer dans le jeu institutionnel plutôt qu'à vouloir être fusionnés dans une seule et même grande arène de concertation, trop « désincarnante » : **l'approche « polarisée » est donc clairement privilégiée.**

- (4) Il a été avancé que l'approche inclusive serait risquée vis-à-vis des enjeux locaux des territoires hors bassin versant (gestion des milieux, crues, qualité, ...) : ceux-ci pourraient se retrouver occultés ou noyés dans un ensemble trop vaste d'enjeux à traiter, et/ou leur traitement alourdirait excessivement les travaux de la CLE.



Malgré la convergence de points de vue autour d'un périmètre bassin versant, **certaines limites et points de vigilance** ont toutefois été énoncés au regard d'une telle approche et donc il convient ici de rendre compte.

- ✓ un périmètre bassin versant risquera certainement de limiter l'apprentissage collectif à l'échelle de l'ensemble des acteurs concernés par l'eau de la Durance, et peut-être limitera de ce fait la co-construction d'une vision globale. Celle-ci est pourtant appelée par certains thèmes où l'imbrication entre territoires est très forte. C'est le cas par exemple des impacts réciproques des décisions entre la Durance et l'étang de Berre par exemple. Ce point de vigilance a été partagé par tous.
- ✓ des questionnements ont également émergé sur la représentativité et la légitimité des acteurs censés représenter les territoires desservis par la Durance dans le dialogue avec le SAGE qu'une telle approche « polarisée » est censée permettre. Ainsi, si les grands opérateurs sont les uniques représentants des bassins déversants, le risque est de favoriser une démobilitation des collectivités locales concernées et leurs élus. Or au vu des grands transferts actuels et des avenir probables (une moindre disponibilité de la ressource), il importe de sensibiliser les populations littorales et leurs élus à ces défis à venir, de construire les choix d'aménagement du territoire en conscience et donc de trouver des modalités d'échange, de dialogue et de prise de décision partagées. Ce point de vigilance essentiel a soulevé des débats animés.

Le constat a été largement partagé qu'il apparaît difficile voire impossible de construire une seule et même identité durancienne pour tous les territoires concernés.

Si cette posture est assumée, les élus ont pour autant manifesté la volonté de construire une vision commune durancienne dont les contours restent encore à définir.

## QUELQUES REFLEXIONS SUR LA HAUTE-DURANCE

Si la haute Durance alimente le reste du bassin versant, on constate que les stratégies de gestion sur ces territoires n'impactent pas significativement la ressource pour l'aval.

D'aucuns ont pu alors s'interroger sur la pertinence d'inclure la haute Durance dans le périmètre du SAGE.



Après réflexion, il apparaît que l'intégration est naturelle et évidente : d'une part pour prendre en compte les enjeux du changement climatique (réserves nivales, gestion de l'enneigement artificiel, etc.), d'autre part pour contribuer à remonter le barycentre du bassin.

## L'ARTICULATION AVEC LES SAGE EXISTANTS

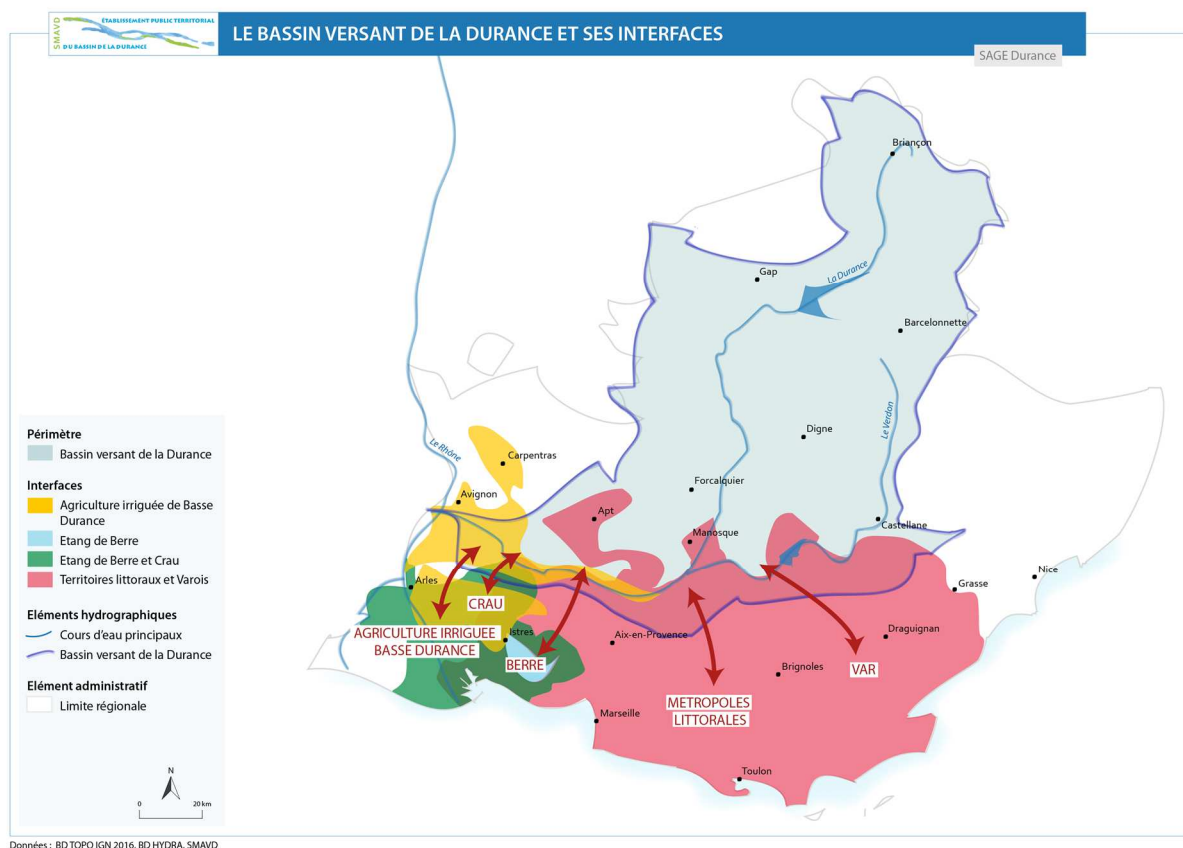
Le périmètre du futur SAGE peut inclure a priori les SAGE existants du Calavon et du Verdon.

Des réflexions des ateliers ressortent quelques orientations claires :

- Le principe de subsidiarité (c'est-à-dire que le SAGE Durance ne connaîtra pas des sujets traités par les SAGE du Calavon et du Verdon) est plébiscité : restera à en définir les modalités techniques ;
- La notion « d'interSAGE » est envisagée avec circonspection, notamment parce qu'il s'agira d'un échelon supplémentaire dans un paysage institutionnel déjà riche : le principe qui semble préférable est une représentation croisée des CLE entre elles.

## LES MODES D'ASSOCIATION POSSIBLES DES ACTEURS EXTERIEURS AU BASSIN VERSANT

Avec une convergence vers le périmètre bassin versant, la nature et les modalités d'organisation des relations entre le bassin versant durancien et ses interfaces nécessitent d'être plus précisément qualifiés. Le schéma ci-dessous reprend les interfaces qui ressortent aujourd'hui.



Une fois acquise la convergence de fait sur le principe d'un périmètre centré sur le bassin-versant naturel, le débat porte aujourd'hui sur ses conséquences en termes de composition de la CLE et de relation avec les acteurs hors bassin versant.

Ce sera l'objet de la prochaine commission gouvernance.



Pour les acteurs extérieurs au bassin versant physique, on peut envisager 4 degrés d'association :

- L'appartenance complète à la CLE (avec droit de vote) : rien ne s'oppose à ce que des acteurs physiquement extérieurs au périmètre du SAGE puissent être membres à part entière de la CLE s'ils ont un lien avec la Durance. Ils sont alors nécessairement compris dans le collège des usagers. C'est le cas par exemple de la Ville de Metz représentée dans la CLE du Rupt de Mad alors que son territoire communal n'est pas concerné : elle y est en tant qu'usager majeur pour sa ressource AEP.

Comme la CLE doit respecter un équilibre cadré entre les trois collèges : élus (au moins 50%), Etat (au plus 25%) et usagers (au moins 25%), cette solution implique soit des arbitrages entre usagers qui siègeront à la CLE, arbitrages toujours difficiles, soit une inflation de la taille de la CLE, qui peut compromettre son efficacité.

- **Un statut d'observateur ou de partenaire privilégié** (par exemple, par la participation à des commissions thématiques élargies) avec un rôle consultatif de contributeur aux travaux et débats de la CLE mais sans droit de vote.

Se pose alors la question des modalités de consultation : automatique, à la demande, à l'initiative de la CLE ? Sur quels sujets ? Avec quel retour auprès des partenaires consultés ?

- **Une représentation au travers d'un acteur présent dans la CLE** : par exemple, à ce titre, la SCP pourrait représenter les territoires qu'elle dessert. La question se posera alors de voir s'il s'agit d'une représentation implicite ou d'un mandat dûment délivré ? Si ce mandat exclut des discussions directes ? S'il porte sur toutes les questions abordées par la CLE ?
- **Des échanges informels bilatéraux** avec la CLE, non formalisés, au gré des sujets traités. Avec quels engagements d'association, de concertation préalable ?

Il n'y a aucune raison a priori de s'imposer une même façon de faire pour tous les acteurs : selon les thèmes, la nature des interfaces, les points de vigilance identifiés ci-dessus, des solutions contrastées pourraient être retenues.

Concrètement, les principaux questionnements sont les suivants :

- La métropole Aix-Marseille Provence, riveraine de la Durance, sera membre de la CLE dans le collège des élus. En tant qu'usager majeur, doit-elle aussi être représentée par exemple au travers de la Société des Eaux de Marseille ?
- La Société du Canal de Provence sera aussi un membre incontournable de la CLE. Mais quel statut pour les territoires desservis par la SCP, et notamment les collectivités du littoral (métropole de Toulon et autres communautés d'agglomérations) : doivent-elles être associées directement ? Seront-elles représentées par SCP, au Conseil d'Administration duquel siègent le Conseil Régional et les Conseils Départementaux (ainsi que la Ville de Marseille) ? La représentation doit-elle être la même pour toutes les questions traitées ? Faut-il formaliser cette représentation par une délibération ? Quelle complémentarité avec l'espace de dialogue constitué par l'AGORA ?

- Sur la Crau, le SYMCRAU est gestionnaire d'un territoire intimement lié à la Durance : faut-il imaginer une représentation croisée, notamment dans l'hypothèse de la mise en place d'un SAGE sur la Crau ?
- Sur l'étang de Berre, cette idée d'une représentation croisée (i.e. la CLE Durance représentée dans les instances du GIPREB et vice versa) a été évoquée avec encore davantage de force, dans la mesure où les décisions prises sur chacun des deux territoires de la Durance et de Berre impacteront l'autre territoire (au travers de la répartition des rejets entre l'étang et la basse Durance à Mallemort, et des implications sur la gestion de la chaîne hydroélectrique).
- La CED sera aussi a priori membre de la CLE : quelle place donner aux ASA et autres structures de gestion des canaux ? Quel lien avec les contrats de canaux ?

### 3. ANNEXES

#### ANNEXE 1 : LE SAGE, LA CLE, LA STRUCTURE PORTEUSE : QUELQUES ELEMENTS DE DEFINITION



**Le SAGE**, Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux, est un outil de planification locale de l'eau. C'est un document qui fixe des objectifs généraux d'utilisation des ressources aquatiques, il vise à valoriser et protéger ces ressources et les milieux, d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Au-delà d'un document, c'est une véritable démarche collective, ascendante, qui part du territoire pour à concilier les différents usages de la ressource et de la rivière.

Ce n'est pas un simple instrument, il a une portée juridique : il planifie, recommande mais aussi encadre en fixant des règles.



#### Et la CLE ?

La CLE est la Commission locale de l'eau, est à la fois une instance de discussion et concertation, mais aussi de prise de décision et de pilotage de la démarche SAGE.

« Parlement local de l'eau », la CLE se compose des différentes parties prenantes : représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des usagers.

#### Structure porteuse d'un SAGE

Pour réaliser le travail technique qui accompagne la réalisation du diagnostic, la définition des orientations et sa mise en œuvre du SAGE, la CLE organe de pilotage s'appuie sur une **structure porteuse**. Celle-ci anime la démarche et dispose de la maîtrise d'ouvrage. Très souvent, les SAGE sont portés par un syndicat mixte.

Dans le cas de la Durance, le SMAVD-EPTB Durance est la structure porteuse.

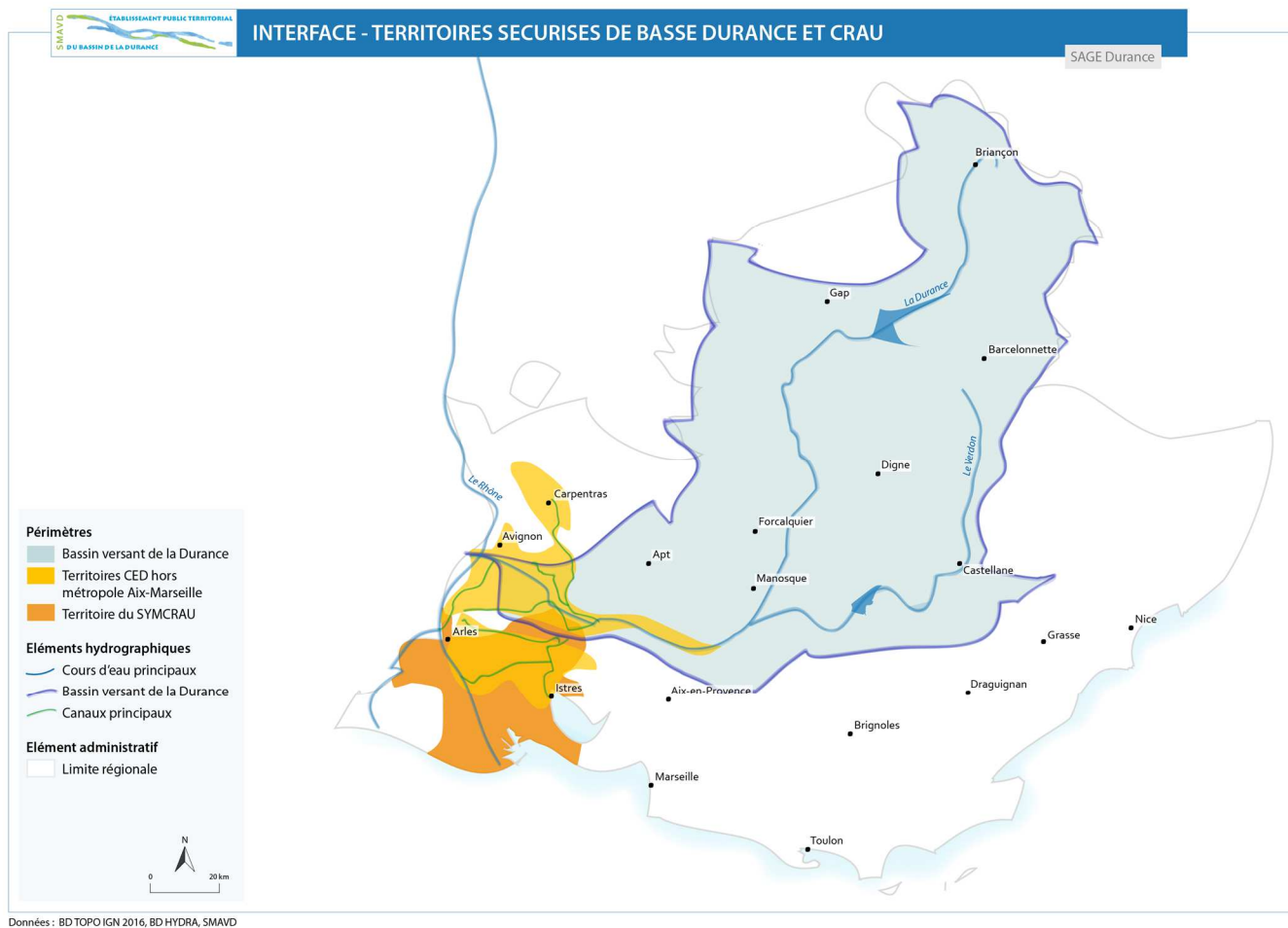
## ANNEXE 2 : LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

Dans le cadre de la concertation qu'il met en place, le SMAVD s'engage à :

- **favoriser l'expression de la diversité des points de vue et le pluralisme des approches** sur les sujets de l'EPTB, du SAGE et sur les options de périmètre, et à les respecter. Quelque soient le statut et la maîtrise des sujets techniques par les participants, ceux-ci ont droit à la parole et sont invités à participer aux débats en argumentant leur position. Les divergences de point de vue sont respectées. Les temps forts de la concertation seront organisés au mieux de sorte que chacun puisse s'approprier les sujets.
- **ancrer la démarche de concertation dans la transparence** : être clair par rapport à ce qui est attendu des participants, sur l'articulation entre les moments de concertation et les moments de décision,
- **partager les informations** à travers une information accessible à tous (tant sur le processus, les décisions prises que sur les données servant à la réflexion) et le cas échéant, répondre aux interrogations légitimes des participants à la concertation.
- **rendre compte de la concertation** : rendre compte des échanges, de l'avancement des sujets et du devenir de ce qui a été produit dans les instances de concertation à travers par exemple des comptes-rendus réguliers. Il s'agit d'un enjeu de traçabilité : tout participant doit pouvoir être informé de ce qui s'est dit et des résultats des échanges.

## ANNEXE 3 : LES 3 INTERFACES ET LES QUESTIONNEMENTS ASSOCIES

### INTERFACE BASSE DURANCE irriguée et Crau



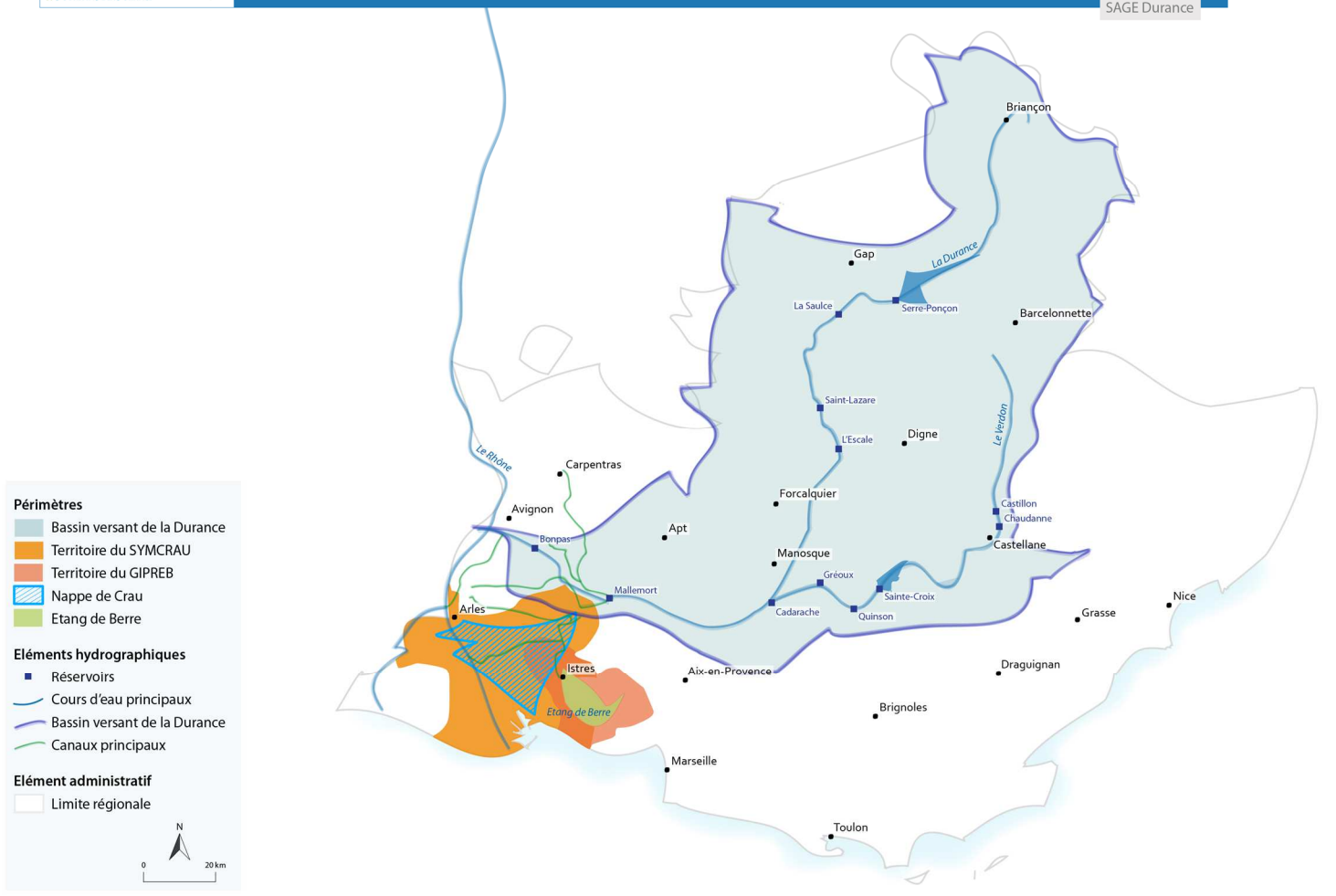
BASSIN VERSANT ET ELEMENTS CONCERNES	BASSIN DEVERSANT CONCERNE	SUJETS ET PROBLEMATIQUE	ACTEURS PRESENTS
<p>le bassin versant avec le Canal usinier et les grands réservoirs, notamment Serre-Ponçon avec la réserve agricole, les territoires desservis et sécurisés, mais aussi des zones aux ressources non maîtrisées</p>	<p>les territoires irrigués par l'infrastructure EDF avec les canaux desservant des zones irriguées pour l'agriculture et amenant des aménités environnementales</p>	<p>La ressource est aujourd'hui partagée entre les grands usages que sont la production hydro-électrique, l'agriculture, les activités touristiques. Le système fonctionne plus ou moins bien. Les acteurs agricoles de Basse Durance se sont organisés depuis longtemps pour faire face à la pénurie. Ailleurs sur le bassin versant, d'autres territoires ne sont pas « sécurisés » dans le sens où ils souffrent régulièrement de la pénurie sans avoir accès à la ressource transportée par le Canal EDF. Aujourd'hui, la gestion de crise est prise en charge par le protocole de la CED et des arrêtés sécheresse pris par l'Etat.</p> <p>Comment aborder les questions de solidarités et d'équité entre territoires sécurisés et non sécurisés ? Quelle solidarité ?</p> <p>Comment travailler sur le hors crise ?</p> <p>Comment prendre en compte les effets élargis de l'irrigation, notamment gravitaire, dans la vie des territoires ?</p> <p>Comment peut-on se préparer collectivement si la ressource vient à devenir moins disponible à l'avenir sous l'effet du changement climatique ? comment va-t-on arbitrer et faire des ajustements dans la répartition de l'eau lorsque les sécheresses type 2017 se multiplieront ?</p>	<p>Quelle place de l'opérateur EDF ? Quelle articulation avec la CED ?</p>

# INTERFACE BERRE – CRAU



## INTERFACE - CRAU ET ETANG DE BERRE

SAGE Durance



Données : BD TOPO IGN 2016, BD HYDRA, SMAVD

<b>BASSIN VERSANT ET ELEMENTS CONCERNES</b>	<b>BASSIN DEVERSANT CONCERNE</b>	<b>SUJETS ET PROBLEMATIQUE</b>	<b>ACTEURS PRESENTS</b>
<p>le bassin versant avec les milieux duranciens, l'espace rivière à l'aval de Serre-Ponçon</p>	<p>2 territoires concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la Crau dont tout le système, y compris écologique, repose sur les transferts de la Durance</li> <li>• l'étang de Berre</li> </ul>	<p>Côté Bassin Versant, l'aménagement a créé des dysfonctionnements que l'on n'avait pas anticipé dans les années 60 avec des effets sur la morphologie de la Durance, les milieux duranciens à l'aval des barrages, l'espace-rivière et sa morphologie. Des zones ont également été classées Natura 2000, des débits réservés ont été mis en place, des chasses de décolmatage sont en expérimentation.</p> <p>Sur les territoires en interface qui reçoivent l'eau de la Durance, ce transfert d'eau n'est pas sans effets sur les milieux que ce soit pour la Crau pour l'Etang de Berre. L'Etang de Berre reçoit des apports artificiels d'eau de la Durance à travers l'usine hydro-électrique de Saint Chamas et ces apports portent atteinte à l'équilibre écologique de l'étang. Des mesures ont été mises en place pour plafonner et lisser l'eau douce qui arrive dans l'étang, mais la situation n'est pas complètement satisfaisante et l'amélioration de l'équilibre écologique de l'Etang de Berre n'est pas acquise. Des restitutions d'eau sont faites à Mallemort avec des impacts (hydrauliques, morphologiques et écologique) sur la Basse Durance. De même, la Crau et son système agricole et écologique repose sur les transferts d'eau de la Durance : ceux-ci rendent possible l'agriculture de foin de Crau, bénéficient aux zones humides qui résistent à l'intrusion du biseau salé, rechargent la nappe phréatique.</p> <p>Ainsi, on sent bien que les choix qui sont et seront faits pour gestion du système Durance – Verdon (qu'il s'agisse des</p>	<p>Quelle articulation avec EDF, les ASA, le GIPREB et le SYMCRAU ?</p>

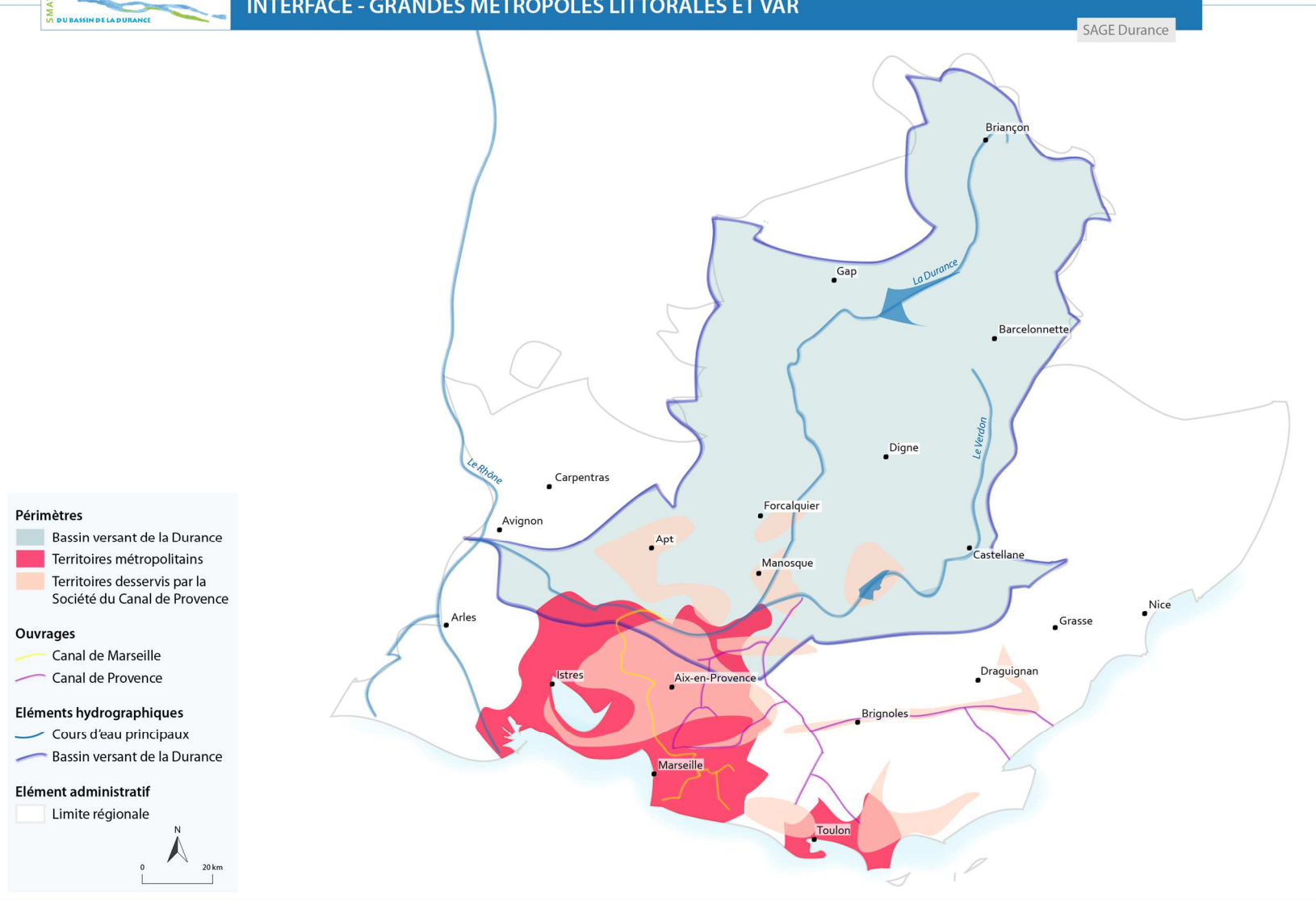
		<p>débits, des chasses de décolmatage pour la moyenne Durance) a des incidences sur la qualité des milieux locaux en Crau et de l'Etang de Berre. Les choix de répartition de la ressource auront un impact sur ces milieux.</p> <p>Quel cadre on se donne pour gérer cette interface ?</p>	
--	--	---	--

# INTERFACE GRANDES METROPOLES LITTORALES



## INTERFACE - GRANDES METROPOLES LITTORALES ET VAR

SAGE Durance



Données : BD TOPO IGN 2016, BD HYDRA, SMAVD

<b>BASSIN VERSANT ET ELEMENTS CONCERNES</b>	<b>BASSIN DEVERSANT CONCERNE</b>	<b>SUJETS ET PROBLEMATIQUE</b>	<b>ACTEURS PRESENTS</b>
<p>le bassin versant de la Durance et le système Durance-Verdon</p>	<p>Le Var, les périmètres desservis par la SCP et ses extensions actuelles ou potentielles vers le littoral, les métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon</p>	<p>Le système Durance-Verdon exporte une partie vers des territoires varois qui reçoivent l'eau de la Durance pour l'AEP et l'irrigation agricole et alimente les métropoles du Littoral. Paradoxalement, les zones littorales qui sont les plus sèches d'un point de vue climatique sont les mieux desservies en eau grâce aux transferts via le Canal d'Aix, de Marseille, le réseau SCP. Ces territoires se développent, avec une croissance urbaine, un développement économique et touristique sur le littoral, développement qui est consommateur d'eau. Ces mêmes territoires sont en attente d'une eau de qualité.</p> <p>Peut-on (et de quelle manière) est-il possible d'aborder ces sujets de consommation raisonnée de la ressource sur les territoires desservis alors qu'ailleurs le bassin versant compte des territoires déficitaires ? Comment on discute de ces sujets de de qualité ? Quelle forme de solidarité il faudrait développer entre ces territoires ?</p> <p>Si les ressources viennent à diminuer avec le changement climatique et si la croissance urbaine si elle se poursuit, comment discuter des arbitrages à faire demain ?</p>	<p>Quelle articulation avec les deux Métropoles, le Conseil Départemental, la SCP, le Canal de Marseille / la SEM?</p>

**Participation et contributions aux supports de tous les SECTEC et commission  
gouvernance et entre 2016 et 2019**